

L'Hôtel-Dieu de Beaune, 1445-1880 / Par M. l'Abbé E.B., d'après les documents recueillis par M. l'Abbé Boudrot.

Contributors

Bavard, Étienne.

Boudrot, Jean Baptiste Claude, 1819-1880.

Hôtel Dieu (Beaune, France)

Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune. Memoires.

Augustus Long Health Sciences Library

Publication/Creation

Beaune : Batault-Morot, 1881.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/x6kqcbtn>

License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by the Augustus C. Long Health Sciences Library at Columbia University and Columbia University Libraries/Information Services, through the Medical Heritage Library. The original may be consulted at the the Augustus C. Long Health Sciences Library at Columbia University and Columbia University. where the originals may be consulted.

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome
collection**

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

COLUMBIA LIBRARIES OFFSITE
HEALTH SCIENCES STANDARD



HX00077992

RECAP

RA989.F78 B38

Columbia University
in the City of New York

College of Physicians and Surgeons

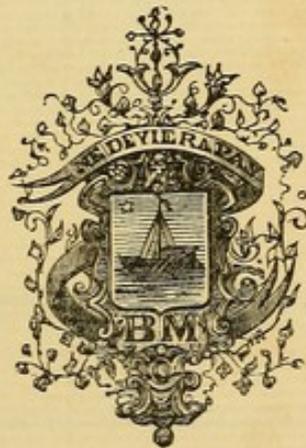


Reference Library

HISTOIRE DE L'HOTEL-DIEU DE BEAUNE

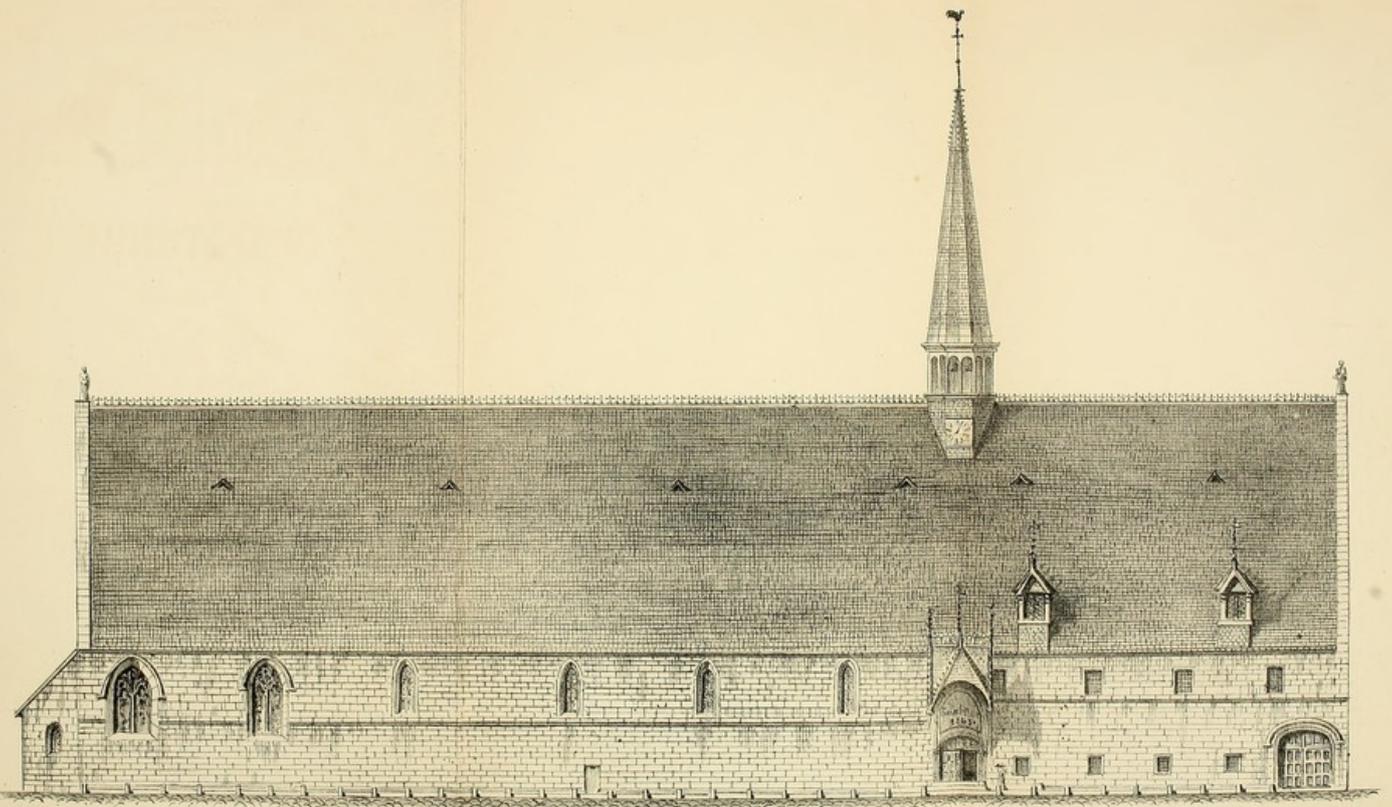
L'OUVRAGE A ÉTÉ TIRÉ A 360 EXEMPLAIRES

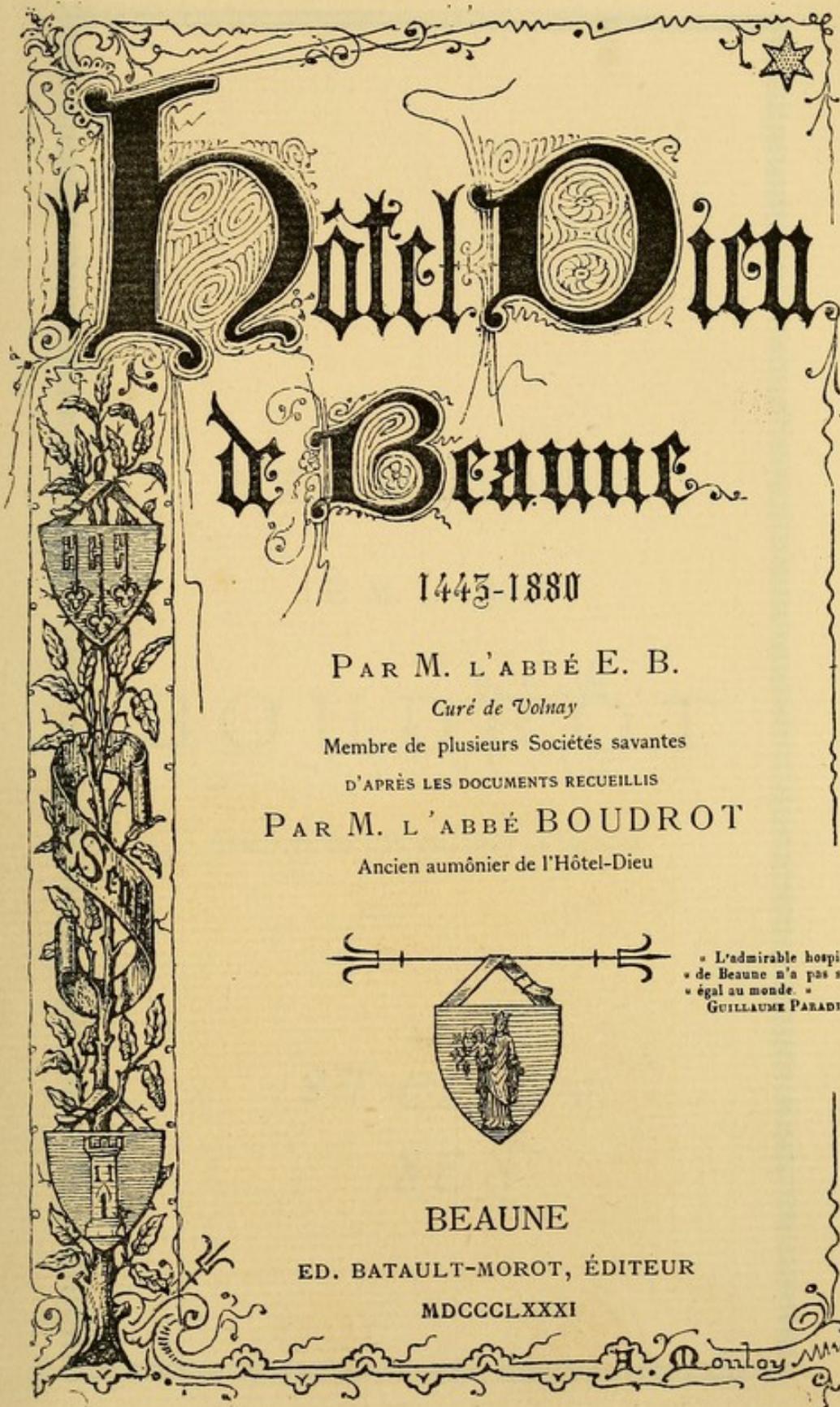
- 5 ex. papier du Japon, numérotés.
- 1 ex. papier rose chiné.
- 1 ex. papier gris fer.
- 1 ex. papier jaune chiné.
- 2 ex. papier vélin, teinte Chine.
- 225 ex. papier de Hollande à la main.
- 125 ex. papier vergé mécanique.





Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Open Knowledge Commons





Hôtel-Dieu de Beaune

1445-1880

PAR M. L'ABBÉ E. B.

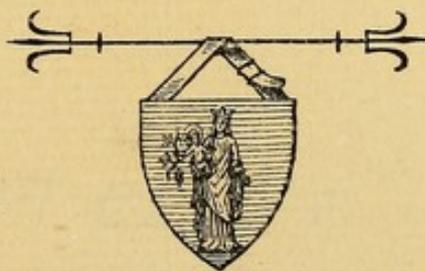
Curé de Volnay

Membre de plusieurs Sociétés savantes

D'APRÈS LES DOCUMENTS RECUEILLIS

PAR M. L'ABBÉ BOUDROT

Ancien aumônier de l'Hôtel-Dieu



« L'admirable hospital
de Beaune n'a pas son
égal au monde. »
GUILLAUME PARADIN.

BEAUNE

ED. BATAULT-MOROT, ÉDITEUR

MDCCLXXXI

A. Douloy

111
EVIRU
COLD

Med.

21-15292

RA 989.F8

B38

INTRODUCTION

A LA MÉMOIRE

DE M. L'ABBÉ

BOUDROT

AUMONIER DE L'HÔTEL-DIEU DE BEAUNE

INTRODUCTION

A LA MEMOIRE

DE M. L'ABBÉ

BOUDROT

INTRODUCTION

Nous ne pensions pas écrire ces pages ; nous le faisons pour accomplir la dernière volonté d'un mourant. Cette HISTOIRE est son ouvrage autant que le nôtre ; il consacra plus de dix années à recueillir les documents que nous allons mettre en œuvre. Ami Lecteur, pour que vous sachiez quelle foi mérite notre récit, laissez-nous esquisser rapidement la vie du consciencieux chercheur qui sera notre inspirateur et notre guide.

JEAN-BAPTISTE-CLAUDE BOUDROT naquit, le 25 mai 1819, à Fixey, l'un des charmants villages de la Côte bourguignonne. Il appartenait à l'une de ces robustes et religieuses familles agricoles qui sont la force et l'honneur de la France ; il grandit à la fois dans les champs et sur les marches de l'autel. Le curé de son village, ayant remarqué sa figure et sa voix d'ange, son innocence, sa candeur et son intelligence précoce, invita ses parents à le donner à Dieu. Dès lors, l'adolescent fréquenta le presbytère et étudia la langue latine. Jean-Baptiste, ayant atteint sa vingtième année, entra au grand séminaire de Dijon. Là, il eut autant d'amis que de condisci-

ples. Sa vie fut studieuse et fervente : le jeune lévite marqua parmi les sujets d'élite. Le 23 décembre 1843, il reçut l'onction sacerdotale, et, le jour de Noël, il célébra sa première messe dans l'église de Fixey.

Après avoir été quelques mois vicaire à S^t-Nicolas de Beaune, M. l'abbé Boudrot évangélisa pendant sept ans le village d'Etormay. Le 12 décembre 1852, il fut appelé à l'importante paroisse de Poinçon-lez-Larrey, où il déploya toutes les ardeurs de son zèle, de sa foi et de sa charité, surtout dans l'établissement d'une maison de sœurs de S^t-Vincent de Paul, dans une mission et dans deux épidémies qui décimèrent ses chères ouailles. Il restaura la vieille église qui s'élève isolée sur un monticule entre les deux villages qui forment la paroisse, et qui sert seulement pour les offices du dimanche.

Il vécut là près de douze ans, ne se laissant jamais décourager par la solitude, l'indifférence et les luttes qui, de nos jours, sont trop souvent le partage du jeune prêtre dans les campagnes. Le matin, après avoir célébré le divin sacrifice, catéchisé les petits enfants, visité les malades et donné des leçons à quelques jeunes gens, il avait devant lui une immense journée. Il en fit deux parts : l'une fut consacrée à l'étude et l'autre à la prière. Il relut et médita les divines Ecritures et les livres théologiques.

Las d'étudier, il errait dans la campagne, adres-

sant un mot de Dieu au berger, au pâtre, au laboureur qu'il rencontrait sur son chemin. Pour cette âme sacerdotale la création était, avec l'Évangile, le plus beau des livres : un lever ou un coucher de soleil, l'étang de Larrey avec ses belles eaux, une haie en fleurs, une prairie, un champ de blé éveillaient en lui de pieuses et ravissantes pensées. Au déclin du jour, le jeune prêtre se retirait dans la chapelle de Poinçon : il passait là de délicieux moments, récitant l'office divin et parlant cœur à cœur au prisonnier du Tabernacle. Quand la nuit était venue, il s'éloignait, après avoir ranimé la lampe du sanctuaire, qu'il laissait là comme un symbole de sa foi et de son amour pour Dieu.

Depuis longtemps, M. l'abbé Boudrot demandait à son Evêque un poste où il pût se dévouer et travailler davantage. Au mois d'août 1864, il fut nommé secondaumônier de l'Hôtel-Dieu de Beaune : cette position était plus humble que celle qu'il occupait ; il l'accepta néanmoins avec une vive allégresse, parce qu'elle répondait à ses aspirations.

L'hospice de Beaune est appelé avec raison l'Hôtel-Dieu : Jésus y réside dans l'Eucharistie, et il y vit dans le pauvre et le malade. C'est aussi l'hôtellerie des anges ; on a dit des religieuses qui le desservent :

Combien d'hommes font-ils, en toute leur carrière,
Le bien qu'en un seul jour fait cette hospitalière (1) ?

Quand M. l'abbé Boudrot arriva dans cette mai-

(1) *Pampres de Bourgogne*, poésies par M. Simon Gauthey.

son, elle gardait encore le parfum de la mémoire du vénérable abbé Barrard.

Le nouvel aumônier continua ces saintes traditions. Deux fois le jour, il parcourut les grandes salles de l'hospice, s'arrêtant à chaque lit, souriant au malade, lui adressant une consolation et une parole d'espérance. Il eut pour le mourant d'ineffables tendresses ; il fut pour lui le bon ange de la dernière heure, apportant le pardon, l'onction sainte et le Viatique. En tous il voyait et honorait Jésus souffrant.

Dans la ville de Beaune, l'Hospitalière a une émule en bonnes œuvres : c'est la sœur de Charité. Partout on voit apparaître sa cornette blanche, son pur et riant visage ; on la trouve dans les asiles de l'enfance et de la vieillesse, au seuil des écoles, à la tête des ouvroirs de jeunes filles, dans la mansarde de l'indigent, au chevet du malade ; partout où il y a une larme à essuyer, une misère à alléger, un mort à ensevelir, un vivant à consoler. Pendant dix années, M. l'abbé Boudrot fut l'inspirateur et le directeur de ces saintes filles, entretenant dans leur cœur le feu de la charité et l'esprit de saint Vincent de Paul.

D'autres jouirent aussi du bienfait de sa direction. Chaque jour pendant de longues heures, ce prêtre assis au tribunal des miséricordes semblait dire comme le divin Maître : « Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et qui pliez sous le faix, et je vous soulagerai. » Son esprit droit, ses fortes études

le rendaient éminemment propre à ce doux et laborieux ministère : aussi les riches et les pauvres accouraient en foule à ce directeur si sage, si ferme, si paternel et si dévoué.

M. l'abbé Boudrot fut non-seulement un saint prêtre, il fut en outre un chercheur et un archéologue.

Il avait à un haut degré l'esprit d'investigation. Quand il entra dans la grande cour de l'Hôtel-Dieu, les convalescents qui se réchauffaient au soleil accouraient à lui comme à un père ; il devisait avec eux d'une façon charmante. Dans ces entretiens pleins de naïveté et d'abandon, il n'était pas rare qu'il recueillît une légende ou un conte populaire, une ballade ou un chant bourguignon.

Il a exploré tous les sanctuaires du voisinage de Beaune et en a signalé les richesses artistiques. C'est de l'une de ces courses qu'il a rapporté la monographie de *Notre-Dame Trouvée de Pouilly-en-Auxois*, que l'on peut citer comme modèle d'étude archéologique.

M. l'abbé Boudrot aimait à passer à la bibliothèque de la ville de Beaune les courts moments que lui laissait le saint ministère. C'est là qu'il découvrit et copia le manuscrit du *Martyrologe de l'insigne collégiale de Beaune*, qu'il a publié dans les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Beaune.

Le théâtre habituel des recherches et des études de ce bénédictin fut la salle des archives de l'Hôtel-

Dieu. Curé de Poinçon, M. l'abbé Boudrot avait parcouru le mont Lasçois et les restes de l'abbaye de Pothières encore tout remplis des souvenirs légendaires de Gérard de Roussillon, qui est, avec Roland, le héros principal de nos chansons de *Gestes*. Aumônier à Beaune, il trouva dans les archives de l'hospice le roman en prose où étaient relatés les hauts faits du fameux paladin. Le poème de *Gérart de Rossillon* avait été publié par un savant dijonnais (1), mais le roman en prose était inédit. M. l'abbé Boudrot se passionna pour cette œuvre; avec le concours d'un ami (2), il déchiffra et transcrivit la vieille chronique. Un homme aussi généreux qu'intelligent et modeste, M. de Montille, s'est fait le patron de cette œuvre. L'ayant enrichie d'un glossaire, d'une large et savante introduction, il vient de la faire paraître dans un splendide volume, sous les auspices de la Société archéologique de Beaune.

L'Hôtel-Dieu de Beaune est l'un des plus riches bijoux de l'architecture ogivale au XV^e siècle; il mériterait d'avoir un écrin pour le conserver. M. l'abbé Boudrot, qui avait une âme d'artiste, s'éprit de cette merveille et voulut la faire connaître et en raconter l'histoire. L'entreprise était difficile: il fallait déchiffrer les vieilles chartes des archives et compulser une montagne de documents. L'intrépide ouvrier se mit résolument à l'œuvre. A force d'études et de patience, bientôt les vieux parche-

(1) M. Mignard.

(2) M. Cyrot, juge de paix à Beaune.

mins n'eurent pour lui plus de secrets. Alors, il transcrivit les bulles des papes, les lettres patentes des ducs de Bourgogne et des rois de France, les donations, les statuts et les règlements, en un mot, toutes les pièces historiques de cet hospice.

Il fit imprimer les plus importantes de ces Chartres et de curieux Inventaires : c'est le *Petit Cartulaire de l'Hôtel-Dieu* (1).

Pour orner le livre qu'il rêvait et en faciliter l'intelligence, M. l'abbé Boudrot appela un habile dessinateur, M. CHARLES BOULAY, et fit reproduire toutes les richesses artistiques de l'Hôtel-Dieu de Beaune. Tout ce qui est marqué au coin de l'art se trouve dans cet *ALBUM* ; depuis le marteau de la porte d'entrée jusqu'à l'Hospitalière avec son gracieux et pittoresque costume.

M. l'abbé Boudrot a publié un fragment de son livre : c'est le *Jugement dernier, retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune, orné de deux gravures à l'eau forte*. Cette monographie est ce qui a paru de plus complet sur cette composition magistrale. L'auteur a cherché et trouvé l'explication de ce chef-d'œuvre dans les sources mêmes où le maître en a puisé l'inspiration, c'est-à-dire dans les textes sacrés, dans la liturgie et dans les faits historiques particuliers à l'Hôtel-Dieu. Ce travail valut à son auteur les lettres les plus élogieuses des savants et des artistes, et le titre de membre de la Société française d'archéologie. Le savant aumônier a réédité, en les accom-

(1) Batault-Morot, Editeur, Beaune, 1880.

pagnant de notes précieuses, la *Charte de Fondation* et les *Statuts de l'Hôtel-Dieu de Beaune*.

M. l'abbé Boudrot aurait désiré donner de son cher hôpital une peinture vivante et riche de coloris comme le tableau du fameux maître flamand, et écrire un livre digne du monument élevé par Nicolas Rolin ; malheureusement la mort est venue trop tôt glacer la main de l'artiste. Les documents devant servir à l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, méritent à notre ami une place honorable parmi les chercheurs et les archéologues de notre époque.

Il est bon de laisser aux âmes ce qui fait leur charme, c'est-à-dire le clair-obscur des vertus cachées : aussi, après avoir parlé du prêtre et de l'archéologue, nous ne dirons qu'un mot de l'homme privé. Cette âme s'est révélée à nous comme un composé admirable de douceur, de lumière, de force et de charité. Le cœur de M. l'abbé Boudrot fut animé de tous les nobles sentiments de l'amitié, de la famille, de la patrie et de la religion.

Une rare modestie tempérerait l'éclat de ses vertus ; il eut pour devise ce mot de l'Imitation : « *Ama nesciri et pro nibilo reputari* (1). »

Ce serviteur de Dieu avait atteint sa soixantième année ; sa robuste santé lui promettait encore de longs jours, et cependant il touchait à la tombe. Un Poète, en pensant à son œuvre inachevée, se frappait le front en face du trépas et disait avec amertume : « Cependant j'avais encore quelque chose

(1) Aimez à être oublié et méconnu.

là!... » Ce fut avec résignation et sans regret que M. l'abbé Boudrot vit apparaître la mort. Il se frappa la poitrine en humble pénitent, il demanda l'onction sainte et le Viatique ; il disposa de ses manuscrits, son unique richesse, joignit les mains, baisa la croix et remit son âme à Dieu, le 27 janvier 1880, laissant dans sa vie et dans sa mort, à ses frères dans le sacerdoce et à tous ceux qui l'ont connu, un grand exemple et un doux souvenir.

A la vue du cercueil de ce savant si modeste, de ce prêtre si zélé, un Poète s'écria :

Voyez à son convoi cette foule empressée,
Recueillie et pensive, ayant l'air abattu.
Sur ses traits on peut lire une même pensée :
L'hommage intérieur qu'on doit à la vertu.

Savant archéologue, il aimait la science,
Il aimait à pâlir sur les vieux manuscrits ;
Et poursuivait son œuvre avec persévérance.
On le comptait déjà parmi les érudits.

Dans la discussion plein de délicatesse,
Il ne blessa jamais un interlocuteur ;
Il possédait surtout l'exquise politesse,
Cachet d'une belle âme et marque d'un grand cœur.

.....
Il était l'épi mûr pour la gerbe céleste ?...
Il a de ses vertus la couronne et le prix (1).

Héritier des manuscrits de M. l'abbé Boudrot et de l'*ALBUM* qu'il avait préparé, nous n'avons pu nous résoudre à voir périr tant de labeurs et tant de richesses. Par respect pour la mémoire de notre ami, nous avons écrit le livre qu'il rêvait.

Avant de nous mettre à l'œuvre, nous avons glané dans le champ où il avait moissonné ; nous

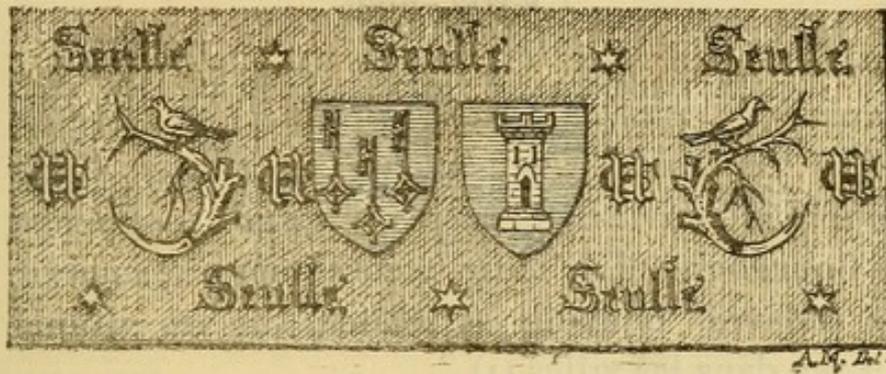
(1) *L'abbé Boudrot*, poésie de M. Joseph Petasse.

avons interrogé à notre tour les historiens, les poètes et les érudits bourguignons. Nous avons rencontré de riches épis.

Nous sommes heureux d'offrir ici l'hommage de notre gratitude à Mesdames les Religieuses qui nous ont ouvert si gracieusement leurs Archives, et à M. Louis Cyrot, l'un des anciens intendants de l'hospice, qui a eu l'obligeance de nous communiquer des notes précieuses et son excellent travail sur les *Bâtiments du grand Hôtel-Dieu de Beaune, depuis la fondation jusqu'en mars 1879*. Nous devons aussi de vifs remerciements à MM. Aubertin et A. Batault qui ont corrigé les épreuves de ce livre, et à M. A. Montoy qui l'a orné de charmantes vignettes.

Nous adopterons dans notre récit l'ordre chronologique. Nous assisterons à la création de l'Hôtel-Dieu ; puis, descendant le cours des âges, nous rapporterons les faits marquants dont cette maison fut le théâtre ; nous signalerons ses transformations et ses divers accroissements. Pour écrire cette page, l'une des plus belles et des plus intéressantes des Annales de Bourgogne et de l'art flamand, nous voudrions avoir le génie du Maître qui réalisa si bien la pensée de Nicolas Rolin. Désespérant d'atteindre cet idéal, nous nous efforcerons du moins d'être vrai et exact comme cet inconnu qui façonna ce modeste *Hopital en paille*, qui est l'un des joyaux du Musée de notre Hôtel-Dieu.

E. BAVARD,
Curé de Volnay.



CHAPITRE I^{er}

FONDATION DE L'HOTEL-DIEU

1443

VERS le milieu du quinzième siècle, à la fin de la guerre de Cent Ans, la France et la Bourgogne se trouvèrent réduites à de dures extrémités. Le traité d'Arras (1435), qui réconcilia le duc Philippe le Bon avec Charles VII et prépara l'expulsion des Anglais, fut lui-même suivi d'années calamiteuses. Les armées étant dissoutes, il se forma de leurs débris des bandes de gens sans aveu, appelés *Ecorcheurs*, qui ravagèrent la Bourgogne et la tinrent dans de continuelles alarmes.

Les vols, les incendies, les viols, les meurtres marquaient partout le passage de ces brigands. Les laboureurs, forcés de se tenir dans les villes et les châteaux, négligèrent la culture des terres et il en résulta la plus affreuse famine. Elle commença en 1436 ; elle devint extrême dans les

années 1437 et 1438. On voyait dans les villes les pauvres se rassembler sur les fumiers et périr de faim. On défendit de nourrir les chiens. Cette famine fut suivie de la peste qui désola longtemps la Bourgogne. Les loups accoutumés à se nourrir de cadavres humains se jetaient sur les vivants jusque dans les villes (1).

« En l'an 1438, dit un chroniqueur de cette époque, fut grande famine par toute la Bourgogne & grand'faute de vin. Et mouroient les povres gens de faim par les rues & les champs. Et il fut tant de povres gens à Beaulne, Châlon & Macon que les bourgeois firent maisons communes pour loiger les povres ; & se tailloient (s'imposaient) par septmaine ung chacun, felon sa faculté, pour les pourventoir.

« En 1439, il y eut grand'mortalité. Et mangèrent les laboureurs du pain de glands & de terre ; car on trouva emprès l'église Saint-Martin d'Of-tun une veine de terre qui sembloit argile, de laquelle on faisoit du pain (2). »

Nicolas Rolin était alors chancelier de Bourgogne. Petit bourgeois d'Autun, humble avocat, il était devenu l'un des hommes marquants de son siècle ; il fut pour la maison de Bourgogne ce que devait être plus tard Colbert pour Louis XIV. Il eut une large part au traité d'Arras et à l'heureuse réconciliation de la Bourgogne et de la France qui mit fin aux calamités de la guerre de Cent

(1) *Histoire de Bourgogne* par Dom Plancher, tom. IV, p. 233. — *Histoire de Beaune* par M. Rossignol, p. 279.

(2) *Histoire de l'abbaye de St-Martin d'Autun*, par M. Bulliot, I, p. 315.

Ans. Ce grand et insigne personnage était en tel renom de sagesse et de prud'homie, au dire des chroniqueurs, « qu'en France on ne favoit pas son pareil (1); il vint en toutes vertus à tel avantage par dessus tous les hommes de son estat qu'il fut un digne exemplaire & archétype de tous favoir, piété & honneur : dont il fit miraculeuses preuves ès affaires du bon duc Philippe, qui en tout se reposoit sur la sagesse, sçavoir & conduite de ce prudent chancelier. Aussi le bon duc, voulant récompenser le mérite de tant de labeurs, le fit riche de plus de quarante mille livres de rente & avança hautement ses enfants & parents (2). »

Le Chancelier avait pour compagne Guigone de Salins. Cette excellente et généreuse dame, issue de l'antique et illustre race des Vienne et des Salins était douce, gracieuse et débonnaire à son époux. Par l'ordre, la sage économie et le travail, c'était la femme forte des livres saints; par la foi, la piété et les autres vertus c'était la chrétienne accomplie (3). Le pape Eugène IV l'avait en telle estime qu'il l'autorisa, malgré la sévérité des saints canons sur la clôture, à pénétrer dans toutes les communautés de femmes et à y passer quelques jours; à l'occasion de sa visite, il dispensait même les religieuses de la loi du silence (4).

Ces riches et puissants époux, touchés de la misère du peuple, résolurent de consacrer une large part de leurs richesses au soulagement des

(1) Georges Chastelain, p. 195, Edition du Panthéon.

(2) *Annales de Bourgogne*, par Guillaume Paradin, p. 854.

(3) Archives des Sœurs : *Notice sur Nicolas Rolin*, prose et vers.

(4) Archives de l'Hôtel-Dieu, *Bulle de 1441*.

pauvres. Le Chancelier pria le Souverain-Pontife de l'autoriser à fonder un hôpital, et le conjura de l'enrichir de privilèges et d'indulgences.

Le 8 septembre 1441, le pape lui écrivit de Florence : « Eugène, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils Nicolas Rolin, chevalier, seigneur d'Authume au diocèse de Besançon, salut et bénédiction apostolique. Le dévouement particulièrement affectueux dont vous avez fait preuve envers Nous et la sainte Eglise Romaine, mérite que Nous donnions notre gracieux assentiment à vos vœux, surtout à ceux qui tendent à développer le culte divin et à secourir les pauvres. C'est pourquoi Nous vous accordons à vous, le chancelier de notre bien aimé fils, le noble Philippe, duc de Bourgogne, de construire et de doter un hôpital des pauvres en la ville d'Autun ou en celle de Beaune. Nous voulons qu'il soit exempt de la juridiction de l'évêque d'Autun, de celles des chapitres de l'Eglise d'Autun et de Beaune et de toutes autres personnes ecclésiastiques. Nous accordons que la messe puisse être célébrée tous les jours dans la chapelle de cet hôpital, qui jouira en toute sécurité des privilèges, exemptions, immunités, libertés et indults de l'hôpital du S^t-Esprit de Besançon. De plus, Nous concédons aux fidèles qui visiteront dévotement la dite chapelle et contribueront à la construction de l'hôpital, les mêmes indulgences que gagnaient, en leur temps, ceux qui visitèrent le dit hospice du Saint-Esprit et contribuèrent à sa construction (1). »

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

Le même jour, par une autre bulle conçue en termes tout aussi élogieux pour le Chancelier, Eugène IV concéda au prêtre qui serait chargé du futur hôpital le pouvoir d'accorder une indulgence plénière, à la mort, à tous ceux qui y décéderaient contrits de cœur et confessés de bouche (1).

Nicolas Rolin reçut avec joie et respect ces lettres si gracieuses. Un instant il hésita sur le lieu où il fonderait l'hôtellerie des pauvres. Des affections de pays et de famille plaidaient en faveur d'Autun : c'était sa ville natale et le siège épiscopal de son fils aîné. Mais des raisons de haute convenance militaient pour Beaune : c'était la ville la plus passante de Bourgogne et une forteresse où, en cas d'alerte, s'abritaient les populations du voisinage. Puis, dans cette cité, la misère était profonde ; sur les 465 feux qui la composaient, 27 seulement étaient solvables, les autres étaient misérables ou mendiants (2) ; et il n'y avait point là, comme à Autun, de riches abbayes faisant de larges aumônes. Le bon et judicieux Chancelier opta pour Beaune, se réservant de payer sa dette envers sa ville natale par la fondation d'une collégiale à Notre-Dame, l'église de son baptême. Aussitôt il acheta, au prix de dix-neuf cents livres, le terrain sur lequel il voulait bâtir.

Il fit part de son charitable dessein au duc de Bourgogne et le pria d'affranchir des redevances du fisc le futur Hôpital et les biens dont ils désirait le doter. Ce prince loua « son très cher & féal

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

(2) *Histoire de Beaune*, par M. Rossignol, p. 308.

chancelier, & en considération de ses hauts, notables & agréables services, » lui octroya par des lettres patentes, datées de Dijon dans les mois de mai 1442 et 1443, les faveurs qu'il sollicitait. Philippe, qui portait à juste titre le surnom de Bon que lui a gardé l'histoire, s'associa à cette noble entreprise ; il voulut que l'on prît dans ses forêts tous les bois nécessaires à la construction de l'hospice.

Heureux de rencontrer les hautes et puissantes sympathies du pape et du duc de Bourgogne, Nicolas Rolin se hâta de rédiger la charte de fondation de l'Hôtel-Dieu. Assistons à cette scène qui eut la solennité que méritait la grandeur de l'œuvre rêvée par le Chancelier.

C'est par une belle journée d'été ; une foule nombreuse, recueillie et en habits de fête, entoure le porche de Notre-Dame, qui servait, au moyen-âge dans les grandes circonstances, de forum à la cité Beaunoise. Là, sous ces voûtes si gracieuses, au milieu de sveltes colonnes, se tient une assemblée d'élite ; elle se compose : de Messire Henri de Salins, doyen du chapitre, de Jehan Berbis, de Guillaume Moingearde et de Pierre Lochardet, chanoines de l'insigne collégiale ; de Jehan, vierg d'Autun ; de Jehan Berbisote, maieur de Beaune ; d'André Duvernoy, échevin de la ville, et de plusieurs autres personnages. Tous siègent autour d'une longue table, près de laquelle sont deux notaires : Henri de Mara, prêtre du diocèse de Rouen, notaire apostolique et impérial, assermenté près de la cour épiscopale d'Autun, et Jehan Rosern.

Les regards se portent particulièrement sur un petit vieillard richement vêtu, à la figure fine et aux manières distinguées. C'est le Chancelier de Bourgogne. Il a soixante-trois ans; les préoccupations et les affaires ont imprimé des rides à son front, mais elles n'ont rien ôté à la netteté de son intelligence, à l'énergie de sa volonté et à la grâce de sa parole : on devine, au feu de son regard et à la finesse de son sourire, l'esprit supérieur, l'habile diplomate, le grand homme d'Etat. Arrivé au faite de la fortune, Rolin, comme toutes les nobles âmes, a compris le néant des grandeurs humaines et le besoin de se rattacher à un monde meilleur ; c'est ce que révèle son langage dès les premières paroles qui tombent de ses lèvres.

En présence de l'assemblée, il se signe: « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, » et dicte aux notaires ses volontés dans la langue latine, qui lui est familière comme l'idiôme de son pays. Voici la substance de cette charte :

« Moi Nicolas Rolin, chevalier, citoyen d'Autun seigneur d'Authume et chancelier de Bourgogne, en ce jour de dimanche, le quatre du mois d'août de l'an du Seigneur 1443, négligeant toutes sollicitudes humaines et dans l'intérêt de mon salut ; désirant par un heureux commerce échanger contre les biens célestes, les biens temporels que je dois à la divine bonté, et de périssables les rendre éternels; en vertu de l'autorisation du Saint-Siège, en reconnaissance des biens dont le Sei-

gneur, source de toutes bontés, m'a comblé ; dès maintenant et pour toujours je fonde et dote irrévocablement dans la ville de Beaune un hôpital pour les pauvres malades, avec une chapelle en l'honneur du Dieu tout-puissant et de sa glorieuse mère, Marie toujours Vierge, en vénération et sous le vocable du bienheureux Antoine, abbé. Je fais cette fondation dans les conditions suivantes :

« J'érige de mes biens le dit hôpital sur le fonds que j'ai acquis près des halles de Monseigneur le Duc, du verger des religieux de Saint-François et de la rivière de la Bouzaise. Ce fonds que je donne à Dieu pour l'érection du dit hôpital est, avec tous les édifices qui y sont et seront élevés, franc, libre et exempt de toute servitude féodale, et affranchi de tout autre redevance par le prince illustrissime, Monseigneur le duc de Bourgogne.

« De plus, je donne et laisse au Dieu tout-puissant, pour son honneur et sa gloire et ceux de sa très glorieuse vierge-mère et du bienheureux confesseur Antoine, dans l'intérêt et pour la fondation de cet hospice, pour y rendre plus complètes les œuvres de miséricorde et plus convenable le service divin, je donne mille livres tournois de revenu annuel, sur la grande saline de Salins. Lequel revenu a été amorti par mon dit seigneur duc et comte.

« J'ordonne que ce revenu de mille livres soit distribué de la manière qui suit : c'est-à-dire qu'à partir du lundi 5 août 1443, chaque jour, à perpétuité, à huit heures du matin, il soit distribué aux

pauvres de Jésus-Christ demandant l'aumône à la porte de l'hôpital, en pain blanc la valeur de cinq sous tournois et qu'à chaque jour du carême il leur soit donné le double. Cette aumône non interrompue s'élève annuellement à la somme de cent deux francs. Le reste des mille livres tournois sera employé à l'achèvement de l'hospice et de sa chapelle qui, comme j'en ai l'intention et l'espérance, seront, avec le secours de Dieu, terminés dans quatre ou cinq ans.

« Je promets au Dieu tout puissant, à la bienheureuse Marie et à saint Antoine de faire construire cet hôpital dans des proportions et sur un plan digne de sa destination, à mes frais; de le munir de lits garnis, propres à recevoir les pauvres de Jésus-Christ, de le pourvoir du mobilier nécessaire, de fournir sa chapelle de vêtements sacerdotaux, de livres, de calices et d'autres ornements.

« Aussitôt que les édifices seront achevés et complets, je veux qu'il soit procédé à la réception des pauvres et à la célébration du service divin.

« Chaque jour, dans la chapelle de l'hospice, deux prêtres, dont je réserve le choix à moi et à mes successeurs, célébreront la messe à huit heures du matin. Ils seront chargés d'administrer les sacrements aux pauvres et à ceux qui serviront dans ledit hôpital.

« De même, je veux qu'il soit fait dans l'édifice principal, proche la chapelle, trente lits, quinze d'un côté et quinze de l'autre; sans compter ceux qui seront établis à l'infirmerie et partout où il sera besoin. Je veux que les pauvres infirmes des

deux sexes soient reçus, alimentés et soignés, aux frais de l'hôpital, jusqu'à ce qu'ils soient revenus à santé et capables de faire place à d'autres malades indigents. Afin que les pauvres puissent être convenablement servis, j'ordonne que résident, à mes frais, dans cet hospice des femmes dévotes et de bonne conduite en nombre suffisant pour subvenir aux besoins des pauvres.

« Je veux que cet hôpital avec ses revenus soit régi par un Maître nommé par moi ou mes héritiers et révocable à volonté. Il sera tenu chaque année de rendre compte de sa gestion en présence du maire et des échevins, de moi, de mes héritiers ou de celui que nous délèguerons. Ce Maître recevra chaque année de bonne administration quarante livres tournois de gages.

« Comme quelques-uns de ces articles, à cause de leur trop grande généralité, auront besoin d'être éclaircis ; voulant y pourvoir avec l'aide de Dieu, je me réserve le droit de les interpréter et de les améliorer à l'avantage de l'hôpital. »

Le Chancelier fit insérer dans le corps de cet acte les bulles du pape et les lettres-patentes de Philippe le Bon, pour assurer et maintenir les privilèges qu'elles concédaient.

Quand cette chartre de fondation fut écrite et signée, on la scella soigneusement des sceaux du duc de Bourgogne, de l'évêque d'Autun et du notaire. Le peuple pouvait en signe d'allégresse crier : Noël ! Noël ! Nicolas Rolin allait élever un monument qui serait la providence des pauvres et la gloire de la cité.

Le 28 août 1443, le pieux fondateur établit André Duvernoy, intendant de l'hospice ; c'était un homme « plein de fens, de loyaulté, de prud'homie & de bonne diligence (1). » Il le chargea de surveiller et de presser les travaux ; et chaque jour, de distribuer en pain blanc, aux pauvres qui se présenteraient à la porte de l'hôpital, la valeur de cinq sous tournois. Plein de sollicitude pour les malheureux, le bon chancelier leur fit préparer des sièges et bâtir un auvent pour les abriter.

L'auvent a disparu au commencement de notre siècle ; mais l'aumône quotidienne, que le fondateur avait recommandé de doubler en carême, continue. Chaque jour, les nombreux voyageurs qui se présentent à la porte de l'Hôtel-Dieu reçoivent du pain ; et en hiver, on en fait une distribution bi-mensuelle de cinq cents livres aux indigents de la ville.

Nicolas Rolin arrête les plans du monument qu'il va construire. Il prend pour type un édifice de ces pays de Flandres, où il a passé de longues années à la cour de Monseigneur de Bourgogne : « Le corps de maison du grand Hofstel-Dieu de Beaune, dit une lettre de cette époque, a été édifié à la semblance de l'hospital Saint-Jacques de Valenciennes ; bien que celui de Beaune soit en construction d'édifice de plus grande magnificence, & ait plus de lietz à recevoir malades & povres (2). » Le Chancelier a mandé un artiste flamand ; il lui

(1) Lettre d'institution.

(2) Archives des Sœurs.

expose ses vues ; il désire élever à la gloire de Dieu quelque chose de princier et de royal. L'architecte qui comprit et exécuta si heureusement la pensée de Rolin fut, autant qu'il nous est permis de le supposer, Jacques Wiscrère : une poésie contemporaine, qui célèbre Nicolas, Guigone et leur œuvre, lui donne le titre d'exécuteur (*peractorem*) du monument et lui souhaite longue vie ici-bas et éternel bonheur au ciel (1).

Aussitôt les gens de divers métiers se mettent en mouvement pour réaliser les généreux desseins des riches et puissants époux. Des manœuvres creusent les fondations de l'édifice ; des carriers tirent de la taille et des moellons dans les montagnes de Rochetaïn et de Blagny ; des bûcherons abattent les plus beaux arbres des forêts de Borne, d'Argilly, de Champgerlay et d'Espenau ; de lourds charriots chargés de chaux, de sable, de pierres, de bois et d'ardoises sillonnent en tous sens les routes de Beaune. Dans les rues de la ville on entend la lime et le marteau des maîtres serruriers qui préparent les ferrures. *L'imaigier* Jehannin Fouquerel dessine les carreaux qui doivent paver les salles ; il les armorie des initiales de Nicolas et de Guigone, il y place leur devise *Seulle, Seulle* et les sème d'étoiles. Denis Géot, d'Aubigny, près de Brazey-en-Plaine, façonne ces carreaux historiés et fabrique les tuiles vernissées qui doivent couvrir une partie du monument.

Jehan Ratheau et ses compagnons construisent les murailles. Près d'eux des maîtres ouvriers

(1) Archives des Sœurs : *Notice sur le chancelier Nicolas Rolin*, vers.

chantent en sculptant la pierre et le bois. Jehanin Garreau, Guillemin Dudet, Guillaume La Rathe et Simon Bernier placent la charpente de la grande salle et de la chapelle et lancent vers le ciel la flèche aérienne qui les couronne. Baudechon Courtois et ses compagnons, venus de Mézières sur Meuse, les couvrent d'ardoises. Colin Vinet, de Beaune et d'autres artistes plombiers fixent de charmantes dentelles au faite de l'édifice et plantent, au sommet des pignons et des tourelles, des girouettes plus gracieuses que des bouquets de fleurs. Des verriers décorent les fenêtres de splendides vitraux (1).

Pendant ce temps on travaille pour l'intérieur de l'Hôtel-Dieu : d'habiles ouvriers tissent le lin, la laine et le chanvre, ou façonnent des meubles ; des fondeurs en bronze et en étain préparent une magnifique vaisselle ; des artistes flamands créent des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture ; des orfèvres cisellent des vases sacrés ; le Pape expédie de Rome un trésor de saintes reliques, que des joailliers enchâssent dans des bijoux étincelants de pierreries ; et la pieuse Guigone brode les parements qui doivent décorer l'autel.

Le Chancelier avait demandé cinq ans pour terminer son œuvre : il fit tout avec tant de magnificence, qu'il lui en fallut plus de huit ; les travaux ne furent achevés qu'au mois de décembre 1451. La fin de cette année fut pleine d'allégresse pour Rolin

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Histoire de Beaune*, par M. Rossignol, p. 298-304.

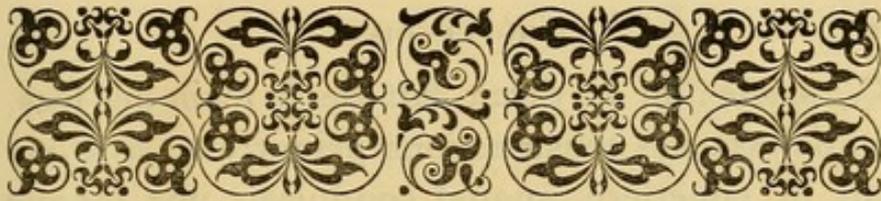
et Guigone : « le jour de la feste de Monseigneur sainct Sylvestre, on béni la chapelle de l'hospital ; la veille on avoit béni son cemetière. » Qui accomplit cet acte religieux ? Nous pouvons affirmer, malgré le silence de notre chroniqueur, que ce fut messire Jehan Rolin, fils du Chancelier et évêque d'Autun : il ne dut céder à nul autre si grande joie et pareil honneur. Le Pontife, après avoir parcouru en les bénissant toutes les salles de la maison, célébra les divins mystères et enferma Jésus dans le tabernacle. L'Hôtel-Dieu a reçu son Hôte : les pauvres peuvent accourir (1) !

Le lendemain, 1^{er} janvier 1452, Nicolas et Guigone accueillèrent au seuil de la maison six sœurs, venues des pays de Flandres pour soigner les pauvres. Ce jour même, ces pieuses filles installèrent dans la Grand'chambre le premier malade : bientôt tous les lits furent pourvus. « Le dix janvier de ceste année, le premier trespaffé fut ensevely dans le cemetière (2). » Le voilà fondé cet « admirable hospital de Beaune qui, au dire de Paradin, n'a son égal au monde (3). »

(1) Avant la Révolution, le 31 décembre de chaque année, l'Hôtel-Dieu fêtait solennellement l'anniversaire de sa dédicace. (*Directoire*, p. 73).

(2) Archives des Sœurs: *Notice sur le chancelier Nicolas Rolin*, prose et vers.

(3) Guillaume Paradin, *Annales de Bourgogne*, p. 854.



CHAPITRE II

EXTÉRIEUR DE L'HOTEL-DIEU

1451

ETUDIONS l'Hôtel-Dieu tel que le créa le Chancelier et que vient de nous le rendre une heureuse et intelligente restauration. Pour dessiner cet édifice, nous nous aiderons d'une description faite par le chevalier Bard (1).

Pour que tout dans cette esquisse soit un et semble d'une même main, nous fondrons notre texte avec celui de l'habile archéologue.

Les constructions faites par Nicolas Rolin forment un vaste parallélogramme long de quatre-vingts mètres et large de cinquante-deux et demi. Il renferme une magnifique cour pleine d'air et de soleil. Les eaux cachées de la Bouzaise qui roulent sous cette cour emportent toutes les immondices de la maison et lui assurent une merveilleuse salubrité.

A proximité des salles de service s'élève un puits, qui est l'une des belles œuvres de serrurerie du

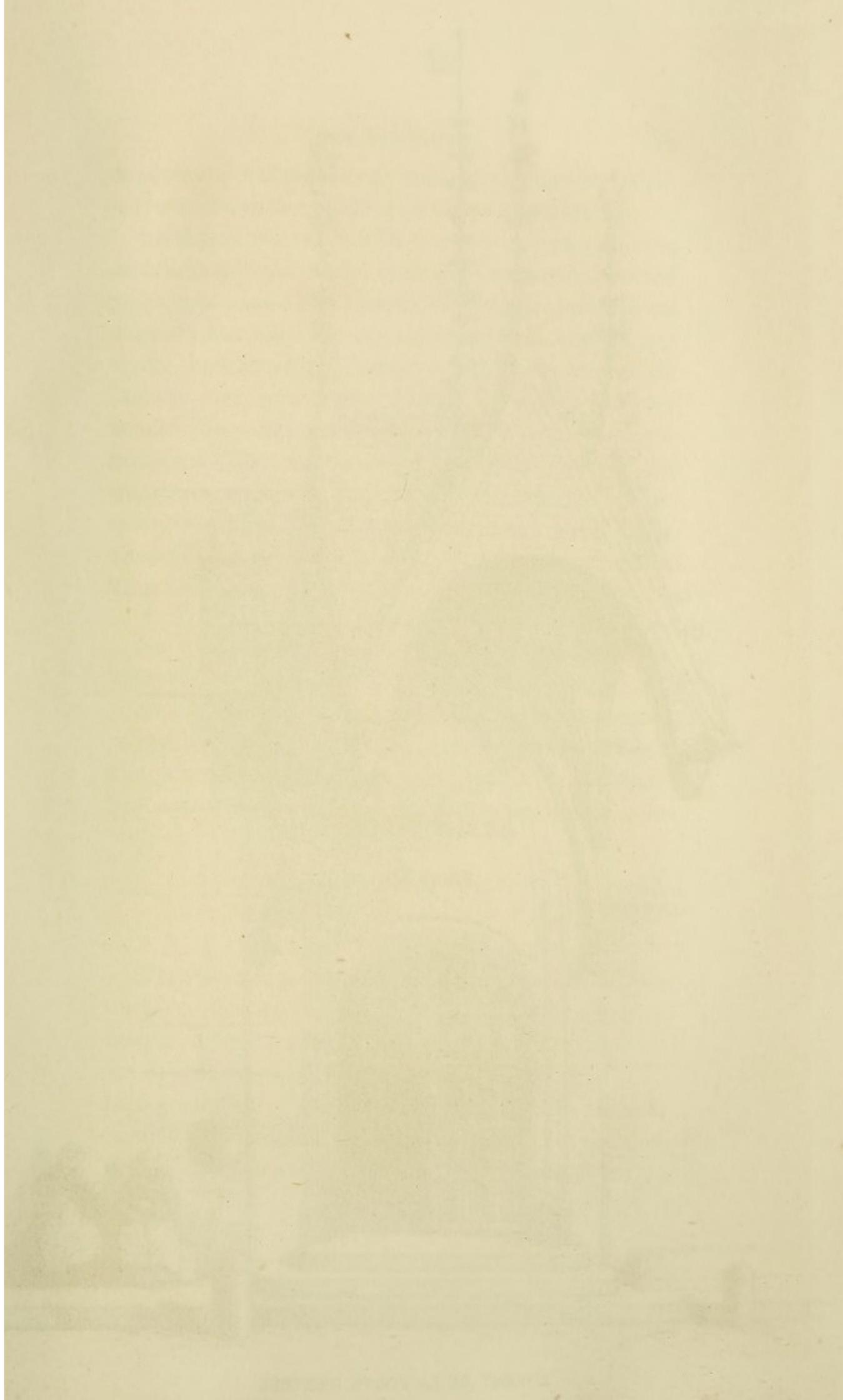
(1) *Situation monumentaire du grand Hôtel-Dieu de Beaune*, par Joseph Bard, 1842.

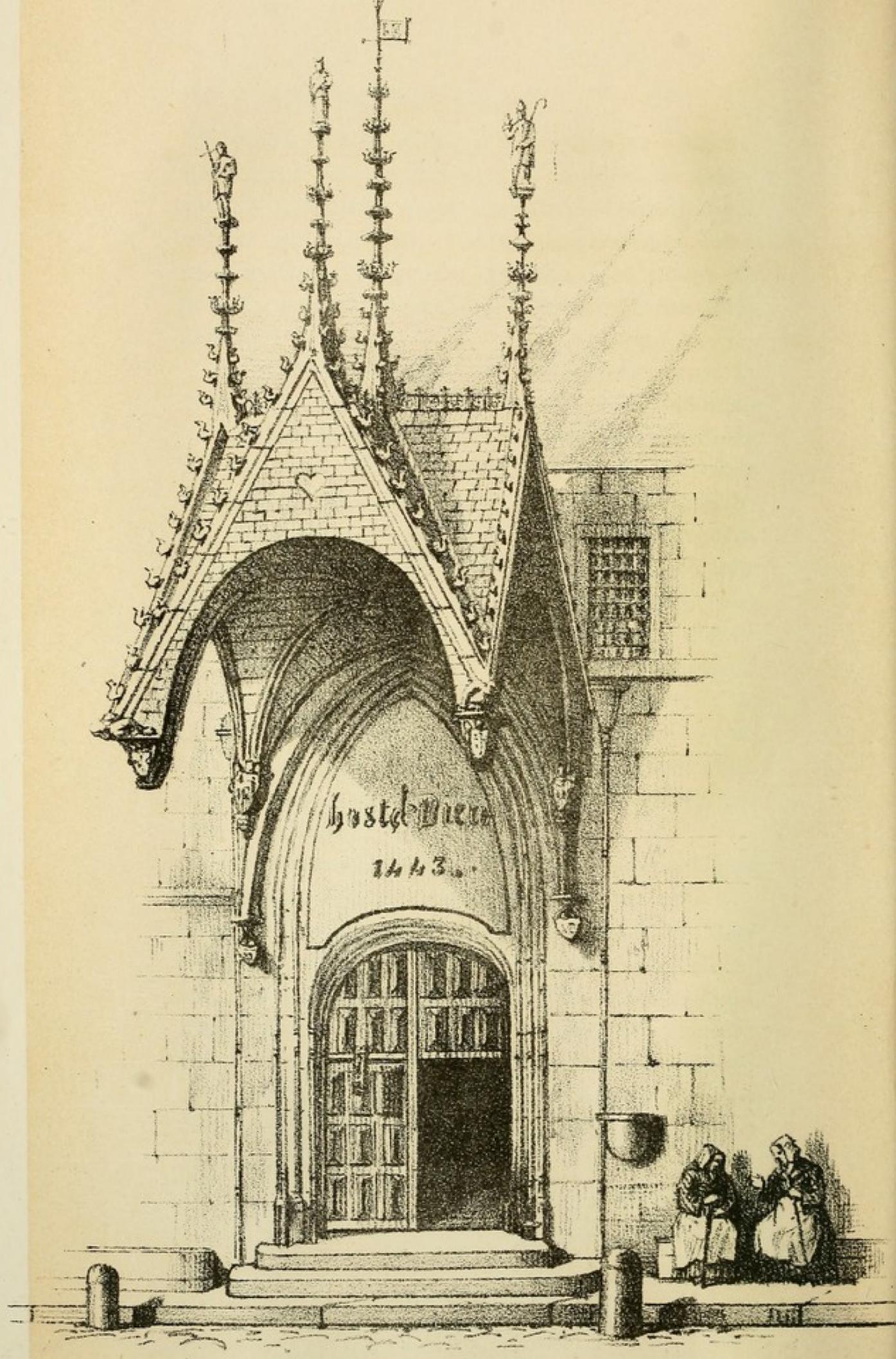
XV^e siècle : on le dirait fait de la main des fées. En dehors des constructions primitives, se trouvait le cimetière auquel conduisait une longue galerie terminée par « deux chambrètes : l'une pour mettre les povres malades frénétiques & hors du sens, & l'autre où on ensevelissait les trefpassés (1). »

Le grand Hôtel-Dieu de Beaune est, avec la maison de Jacques Cœur à Bourges et le palais de justice de Rouen, l'un des plus précieux bijoux de l'architecture du XV^e siècle. Il faut voir ce palais des pauvres avec son luxe royal d'ornementation, ses admirables profils, ses frêles et délicieuses découpures que la brise fait frissonner, que l'air du soir fait gémir et que les siècles n'ont point ébranlé. C'est un trésor pour l'artiste qui aime à s'inspirer de la pensée du moyen-âge à son époque la plus fleurie, pour l'historien qui se plaît à se recueillir dans le passé et pour le poète qui vit de souvenance et de religieux parfums. L'Hôtel-Dieu de Beaune est sans contredit l'un des édifices les plus curieux de France.

L'ordonnance générale de ce monument est d'un majestueux aspect. Cependant tant de profils varient sa structure, tant de détails accentués, mais complexes et capricieux, modifient les zones diverses qui en composent l'ensemble ; tant de charnants accessoires expriment un caractère particulier à chaque portion des lignes mères de l'édifice, qu'il en résulte pour le spectateur une impression confuse, difficile à vaincre, plus difficile encore à

(1) Inventaire de 1501.





AUVENT DE LA PORTE D'ENTRÉE

traduire. Cette maison ne peut être vraiment expliquée et comprise qu'à l'aide d'une illustration.

La façade de cet édifice se développe sur une longueur considérable. Son mur immense, formé par vingt assises de pierres de grand appareil, ne dépasse pas sept mètres. Le toit qui le couvre est d'une hardiesse prodigieuse ; il a seize mètres de couche. De prime abord cette construction est sévère ; la monotonie n'en est rompue que par un cordon saillant sur toute la longueur du mur, les quatre baies ogivales de la Grand'Chambre et les deux belles fenêtres à meneaux flamboyants de la chapelle. Le toit est à peine égayé par six petites lucarnes et deux grands louvres.

Mais ce qui fait la gloire de ce monument, ce sont ses délicieux accessoires.

Sa porte d'honneur est ogivale et à voussure, ses panneaux à serviettes sont artistement taillés ; elle présente dans son tympan une table de marbre noir portant cette inscription en lettres du style du XV^e siècle :

Hostel-Dieu

1443

Elle est abritée par un inimitable auvent. C'est un vaste dais à pendentifs, du galbe le plus pittoresque : rien n'est hardi comme ses trois pinacles ornés de choux gothiques et revêtus d'ardoises ; rien n'est délicat comme ses dentelles de plomb ; rien n'est gracieux comme ses anges et ses statuettes de la Vierge, de saint Jean-Baptiste et de

saint Nicolas. La girouette qui le domine, et qui fait resplendir au soleil les trois clefs d'or du chancelier et la tour crénelée et fenestrée de Guigone de Salins, est un chef d'œuvre. Tout dans ce charmant édicule est d'une hardiesse et d'une légèreté prodigieuses ; n'adhérant à la muraille que par une seule face, il se tient pour ainsi dire par enchantement.

Le visiteur s'arrête sous ce dais pour admirer l'incomparable guichet de cette porte avec ses pointes acérées et pressées, ses écussons aux armes des fondateurs, et le marteau si artistement ciselé qu'on se demande si c'est bien du fer qui offre ces capricieux dessins, cette salamandre et cette mouche qui paraissent animées.

Le grand toit, lui aussi, a ses beautés. Il porte à son sommet une dentelle qui ne déparerait pas le manteau d'une reine (1). Le Christ et la Vierge qui sont debout à la pointe de chacun de ses pignons, semblent crier bien haut : « Nicolas et Guigone, nos serviteurs, nous ont donné cet hôtel pour y recueillir les pauvres. Qu'ils viennent ici ceux qui sont malades, et nous les soulagerons. »

Ce qui achève la décoration du grand toit c'est sa flèche octogone, si légère, si svelte et si hardiment plantée au faite d'un édifice qui est lui-même un prodige de hardiesse. Comme elle porte fièrement sa croix tréflée et son coq au plumage d'or ! On se demande, d'où vient à cette aiguille, d'un

(1) On s'est inspiré de ce modèle pour orner la S^{te}-Chapelle de Paris, lors de sa restauration.

aspect si frêle et si délié, sa solidité plus que quatre fois séculaire. Elle est inébranlable comme au jour de sa fondation ; elle a gardé toutes ses gracieuses allures ; elle a perdu seulement les huit pinacles qui formaient couronne au sommet de sa base (1), et les riches écussons que les Vienne, les Vergy, les Châlon, les Luxembourg et autres avaient placés là en signe de haute protection promise à l'Hôtel-Dieu (2).

Si cette flèche, par ses proportions élégantes, délecte le regard, ses cloches de leur côté charment l'oreille. Elles sont petites mais si bien harmonisées que, même lorsqu'elles jettent leurs volées au vent, on s'arrête pour entendre les mille variantes de leur tierce majeure. Mais quand, assis devant son clavier d'airain, un artiste invisible, le *trézeleur*, comme l'appelaient nos pères au temps de Rolin, ajoute à sa gamme la note d'une quatrième cloche, on est émerveillé et ravi de leurs vifs et joyeux ébats et de leur chant mélodieux.

Malheureusement, les *trézeleurs* du passé ont emporté dans la tombe leur gai et pieux répertoire, et le beffroi de notre Hôtel-Dieu n'a plus guère que ces airs naïfs et populaires que l'on trouve partout et cette cantilène qui lui est propre :

Bons habitants de Beaune,
Je suis le *Trézeleur* ;
C'est moi qui carillonne
Les fêtes du Seigneur.



Quand survient une fête
Je monte à mon clocher ;
Dès le soir je m'apprête
A la carillonner.

(1) Délibération du 6 août 1702.

(2) Procès-verbal de visite de Jacq. Grozelier, 1653.

Sonnez, cloches joyeuses,
 Vos plus beaux carillons ;
 Car les âmes pieuses
 En aiment les doux sons.

De la Vierge Marie,
 Je chante les grandeurs.
 De grand cœur je la prie,
 Pour tous ses serviteurs.
 Et mon âme attendrie,
 Exprimant son amour,
 Lui dit : « Mère chérie,
 J'implore ton secours. »

Quand une postulante
 Se présente au saint lieu,

Pour être la servante
 Du pauvre et du bon Dieu,
 Ma main se précipite ;
 Car Je suis *Trézéleur*.
 Et mon clavier s'agite
 Pour chanter son bonheur.

Quand vient de la Maîtresse,
 Ou bien du Directeur
 La Fête, je m'empresse
 De bénir le Seigneur.
 Je prie avec instance
 Leurs patrons glorieux
 De donner assistance
 A ces cœurs si pieux.

Franchissons la porte d'honneur et pénétrons dans l'hospice du Chancelier. Là, se montre avec toute sa verve cette épopée monumentale qu'on appelle l'Hôtel-Dieu de Beaune. On peut dire qu'il y a coup de théâtre pour le spectateur. Ici se développe, avec toute sa poésie, ce type du XV^e siècle qui était si châtié et si ferme dans ses profils, si harmonique dans ses lignes, malgré l'apparente bizarrerie des uns et des autres.

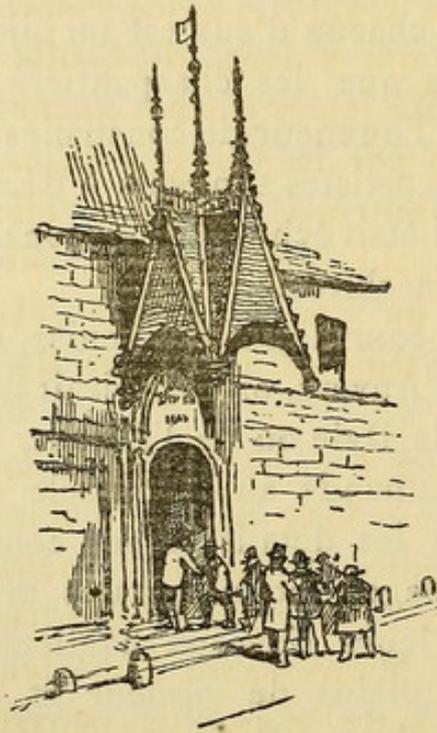
Cette cour présente un carré long formé par le corps du bâtiment de la Grand'Chambre et par des constructions d'un jet si attachant, d'un faire si hardi, si original, si varié, qu'il est presque impossible de les décrire. La pensée architecturale du Nord semble s'être unie merveilleusement aux splendides effets de la pensée orientale et avoir voulu nous donner l'Alhambra et ses minarets mauresques mariés à la cour du palais italien. Deux galeries ou promenoirs superposés et soutenus par des colonnes à vives arêtes offrent aux malades et aux convalescents un abri contre la

pluie, et, dans les beaux jours, de l'ombre, de l'air et de la lumière.

Les toits qui retombent sur la partie supérieure de ces galeries, bien que moins aigus que ceux de la Grand'Chambre, sont d'une immense ampleur. Les artistes du moyen-âge, qui avaient une entente merveilleuse du pittoresque, les ont ornés de baies à pinacles, de grands et de petits louvres destinés à jeter dans tout l'édifice l'air et la lumière. Qu'ils sont charmants ces gracieux édicules avec leurs ogives aux lignes capricieuses, leurs petits anges portant blason, leurs choux gothiques, leurs dentelles de plomb et leurs délicieuses aiguilles à girouettes armoriées ! Le Nord n'a rien inventé de plus aigu, de plus aérien que ces pinacles ; chacun d'eux est un bijou. La tradition rapporte que les charpentiers de Beaune ayant brigué l'honneur de construire ces louvres, chacun de ces artistes s'ingénia à décorer à sa façon ce qui lui était échu, tout en conservant l'unité du plan de l'architecte.

Dans cette cour digne de Venise, digne de Séville, digne d'Anvers, on se croirait transporté sur les rives de la Dyle ou de l'Escaut, tant le génie des artistes flamands au XV^e siècle respire dans l'ensemble et les détails de ses constructions. Il faut voir ces pages monumentales avec leurs naïves figures, leurs rinceaux habilement fouillés, leurs reliefs pleins de vigueur et de mordant, leurs frises et leurs découpures, quand le soleil embrase les ardoises et les tuiles vernissées des toits, et fait étinceler sur leur champ d'azur les

armes d'or des fondateurs que portent les girouettes des pinacles et des tourelles. Ces pages revêtent un autre genre de beauté à mesure que descendent sur elles les dernières lueurs du crépuscule et les ombres de la nuit. Leurs profils semblent grandir en prenant des formes indécises et confuses, et leurs galeries ont quelque chose d'étrange et de mystérieux, surtout quand on voit passer la blanche apparition d'une hospitalière qui va de salle en salle comme l'ange de la charité.





CHAPITRE III

INTÉRIEUR DU GRAND BATIMENT

1451

ENTRONS dans l'Hôtel-Dieu, et jetons un coup d'œil sur cette maison que Rolin et Guigone viennent d'orner avec une magnificence royale : « les riches meubles & garnyments qui y font, dit Guillaume Paradin, vont en infinité (1). » Nous n'examinerons que les salles créées par le Chancelier, nous réservant d'étudier les autres à mesure qu'elles s'élèveront. Pour nous guider dans cette visite, nous nous servirons d'un inventaire très-détaillé de 1501. Parcourons d'abord les salles du grand Bâtiment.

Quand on a franchi la porte d'honneur, on se trouve dans un long vestibule dont la peinture murale est semée des initiales mêlées de Nicolas et de Guigone. Sur ce vestibule s'ouvre l'appartement de la Maîtresse ou Supérieure, la douce hôtelière de cette maison des pauvres.

Il est précédé du « RÉFECTEUR » OU RÉFECTOIRE

(1) Annales de Bourgogne.

des sœurs. Au temps de Rolin, rien n'était simple et austère comme le mobilier de cette vaste pièce ; on y voyait : « une longue table de boys & deux archebans » pour servir de sièges, quelques vases d'étain, des chandeliers de cuivre, des nappes et des serviettes. Afin de nourrir de pieuses pensées pendant le repas les âmes des hospitalières, le Chancelier avait fait placer sous leurs yeux des peintures représentant l'Annonciation de la Vierge, la Nativité et Crucifiement de Jésus, et les images de sainte Catherine et de saint Grégoire (1).

Le temps et les usages ont modifié cet ameublement : une toile cirée est étendue sur la longue table, des chaises ont remplacé les archebancs et des vases de terre ont succédé à l'étain. Les tableaux du XV^e siècle qui parlaient aux sœurs le langage de la foi ont disparu. Le regret de leur perte est adouci par la présence de ces autres peintures d'un cachet moderne qui ne sont pas sans valeur : un Christ en croix, très remarqué, une sainte Pélagie, les disciples d'Emmaüs et une grande toile représentant le Jugement de Notre-Seigneur, avec l'avis de chacun des juges. Une sainte Marthe peinte sur bois rappelle seule le XV^e siècle.

L'APPARTEMENT DE LA MAÎTRESSE est à la suite de cette pièce. C'était autrefois l'office du réfectoire et le lieu où se tenaient les assemblées administratives de la maison. Le mobilier de cette chambre est d'une élégante simplicité. Il se compose : d'une

(1) Inventaire de 1501.

grande tapisserie d'Aubusson représentant Jacob quittant Laban, d'une assez belle toile figurant la Pentecôte, de portraits et de médaillons, d'une armoire en marqueterie, d'une commode en bois de rose avec cuivres dorés et de quelques fauteuils, le tout style Louis XV. Par cet ameublement d'un goût exquis, on a voulu honorer à la fois l'autorité, personnifiée dans la Maîtresse, et ses chers clients les pauvres de Jésus-Christ qui viennent là solliciter dans la maladie leur admission à l'Hôtel-Dieu.

Au-dessus de ces deux appartements est le DORTOIR des sœurs, le DORTEUR de notre vieil inventaire. Il renfermait en 1501 « dix-sept couches de boys faictes de chambry. » Chacune avait son matelas, son oreiller « deux blanchetz, une couverture de gris, & deux cortines (rideaux) de gros gris. » Au milieu de ce dortoir s'élevait une croix de bois avec son CRUCIFIZ entre les images de Notre-Dame et de saint Jean. Au pied de cette croix étaient un bénitier et une lampe qui éclairait les hospitalières pendant la nuit et leur servait à la récitation des Heures. Près de là, étaient deux autres petites chambres à coucher ; l'une à six lits et l'autre à trois (1).

Si, quittant l'appartement de la Maîtresse et des sœurs, nous traversons le vestibule et gagnons la salle qui est devant nous, nous sommes dans la GRAND'CHAMBRE. C'est ici véritablement l'Hôtel-

(1) Inventaire de 1501.

Dieu : Jésus est là-bas dans le tabernacle et ici sont les pauvres, ses privilégiés. Que cette salle, qui mesure soixante-douze mètres de long, sur quatorze de large, est grandiose ! Que sa voûte lambrissée, qui a pour décors des peintures festonnées et les écussons des fondateurs et ceux de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, est riche et hardie ! Que ses nervures aux arêtes polychromées sont d'un jet gracieux ! Que de variété et d'heureuse bizarrerie dans ces têtes qui servent de modillons aux nervures, ou qui ornent les extrémités des poutres transversales empêchant l'écartement des murailles : on dirait que Rolin a voulu convier tous les êtres de la création pour porter cette voûte splendide élevée à la gloire de Dieu et au soulagement des pauvres. On ne décrit pas cette salle, on s'arrête stupéfait et on admire.

Une heureuse restauration lui a rendu son aspect primitif ; son ameublement seul est changé. Le voici tel que nous le représente l'inventaire de 1501. Il y a dans la Grand'Chambre « trente & une couches de lambroiferie, » assez spacieuses chacune pour recevoir deux malades ; elles sont entourées de courtines blanches et surmontées de deux statuette. Aux jours de fêtes solennelles, elles sont parées « de couvertes de haultes liffes faictes à torterelle (tourterelles), ormoyez des armes des fondateurs. » Comme ces tapisseries sont de grand prix et d'un beau travail, on jette sur elles pour les protéger une toile de fin lin. Pendant le jour cette salle est éclairée par les verrières de dix

baies ogivales et la nuit par deux candélabres suspendus à la voûte : « un grant chandellier de cuyvre ayant fix ailes & une lampe de cuyvre à fix lamperons. » Cet ameublement est complété par de longues tables soigneusement ouvrées, par des armoires et de grands coffres habilement sculptés où sont les ustensiles et les linges qui servent à la réfection et aux soins des malades.

L'air et une douce lumière remplissent cette salle splendide ; le malade y respire à l'aise. Son âme s'y nourrit des paroles de vie qui tombent de la « haulte chaire », et, en regardant les saintes images qui surmontent les lits, le Dieu-de-Pitié qui est au dessus de la grande porte et le Christ qui domine la cloison qui ferme la chapelle, il apprend à supporter et à diviniser la douleur.

Quand la « cloiche » de cette salle a donné le signal du repas, on voit les pauvres s'asseoir autour d'une grande table couverte « d'une nape ouvrée, de baffins de viande, de chauvaux & d'aiguières. » Chaque convive a « fa ferviette, fon escuelle plate, fon pinta & fon gobelle ». Tous ces vases sont « en estain fin, » et brillent d'un éclat de propreté devenu proverbial.

Comme il n'y a point de foyer dans la Grand'-Chambre, en hiver on place « un eschauffeur sur la table (1), » et on ajoute à chaque lit « une couverture rouge, un lodier, & une botaille d'estain pour eschauffer les piedz des malades (2). »

(1) C'était un grand coffre d'étain rempli d'eau bouillante.

(2) Inventaire de 1501.

LA CHAPELLE ne fait qu'un avec cette magnifique salle ; elle n'en est séparée que par « une cloyson de bois » sur laquelle il y a une statue de saint Jean-Baptiste surmontée d'un calvaire, c'est-à-dire du Christ en croix, de la Vierge et du disciple bien-aimé. « Ceste cloyson à clère voye, » faite par un sculpteur ou *lambroiseur* choisi par Rolin, est par ses gracieuses découpures un voile de gaze jeté entre la grande salle, qui forme la nef d'une église, et la chapelle proprement dite, qui en est le sanctuaire.

Signons-nous, en passant à côté « du grant & beaul benoistier en cuyvre, » et franchissons le seuil de la pieuse enceinte. Cette chapelle, au temps du chancelier, a trois autels placés au fond de l'édifice, sur la même ligne. Le principal est en marbre ; il est entouré de quatre colonnes de cuivre qui ont l'éclat de l'or et qui portent chacune un ange et vingt-quatre chandeliers ; il a pour retable le fameux *Jugement dernier* attribué à Van Eyck ou à Roger Van der Weyden.

L'autel de droite est orné d'une large peinture représentant Notre-Dame de Pitié et la résurrection de Lazare. Ce tableau est surmonté des statues de sainte Marie-Madeleine, de sainte Marthe, de sainte Barbe et de saint Lazare. L'autel de gauche a pour retable une peinture de la résurrection de Notre-Seigneur, au-dessus de laquelle sont placées les images en pierre de Notre-Dame, de saint Jean l'Évangéliste, de sainte Catherine et de saint Antoine.

Les sœurs entendent l'office divin dans deux

charmants oratoires « de lambroiferie à clère voye » disposés de chaque côté de la chapelle. Au milieu de ce sanctuaire s'élève un « bel et somptueux » chandelier à sept branches. « Devant le repositoire du corps de Nostre-Seigneur pend un grant lampier journallement clairant (1). »

La famille Rolin, le duc et la duchesse de Bourgogne sont là présents par leurs portraits, et semblent s'associer aux hommages rendus au Dieu des pauvres. Dans la grande verrière qui surmonte le maître-autel « sont représentés Philippe le Bon & Madame Isabel de Portugal, sa troisième femme, le Sgr Chancelier Rolin & Madame Guigone de Salins. En deux autres petites vitres au-dessus sont les armes du duc Philippe écartelées de France, avec briseure des duché & comté de Bourgogne, & encore celles du même duc partyes avec de Portugal. Et en une vitre, à main gauche de la chapelle, sont les effigies de M. le cardinal Rolin & de MM. Antoine & Charles Rolin, fils du Sgr Nicolas Rolin (2). »

Dans les grandes solennités et aux jours « des pardons, » quand la foule accourt en ce lieu pour gagner les indulgences accordées par les Papes à ceux qui visitent l'Hôtel-Dieu et font largesse aux pauvres, cette chapelle, par sa richesse et son éclat, par ses chants auxquels répondent les mélodies de l'orgue, offre comme une image du ciel. Tous les vases qui servent au culte divin sont d'argent ou de vermeil. La chaire est revêtue d'un

(1) Inventaire de 1501.

(2) Procès-verbal de Jacq. Grozelier, 1653.

tapis splendidement armorié. Le grand autel a un parement de satin bleu représentant l'Annonciation; ce parement est semé d'étoiles et rehaussé de brocard d'or. Le missel en parchemin qui repose sur un oreiller en velours perse est un chef-d'œuvre d'enluminure. Les vêtements des prêtres ont une magnificence plus que royale. Les sièges de l'officiant et de ses ministres sont couverts de deux draps de tapisserie de haute lisse sur lesquels sont l'image de saint Antoine et un semé de tourterelles, de tours fenestrées et de clefs d'or.

Les saints semblent être descendus du paradis et se mêler à leurs frères de la terre pour adorer le Dieu de l'Eucharistie, devant qui brûle un grand lampadaire d'argent armorié aux armes de Rolin et de Guigone. Outre les pieuses images que nous avons signalées, se trouvent encore là de suaves peintures représentant Notre-Dame, les trois Rois, saint Antoine, saint Grégoire, saint Bernard et saint Yves. En ces jours, il y a dans cette chapelle plus que les images des saints, on offre à la vénération des fidèles leurs précieuses reliques (1).

Sur une table parée comme un autel, au milieu de fleurs, de lumières et de parfums on expose : « Une croix d'or à pied, en laquelle a trois gros diamans à pointes, faisant les têtes des clous du crucifix, & un gros rubis faisant la playe du côté; elle contient une grande pièce de la vraie croix, attachée à une clavine d'or. » A côté de cet inestimable joyau on dépose d'autres parcelles de l'arbre de la rédemption, une des épines de la dou-

(1) Inventaire de 1501.

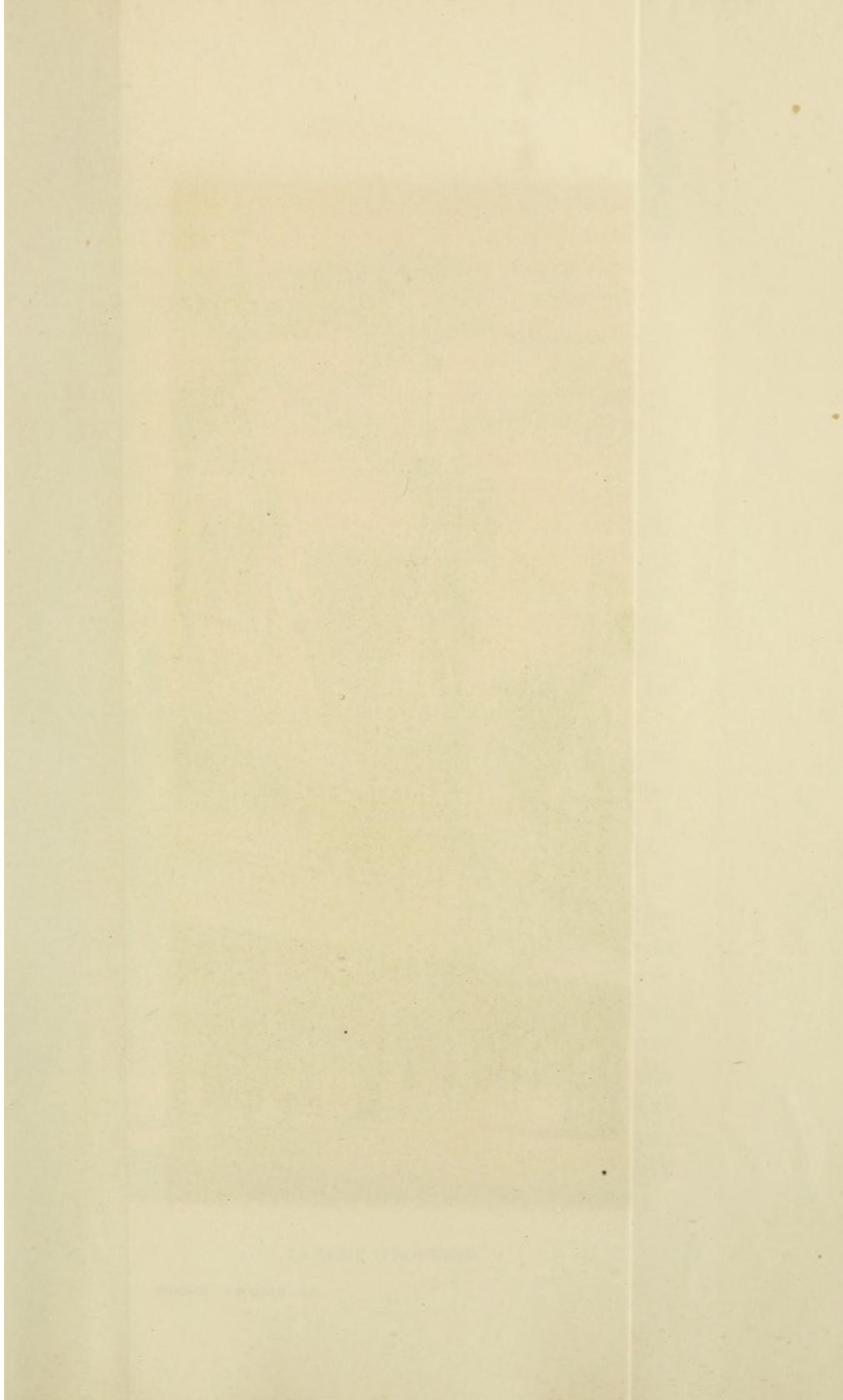
loureuse couronne du Sauveur, et un morceau de la robe de pourpre qu'il porta dans sa passion, des reliques prises au lieu de sa naissance, à la colonne de sa flagellation, à son sépulcre et à celui de sa Mère. Pour honorer le divin Crucifié, les élus en grand nombre semblent, par leurs reliques, s'être donné rendez-vous autour « de la vraie croix de l'Hostel-Dieu de Beaune. » On voit près d'elle une parcelle du chef de saint Jean-Baptiste ; des ossements des saints apôtres Paul, André, Philippe, Mathieu, Barthélemy et Simon ; des os des saints Innocents, et des glorieux martyrs Fabien, Laurent, Vincent, Blaise, Isigon et Maurice ; des reliques des trois Rois, des saints confesseurs Euchère, Pantaléon, Aubin, Evalde, Benoît, le patriarche des moines d'Occident, et de saint Louis, roi de France. Dans ce pieux cortège, les vierges et les saintes femmes figurent avec honneur ; elles sont représentées par des ossements de sainte Marie-Madeleine, de sainte Catherine, de sainte Agathe, de sainte Corneille, de sainte Marguerite, de sainte Aldegonde, de sainte Prisca, de sainte Félicité, de sainte Hélène, de sainte Elisabeth et des onze mille vierges martyrisées à Cologne. Les reliquaires qui renferment ces restes vénérés sont des bijoux d'orfèvrerie dignes de servir de modèles à Benevenuto Cellini, tant ils ont des formes variées et exquises : ce sont des coffrets émaillés d'azur, des groupes d'anges, des clochers gothiques, des chapelles ogivales (1).

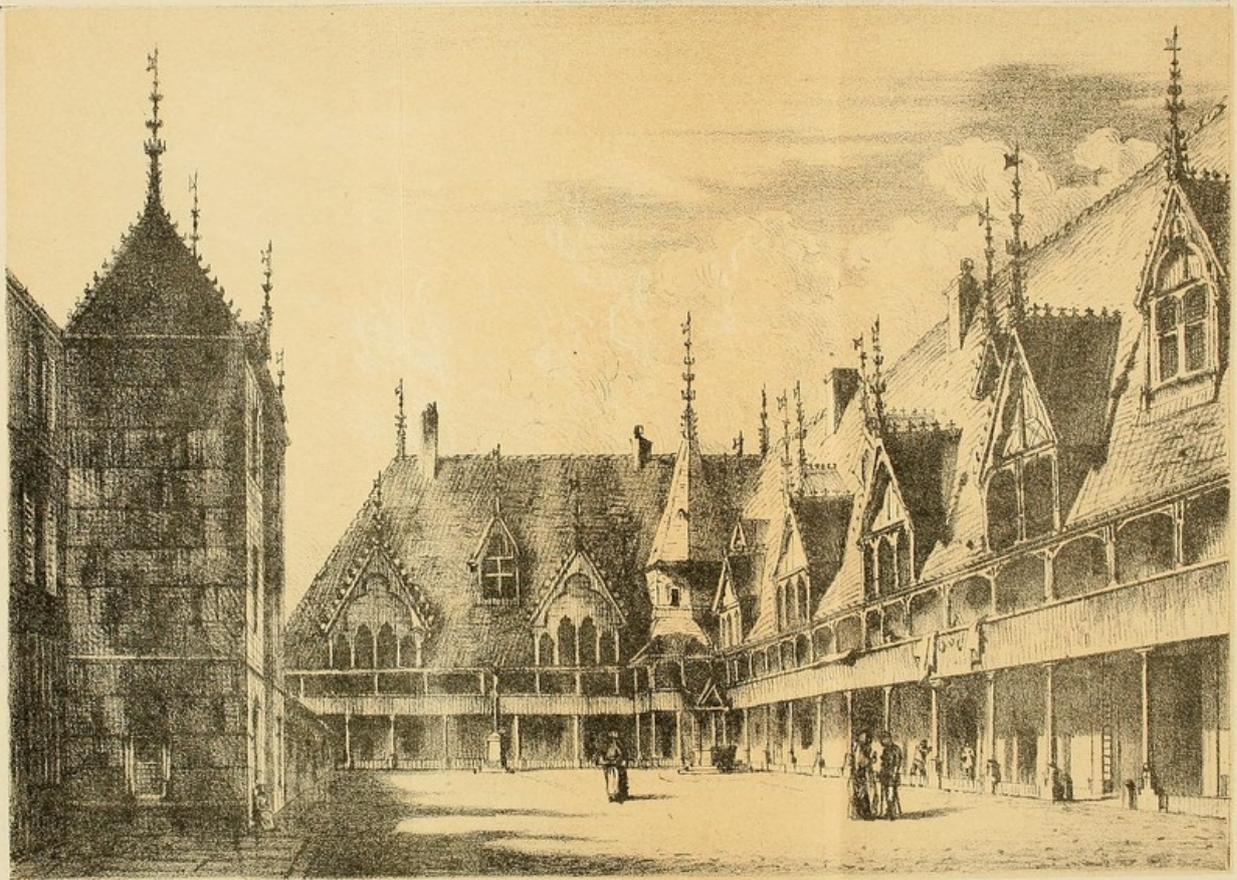
(1) Inventaire de 1501. — Inventaire des Sœurs, 1765, copie d'un manuscrit gothique.

A la suite de la chapelle se trouve le RÉVESTUAIRE ou sacristie. Cette petite salle, éclairée, au temps de Rolin, par une seule baie ogivale à meneaux tréflés, possédait en ornements, en tissus et en vases sacrés de véritables merveilles. On remarquait dans son trésor : cinq croix d'or, de vermeil ou d'argent; cinq calices en vermeil ou en argent; un ciboire, une aiguière et deux coupes en vermeil; huit reliquaires de toutes formes en métaux précieux, ces objets et beaucoup d'autres en or et en argent formaient un poids brut de soixante-quinze livres. Au point de vue de l'art et de l'histoire, ce qui donnait à ces pieux joyaux une valeur inappréciable c'était le goût exquis avec lequel ils étaient travaillés, les blasons, les pierres et les émaux dont ils étaient enrichis (1).



(1) Inventaire de 1501.

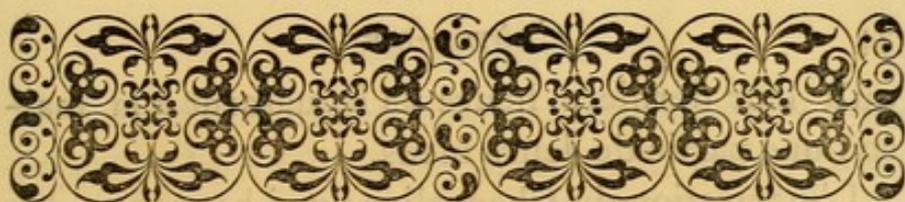




LA COUR D'HONNEUR

HOTEL-DIEU DE BEAUNE

ED. SAVAULT, EDITEUR



CHAPITRE IV

SALLES DE LA GALERIE INFÉRIEURE

1451

QUITTONS la Chapelle par sa porte latérale et entrons dans la galerie inférieure qui se développe autour de la plus grande partie de la cour de l'Hôtel-Dieu. Là, s'ouvrent divers appartements qui tous révèlent combien était large et bien entendue la charité de Nicolas et de Guigone.

Les pieux fondateurs, en créant leur hôtel, ne se proposèrent pas seulement l'assistance des pauvres; ils pensèrent aussi à la bourgeoisie et à la noblesse qui n'ont pas toujours, dans la maladie, les secours nécessaires: dans ces classes il y a souvent une misère dorée qui souffre d'autant plus qu'elle est cachée et honteuse. Tout en réservant aux pauvres de Jésus-Christ la salle d'honneur, Rolin et Guigone offrirent à leurs chers hôtes de la bourgeoisie et de la noblesse des chambres meublées avec élégance et confort. La plupart des malades de cette condition étaient assistés à leurs frais. Ils emportaient de là si bon souvenir que, pour payer l'hospitalité reçue, il n'était pas rare

qu'à leur dernière heure ils léguassent à la maison une partie de leurs biens.

L'inspiration du Chancelier fut si heureuse, que deux siècles plus tard un témoin oculaire dira : « Toutes ces chambres font si richement & si mignardement meublées qu'il ne se peut rien désirer de plus. Les gentilshommes de trois ou quatre lieues à la ronde & les habitants de Beaune se font porter en cest hospital où ils font logez selon leur condition, estant impossible qu'en leurs chasteaux & maisons ils foyent si proprement logez & mieux servis (1). »

La Chambre SAINCTE-ANNE (2), la première au sortir de la Chapelle, est réservée à ces nobles hôtes : on y entre par une porte gothique à flammes, et elle est éclairée par trois fenêtres de même style ouvertes sur la galerie.

D'après notre inventaire de 1501, nous y remarquons un autel à baldaquin avec courtines dont le retable représente « Madame sainte Anne, au milieu de sainte Barbe & de sainte Catherine. » Cette salle, uniquement réservée aux hommes, est abondamment pourvue de linge et de vaisselle d'étain. Il y a un certain luxe dans son ameublement ; les lits, au nombre de quatre, ont des ciels garnis de courtines de fin lin ; chacun a sa couche de duvet, son lodier et sa couverture perse ; un écran est placé devant le foyer ; le buffet, les coffres, l'archebanc, la chaise même indispensable à

(1) *Narration historique du couvent de l'Ordre de saint François*, par le P. Fodéré, 1619.

(2) C'est aujourd'hui le Noviciat.

certains malades sont soigneusement ouvrés ; une nappe de lin est jetée sur la table des repas, un tapis de Morée couvre le banc où se reposent les infirmes, qui ont en outre à leur usage un autre tapis et « deux quarreaux (1). »

« La Chambre Monseigneur SAINCT JEHAN-BAPTISTE (2) » se trouve à côté de cette salle : elle aussi est destinée aux malades de condition ; ses quatre lits reçoivent indistinctement des hommes ou des femmes. Comme son ameublement ressemble beaucoup à celui de la salle précédente, nous signalerons seulement son autel à baldaquin et courtines, orné d'un cadre de chêne contenant un tableau sur toile de Monseigneur saint Jehan-Baptiste, et « une lithière servant à porter les malades de la ville à l'hospital. » Ce meuble révèle les délicates et tendres attentions des fondateurs pour les malades : cette litière, avec sa couche, son coussin, son oreiller et sa couverture rouge, est plus moelleuse que celle des grandes dames de l'ancienne Rome et que le palanquin des riches orientaux (3).

Les pauvres atteints de légères maladies ou en état de convalescence sont, nous l'avons vu, admirablement bien dans la Grand'Chambre : l'air, la lumière, les heureuses distractions qu'apportent les fêtes religieuses et les rumeurs du dehors se prêtent merveilleusement au rétablissement de la

(1) Inventaire de 1501.

(2) Aujourd'hui salle Saint-Hugues.

(3) Inventaire de 1501.

santé. Mais quand les malades sont en péril, ils réclament des soins assidus, du calme et une tiède température ; puis il est bon d'épargner à leurs voisins l'attristant spectacle des opérations chirurgicales, et la vue de l'agonie et de la mort. Dans ce but charitable, Nicolas et Guigone ont préparé, loin des bruits de la rue et des halles, tout à côté de la salle aristocratique de Saint-Jehan « l'ENFERMERIE DES POVRES malades qui sont en dangier de mort (1). »

Selon notre inventaire, cette chambre a douze lits en lambroisserie (sculpture), tous confortablement garnis ; son ameublement, son linge, sa vaisselle sont riches et abondants. Là, le malade reçoit des soins vraiment maternels : on lui lave les pieds dans un grand bassin d'airain ; on le revêt de robes chaudement fourrées ; et si, malgré la flamme vivifiante qui flambe au foyer, il est transi de froid ou grelottant de fièvre, on le porte « devant la cheminée en une couche garnie d'un liçt, couffin, couverte & lodier, pour repoufer en son eschauffeur. » Pour inspirer à son âme la résignation, la force et l'espérance, on a placé sur l'autel les images sculptées de saint Christophe pliant sous le poids de Jésus enfant, et de sainte Barbe, l'une des patronnes des mourants, « un tableau à trois histoires, le crucifiement, les trois Rois, la fuite en Egypte & un grand crucifix en bois (2). »

Nous n'entrerons pas dans la « CHAMBRE DU FOR »

(1) C'est aujourd'hui la salle Saint-Nicolas.

(2) Inventaire de 1501.

qui suit cette salle : elle n'offre guère de curieux que « deux grands fors pour cuyre le pain & pitance de l'ostel, une mey à peffrir, une petite arche de costé la dicte mey, & trois tables plates à faire le pain & pitance. — En une chambrote emprès les dictz fors font environ quatre-vingtz benastes de fel, provenans de la rente de Salins (1). »

Nous sommes arrivés à la « CUSINE ». Près du puits et à la portée de toutes les salles, elle est admirablement située pour la desserte de l'Hôtel-Dieu : c'est là qu'à l'heure des repas les hospitalières viennent chercher la nourriture des malades. On entre dans cette pièce par une porte ogivale à flammes ; les six baies qui l'éclairent donnent les reflets de l'or et de l'argent aux vases de cuivre et d'étain étalés sur les rayons et les fourneaux, et font ici ressortir encore davantage cette exquise propreté que l'on remarque dans toutes les salles. « En la Cufine, dit notre vieil inventaire, y a deux cheminées. En l'une y a un gran cromale à trois branches, deux grans andiers (chenêts), deux paulles de fer, une tenaille. » Cette crémaillère fait encore l'admiration des antiquaires ; nous n'avons vu nulle part un objet de cette nature aussi remarquable par ses proportions et par le fini de son travail (2).

Le tourne-broche, bien que de date plus récente, n'est pas moins curieux que le grand cromale.

(1) Inventaire de 1501. Ces deux chambres font aujourd'hui partie de la salle Saint-Nicolas.

(2) Inventaire de 1501.

A Beaune et dans le voisinage, tout le monde connaît *Bertrand* : c'est le nom donné à la statuette qui fait partie du fameux tournebroche. Bertrand en costume de cuisinier, — bottes molles, bas blancs, jarretières jaunes, haut de chausses gris, justaucorps rouge avec l'écusson aux trois clefs et à la tour d'or, bonnet blanc aux bords retroussés, — Bertrand, les mains fortement appuyées sur la manivelle, active ou ralentit le mouvement de la machine et jette les regards de tous côtés pour surveiller ses aides et presser la besogne : on voit à son air que c'est un chef de grande maison qui comprend toute l'importance de son emploi. C'est l'œuvre de l'horloger Defresne, qui la posa en juin 1698 (1). Si Bertrand remontait à la fondation, aux yeux des archéologues et des antiquaires il vaudrait son pesant d'or (2). Mentionnons, avant de sortir de « la Cufine », une statue de sainte Marthe et deux toiles, l'une représentant le Christ au jardin des Olives, et l'autre les deux sœurs de Lazare aux pieds du Sauveur. Que Marthe, la douce hôtesse de Jésus, est bien là ! elle semble présider aux travaux des hospitalières qui continuent son œuvre en la personne des pauvres (3).

Nous passons devant la « CHAMBRE SAINCTE-MARTE et la BUYERIE » sans nous arrêter. Ces salles n'ont aucun objet d'art et n'offrent rien de curieux. Dans l'une, qui a « fix champliz de lambroifferie » et un ameublement confortable, on reçoit des ma-

(1) Elle coûta environ 150 livres.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 111, n° 12.

(3) La cuisine n'a point changé de place depuis la fondation.

lades de condition. Dans l'autre, des sœurs, debout devant un grand fourneau qui renferme une chaudière en fonte tenant trois feuilletes, sont occupées à lessiver le linge de l'Hôtel-Dieu (1).

Entrons dans la salle qui suit : c'est la « GRAND' CHAMBRE BASSE DESSUS LA RIVIÈRE. » Son ameublement est aristocratique ; il annonce que cette pièce est réservée à de nobles hôtes. Elle a un autel dont le baldaquin abrite : « une image de fainct Sébastien en boys, & trois petis tableaux en placte peinture, l'ung du jugement de Salomon, l'autre de fainct Cristofle & l'autre de fainct Pierre l'apostre. » Ses deux lits de chêne sculptés sont splendides, leur ciel est garni de courtines de lin et ils sont munis de couches « de fin duvet, » de coussins, de lodiers et de couvertures rouges. Si les malades veulent se réchauffer au foyer, ils ont pour s'asseoir, outre les six *scabelles*, « un grant archeban placé devant la cheminée & couvert d'un grant tappiz rouge & de quatre quarreaulz aussi rouges. » Parmi les nombreux et divers objets qui sont au service des hôtes de cette salle nous devons encore signaler « un beaul buffet bien ouvré et ferré, fermé à quatre ferrures & armoyé des armes de Monseigneur & Madame les fondateurs (2). »

De la « Grand'Chambre basse » et de son magnifique ameublement notre vieil inventaire a seul gardé souvenir : une partie de cette salle a été con-

(1) Inventaire de 1501. — Ces deux pièces réunies forment aujourd'hui la salle Notre-Dame.

(2) Inventaire de 1501.

vertie en passage pour relier la cour d'honneur à la seconde cour de l'hospice, et l'autre a été depuis jointe à l'ancienne « APOTHÉQUARERIE, » pour former la belle pharmacie de notre Hôtel-Dieu. Au temps de Rolin, le mobilier et les fournitures de l'Apothécarerie étaient des plus simples; nous les mentionnons à titre de curiosité. Ils se composaient : de trois mortiers de bronze, de leurs pilons et d'un mortier en fer ; « de douze belles boytes d'estain à meûtre ciroptz & conferves ; de six potz de Damas plains de ciroptz ; de six petis cuvelletz plains d'eaue de forneaul (eau distillée); de trois grans forneaulz à faire eaues ; de quatre boytes de plon à meûtre tyriacle & mtaudal ; de cent fioles plaines de toutes eaues ; de plusieurs bruches de confitures ; & d'un petit cuveaul de miel (1).»

La science pharmaceutique a fait depuis d'immenses progrès ; pour s'en convaincre on n'a qu'à visiter la pharmacie nouvelle et son laboratoire. On admirera combien sont nombreux les vases qui s'étalent dans ses armoires vitrées : tous renferment des spécifiques nouveaux, mais dans aucun ne se trouve l'antidote de la mort ! En retour, ces chevrettes, ces urnes simples ou à anses, ces pots Médicis sont de forme gracieuse et d'une ornementation charmante : plusieurs, dans un cadre formé de rameaux d'oliviers, de serpents et de fleurs, portent, avec le millésime de 1782, la Vierge et son Fils enfant qui tient un raisin.

Avant de quitter les salles qui composent la

(1) Inventaire de 1501.

nouvelle pharmacie, nous signalerons aux antiquaires des vases d'airain et d'étain qui remontent à la fondation, et aux amateurs de bonne peinture : un petit chef-d'œuvre sur cuivre représentant un saint pénitent agenouillé devant les instruments de la Passion ; un christ en croix, rappelant un peu la touche de l'artiste qui peignit le fameux *Jugement Dernier*, et deux excellents portraits : l'un de saint François de Sales, et l'autre d'une sœur pharmacienne armée du mortier et du pilon : cette délicieuse peinture est attribuée à Quantin, l'artiste dijonnais dont Le Poussin admirait les œuvres.

Au temps de Rolin, il y avait près de l'Apothécarerie une chambre voûtée, meublée de plusieurs beaulz coffres bien ferrés : c'était le trésor. Dans l'un de ces coffres on conservait les comptes des maîtres, et dans un autre on gardait une partie de l'argenterie et des reliques de la maison.

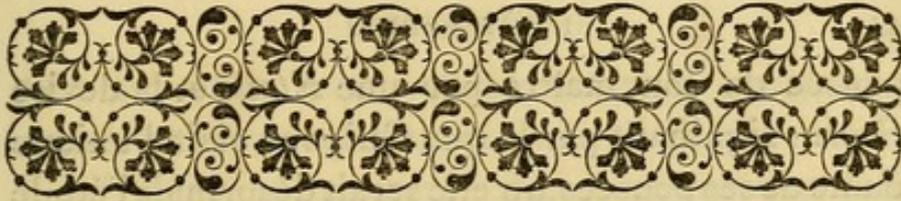
Nous sommes arrivés à l'extrémité de la galerie inférieure, devant la GRANGE (1) qui, de ce côté, ferme la cour de l'Hôtel-Dieu. Là nous remarquons, d'après notre vieil inventaire, que nos pères au XV^e siècle avaient déjà tous les meubles et instruments dont nous nous servons pour la confection des vins. « En la Grange, il y a une belonge en bon marrain pour meître sur le chart au temps des vendanges ; il y a sept grans cuves pour habberger les raifins ; trois grosses chièvres fervans es grandes cuves, le grapin bigot, la dolore (doloire)

(1) C'est aujourd'hui la salle Saint-Louis.

qui fert à façonner les tonneaux. La dicte Grange a un beaul treul dit presseur, dont l'abre est de quatre pièces de gros boys quarrées lyez à grosses bandes de fer qui se monte & baiffe à une vizz pour faire les vins. » Quand le vin coule, il est recueilli dans des rondes de gros marrain; on place « un grant antonneur sur des quehues, des muys, des fillettes & on l'antonne avec les boilles & plusieurs grans gettoz. »

Montons à la galerie supérieure, là nous attendent d'autres objets curieux et des merveilles artistiques.





CHAPITRE V

SALLES DE LA GALERIE SUPÉRIEURE

1451

DANS la galerie supérieure on respire un air vif et pur, et les regards se reposent sur la cour d'honneur et sur le ciel. Prenant pour point de départ la Chapelle, examinons les appartements desservis par cette galerie.

Au temps de Rolin, ces salles sont pavées de carreaux émaillés, portant les initiales de Nicolas et de Guigone, unies par un rameau de chêne et entourées d'une étoile et du mot *Seule*. Longtemps les archéologues n'ont vu là que la mélancolique devise de Guigone devenue veuve, tandis que c'est le cri de fidélité et de tendresse du bon Rolin. Vivant dans un siècle de chevalerie, où les devises galantes étaient en honneur, à la cour de Bourgogne, où Philippe le Bon, nouvel époux d'Isabelle de Portugal, avait adopté ce mot qu'il écrivait partout : *Aultre n'aurai, Dame Isabel*, le Chancelier, en donnant la main à sa seconde femme, traduisit la

pensée de son maître par une *Etoile* et la devise *Seule* : signifiant par là que Guigone était l'unique dame de ses pensées, qu'elle serait désormais l'étoile de sa vie, et qu'il lui vouait fidèle et loyal amour. Quand Rolin, qui avait fourni quatre cents milliers de plomb pour émailler ce carrelage, le vit s'étendre dans les salles de l'Hôtel-Dieu, brillant comme un tapis d'écarlate, beau comme une mosaïque antique, il fut si content qu'il donna en gratification un florin du Rhin au fabricant, Géot d'Aubigny (1).

Visitons ces salles. La première, joignant la Chapelle, est « l'ESTUDE ou petite librairie ». C'est la Bibliothèque, au temps de Rolin. Elle renferme cent-huit volumes traitant de médecine, de théologie, de philosophie, d'histoire, de littérature et d'ascétisme. Nous remarquons parmi eux : une *Bible* splendide, la *Somme* de saint Thomas *contre les Gentils*, les *Constitutions* de Clément Pape, des livres d'Aristote, des traités de médecine d'Avicen, la *Légende dorée* de Pierre de la Voragine, et « un beau *Bréviaire* en parchemin escript à la main, enluminé d'or & d'azu, que feist faire leur Alardine, maîtresse de l'Ostel-Dieu (2) ». Ces cent-huit volumes composeraient aujourd'hui un inestimable trésor, malheureusement la plupart ont disparu : les uns sont allés, au XVII^e siècle, enrichir la bibliothèque Colbert et sont maintenant à la Bibliothèque nationale, et les autres sont perdus. Le

(1) Mémoire de M. Rossignol, dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de Dijon*, 1856.

(2) Inventaire de 1501.

peu qui nous reste est de nature à nous faire regretter vivement tout ce qui a disparu.

L'Hôtel-Dieu conserve religieusement «une belle Bible en parchemin, bien escripte en lettres de forme historiée et lettres d'or, donnée par feu Madame d'Authume.» C'est un magnifique manuscrit sur vélin du XIII^e siècle. Le texte est historié de fraîches miniatures ; la lettre capitale de chaque livre, de chaque chapitre est un bijou. Il y a là tout un musée biblique : les plus belles scènes et les principaux personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament sont là, pleins de vie et de coloris, encadrés dans une lettre. Quelques-unes de ses majuscules renferment tout un poème.

A côté de ce chef-d'œuvre, nous devons signaler un livre en écriture courante du XV^e siècle : c'est le roman en prose de *Gérard de Rouffillon* ; il se recommande par sa rareté et son mérite littéraire. Cet exemplaire porte ce titre : « Croniques des faiz de feurent Monfeigneur Girard de Rouffillon, à son vivant duc de Bourgoigne & de dame Berthe sa femme (1). » On lit cette note sur les premières pages : « Martin Befançon de Beaune & Jaquecte Guigeon sa femme ont donné à Dieu, à la glorieuse virge Marie sa douce mère & à Monfeigneur Sainct Jehan patron du grant hospital nagaires fondé au diët Beaune par feu bonne mémoire Nicolas Rolin & dame Guigone de Salins sa compaigne, ce livre, à l'intention que jamais il ne soit dédié qu'à l'usage & passe-temps des feurs, fans le

(1) Ce livre vient d'être édité par M. Léonce de Montille. Beaune, imprimerie Batault, 1880.

mectre hors le dict hospital. Tefmoing le faing du dict Martin, cy mis le premier jour de mai M.III^e L & dix. »

Parmi les manuscrits de la « petite librairie, » signalons encore deux *Livres d'Heures*, enluminés avec tout le luxe artistique du moyen âge. Les pages qui commencent la messe et chacune des heures de l'office divin sont encadrées par de capricieuses arabesques qui étalent avec un art infini leur feuillage d'or et les vives couleurs de leurs fleurs et de leurs fruits. On ne se lasse pas d'admirer tant de fraîcheur et d'éclat après quatre siècles écoulés. Mais ce qui fait surtout la gloire de ces charmants manuscrits ce sont les sujets peints en tête de chaque office ; tous répondent à la pensée dominante de la fête. Pour les diverses solennités de Notre-Seigneur et de la Vierge, ce sont : l'Annonciation, la Visitation, la Naissance du Sauveur, l'Ange et les Bergers, l'Adoration des Mages, la Présentation au Temple, la Fuite en Egypte ; pour l'Office de la Croix, c'est un Calvaire ; pour celui du Saint-Esprit, c'est le Cénacle avec les Apôtres ; pour celui de la Trinité, c'est le Père avec son Fils crucifié et la Colombe symbolique. Aux heures du Saint-Sacrement, c'est un calice avec une hostie rayonnante ; à celles de saint Jean-Baptiste, c'est le Précurseur tenant un livre ouvert sur lequel repose l'Agneau mystique. A l'office des Morts, c'est une procession de moines entourant une fosse où gît un cadavre à demi couvert de son linceul. Il y a dans ces petits tableaux tant de grâce pieuse et naïve et un si grand charme de coloris

que, pour les peindre, on dirait que l'artiste aurait emprunté les pinceaux et la palette de Fra Angelico.

Après Rolin, la « petite librairie » s'enrichit de précieux incunables ; aujourd'hui l'hospice n'en possède plus que quatre : un volume des *Décrétales*, un volume de théologie pratique et deux *livres d'Heures*.

Les Heures de Damoiselle Jeanne Dumont sont en ce genre ce que l'Hôtel-Dieu a de plus remarquable comme typographie, comme gravure et polychromie. Le texte des 164 pages de parchemin qui composent ce volume est d'une netteté et d'une élégance parfaites. Ses encadrements sont d'une richesse incomparable ; leur composition est des plus savantes, et des plus variées : tantôt ce sont des scènes pastorales d'une grâce virgilienne ; tantôt c'est la vie de Notre-Seigneur retracée avec une suavité évangélique ; tantôt c'est l'Apocalypse et ses mystères ; tantôt ce sont les touchantes histoires de Joseph et de la chaste Suzanne ; tantôt ce sont les sybilles et leurs oracles prophétiques, les vertus chrétiennes et leurs gracieux attributs ; tantôt c'est la Vierge et une longue légende de ses miracles. L'office des Morts a pour cadres les signes précurseurs du Jugement dernier et une danse macabre.

Ce qui ajoute aux magnificences de ce chef-d'œuvre typographique, sorti vers 1508 des presses de Simon Vostre, imprimeur parisien, ce sont vingt-deux vignettes rappelant les principales scènes de la vie du Sauveur et de sa sainte Mère.

Quelle pureté dans la gravure ! quelle richesse dans le coloris ! comme l'artiste, tout en prodiguant l'or, a bien su le marier aux couleurs les plus variées ! La gravure de ces miniatures délicieuses et de ces encadrements est digne du burin d'Albert Durer, et leur peinture ferait honneur à un élève du Pérugin. Ce livre est un véritable écrin tout rempli de diamants : seulement nous regrettons que le pinceau de l'artiste ne soit pas toujours chaste, et qu'il y ait là quelques rares nudités qui révèlent l'art païen de la Renaissance.

Tout en perdant le reste de ses anciens livres, qui maintenant sont au cabinet des archives de l'Hôtel-Dieu, « la petite librairie » a conservé son ancienne destination : c'est là que se trouve la bibliothèque des sœurs ; elle est exclusivement composée d'ouvrages ascétiques et aucun ne remonte à l'inventaire de 1501.

« L'Estude ou petite librairie » sert de vestibule à « la CHAMBRE-DIEU », qui doit son nom « à un oratoire regardant sur le grant autel de la Chapelle, d'où les malades peuvent ouyr messe. » Cette pièce, au temps de la fondation, a dans son ameublement un cachet aristocratique qui annonce qu'elle est destinée à de nobles hôtes : son autel a deux tableaux représentant le couronnement de Notre-Seigneur et Notre-Dame de Pitié ; « son grand champlit, sa chaire, & son beaul buffet font en lambroifférie ; son ban torniz a un drap rouge & trois quarreaulz semblables (1). » Cette salle a

(1) Inventaire de 1501.

perdu sa destination première ; aujourd'hui, c'est là que se réunissent annuellement les sœurs pour suivre les exercices de la retraite.

« LA CHAMBRE NOSTRE-DAME », qui forme maintenant la partie supérieure de la salle Saint-Hugues, offrait au temps de Rolin le même luxe d'ameublement que la Chambre-Dieu ; elle était réservée aux malades de condition. Son autel était surmonté d'un tableau peint sur bois, représentant la Vierge tenant à deux mains le divin Enfant.

C'est à côté de cette salle, dans un lieu plein de calme, d'air et de soleil, que Nicolas et Guigone placèrent « l'ENFERMERIE DES SEURS. » Voulant que ces humbles servantes des pauvres, ces nobles épouses de Jésus-Christ reçussent dans la maladie tous les soins que méritaient leur dignité et de loyaux services, ils pourvurent leur Infirmerie avec un luxe seigneurial et des attentions maternelles. Là, si nous en jugeons d'après notre inventaire, les lits étaient moelleux et les meubles étaient splendides ; un tapis était jeté sous les pieds des pieuses malades, et elles avaient pour se vêtir des robes de gris fourrées et des garde-corps de drap blanc aussi fourrés. Quand il était besoin, on célébrait la messe devant elles ; durant le jour, ces âmes religieuses se nourrissaient de foi, de force et d'espérance, en contemplant tour à tour « un beau Crucifix sur toile rouge » placé sous un pa-

villon, et la Résurrection du Sauveur peinte sur le retable de l'autel (1).

Cette pièce conserve encore sa primitive destination. Elle a huit lits. Son autel, dont le retable représente Jésus acceptant le calice de la passion, est orné de quatre délicieux médaillons peints sur cuivre. On remarque en outre dans cette salle deux images peintes de saint Jérôme et de la Madeleine, et deux portraits du Christ et de la Vierge.

A côté de « l'Enfermerie des Seurs » il y avait une petite chambrette appelée la FROMAIGERIE. C'était un office : notre inventaire y mentionne « fix douzaines de fromaiges & environ un millier d'eufz ».

Près de là, au temps du Chancelier, se trouvait « l'OUVREUR DES SEURS » : c'était le lieu où les hospitalières, après le service des pauvres, se livraient au travail des mains. Cette salle, malgré le silence qui y régnait, avait l'aspect d'un atelier plein de mouvement. Parmi les sœurs, les unes assises devant de petits métiers tissaient la toile, le drap et même des rubans ; d'autres taillaient, sur une grande table, du linge, des vêtements et des linceuls ; d'autres étaient occupées à la couture. C'est grâce à cette activité pleine de sage prévoyance que l'Hôtel-Dieu, avec un revenu d'abord restreint, subvenait largement aux besoins d'une multitude de pauvres et de malades. On respirait dans cet ouvroir une atmosphère de religion et de

(1) Inventaire de 1501.

charité ; il était orné de grandes tapisseries rappelant : les afflictions de Job, le Sauveur descendu de la croix et mis au sépulcre, la vie de saint Jean-Baptiste, la légende de saint Christophe et « les sept vertus cardinales ». Pour que les pieuses ouvrières n'oubliassent point la salutaire pensée de la mort, elles avaient sous les yeux le drap qui devait servir à leurs funérailles ; il représentait « une feur trespaffée & une aultre lavant les pieds des povres (1). »

Nous ne jetterons qu'un coup-d'œil sur la « CHAMBRE SAINCTE-KATHERINE ». Son ameublement était aristocratique comme celui des salles destinées à de nobles hôtes ; elle n'avait de curieux que ses peintures. Outre trois tableaux qui décoraient son autel et qui représentaient la Vierge couronnée par sainte Catherine et sainte Barbe, « Nostre-Dame enchâffée », et la Nativité de Notre-Seigneur, on y voyait une longue toile peinte où, environné des docteurs de l'Eglise, Jésus en un pressoir épanchait son sang. Cette salle a gardé son nom, mais elle a perdu son autel et ses peintures.

Nous nous arrêtons dans « la CHAMBRE DE LA CROIX ». Sa somptuosité annonce qu'elle est réservée à de hauts personnages. Son autel, garni de belles nappes de lin ouvrées et couvert d'un ciel d'où pendent deux courtines blanches délicatement frangées, porte une croix « bien dévote » dont le Christ a une navrante expression. De chaque côté

(1) Inventaire de 1501. — L'Ouvroir des sœurs est aujourd'hui la partie supérieure de la nouvelle salle Notre-Dame.

de l'autel sont deux magnifiques peintures : l'une est le Jugement dernier et l'autre représente sainte Anne, sainte Barbe et sainte Catherine. Il y a dans cet appartement deux lits somptueux « en boys de lambroifférie », ils sont parés de cortines de lin et de couvertures rouges. Sur un beau buffet à ciel et à deux armoires on voit resplendir de grandes cymaires, des aiguières, de grands plats et cent autres vases de formes pittoresques et gracieuses en fin « estain de Cornuaille ». Près du foyer sont deux archebancs drapés de tapisseries de riches couleurs. Les linges qui doivent servir aux nobles hôtes sont « molt beaulz » ; les uns sont en lin et les autres en toile de Hollande.

Plus tard, quand des rois de France (1) eurent visité notre hôpital, cette salle où ils furent reçus prit le nom de Chambre du Roy.

La Chambre de la Croix est demeurée le salon d'honneur de l'Hôtel-Dieu ; c'est aujourd'hui le GRAND BUREAU ; c'est là que les administrateurs, assis autour d'une longue table couverte d'un tapis vert orné aux quatre coins des armes des fondateurs, qui sont celles de l'hospice, tiennent leurs séances solennelles. Cette salle, grâce à ses tapisseries et à ses peintures, a gardé quelque chose de son ancienne splendeur.

Les tapisseries représentent plusieurs scènes du temps des patriarches. C'est d'abord Abraham, la main levée pour immoler Isaac, et l'ange détournant le glaive et indiquant dans l'agneau cou-

(1) Charles VIII et Louis XIV.

ronné d'épines la victime du sacrifice. Cette tapisserie, qui porte les clefs et la tour d'or, remonte à la fondation et a un véritable cachet artistique. Les quatre autres datent seulement de 1749, elles sont d'Aubusson (1). Dans la première, le vieil Isaac, aveugle et soutenu par Rébecca, envoie Esaü, son fils, à la chasse, lui promettant sa bénédiction au retour. Le jeune homme, suivi de deux lévriers, et armé de la lance, de l'arc et du carquois, part pour la forêt voisine. Dans la seconde, Isaac, après un repas succulent dont on voit encore les restes, bénit Jacob, derrière qui se tient Rébecca toute tremblante. Plus loin, Jacob, qui a fui la fureur d'Esaü, est endormi au désert; il voit l'échelle mystérieuse couverte d'anges et reçoit les promesses du Tout-Puissant; un paysage plein de fraîcheur ajoute aux charmes de cette vision céleste. Enfin Jacob, arrivé au pays d'Haran, se fait connaître à Rachel, sa cousine, et l'embrasse près du puits où elle a conduit son troupeau; c'est une délicieuse pastorale. Toutes ces scènes sont admirablement rendues; elles ont le charme et la simplicité du récit biblique.

Les peintures ne sont pas moins remarquables; ce sont les portraits des quatre derniers ducs de Bourgogne et ceux des fondateurs. *Philippe le Hardi* a conservé dans ses traits la valeur et la grâce de l'héroïque enfant de la bataille de Poitiers; il porte une toque ornée d'un rubis, un manteau rouge et un collier de rubis et de perles. *Jean sans Peur* a les mains jointes; son visage, for-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 113.

tement caractérisé, est empreint d'une sombre énergie que font encore ressortir davantage son attitude pieuse et son manteau de pourpre. Revêtu d'écarlate, la couronne au front et le collier de la Toison d'or sur la poitrine, *Philippe le Bon* ressemble plutôt à un homme d'Etat qu'à un guerrier. *Charles le Téméraire* porte aussi le collier de la Toison d'or, mais une vive anxiété est empreinte sur ses traits : on dirait que l'artiste aurait voulu le peindre au moment de sa défaite. A l'arrière-plan, le peintre représente un guerrier agenouillé, tenant un étendard blanc marqué d'une croix; un animal féroce sorti de la montagne fond sur le guerrier qui est dépouillé de son casque et de son écu : plus loin un cygne joue dans les eaux. N'y a-t-il pas là une allusion à l'innocence, à l'isolement de la jeune Marie de Bourgogne et à la fin tragique de son malheureux père ?

Dans cette salle, le Chancelier et Guigone tiennent compagnie à leurs nobles et aimés seigneurs; *Nicolas Rolin*, vêtu d'une robe noire garnie de fourrures fauves, est agenouillé sur un prie-Dieu devant un livre ouvert, et semble méditer un grand projet. Dans la partie supérieure du tableau, apparaît comme une vision l'Hôtel-Dieu avec sa porte d'honneur, sa Grand'Chambre, sa Chapelle, sa flèche, les statues et la dentelle du grand toit. *Guigone*, en robe noire et à genoux devant un livre ouvert, est aussi en méditation. Au-dessus d'elle, on voit une vision céleste : la Vierge étend son long manteau bleu sur huit hospitalières agenouillées. Ces deux portraits, sans avoir la beauté ar-

tistique de ceux du célèbre *Jugement dernier*, ne sont pas sans valeur.

Près du grand Bureau, dans une petite salle voûtée munie d'une porte en fer, on a placé en 1749 les ARCHIVES de la maison. On conserve dans ce cabinet ce qui reste des riches manuscrits et des précieux incunables de la « petite librairie, » et des titres accumulés pendant plus de quatre siècles.

Ces titres, qui gardent les souvenirs historiques, les franchises, les privilèges et les droits de propriété de l'Hôtel-Dieu, forment un inappréciable trésor. On trouve parmi eux : des bulles d'Eugène IV, de Nicolas V, de Calixte III, de Pie II, de Sixte IV, d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, de Léon X ; des lettres-patentes de Philippe le Bon, de Charles le Téméraire, de Louis XI, de Charles VIII, de Maximilien et de Philippe d'Autriche, de Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, de Louis XII, de François I^{er}, de Henri II, de François II, de Henri IV, de Louis XIV et de Louis XV. Depuis l'acte de fondation, les titres de propriété se sont entassés si nombreux dans ces archives, qu'ils annoncent à eux seuls que l'hospice de Beaune est l'un des plus riches de France. Parmi ses propriétés figurent de si grands crûs, que cet Hôtel-Dieu mérite, après nos ducs, de porter le glorieux titre de Seigneur des meilleurs vins de la Chrétienté.

Table des Matières

Chapitre I. De l'origine de la langue française. 1

Chapitre II. De la formation des mots. 15

Chapitre III. De la syntaxe. 35

Chapitre IV. De la poésie. 55

Chapitre V. De la prose. 75

Chapitre VI. De la rhétorique. 95

Chapitre VII. De la logique. 115

Chapitre VIII. De la métaphysique. 135

Chapitre IX. De la morale. 155

Chapitre X. De la politique. 175

Christiana



CHAPITRE VI

PERSONNEL DE L'HOTEL-DIEU

1452-1459

APRÈS avoir examiné le corps de l'Hôtel-Dieu, étudions un instant son âme, c'est-à-dire l'organisation que lui donna le Chancelier.

Nicolas V eut pour « son cher fils Nicolas Rolin & pour sa chère fille en J.-C. Guigone de Salins » la paternelle dilection d'Eugène IV ; dès son avènement (1447), il confirma tous les privilèges accordés par son prédécesseur à l'hôpital de Beaune (1).

Plus tard, entrant dans les vues des fondateurs, il fit tout ce qu'ils lui demandèrent pour l'affermissement et la prospérité de leur œuvre. Le 3 des calendes de janvier 1452, il leur écrivit de Rome : « Dans la crainte que, sous prétexte du vocable de saint Antoine, les frères d'un monastère placé sous le même vocable ne prétendent à quelques droits sur le dit hôpital, Nous, supprimant ce vo-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, *Bulle du 8 des ides de septembre 1447.*

cable, l'avons remplacé par le nom et vocable de saint Jean-Baptiste. Afin que ce changement de nom ne puisse servir de prétexte pour en conclure la perte des privilèges accordés, Nous déclarons que cet hospice Saint-Jean-Baptiste continuera de jouir des concessions premières, à l'instar de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon, et de plus qu'il jouira à l'avenir de tous les privilèges dont est favorisé l'hôpital du Saint-Esprit de Rome tant pour les personnes, que pour les biens et les choses. — En outre, dans la crainte que les frères de Saint-Jean-de-Jérusalem ou ceux du Saint-Esprit ou tous autres hospitaliers ou personnes ecclésiastiques, sous prétexte de quelques privilèges que ce soit, à l'occasion du nom de Saint-Jean, ne prétendent revendiquer quelque droit sur cet hôpital, statuant qu'il est soumis à la juridiction immédiate du Saint-Siège, Nous défendons aux dites personnes de revendiquer le moindre droit sur lui (1). »

Depuis cette époque, saint Jean-Baptiste est le patron de l'Hôtel-Dieu, qui célèbre sa fête avec pompe. Avant la Révolution, cette fête était encore plus solennelle qu'aujourd'hui ; la veille aux premières vêpres, et le jour à la messe et aux secondes vêpres, on se rendait processionnellement à la grotte du jardin, où s'élève la statue du saint Précurseur (2).

Au temps de Rolin, l'autorité du Saint-Siège était encore puissante et respectée, mais Rome

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, *Bulle du 3 des calendes de janvier 1452.*

(2) *Directoire des hospitalières*, p. 73.

était loin de la Bourgogne et les communications étaient difficiles ; c'est pourquoi l'intendant et les sœurs de notre Hôtel-Dieu, afin d'éviter les lenteurs d'un recours direct au Siège Apostolique, supplièrent le Pape de pourvoir à leur défense. Par un bref du 4 des nones de janvier 1452, Nicolas leur donna pour protecteurs le doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon et les abbés de Sainte-Marguerite et de Vézelay ; il investit ces personnages de son autorité et leur conféra le pouvoir d'user des censures ecclésiastiques et de faire appel au bras séculier contre tous ceux qui seraient coupables d'injustice ou de violence envers les personnes ou les biens de l'hôpital de Beaune (1).

En montant sur le trône pontifical, Calixte III, fidèle aux traditions de ses deux prédécesseurs, confirma les privilèges qu'ils avaient accordés à l'hospice de Nicolas Rolin et, voulant faire affluer les charités où affluaient les misères humaines ; il concéda, pour trente années, une indulgence de douze ans et de douze quarantaines aux fidèles qui, contrits et confessés, visiteraient la Chapelle de l'Hôtel-Dieu et y feraient l'aumône aux fêtes de la Conception, de la Nativité, de la Purification, de l'Annonciation et de l'Assomption de la Vierge, et pendant leurs octaves (2).

Son successeur fut encore plus bienveillant et plus généreux. En 1459, Nicolas et Guigone reçurent

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, *Bref des nones de janvier 1452.*

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu, *Bref du 3 des calendes de janvier 1455.*

rent cette Bulle, datée de Mantoue la veille des ides de janvier :

« Pie, serviteur des serviteurs de Dieu. Animé du désir de rendre de plus en plus prospère l'hôpital de Beaune, et prenant à juste titre en considération les divers services et gages de fidélité dignes d'un impérissable souvenir, que nous avons reçus, tant nous personnellement que l'Eglise Romaine, jusqu'à ce jour de Nicolas Rolin ; de notre propre mouvement et pure libéralité, nous ratifions et confirmons tous les droits, privilèges, libertés, immunités et indulgences accordées au dit hôpital. Et quant aux indulgences données pour trente ans par Calixte, notre prédécesseur, nous voulons qu'elles durent à perpétuité, nonobstant toutes constitutions et décrets apostoliques et autres choses contraires. »

Cette Bulle transcrit tout au long les statuts que le Chancelier donna le 31 août 1459, comme règle définitive à l'Hôtel-Dieu. Pie II les approuve et dit bien haut : « Qu'il ne soit permis à aucun homme d'enfreindre cette lettre contenant notre confirmation, ni de s'y opposer témérairement. Si quelqu'un ose commettre cet attentat, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul (1). »

Dans ce règlement le fondateur se montra aussi sage, prudent et avisé qu'il avait été grand et libéral ; il dota son hospice d'une constitution si forte que cette maison n'a fait que grandir avec les siè-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, *Bulle de Pie II.*

cles, et qu'elle a toujours été reconnue comme l'un des modèles des établissements de charité.

Rolin s'attribua le haut patronage sur son Hôtel-Dieu. « Je réserve expressément, dit-il, et retiens entièrement pour l'avenir, pour moi et pour les miens après mon décès, l'autorité et la prérogative de nommer et instituer le Maître recteur et receveur, la Maîtresse, le Confesseur et les Chapelains; comme aussi de les destituer et déposer selon ma volonté et celle de mes successeurs (1). » La famille du Chancelier a exercé ce haut patronage jusqu'en 1789. Depuis, l'hôpital est régi par une commission administrative présidée par le Maire de la ville.

Le fondateur chargea un intendant de l'administration temporelle de la maison et de ses biens. « Je veux et ordonne que dans mon hôpital il y ait un Maître ou Recteur pour le gouverner en mon nom, pour recevoir les rentes et revenus qui lui appartiennent ou lui appartiendront à l'avenir, et dont il devra rendre compte chaque année, à moi, à mes héritiers et successeurs ou à nos délégués, après avoir convoqué pour entendre et arrêter le dit compte, s'ils veulent y assister, le maire et les échevins de la ville de Beaune, ou leurs commissaires et délégués. Le premier gouverneur de mon hôpital fut un homme prudent et honorable, André du Vernoy, bourgeois de Beaune; et, après lui, j'ai institué Jean Duban, qui en remplit maintenant

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, *Bulle des statuts*, n° 1.

l'office (1). » Par ce statut, le Chancelier assura l'intègre et intelligente gestion des biens des pauvres et fonda la fortune de notre Hôtel-Dieu.

Nicolas Rolin pourvut en même temps avec une paternelle sollicitude aux besoins spirituels des pieuses hôtelières de sa maison et à ceux de ses chers amis les pauvres. « Je veux également que dans mon hôpital il y ait un confesseur suffisant et capable pour entendre les confessions de la maîtresse et des sœurs ; je leur ai donné pour confesseur un homme prudent et honorable, maître Guillaume de Brasey, chanoine de la collégiale de Beaune, et après lui, Jehan Jobard, bachelier en décrets. Je veux aussi qu'il y ait deux chapelains suffisants pour célébrer tous les jours, et alternativement chacun leur semaine, la messe dans mon hôpital, en présence des pauvres et des sœurs ; lesquels chapelains administreront aux pauvres les sacrements de l'Eglise (2). »

La nomination du Confesseur ou Père spirituel fut d'abord l'un des privilèges du fondateur et de ses descendants ; mais le cardinal Rolin statua bientôt que les sœurs éliraient elles-mêmes leur Directeur, et que le patron ne ferait que confirmer leur choix. Le confesseur avait pour mission d'administrer les sacrements aux hospitalières et aux malades de qualité ; de veiller à ce que les chapelains s'acquittassent religieusement de leurs fonctions ; de diriger les sœurs dans la concorde et la

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, *Bulle des statuts*, n° 2, n° 12, et passim.

(2) *Bulle des statuts*, n° 16, et passim.

paix, la ferveur et la charité envers les pauvres ; d'éloigner de la maison tout ce qui serait contraire au bon ordre, à la règle, à la piété et à la sainteté chrétienne. Il siégeait autrefois au conseil d'administration, où il avait voix consultative et délibérative ; il vérifiait tous les mois, avec l'intendant, la Maîtresse et sa compagne, la dépense de la maison (1). Le Directeur des sœurs et les chapelains ont toujours été choisis dans l'élite du clergé de la province ; aussi ces prêtres n'ont pas peu contribué par leur science, leur sage direction et leur vertu au glorieux renom de l'Hôtel-Dieu.

Pour que ces anges du sanctuaire fussent à l'abri de tout soupçon, le Chancelier fixa leur demeure hors de l'hospice, près du lieu où elle est aujourd'hui. Grâce à notre inventaire de 1501, nous pouvons la visiter peu de temps après la mort de Rolin. Ses chambres sont pauvres et austères, nous n'y découvrons nulle trace de tapisserie, de peinture et d'objets d'art. A part « un g champlit de lambroifférie, un g petit buffet ouvré et deux beaulz andiers » qui sont dans l'appartement du Directeur, nous n'y trouvons rien qui rappelle le luxe des salles de l'Hôtel-Dieu. La petite bibliothèque nous indique quels sont les sujets d'études et de méditations des hommes de Dieu qui vivent ici ; nous voyons sur ses rayons : « la *Bible* imprimée, » les *Homélies* de saint Grégoire, le *Pastoral* de saint Ambroise, la *Vie de Jésus-Christ*, le *Rational des divins Offices*, la *Lumière des Confesseurs* avec la *Somme théologique* de Jean de Rupella, et

(1) *Sommaire des règles et observances du grand Hôtel-Dieu de Beaune.*

la *Science du cœur*, « ces deux livres font escriptz de la main de maistre Jehan Baffier » l'un des premiers chapelains de l'hospice (1).

En rédigeant ses statuts, le Chancelier se préoccupa surtout de la Maîtresse et des sœurs, comprenant que c'était la légion angélique qui était appelée à servir Dieu et les pauvres dans son hôtel. Rolin avait fait venir du béguinage de Malines six hospitalières ; il leur donna pour Maîtresse ou Supérieure l'une d'elles, sœur Alardine Gasquière.

C'était une femme d'une rare intelligence, d'une vertu et d'une énergie toutes viriles ; arrivée avant ses compagnes, elle avait admirablement présidé à l'ameublement de l'hospice. Ses goûts de grandeur, quand il s'agissait de Dieu et des pauvres, répondaient aux élans généreux du fondateur, mais sa sévérité de direction n'allait point à l'esprit de sagesse et de douceur du Chancelier. Alardine avait apporté de Flandres la règle des hospitalières de Valenciennes, « qui en leur estat estoient les mieulx renommées qui fussent deça les mons » ; elle avait un religieux respect pour cette règle « faite à grande délibération par Mgr le cardinal de S^{te}-Croix, & maistre Nicolas son chapelain & secrétaire, maistre en théologie & depuis Pape (2). » Elle s'efforça de la faire observer par ses compagnes ; on tenait chapitre, et parfois on donnait de très dures disciplines, on n'osait même boire de l'eau sans la permission de la Maîtresse ; on gardait les cérémo-

(1) Inventaire de 1501.

(2) Archives des Sœurs : *Lettre adressée à Guigone de Salins.*

nies et les formes de la vie religieuse ; c'étaient les rigueurs de la vie pénitente jointes aux héroïques travaux de la vie hospitalière.

Le bon Rolin craignit que le joug ne fût trop lourd et que les vocations naissantes ne vinssent à se décourager ; cette règle ne répondait nullement à l'idéal qu'il avait rêvé. Il fit des remontrances à la Maîtresse qui, n'ayant aucune autre règle pour se diriger, persista dans la voie qu'elle croyait seule bonne. Elle dit même avec franchise au fondateur « qu'après son décès ni elle, ni ses hospitalières n'entendaient rester soumises à ses héritiers (1). » Le grand Chancelier, qui était accoutumé à parler en maître et à traiter d'égal à égal avec les souverains, remercia Alardine des services qu'elle avait rendus à l'Hôtel-Dieu pendant près de onze ans et la pria d'aller exercer sa charité à Malines ou à Valenciennes. La bonne sœur dressa l'inventaire des biens qui lui avaient été confiés, dit adieu à ses compagnes et repartit pour la Flandre.

Alors Rolin, usant du droit qu'il s'était réservé dans la charte de fondation, statua sur la manière dont il voulait que son hospice fut gouverné et régi ; il traça le règlement de la Maîtresse et des Sœurs. Le pieux fondateur fut si heureusement inspiré, qu'il réalisa l'une des belles créations de la charité chrétienne, l'hospitalière de Beaune.

« Je veux et ordonne, dit-il, qu'il y ait dans mon hôpital une Maîtresse chargée de la direction et conduite des sœurs pour le service convenable des

(1) *Bulle des statuts.*

pauvres ; elle aura autorité pour conduire et diriger les sœurs, les former aux bonnes mœurs et les maintenir de tout son pouvoir dans les sentiments d'une vraie charité. Elle les exhortera à servir les pauvres avec soin et diligence, le mieux qu'elles pourront (1). »

Cette hospitalière est l'âme et la providence de la maison. Si l'intendant est la source cachée qui concentre les eaux de la charité, la Maîtresse est le ruisseau qui les distribue, portant partout la fraîcheur et la vie. C'est la mère des malades ; elle les accueille au seuil de l'hospice ; elle veille à ce qu'ils soient entourés de soins intelligents et dévoués, et, quand ils sont guéris, elle les éconduit gracieusement pour faire place à d'autres infirmes. C'est l'archange de la céleste légion ; elle veille sur les sœurs, les encourage, les dirige et les reprend au besoin. Elle assigne à chacune son emploi ; elle place toujours deux sœurs dans chaque office, une jeune et une ancienne, pour que l'humilité et l'obéissance soient au service de l'expérience et de la charité. Tous les trois ans, elle change, de concert avec son assistante et le père spirituel, les offices et les compagnes afin que chaque hospitalière ait une égale part de labeurs et que la bonne harmonie règne de plus en plus dans la sainte communauté (2).

Comme cet emploi demande beaucoup d'intelligence, de tact et de vertu, l'élection de la Maîtresse se fait avec soin et solennité. Le fondateur

(1) *Bulle des statuts*, n° 3, 10, 11.

(2) *Sommaire des Règles et Observances de l'Hôtel-Dieu*.

s'était réservé cette nomination, mais le cardinal Rolin l'abandonna aux sœurs et exigea seulement que le patron confirmerait la nouvelle élue. Quand la supérieure est morte, les professes se réunissent sous la présidence du père spirituel qui les invite à se recueillir devant Dieu et à élire, sous l'inspiration de son Esprit et de leur conscience, la sœur qu'elles jugent plus apte à gouverner la maison et à y faire fleurir la charité.

L'élue est présentée aux administrateurs qui ratifient le choix qui vient d'être fait. Le Président rappelle aux sœurs l'amour, le respect et l'obéissance qu'elles doivent à leur Maîtresse et invite celle-ci à régir dignement l'Hôtel-Dieu, en étant la providence des pauvres et la mère de ses compagnes. La nouvelle supérieure renouvelle ses vœux et s'engage à remplir fidèlement ses fonctions. Puis toutes les sœurs, en signe de dilection et de déférence, lui donnent le baiser de paix.

Le *Trézeleur* est au clocher et jette au vent ses airs les plus joyeux ; il annonce à la ville que les pauvres peuvent se réjouir : une mère vient de leur être donnée. Au chant du *Te Deum*, la Maîtresse, toute frémissante d'émotion, est conduite à la chapelle, où le prêtre chante cette prière : « Faites, nous vous en prions, Seigneur Jésus, que l'élue votre servante, en montrant par sa conduite à ses inférieures la voie droite qu'elles doivent suivre, et en leur donnant l'exemple de toutes les bonnes œuvres, ne cesse de les porter à l'amour et à la pratique de toutes les vertus, et qu'un jour elle reçoive la récompense de l'éternelle béati-

tude. » Il célèbre les divins mystères et appelle sur la nouvelle élue et ses compagnes une ample diffusion de grâce et de charité. En descendant de l'autel, il remet à la Maîtresse les statuts de Nicolas Rolin et dit : « Recevez cette règle qui doit sanctifier ceux qui l'observent ; afin que par elle vous puissiez, avec le troupeau qui vous est confié, vous présenter sans tache devant le Seigneur au jour des justices (1). »

La plus belle mission de la Maîtresse est de préparer des servantes aux pauvres et des épouses à Jésus-Christ ; le fondateur a eu soin de la guider dans cette noble tâche. « Je veux, dit-il, que dans mon hôpital on reçoive des jeunes filles de dix-huit à trente ans en aussi grand nombre que l'exigera le service des pauvres. Elles doivent être de bonnes catholiques, d'une vie louable et d'une conduite honnête (2). »

Les jeunes filles qui aspirent à cet honneur s'adressent à la Maîtresse qui juge si la pureté de leur vie, la docilité de leur caractère, la force de leur santé et l'honorabilité de leur famille les rendent dignes de postuler. Quand elles réunissent toutes ces conditions, la supérieure leur ouvre les portes de l'hospice, même dès l'âge de quatorze ans, afin qu'une épreuve plus longue rende leur vocation plus certaine. La postulante reçoit un petit bonnet blanc qui est une parure de simplicité et de modestie, et « le devantier » qui est

(1) *Cérémonial ancien et nouveau de l'Hôtel-Dieu.*

(2) *Bulle des statuts*, n^o 4, 28.

l'insigne de son saint apprentissage ; elle est admise à l'Hôtel-Dieu un jour de chaque semaine pour aider les sœurs dans le pansement des plaies, dans la préparation des aliments et des remèdes, et dans tous les soins divers que réclament les infirmes et les mourants. On multiplie pour elle les jours d'admission à mesure que l'on voit croître sa ferveur et se développer ses aptitudes. Enfin elle est accueillie à l'hôpital et placée sous la direction de la sœur chargée des novices qui, après l'avoir affermie dans la pratique des vertus de la vie chrétienne, lui découvre les célestes horizons de la vocation religieuse, c'est-à-dire les beautés et les joies de la chasteté virginale, les abnégations et les sacrifices de l'obéissance, les dépouillements de la sainte pauvreté, et tout ce qu'il y a de doux et de glorieux dans le service de Dieu, des indigents et des malades (1).

Quand cette jeune fille est bien résolue à suivre cette voie que le Christ parcourut le premier en la laissant toute illuminée de clartés et embaumée de parfums, la Maîtresse prend l'avis des hospitalières, du père spirituel et des administrateurs, et admet la postulante à recevoir l'habit de novice. L'évêque ou le prêtre qui doit présider à la vêtue bénit la robe et le voile en conjurant, par l'intercession de la Vierge, de saint Jean-Baptiste et de sainte Marthe, le Christ de revêtir de chasteté, d'humilité, de charité et d'obéissance celle qui est appelée à l'honneur de porter ce saint habit. Qu'elle est belle la fiancée de Jésus pauvre et souffrant, quand

(1) *Sommaire des Règles et Observances de l'Hôtel-Dieu.*

rougissante de pudeur et parée de son voile blanc, de son corsage de velours et de sa robe noire la Maîtresse la conduit à l'autel ! Agenouillée devant le pontife ou le prêtre, elle dit d'une voix émue : « Très-Révérénd Père, qu'il vous plaise de me recevoir dans cette maison pour converser avec les sœurs, afin d'être, par elles, instruite de ce que je dois savoir et faire pour le service de Dieu et des pauvres. — Réfléchissez, ma fille, sur la demande que vous venez de me faire, répond l'officiant, persévérez-vous ? — Oui j'y persévère, et j'espère que Dieu me fera la grâce d'être fidèle aux obligations que j'aurai à remplir. — A ces conditions et sous ces promesses, je vous reçois, ma fille, pour converser avec les sœurs de cette maison, afin qu'elles vous instruisent dans le service de Dieu et des pauvres ; vous exhortant à la piété, au respect envers les sœurs et à la douceur envers les malades (1). »

A cette école, la novice apprend cette douceur, cette délicatesse qui font de l'hospitalière au chevet du malade comme une mère près du berceau de son enfant ; qui rendent sa voix onctueuse, sa main légère, sa démarche preste et silencieuse. Elle acquiert cet esprit de sacrifice qui donne sans mesure et qui supporte patiemment tout ; cette gaieté, qui prenant sa source dans un cœur heureux de se dévouer, met la sérénité sur le visage, le sourire et de suaves paroles sur les lèvres, et qui inspire à l'infirmes la sécurité, la paix et l'espérance. Ses compagnes l'initient à cet esprit d'ob-

(1) *Cérémonial de l'Hôtel-Dieu.*

servation si nécessaire à la garde-malade, à cet ordre, à cette propreté qui reposent les regards de celui qui souffre et qui hâtent puissamment la guérison. Enfin, elle apprend des sœurs les paroles qui consolent l'infirmes, qui lui font accepter la douleur et le préparent à saintement mourir.

Quand la novice a passé de longs mois et souvent plusieurs années dans cette école de dévouement et de charité, la Maîtresse, après avoir de nouveau consulté les sœurs et les supérieurs de l'hospice, conduit la jeune aspirante à l'autel pour faire profession. Agenouillée devant l'Evêque ou le prêtre qui préside la cérémonie, la novice dit avec une sainte joie : « Qu'il vous plaise, très-Révérénd Père, de me recevoir dans cette maison pour servante de Dieu et des pauvres. — Votre demande est-elle sincère ? répond l'officiant. — Oui, très-Révérénd Père ; je m'offre librement et de bon cœur pour servir Dieu et les pauvres malades dans cette maison, en gardant la chasteté, la pauvreté et l'obéissance, espérant d'y persévérer tout le temps de ma vie. » L'officiant reçoit ses vœux et place sur son front une couronne de roses blanches en signe des noces virginales qu'elle contracte avec Jésus-Christ. Puis il appelle sur elle tous les dons de l'Esprit divin et toutes les bénédictions du céleste Epoux (1).

La pauvreté que promet notre hospitalière n'est pas celle des religieuses cloîtrées ; elle peut hériter, jouir des donations qui lui sont faites, administrer ses biens et en disposer. Ce vœu l'oblige

(1) *Cérémonial de l'Hôtel-Dieu.*

seulement à un plus grand détachement du monde, à ne travailler que pour les pauvres ou pour son entretien personnel, à éviter les dépenses superflues, à veiller avec soin sur toutes les choses qui lui sont confiées et à mener une vie laborieuse. Le jour de Saint-Sylvestre, en souvenir de la pieuse domesticité à laquelle elle s'est vouée, elle trouve à sa place au réfectoire la modique somme de trois francs. Elle les reçoit avec joie et respect comme les arrhes de l'éternelle récompense qui lui a été promise par le divin Maître.

C'est une ravissante création que l'hospitalière conçue par le génie de Rolin. Par la piété, la chasteté et l'obéissance c'est la sœur des anges ; elle se lève dès le matin et consacre ses premiers instants à la prière ; elle entend la messe tous les jours et puise au cœur de Jésus, par la communion, la force et la générosité qui lui sont nécessaires. Elle récite l'office de la Vierge et celui des Morts. Sa charité la rend la mère des pauvres et des malades ; elle passe tout le jour à leur chevet, les assistant avec une douceur et une sollicitude inaltérables ; elle leur donne même les heures de son sommeil : « les sœurs veillent deux avant minuit et deux après minuit, autant que leur santé le leur permet. » Ces saintes filles ont pour les âmes des attentions angéliques ; le soir et le matin elles offrent de l'eau bénite aux malades, font la prière à haute voix, et une lecture pieuse au milieu du jour ; elles exhortent et consolent ceux qui souffrent, les disposent à recevoir les sacrements et les préparent à saintement mourir.

Quand un malade touche au trépas, une des sœurs récite à l'autel de la salle les prières de l'agonie. Après sa mort, les deux sœurs qui l'ont soigné accompagnent son corps à la chapelle funéraire, en récitant des oraisons et, quand l'heure est venue, elles le déposent elles-mêmes dans le cercueil, priant pour son âme.

Leur vie est aussi austère et désintéressée qu'elle est laborieuse. « Les sœurs se contentent de la nourriture la plus commune qu'on donne aux pauvres. Elles observent tous et chacun des jeûnes et abstinences de l'Eglise. En outre, elles jeûnent les veilles des fêtes de la Vierge, tous les vendredis, et gardent, si elles peuvent, l'abstinence le mercredi. » Pour n'être jamais à charge à la maison, elles paient leur déjeuner, achètent leurs vêtements, la couche qui sert à leur repos, tous les meubles et les objets qui leur sont nécessaires (1).

Le Chancelier, en traçant sa règle, s'occupait même du costume des servantes des pauvres : « Je veux que la Maîtresse et les sœurs de mon hôpital soient habillées de vêtements gris en drap commun et fort et que le vêtement de dessous soit en drap blanc, et qu'elles conservent la coiffure qu'elles ont portée jusqu'aujourd'hui (2). » Peu de temps après la fondation, on changea la couleur des vêtements ; on adopta le blanc depuis la Pentecôte jusqu'à la Toussaint et le gris pendant le reste de l'année. D'après le P. Héliot, le costume blanc en été et gris en hiver était exclusivement affecté aux

(1) *Règles et Observances de l'Hôtel-Dieu, Directoire, Passim.*

(2) *Bulle des statuts, n° 8.*

hospitalières exemptes de la juridiction de l'Ordinaire, et était porté par toutes les hospitalières du duché de Bourgogne ainsi que par celles de Dôle, tandis que le costume constamment gris était le signe distinctif des hospitalières soumises à l'évêque diocésain (1). Après la tourmente révolutionnaire, quand les sœurs de notre Hôtel-Dieu reprirent leur habit religieux, elles adoptèrent, avec toutes les maisons issues de Malines, le bleu comme costume d'hiver ; la fabrication des draps gris dont elles se servaient était abandonnée.

Ce qui préoccupa surtout Rolin dans ses statuts, ce fut le soin des indigents. « Que les sœurs, dit-il, soient diligentes à remplir leur devoir envers les pauvres de Jésus-Christ, dans toutes leurs nécessités corporelles et spirituelles, à les exhorter à la patience dans leurs infirmités et leurs misères ; qu'elles s'ingénient pour les porter à la pénitence, les exciter à se repentir de leur péchés, à les confesser entièrement et à recevoir les sacrements de l'Eglise ; qu'elles s'appliquent à faire connaître aux chapelains les besoins des pauvres et qu'elles les sollicitent avec soin et diligence à leur administrer les sacrements, quand ce sera opportun. Qu'elles vivent elles-mêmes comme des sœurs en Jésus-Christ, en tout amour et dilection, donnant le bon exemple aux pauvres et tout occupées des bonnes œuvres, en persévérant dans une profonde humilité, et une sincère dévotion ; car c'est ainsi qu'elles gagneront le royaume de Dieu (2). »

(1) *Histoire des Ordres monastiques*, tom. VI, p. 283.

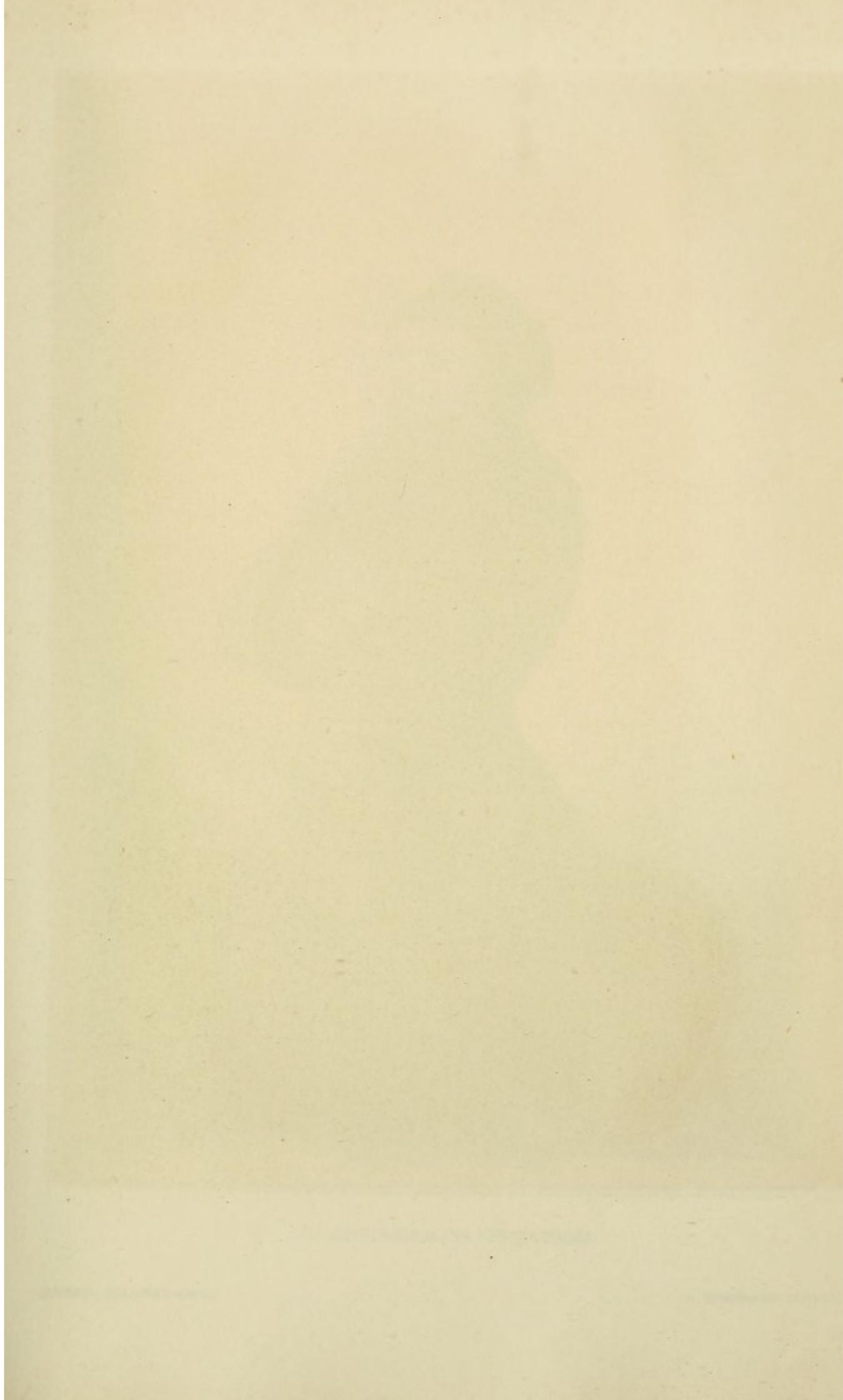
(2) *Bulle des statuts*, n° 28.

Les vœux du pieux fondateur ont été exaucés ; ses hospitalières ont toujours rempli et remplissent encore religieusement leur céleste mission. Avant d'écrire ces pages, nous avons interrogé quatre siècles, tous forment autour de ces servantes des pauvres un concert de louanges ; on peut en juger par ces deux voix qui résument toutes les autres : « Les œuvres de charité qui s'exercent à l'Hôtel-Dieu de Beaune, dit un vieux chroniqueur, sont si grandes que toutes celles qui se font en toute Gaule n'en approchent point de grand espace (1). » Écoutons maintenant l'un de nos poètes contemporains :

Qui n'a pas admiré notre hôpital antique,
Où flamboie en tous sens l'art byzantin-gothique ?
Tout s'y tient, le portail et le clocher pointu,
Avec le chaperon par les sœurs revêtu.
Si leur habit n'est pas orné de dentelles,
Leur élégant manoir en est couvert pour elles,
Et leur coquetterie est dans sa propreté,
Blanche vertu qui règne ici de tout côté :
Tout y brille : étain, fer, cuivre et chêne sculpté ;
Mais rien n'y brille autant que leur charité sainte ;
C'est le plus beau fleuron de cette illustre enceinte,
Et la sérénité règne dans ces pourpris,
Où tous les maux humains sont pourtant réunis,
Le regret n'assombrit jamais ces fronts candides,
Le bandeau qui les ceint y forme seul des rides ;
Et leurs jours consacrés aux pauvres par un vœu,
Plus rapprochés du ciel s'écoulent en ce lieu,
Comme au sommet des monts une eau pure et tranquille.
Et lorsqu'au sanctuaire on les voit à la file,
Sous leurs grands voiles blancs en ailes arrondis,
On dirait un essaim d'âmes du Paradis (2).

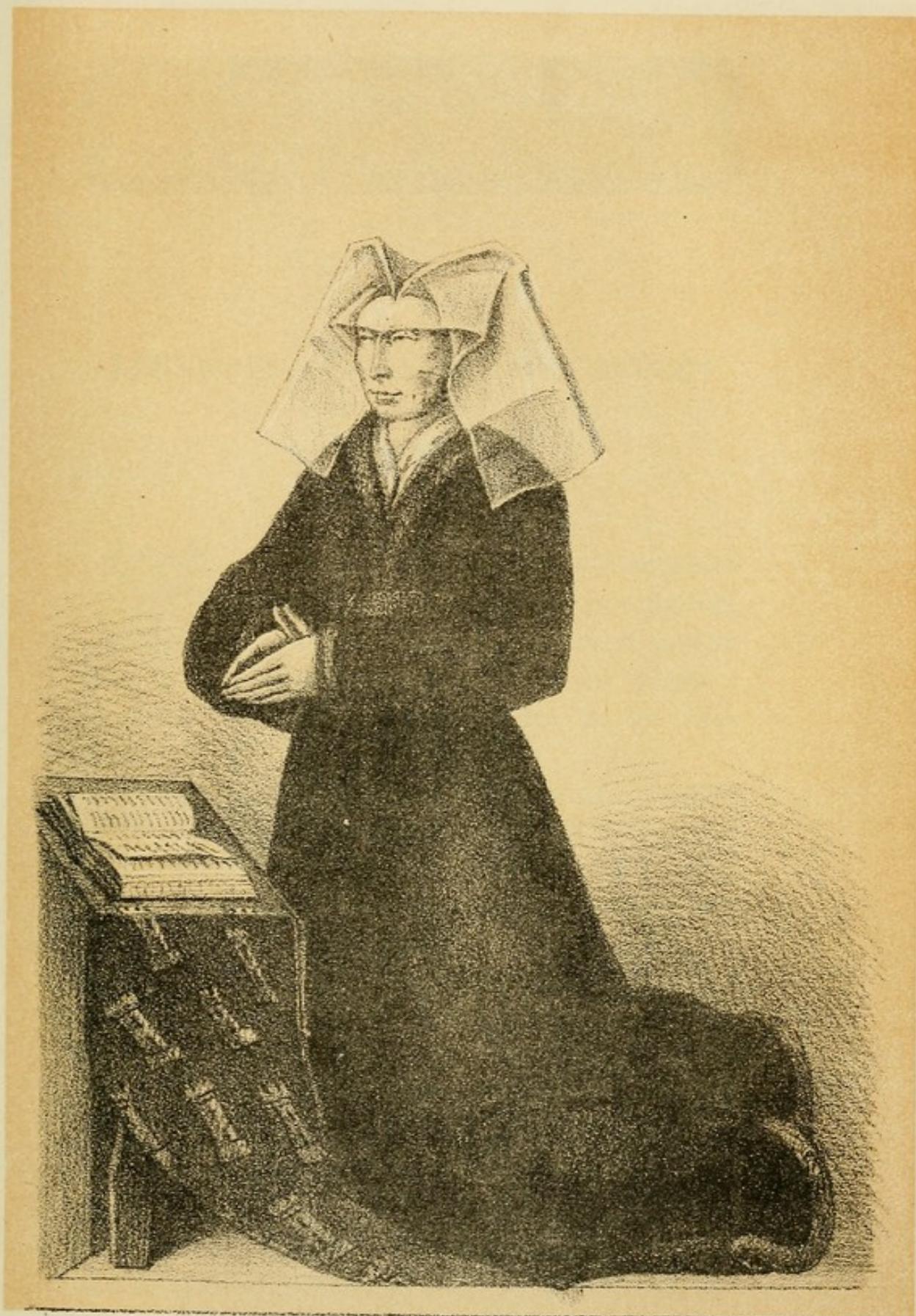
(1) Guillaume Paradin, *Annales de Bourgogne*, page 854.

(2) *Pampres de Bourgogne*, par M. Simon Gauthey, p. 107.





NICOLAS ROLIN. FONDATEUR



GUIGONE DE SALINS. FONDATRICE



CHAPITRE VII

DERNIÈRES ANNÉES DES FONDATEURS

1459-1470

APEINE le bon Chancelier eut-il organisé le gouvernement et le service de son hôpital, qu'il tomba grièvement malade dans son hôtel d'Autun. Il fut, dans ses derniers moments, admirable de prudence et de religion.

Dans les premiers jours de janvier 1461, sentant sa fin prochaine, et voyant ses enfants et Guigone en pleurs autour de lui, il les consola et dit : « J'ai l'honneur depuis près de quarante ans de porter le sceau de mon illustrissime et redouté seigneur, le duc de Bourgogne ; je veux qu'il lui soit sûrement remis et n'encourir aucun blâme après mon trépas ; appelez devant moi les chanoines de la collégiale de Notre-Dame. » Quand ils furent près de sa couche, le Chancelier mit devant eux le sceau dans trois doubles custodes qu'il fit sceller par le chapitre et exigea une lettre attestant qu'il avait confié ce sceau au cardinal d'Autun. « Mon fils, ajouta-t-il, prenez de sages mesures pour que

ce dépôt sacré soit fidèlement remis à mon noble seigneur. » L'évêque le promit. La volonté du Chancelier fut religieusement remplie ; le cardinal, pour obvier à toute fâcheuse aventure, fit reporter le sceau du duc par cinquante cavaliers armés jusqu'aux dents (1).

Le 16 janvier, Rolin dicta son testament et recommanda à sa famille ses fondations pieuses. Il parla longuement de son cher Hôtel-Dieu de Beaune : « Je lui ai donné largement le sel, dit-il en souriant, mais je n'ai pu le pourvoir de blé. J'aurais désiré pour cela le doter de mille autres livres, mais le Seigneur ne m'en a point accordé le temps ; donnez autant que vous le pourrez du pain à nos frères les pauvres, car donner à l'indigent c'est prêter à Dieu qui nous le rendra dans son saint Paradis. » Guigone et l'évêque d'Autun lui promirent de ne point oublier son cher hôpital.

Le Chancelier se confessa et reçut le divin Viatique avec grande dévotion. « Il mourut très avisément & en bon sens & parole jusqu'à bien près de l'expiration ; & avait auprès de luy son fils le cardinal d'Ostun, qui lui donna toute absolution de paine & de coulpe, telle que le Pape ; & l'assistait de la foy vaillamment jusques au derrenier article du passage, là où il le laissa en la main de Dieu son Père, lequel en fist son plaisir & sa miséricorde (2). » Nicolas Rolin mourut le 18 janvier 1461, à l'âge d'environ quatre-vingt un ans.

(1) Georges Chastellain. p. 196, édition du Panthéon.

(2) Georges Chastellain. p. 196.

On peut dire que l'illustre Chancelier fut avisé même au delà du trépas ; pour éviter les dangers d'une inhumation précipitée, il avait exigé qu'on garderait trois jours et trois nuits son corps avant de l'ensevelir. Vêtu d'une chemise blanche, d'un riche pourpoint, de chausses et de souliers neufs, d'une robe de velours, l'épée et la dague aux côtés, les éperons dorés aux pieds, le chaperon en gorge et le chapeau orné d'une enseigne d'or au front, Rolin fut exposé sur un lit funèbre au milieu de torches ardentes et de prêtres en oraison. Tous les habitants d'Autun et du voisinage vinrent le visiter et prier pour son âme. Ses funérailles furent splendides. L'Hôtel-Dieu y fut représenté par son intendant, maître Jehan Duban, qui offrit ses condoléances à Guigone et lui parla de son hôpital (1).

Le Chancelier fut inhumé dans l'église Notre-Dame d'Autun. On plaça sur sa sépulture une grande lame de cuivre, sur laquelle on le représenta en costume de chevalier, avec Guigone à son côté ; on y traça cette inscription :

Cy gisent nobles personnes Messire Nicolas Rolin, chevalier, seigneur d'Authumes, et dame Guigone de Salins, sa femme, patrons de l'église de céans, et lesquels ont foudé les sept heures canoniales, messes et autres divins offices, et trespasèrent à sçavoir le dit Messire Nicolas le xviii^e jour de janvier, mil

(1) Georges Chastellain, p. 195. — Archives de l'Hôtel-Dieu, comptes de Jehan Duban.

quatre cent soixante et un, et la dicte Guigone,
le... jour du mois de.... l'an mil CCCC et
LXX. Priez pour eux.

On y grava aussi les initiales des deux époux, J. G., leurs armes et leurs devises, *Seute, et Deum time*. Guigone, nous le verrons, ne partagea point la sépulture de son époux.

La mort de Rolin fut un deuil public. Il fut regretté des souverains : « Ce ministre, rempli de religion et de droiture, sincèrement attaché aux princes dont il régloit les affaires, équitable dans l'examen de ce qui appartenoit aux puissances étrangères, étoit dans la plus haute considération vis à vis même de ceux dont il combattoit les prétentions (1). »

Les malheureux le pleurèrent. Ceux qui jugent du riche et généreux Chancelier sur cette parole venimeuse de Louis XI, à la vue de notre Hôtel-Dieu : « Il étoit bien juste que celui qui avoit fait tant de pauvres pendant sa vie, leur préparât un asile avant de mourir ; » ceux-là se trompent. Rolin eut ses faiblesses : vivant dans un siècle corrompu, ses mœurs ne répondirent point à la pureté de sa foi ; notre Hôtel-Dieu avec ses charités fut sans doute pour cette âme pénitente comme le vase d'albâtre rempli de parfums que la pécheresse de l'évangile répandit sur la tête du Christ ; mais Rolin fut toujours homme d'honneur. Jamais il ne pressura injustement le peuple, et il put dire avec son noble maître, le bon duc Philippe : « Je pro-

(1) *Histoire de Bourgogne*, par Dom Plancher.

teste devant Dieu qu'onques ne le travillay qu'il ne m'ayt esté nécessité évidente, & que je ne l'ay fait pour le meilleur (1). »

Si l'on nous demande d'où vint l'immense fortune du Chancelier de Bourgogne, nous répondrons : De nos ducs et même du roi Charles VII (2), qui crurent ne pouvoir assez payer les services d'un tel homme. Ce seul fait nous permet de juger de leur libéralité envers lui. Pour fermer la bouche à ses envieux, Rolin, vêtu de la soutane courte des simples avocats, parut un jour à Genap devant le duc : « D'où vient, mon compère, lui dit le prince, que je vous vois en un habit si peu convenable à un homme de votre état ? — Monseigneur, reprit le Chancelier, je vous remets tous les biens dont vous m'avez comblé, et je vous prie de trouver bon que je retourne à ma première fortune d'avocat, en demeurant dans vos bonnes grâces. » Il lui présenta en même temps une feuille à moitié écrite, dans laquelle étaient rapportés tous les bienfaits qu'il avait reçus. Le duc la prit et dit : « Je suis bien aise, mon compère, qu'il y ait de la marge pour écrire le bien que je veux vous faire, et je remplirai la feuille à la confusion de vos ennemis ; continuez à me bien servir (3). »

Le bruit de la mort de Rolin se répandit vite à Bruges, où le bon duc Philippe était malade et alité. Les gens de sa maison n'osèrent l'en préve-

(1) Georges Chastellain, p. 195.

(2) Voir, aux Archives de la Côte-d'Or, une lettre de Charles VII, octobre 1438, qui constate que Sa Majesté a accordé à Nicolas Rolin les terres de Marcigny, de Lugny, le Plessis et Bragny et aussi Gié, pour la grande affection qu'icelluy Rolin avait témoignée au traité de paix d'Arras.

(3) *Mémoires manuscrits de la Mare*. — Courtépée, tome II, p. 68, 2^e édit.

nir ; mais à leur air triste et abattu il devina bientôt le malheur qui venait de le frapper. L'évêque de Tournai étant venu le voir, il lui demanda s'il était vrai que le Chancelier fût mort. — « Monseigneur, lui répondit-il, qui peut vous mouvoir à m'adresser cette question ? En vérité il est bien mort, car il est si vieux, si cassé qu'il ne peut plus guère vivre. — Je ne demande pas cela, reprit le duc, je demande s'il est mort et trépassé. » L'évêque, voyant qu'il voulait connaître la vérité, répondit : « Oui, Monseigneur, il est mort. » Alors Philippe, tirant ses bras de dessous ses couvertures, joignit les mains et jeta les yeux au ciel en s'écriant : « Puisqu'il en est ainsi, ô Dieu, mon créateur et le sien, je vous conjure de lui pardonner ses fautes. » Il prononça ces mots avec un tel accent de douleur et de prière que tous ceux qui étaient là furent profondément émus, voyant combien il aimait son Chancelier (1). « Le noble duc Philippe print en si grand déplaisir, dit un vieux chroniqueur, la mort de son bon serviteur Rolin, & mellant à cela certains regrets qu'il concevoit pour les querelles qu'il voyoit naître entre ses neveux les comtes de Nevers & d'Estampes & son feul & légitime fils le comte de Charolais, au moyen des seigneurs de Croï, qu'il tomba en extrême maladie. Le bon duc, avec les dévotes prières que le peuple faisoit pour sa santé, revint à convalescence ; mais il ne fut depuis si ferme qu'il étoit auparavant (2). »

(1) Georges Chastellain, p. 195.

(2) Guillaume Paradin, *Annales de Bourgogne*, page 854.

Nulle part la mort du Chancelier ne causa tant de deuil qu'à l'Hôtel-Dieu de Beaune ; là, tout rappelait ses bienfaits et son souvenir. Les pauvres gémirent sur la perte de celui qui était leur providence ; les hospitalières pleurèrent leur sage fondateur ; chaque jour, à la fin de leur repas, elles récitèrent pour lui des prières ; Messire Jehan Jobard et les chapelains célébrèrent pour son âme des services solennels : tous avaient perdu un insigne bienfaiteur et un père.

Guigone fut inconsolable. Dans son veuvage, elle redit avec amertume ce mot *Seule ! Seule !* qui avait été une parole de tendresse dans la bouche de son époux. Elle fut cette *tourterelle*, isolée sur un rameau de chêne, qu'elle aimait à peindre sur les tapisseries de l'Hôtel-Dieu. Ce fut la sainte veuve. Pour faire son portrait il nous faut emprunter la palette et le pinceau de saint François de Sales. « Guigone renonça aux honneurs, au rang, aux assemblées et à toutes les vanités, pour se consacrer au souvenir de son époux, au service des pauvres et des malades, à la consolation des affligés, et à se rendre un parfait exemplaire de toutes les vertus ; la nécessité et la simplicité furent les deux ornements de ses habits ; l'humilité et la charité les deux ornements de ses actions ; l'honnêteté et la débonnairé les deux ornements de son langage ; la modestie et la pudicité l'ornement de ses yeux ; et Jésus-Christ crucifié l'unique ornement de son cœur. Elle fut à Beaune et à Autun une petite violette de mars qui répan-

dit une suavité non pareille par l'odeur de sa dévotion et de sa charité (1). »

Guigone fit célébrer de nombreux et magnifiques services funèbres dans la collégiale de Notre-Dame d'Autun, et répandit de larges aumônes. Vers le milieu de l'année 1461, la pieuse veuve quitta l'hôtel où elle avait vu mourir son cher époux, dit adieu à sa tombe et vint habiter à Beaune, près de Notre-Dame, une maison (2) que le cardinal Rolin avait cédée en sa faveur au chapitre de l'insigne collégiale. Guigone paya chaque année cent sols de location. Pour avoir part, elle et son mari, aux prières et suffrages qui se feraient à Notre-Dame de Beaune, elle fit plusieurs dons à cette église et entre autres celui de six belles coupes en argent. Cet acte de donation nous révèle un usage singulier de cette époque : « Les vénérables chanoines accordèrent à la noble dame que toutes les fois que l'on prendroit des rafraîchissements dans la dite église, en se servant de ces coupes, on diroit une ou deux collectes pour le repos de son âme et de l'âme de son mari (3). »

Les jours de Guigone s'écoulèrent dans la prière et les bonnes œuvres ; la collégiale de Notre-Dame d'Autun et l'Hôtel-Dieu de Beaune furent particulièrement l'objet de ses largesses.

Rolin, pour remercier Dieu de ses bienfaits et surtout du baptême qu'il avait reçu à Notre-Dame d'Autun, avait, en 1450, fondé dans cette église un

(1) *Introduction à la vie dévote, avis pour les veuves*. Imitation.

(2) C'est aujourd'hui le Presbytère.

(3) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 98, n° 1.

chapitre composé de douze chanoines, de quatre choriaux et de quatre enfants d'aube. Il fallait pour ce clergé des maisons et des prébendes. Le Chancelier avait en outre voulu que cette église collégiale fût pourvue d'un magnifique clocher, d'une horloge, de belles orgues, d'une grande croix et d'un baptistère en airain doré, de livres, de splendides parements et ornements, d'un calice d'or, d'une statue de Notre-Dame en argent, « d'une famille d'or & de cassidoine » chargée de perles pour servir au répositoire du corps de Notre-Seigneur. Quand Rolin mourut, toutes ces choses n'étaient qu'en voie d'exécution ; Guigone les fit achever à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de son époux, supportant par moitié les charges de cette fondation quasi-princièrè (1).

Malgré ces largesses faites à Notre-Dame d'Autun, l'Hôtel-Dieu de Beaune eut les prédilections de Guigone ; et cependant elle eut la douleur de voir contester son patronage sur cet hospice. Après le décès de Nicolas Rolin, « le Père confesseur, les Chapelains, le Barbier, le Maître & la Maîtresse » de l'hôpital refusèrent de reconnaître l'autorité de la fondatrice. On se perd en conjectures sur les motifs d'un pareil refus ; les administrateurs avaient tout intérêt à garder les bonnes grâces d'une insigne bienfaitrice, si puissante et si généreuse. Cette résistance, plus apparente que réelle, fut probablement concertée entre Guigone et le Cardinal qui crut avoir sur notre Hôtel-Dieu les mêmes droits que son père. La cause fut portée au

(1) Archives de la ville d'Autun.

Parlement de Paris, qui fit attendre sa décision pendant plus de sept années (1).

Dans ce laps de temps, le Cardinal exerça le patronage et retoucha les règlements, et Guigone continua ses bienfaits. En 1462 et 1463, elle fit don à l'hospice de quinze queues de vin et de quatre cents écus d'or. En 1467, elle fit remise de quatre cents autres écus qu'elle avait prêtés.

Le 10 février 1446, elle avait fait des aumônes bien autrement précieuses (2). Nous citons les paroles de la sainte veuve, voulant conserver leur arôme et leur parfum : « Vive Jésus ! Je, Guigone de Salins, dame d'Authume, fundereffe du grand hospital de Beaune, avec feu noble & puissant feigneur Messire Nicolas Rolin, chevalier, à son vivant mon feigneur & mary, à qui Dieu pardonne; je donne de grâce spécial et en pur don au dict hospital et Hostel-Dieu une croix d'or, dont le pied d'argent doré, garnie de trois fermeillez à pelles & pierreries, d'un balay enchassé en or et deux cloux où font deux dyamans, pour enjoyaler & parer l'austel & chapelle du dict Hostel-Dieu, à l'honneur de Dieu & du dict hospital. En oultre je donne au prouffit d'icelluy une demie douzaine de tasses d'argent, chascune tasse pefant deux marcs, avec aultres chouses & meubles par moy desja mises es mains des gouverneur, maistresse & fœurs du dict Hostel-Dieu, pour le falut & remède des âmes du dict mon feigneur et mary, de moy & des miens (3). »

(1) Archives de la ville de Beaune, carton 48.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu, Comptes.

(3) Archives de l'Hôtel-Dieu, layette 80, n° 1. *Donation de Guigone.*

La croix dont il est ici question était un splendide reliquaire contenant une parcelle insigne de la vraie croix. C'était une œuvre d'art digne de figurer à côté du tableau attribué à Van-Eyck ; l'image du Christ, avec « le chaspeaul d'espine & le diadaime, estoit d'or fin & pefoit quatre onces & demye. La croix estoit d'or moindre & pefoit deux marcs & demy & une once ; » sur chacun de ses bras on voyait s'épanouir une rose d'or enchâssant un rubis entouré de six perles orientales. Le pied de ce crucifix étoit en vermeil, « il pefoit deux marcs & fix trespeaulx. » Il était orné d'une licorne d'or émaillée de blanc et enrichie d'une émeraude, d'un rubis, de perles et de saphirs. Les figures et les ornements de ce reliquaire avaient la grâce et le fini, l'expression pieuse et naïve que les artistes du XV^e siècle savaient imprimer à leurs œuvres.

Guigone, après avoir donné à Dieu et aux pauvres ses richesses, se donna elle-même. « La vefve du fondateur, dit un vieux mémoire, prévoyant bien, quoi qu'elle fût en estat de viduité, qu'elle n'avoit point de droits d'occuper le logement des pauvres, se rendit leur servante, afin que ceste qualité luy donnâst droict de f'y loger (1). La fundatresse, ajoute un autre, demeura en la Chambre Sainte-Anne avant son trespas & y rendit son esprit. » La grande dame qui avait porté la soie, le velours et le drap d'or, se revêtit de la robe de bure de l'hospitalière ; la chancelière de Bourgo-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, layette 80, 1.^o 1. *Pesée de la croix.*

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu, layette n^o 8.

gne qui avait paru avec éclat à la table et aux fêtes de la cour la plus somptueuse du monde se réduisit à la nourriture des pauvres et se fit leur servante : tant de vertu, édifia profondément les sœurs et émut les pauvres jusqu'aux larmes.

Le Parlement de Paris rendit enfin sa sentence. En 1468, il arrêta : « que la noble et puissante dame Guigone de Salins possédait le droit plein et entier de l'administration de l'hospice de Beaune, et, qu'à l'exclusion de tout autre, elle avait le privilège d'instituer et de changer, comme il lui plairait, les officiers préposés à la direction et au gouvernement de cette maison. » La fondatrice crut devoir faire acte d'autorité et prendre solennellement possession de son patronage, pour confirmer l'œuvre de son époux.

C'est le 21 juillet 1469 ; tous les officiers et officières de l'Hôtel-Dieu sont réunis dans la Grand' Chambre sur la rivière. Assistée de Jehan le Mairet, seigneur de Mavilly, du seigneur Etienne de Salins, du scientifique maître de Corabeuf, des savants maîtres Guillaume de Margeron, et Philippe Grignard, licenciés es-lois et conseillers du duc de Bourgogne, et de plusieurs maîtres es-arts, tous appelés comme témoins, Guigone, assise sur un siège d'honneur, a près d'elle une table richement ornée, où repose le livre des saints Evangiles.

Maître Clémence, noble et savant homme, conseiller et maître des requêtes du palais de Monsei-

gneur le duc Charles de Bourgogne, prend la parole au nom de la fondatrice. Il rappelle la sentence du Parlement qui a reconnu et proclamé les droits de la veuve de Nicolas Rolin sur l'Hôtel-Dieu ; il déclare que cette noble dame exige qu'on ne suive dans son hospice aucune forme d'état religieux et que l'on observe uniquement les règles données par son époux et approuvées par Notre Très-Saint Père le Pape : « car elle redoute que si par hasard il venoit à s'établir dans la maison quelque religion particulière, les biens destinés à la sustentacion des pauvres ne fussent perdus pour eux et employés à des usages contraires à l'intention des fondateurs et au très-grand préjudice des infirmes et des malades.

« La très-puissante dame Guigone de Salins, continue-t-il, voulant user de son droit et faire valoir les prééminences qu'elle a en matière d'institution et de destitution des officiers de son hôpital, vous a tous mandés devant elle pour vous décharger de vos offices, et, suivant qu'elle le trouvera bon, vous instituer de nouveau et vous faire prêter les serments nécessaires.

« Elle vous destitue donc tous de vos offices.

« Mais comme la dite Dame est bien informée des mœurs, de la science, de la prudence, de la vie honorable, de la remarquable diligence, de la probité et des autres qualités qui vous distinguent, ainsi que de la bonne direction des affaires, du bon gouvernement des personnes et des choses dont vous avez donné les preuves dans cet Hôtel-Dieu ; sachant aussi que chacun s'est signalé dans

cet hôpital, par sa piété, sa sage économie et par son dévouement pour les pauvres, Madame vous reconstitue et vous rétablit de nouveau dans vos offices.

« Comme la Maîtresse a la haute direction des sœurs, des pauvres, des infirmes et des affaires de l'Hôtel-Dieu, et qu'il faut pour cette charge une femme très-prudente, très-habile, et d'une vertu d'un éclat exceptionnel, Madame choisit et nomme pour Maîtresse, sœur Géliote, née à Beaune. Elle lui livre l'administration et le gouvernement des sœurs, des pauvres et des meubles de l'hôpital ; toutes les sœurs lui devront obéissance, suivant les prescriptions et les règles. Elle lui donne pour associée et compagne, Clémence Chaunoy, qui l'aidera en son office et tiendra sa place en cas d'absence.

« Madame institue et nomme au service des pauvres dans son hôpital les sœurs : Mariette Lamour, Antoinette de la Cheminée, Jehanette Noble, Jacquette Girard, Jehanne, native de Chasseignes, Otheline Héliote, Symone Malfou, Margaretan (Marguerite) Giroteaul, Ginote de la Forge, Pernelle Morine, Guillemette Guyon, Guillemette Clergesse, et Guillemette Deschamps. »

Toutes ces hospitalières s'agenouillent devant la fondatrice et, la main étendue sur les saints Evangiles, elles jurent à Dieu et à la bienheureuse Vierge Marie, honneur et révérence ; elles promettent de servir charitablement les pauvres, s'appliquant à toutes les œuvres de miséricorde, spirituelles et corporelles, avec une pieuse compassion,

un véritable zèle et un visage toujours gai ; elles s'engagent à conserver avec soin les biens de l'hôpital, et à persévérer de vivre en toute chasteté et obéissance. »

Maître Clémence reprend : « Madame Guigone de Salins nomme et institue pour Père spirituel, vénérable et savante personne, maître Jehan Jobart, bachelier en décrets. Il aura la charge de diriger les sœurs, d'entendre les confessions, d'administrer les sacrements de l'Eglise aux sœurs, aux pauvres et aux autres personnes de l'hôpital et de faire tout ce que lui impose son office. Il recevra pour honoraires trente livres tournois, chaque année.

« Elle nomme et institue aussi pour Chapelains maîtres Jehan Bassey, et Symon Robin, prêtres, chargés de célébrer dans la chapelle et dans l'infirmerie, alternativement chaque semaine et tous les jours, leurs messes en présence des sœurs, des pauvres, des infirmes, d'entendre les confessions des pauvres et d'administrer les sacrements de l'Eglise. Chacun recevra pour honoraires trente francs payables chaque année. »

Les trois prêtres, debout et la main sur les saints Evangiles, jurent de s'acquitter de leurs fonctions pour la plus grande gloire de Dieu, leur propre sanctification et le salut des âmes qui leur seront confiées.

« Madame, ajoute maître Clémence, institue pour Maître, gouverneur et receveur de l'hospice, honorable homme, Jehan Duban, bourgeois de Beaune. Il devra recouvrer avec diligence les de-

niers de l'Hôtel-Dieu, payer avec soin les dépenses, et rendre loyal compte. Il recevra chaque année quarante francs de gages. Madame établit pour chirurgien et barbier de l'hôpital, Symon Maignien; il sera tenu de visiter et de consoler les sœurs, les pauvres et les officiers de la maison, et de faire tout ce qui a rapport à la chirurgie, suivant qu'il sera utile et nécessaire. Il touchera chaque année huit livres de gages.»

L'intendant et le médecin jurent chacun sur les saints Evangiles de Dieu de s'acquitter loyalement de leur emploi.

Au son des cloches, Guigone, accompagnée des nobles et doctes personnages qui l'entourent, des officiers et des officières de l'Hôtel-Dieu, se rend « à la nef de l'hôpital, » — la Grand'Chambre, — et se fait ouvrir les trons par le chevalier Jehan le Mairet, seigneur de Mavilly, et par le Maître, Jehan Duban, qui sont dépositaires des clefs. La noble Dame, en qualité de fondatrice et collatrice de l'hôpital, visite et touche les deniers, ferme les trons et remet les clefs à l'intendant et au seigneur de Mavilly.

L'autorité de la puissante patronne fut toute débonnaire et maternelle; Guigone fit, en cette année, exécuter à l'Hôtel-Dieu des réparations et des constructions si considérables, qu'elle crut devoir ajouter vingt livres tournois aux gages de Jehan Duban, chargé de diriger et de surveiller ces travaux (1).

(1) *Prise de possession de patronage par G. de Salins. Archives de l'Hôtel-Dieu, layette 82, p. 1.*

Descendue du siège d'honneur, où elle n'avait fait qu'apparaître, la veuve de Nicolas Rolin, comme la plus humble des hospitalières, reprit sa place au chevet des malades et des mourants.

Elle rendit son âme à Dieu le 24 décembre de l'année suivante, laissant après elle un ineffable parfum d'humilité, de piété et de charité. « Après le trépas du noble Chancelier son mary, Guigone, dit un vieux chroniqueur, mit à fin & confirmation l'œuvre de l'Hôtel-Dieu. Il estoit bien convenant qu'elle portast la tour d'or es clefs dorées, sur champ d'azur : la tour est signe de ferme vertu ; tour d'or & clefs dorées signifient les grands trésors de pitié en elle reçus & prudemment distribués ; le champ célestial donne signe de salvement ; ceulx qui font de telles armes reluisants, seront en paradis logés à ouyr sans fin les chants des anges (1). » On comprend le deuil que causa cette perte aux sœurs et aux pauvres, mais on ne le décrit point.

La sainte fondatrice avait choisi sa sépulture devant le maître-autel de la chapelle de son hôpital ; elle y fut inhumée, les derniers jours de décembre 1470, sous une grande et magnifique table en cuivre. Bien que Nicolas Rolin reposât dans la collégiale de Notre-Dame d'Autun, Guigone se fit représenter sur cette tombe en habit de veuve, ayant à côté d'elle, son mari vêtu en chevalier et armé de toutes pièces (2). On y grava ces mots :

(1) Archives des Sœurs. *Notice sur le chancelier Nicolas Rolin.*

(2) *Manuscrit* de l'abbé Bredault.

Cy gist noble dame. dāe. Guigone. de.
 Salins. et. de. Viēne. vesve. de. feu. uoble.
 et. puissat. sgr. mess^o. Nicolas. Rolin. chlr.
 jadis. chacetr. de. Bourg^{no}. a. son. vivat.....
 ien. laquelle. y. trespasa. le. XXIV^o jor.
 de. drēbre. lan M. CCCC. LXX. pe3. Dieu.
 po^r. eulr. (1).

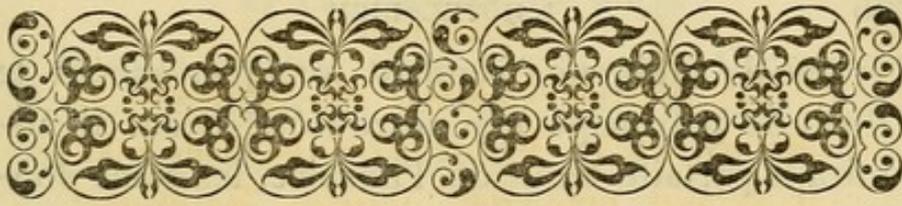
Les hospitalières unirent dans leurs oraisons le souvenir de Guigone à celui de Nicolas Rolin. Chose remarquable et digne de louanges, le Chancelier et la Chancelière portèrent dans leur fondation le désintéressement si loin qu'ils se contentèrent de se recommander aux prières des servantes des pauvres sans réserver une seule messe pour le repos de leurs âmes. Les sœurs et l'administration ont suppléé à ce généreux oubli ; chaque année un service solennel est célébré pour les fondateurs et les bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu ; et chaque soir, un malade, au nom de tous, récite dans les salles un *Pater* et un *Ave Maria* à cette intention.

L'œuvre de Nicolas et de Guigone est achevée. Elle mérite que nous nous écriions avec un poète :

Qui conçut cet hospice a fait une œuvre insigne ;
 Et ceux qui l'ont doté, firent une œuvre digne.
 Gloire à son fondateur, le chancelier Rolin !
 Gloire à sa veuve aussi, Guigone de Salin (2) !

(1) Collection de M. Laubespain, Paris. Ancienne Bibliothèque Joursenvault. Communiqué par M. Ch. Bigarne. — Nous donnons cette inscription complète aux personnes qui ne seraient point familiarisées avec les abréviations gothiques : « Cy gist noble dame, damoiselle Guigone de Salins et de Vienne, vesve de noble et puissant seigneur Messire Nicolas Rolin, chevalier, jadis chancelier de Bourgogne à son vivant, fondateurs de ce lieu, laquelle y trespasa le 24^e jour de décembre, l'an mil quatre cent soixante-dix. Priez Dieu pour eux. »

(2) *Pampres de Bourgogne*, par M. Simon Gauthey, p. 108.



CHAPITRE XVIII

L'HOTEL-DIEU ET LES ENFANTS DE ROLIN

1470-1500

LE Chancelier, marié deux fois, eut, de Jeanne de Landes et de Guigone de Salins, cinq enfants. Trois d'entre eux : Jehan, Antoine et Philippote Rolin portèrent à l'Hôtel-Dieu une profonde affection.

Jehan, le plus illustre de la famille, naquit en 1408 de Jeanne de Landes, et eut pour parrain Jean sans Peur. Docteur en droit canonique et civil, il fut archidiaque d'Autun, abbé de Saint-Martin, prieur de Saint-Marcel et évêque de Châlon ; puis en 1436 il passa au siège d'Autun, reçut le pallium en 1448, et le 13 janvier 1449 il fut promu au cardinalat. Généreux et magnifique comme son père, il consacra ses grands revenus au soulagement des pauvres, à la restauration des édifices religieux et à des fondations pieuses : le chevet et le clocher de la cathédrale d'Autun sont des monuments de son goût artistique et de sa libéralité.

Le cardinal Rolin, nous l'avons vu, exerça, du

vivant de Guigone, pendant quelques années le droit de patronage sur notre Hôtel-Dieu. Il admira la parfaite tenue de l'hospice, les soins donnés aux malades et la religieuse atmosphère que l'on respirait dans les salles. Assistant à la réfection des pauvres, il remarqua la piété angélique avec laquelle les sœurs faisaient réciter la prière avant et après le repas et rappelaient le souvenir des trépassés. Il fut particulièrement touché d'un pieux usage qui rompait alors pour les malades la monotonie du jour et sanctifiait le silence de la nuit.

Tous les malades connaissent la longueur et l'amertume de la nuit ; ce moment, qui est pour tous celui du repos, est pour eux celui d'une agitation désolante ; une ardeur fiévreuse s'empare de leurs membres et trouble leur âme. Afin d'adoucir cette pénible insomnie, les deux sœurs veilleuses murmuraient doucement dans la Grand'Chambre et l'Infirmerie : « Voici l'heure de *Matines*. C'est vers minuit que Notre-Seigneur est né de la bienheureuse Vierge Marie ; c'est aussi l'heure bénie où il fut pris et garotté au jardin des Olives. Pour adorer et remercier notre Sauveur, implorer ses grâces sur nous, sur les fondateurs et leurs enfants, sur les bienfaiteurs et les serviteurs de cet hospice, disons sept *Pater* et sept *Ave Maria*. »

Quand le matin jetait ses premières lueurs dans les salles, les hospitalières disaient : « Il est six heures ; c'est l'heure de *Prime*, le moment où Jésus fut livré à Pilate et abreuvé d'outrages. Adorons et prions. »

A neuf heures, elles annonçaient l'heure de *Tierce*; l'instant où le Christ fut flagellé, couronné d'épines, condamné à mort et chargé de la croix.

Au milieu du jour, elles rappelaient l'heure de *Sexte*. « Il est midi, criaient-elles; c'est le moment où Notre-Seigneur fut cloué à la croix, placé entre deux larrons et abreuvé de fiel. »

A trois heures, elles proclamaient l'instant où s'accomplit la Rédemption. « A l'heure sainte de *None*, disaient-elles, notre Sauveur, pour nous arracher à l'enfer et nous mériter le royaume des cieux, mourut sur la croix et eut le cœur transpercé d'une lance. Aux autres heures, nous vous invitons à réciter sept *Pater* et sept *Ave Maria*; à celle-ci, par reconnaissance, doublons ces prières. »

Au déclin du jour, à six heures du soir, les hospitalières annonçaient ainsi l'heure des *Vêpres*: « Voici le moment où Notre-Seigneur, le jour de la très-sainte Cène, institua, dans son infinie bonté, le sacrement de son corps et de son sang; l'heure aussi où, le jour de sa douloureuse Passion, il fut détaché de la croix et déposé entre les bras de sa Mère. Adorons et compatissons!..»

A neuf heures du soir, avant le sommeil, les hospitalières rappelaient l'heure de *Complies* aux malades, et les invitaient à adorer Jésus priant et agonisant au jardin des Olives, Jésus mort et mis au sépulcre.

Dans le dessein de perpétuer ces religieuses coutumes, le noble prélat les enrichit de faveurs spi-

rituelles; le 10 septembre 1466,¹ il écrivit aux sœurs :

« Jehan Rolin, par la miséricorde divine, cardinal prêtre, du titre de Saint-Etienne in *Celio Monte*, sachant que les sœurs attachées, par l'amour de Notre-Seigneur, au service des malades et des pauvres, dans le grand hôpital de Beaune, ne se contentent point de soulager les maladies corporelles, mais dans le but de remédier aux maladies spirituelles, s'appliquent efficacement à porter à la dévotion les infirmes et les pauvres; Nous, désirant que les prières qui se font aux repas, et les avertissements qui se donnent aux heures des divers offices de l'Eglise, soient continués et se fassent dévotement et perpétuellement, pour l'honneur de Dieu et de Notre-Seigneur, et pour le salut des âmes, Nous accordons aux hospitalières qui feront réciter les prières des repas et annonceront les heures, et à chaque malade qui dira le nombre de *Pater* et d'*Ave*, ou entendra avec piété l'avertissement, quand il ne pourra pas dire les *Pater* et les *Grâces*, nous leur accordons pour chaque fois, cent quarante jours d'indulgence (1). »

Le 8 février 1467, le bon Cardinal adressa à l'Hôtel-Dieu une lettre tout aussi gracieuse. « Dans ces derniers mois, dit-il, Nous avons fondé à perpétuité, en l'église collégiale de Sainte-Marie de Beaune, de notre diocèse d'Autun, la récitation et le chant à haute voix de l'antienne *Salve Regina*, après l'office des Complies; nous avons accordé

(1) Layette 88, n° 3. Nous ne donnons que la substance de cette lettre.

cent quarante jours d'indulgence à tous ceux et à chacun des fidèles qui entendraient cette antienne. Comme les sœurs, les officiers et les infirmes de l'hôpital de Beaune ne peuvent pas facilement sortir pour gagner cette indulgence, Nous leur accordons à tous et à chacun *cent jours* d'indulgence, comme cardinal et *quarante* comme évêque, pourvu que, confessés et contrits, ils récitent, à genoux ou autrement, mais avec dévotion, cinq *Pater* et cinq *Ave*, au moment où la cloche annoncera le chant de l'antienne dans la collégiale. Les présentes dureront à perpétuité (1). »

Le fils du Chancelier pourvut aussi aux besoins corporels des pauvres ; en retour de son aumône il demanda une prière à leurs pieuses servantes. Afin qu'on n'oubliât point d'implorer la miséricorde divine pour son âme, il fit graver sur cuivre cette inscription qu'on lit dans la chapelle: « TRÈS-RÉVÉREND PÈRE EN DIEU, MONSEIGNEUR MESSIRE JEHAN ROLIN, PAR LA GRACE DE DIEU, CARDINAL ET EVESQUE D'OSTUN, FILS AISNÉ DE FEU DE BONNE MÉMOIRE, NOBLE ET PUISSANT SEIGNEUR, MONSEIGNEUR MESSIRE NICOLAS ROLIN, CHEVALIER, SEIGNEUR D'AUTHUME ET D'AYMERIES, A SON VIVANT CHANCELIER DE BOURGOGNE, FONDATEUR DE CE NOBLE HOSTEL-DIEU, ET FEUE NOBLE ET PUISSANTE DAME, GUIGONE DE SALINS, AUSSI DAME DES DICTS LIEUX, SA FEMME, DONT DIEU AIT LES AMES ; MEU DE DÉVOTION, EN AUGMENTATION DE LA FONDATION DU DICT HOSTEL-DIEU, A DONNÉ POUR UNE FOIS, LA SOMME DE MILLE FRANCS,

(1) Layette 2, n° 9.

POUR ACQUÉRIR RENTES DE BLÉ POUR LA SUSTENTATION DE LEURS POVRES ET MALADES D'ICELUI. ET EN RECOGNOISSANCE DE CE ENVERS DIEU, NOTRE CRÉATEUR, VÉNÉRABLES ET DÉVOTES SEURS ODETE GÉLIOTE DE BEAUNE, MAISTRESSE, JEHANETE MORIN DE SAULIEU, SA COMPAIGNE, ANTHOINNE DE LA CHEMINÉE, CLÉMENCE DE CHASNOY, MARIETE LAMOUR DE LISLE EN FLANDRE, JEHANETE LA NOBLE, JACQUETE GIRARD, JEHANE FILIÈRE, OTHELINE HÉLYOTE D'OSTUN, MARGUERITE GIROTEAU, GUIOTE DE LA FORGE, PERNETTE POIGEAU, GUILLEMETTE CLERC, JEHANE DESCHAMPS, SYMONE ET MARGUERITE DE GIGNY ET TOUTES LES DICTES SŒURS DU DICT HOSTEL-DIEU, AUIOURD'HUI, DATE DES PRÉSENTES, PERSONNELLEMENT CONSTITUÉES ET ASSEMBLÉES POUR CE QUE S'EN SUIT, AU LIEU ACCOUSTUMÉ DU DICT HOSTEL, TANT POUR ET AU NOM D'ELLES QUE DES SEURS QUI LEUR SUCCÈDERONT AU TEMPS ADVENIR, ONT CONSENTI ET ACCORDÉ CHACUNE D'ELLES DIRE POUR L'INTENTION DU DICT TRÈS-RÉVÉREND, CHACUN JOUR PERPÉTUELLEMENT AINSI QU'ELLES AURONT LE TEMPS AU PARTIR DE LA MESSE ORDINAIRE, QUE L'ON CÉLÈBRE CHACUN JOUR EN LA CHAPELLE DU DICT HOSTEL-DIEU, UNE FOIS, A GENOULZ DEVANT L'YMAIGE NOSTRE-DAME, L'*Ave Maria* COMME S'ENSUIT : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui Ihesus. Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, Amen.* ET A LA FIN : *Anima ejus et animæ omnium fidelium requiescant in pace. Amen.* DE QUOY LE DICT TRÈS-RÉVÉREND PÈRE LES A PRIÉES ET CORDIALEMENT REQUISES. CE QU'ELLES LUY ONT OCTROYÉ ET ACCORDÉ DE BON VOULOIR, DU CONSEIL DE VÉNÉRABLE PERSONNE, MESSIRE JEHAN JOBARD,

PRESTRE, LEUR CONFESSEUR. ET AFFIN QUE DE CE FUST PERPÉTUELLE MÉMOIRE, A ESTÉ MIS EN CE PRÉSENT TABLEAU, CÉANS. LE VI^e JOUR DE NOVEMBRE, L'AN DE L'INCARNATION de NOTRE-SEIGNEUR JHÉSUS-CRIST, MIL CCCCLXXIJ. »

Au mois de juillet de l'année 1483, les hospitalières récitèrent ces prières avec un redoublement de ferveur ; elles apprirent que, le premier de ce mois, l'illustre Cardinal, revenant de Paris, était mort à Cravan, dans le voisinage d'Auxerre, à l'âge de soixante-quinze ans, et qu'on ramenait son corps en grand deuil, pour l'inhumer dans la cathédrale d'Autun (1).

On grava sur son tombeau, — qui fut détruit en 1793 : — *Hic jacet cadaver Domini Johannis Rolin, titulo Sancti-Stephani cardinalis, et hujus sanctæ ecclesiæ episcopi, cui presedit per annos 47. Anima ejus requiescat in pace.* — Ici repose le corps de Monseigneur Jehan Rolin, cardinal, du titre de Saint-Etienne, et évêque de cette sainte église, qu'il gouverna pendant 47 ans. Que son âme repose en paix.

Le Cardinal aimait Beaune et se plaisait à y séjourner ; sa maison est aujourd'hui le presbytère ; de là il avait vue sur le chœur de Notre-Dame et pouvait entendre la messe sans sortir. Il construisit, dans l'insigne collégiale, un jubé et la seconde chapelle à gauche ; où il se fit représenter à genoux sur le vitrail. Il choisit même sa sépulture dans

(1) *Notice chronologique sur l'église d'Autun*; Dejussieu, 1847.

cette église. Avant la Révolution, on lisait sur l'une des grandes dalles du sanctuaire, cette épitaphe fictive ; *Ci gist Mons. Jehan Rolin, jadis cardinal, evesque d'Ostun, qui trespassa le dernier jour de juing 1483. Priez Dieu pour lui* (1).

Antoine Rolin nous est moins connu ; il était fils de Nicolas et de Guigone, et fut seigneur d'Aymeries, d'Authume et d'Oigny. Il eut, après le décès de sa mère, le patronage de l'Hôtel-Dieu. Marie d'Arlyx, sa femme, en prit possession en son nom, le 18 février 1471. Cette noble dame, accompagnée de Claude de Chaulmoy, veuve de Jehan le Mairet, seigneur de Mavilly et frère utérin du Chancelier, de Philippote Rolin, dame de la Villeneuve, de Pierre Clément et d'autres témoins, se rendit à l'hospice. Là, elle fit comparaître devant elle la Maîtresse, les sœurs et tous les officiers de la maison ; elle les déposa, les rétablit en fonctions et reçut leurs serments. Elle se fit conduire, au son des cloches, à la porte d'honneur, reçut les clefs, puis elle entra dans la Grand' Chambre et ouvrit les troncs des pauvres (2).

Antoine exerça noblement son patronage. Il arriva qu'en 1475, la ville de Beaune voulut frapper d'un impôt la rente de mille livres, que l'Hôtel-Dieu prélevait à Salins. Aussitôt, Rolin adressa cette requête au duc Charles :

« Monseigneur, afin d'estre participans es biens faits & euvres méritoires de piété & miséricorde

(1) Manuscrit de l'abbé Bredault sur l'Histoire de Beaune.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 82, n° 2.

qui s'accomplissent jour & nuyt au grand Hostel-Dieu, situé en votre ville de Beaune, par la Maistresse et les seurs, aux malades & autres povres, qui font aucune fois au nombre de cinquante ou soixante ou plus ; votre très-chier seigneur & père, que Dieu absoille, a, pour luy & ses successeurs comtes de Bourgoigne, exempté de l'impost mis ou à meüre pour la fortification de votre ville de Salins, les mille livres tournois de rente que le le dict hospital possède en votre saulnerie du dict Salins.

« Et voici que les maire & eschevins de Beaune, de leur autorité privée, frappent de l'impost de fortification la dicte rente, qui n'est en rien à la charge de leur ville, mais plustost à sa commodité & utilité.

« L'exposant très-humblement vous requerre, Monseigneur, d'empeschier que préjudice & dommage soient faicts au dict hospital, qui a beaucoup de charges à supporter, tant pour alimenter les diz povres et autres y venans & affluans, comme pour le vivre & entretenement des seurs, qui sont communément au nombre de dix-huit, & aussi pour paier les gaiges des officiers nécessaires à une telle maison & le falaire des ouvriers qui y sont journellement besoignans. »

Le vingt-neuf janvier de cette année, « de la part de son amé & féal chevalier, conseiller, chambellan & grand bailly d'Haynneau, Messire Antoine Rolin, patron du grand Hostel-Dieu, » le duc Charles écrivit de Malines, aux maire et échevins de Beaune, et leur « manda de laisser le dict hospital

joyr plainement & paifiblement de l'exemption qui luy avoit esté ottroyée, & de l'exempter de la dicte contribucion (1). »

Ce fut le dernier acte de bienveillance de nos ducs, envers l'Hôtel-Dieu de Beaune : Antoine Rolin, allait voir tomber cette maison de Bourgogne que son père avait élevée à un si haut degré de puissance. Charles, que ses contemporains appelaient le Hardi, et que l'histoire a surnommé le Téméraire, avait déjà entrepris son duel à mort avec Louis XI ; il était à la veille des désastres de Granson et de Morat (1476) ; et, trahi par Campo-Basso, vendu au roi de France, il allait bientôt mourir sous les murs de Nancy (janvier 1477).

Charles ne laissait qu'une fille, Marie de Bourgogne. Philippe de Commines conseillait à Louis XI de marier cette princesse à son fils, le Dauphin Charles, pour assurer à la France tout l'héritage de la maison de Bourgogne. Le roi repoussa ce conseil. Tout en feignant de négocier le mariage et en prodiguant des marques de tendresse à sa bonne filleule Marie, il fit occuper par ses troupes les deux Bourgognes, les villes de la Somme et de l'Artois, et pour que la duchesse, entourée d'embûches de toutes parts, s'en remît entièrement à ses conseils, il excita par ses menées, des troubles parmi les Flamands. Indignée de cette politique déloyale, Marie, pour avoir un appui, épousa le fils de l'empereur Frédéric III, Maximilien d'Autriche, et porta dans une maison déjà puissante, de ses vastes et riches domaines et l'hé-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Petit cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, p. 82, 83.

ritage des rivalités et des haines de la maison de Bourgogne contre la France. De ce mariage naquirent trois siècles de guerre entre la France et l'Autriche.

Louis XI n'aimait pas Nicolas Rolin et fut peu sympathique à son fils, le grand bailli de Haynneau qui demeura fidèle à la duchesse Marie ; néanmoins, l'astucieux monarque, pour se faire des amis et ménager le cardinal d'Autun, s'empessa d'adresser, comme don de joyeux avènement, cette lettre à notre Hôtel-Dieu :

« Loys, par la grâce de Dieu Roy de France, favour faisons à tous présens & à venir, que Nous, inclinans à la supplicacion & requeste des maistres, gouvernans, & seurs du grand hospital de Beaune, fondé en honneur de sainct Jehan-Baptiste, avons les libertés, franchises, immunités, chartes, confirmation d'icelluy donnez & octroyées par feu notre cousin Phelippe, duc de Bourgoigne, ainsi qu'elles sont escriptes, confermées, louées, ratifiées, & approuvées, & par ces présentes, de notre certaine science & grâce espéciale, pleine puissance & autorité royale, confermons, louons, ratiffions, & approuvons pour en joyr & user par les maistres & gouverneurs & seurs, ainsi qu'ils ont accoustumé par cy devant & d'ancienneté ; promettons les entretenir & faire entretenir & garder & observer.

« Et afin que ce soit chose ferme & estable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dictes présentes lettres, sauf en autres choses notre droict & l'autruy en toutes.

« Donné, à Théroouanne, le vingt-quatrième jour d'aouft, l'an de grâce mil quatre cent foixante dix-sept (1). »

Environ sept ans plus tard, Charles VIII, fils et successeur de Louis XI, fit son entrée solennelle à Beaune. Le maire et les échevins n'eurent point d'appartement plus splendide à lui offrir que la Chambre Sainte-Croix. Ce jeune prince, dont Comines a dit : « Il estoit peu entendu, mais si bon qu'il n'estoit pas possible de voir meilleure créature, » laissa en notre hospice si doux et si gracieux souvenir, que la chambre qu'il occupa, fut appelée depuis, la Chambre du Roy. L'auteur de l'inventaire de 1501 se plait à dire : « Emprès la Chambre de la Croix, il y a une petite chambrette, en façon de garde-robe devers le petit jardin (2), en laquelle il y a un petit champlit de boys de lambroifférie sur lequel repoufa feu de bonne mémoire, le roy Charles, quand il feist son entrée au dict Beaune, en visitant le dict hostel, & y feist son aulmone de cent francs (2). »

Au mois d'août 1484, Charles VIII, étant à Paris, dans son conseil, composé des ducs d'Orléans et de Bourbon, des comtes de Clermont, de Bresse et de Dunois, signa des lettres-patentes, conçues à peu près dans les mêmes termes que celles de de son père, et ratifia les privilèges accordés par le duc Philippe le Bon à l'Hôtel-Dieu (3).

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Petit cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, p. 85.

(2) C'est aujourd'hui le cabinet des Archives.

(3) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Petit cartulaire*, p. 86.

L'année suivante, l'hospice de Beaune reçut d'Innocent VIII une bulle, datée de Rome, le 5 des calendes de décembre, confirmant toutes les faveurs spirituelles, concédées par ses prédécesseurs, et approuvant pleinement les statuts et les réformes de Nicolas Rolin (1).

En 1492, Alexandre VI, par une bulle, datée de Rome le 11 des calendes de février, confirma de nouveau, à la prière d'Antoine Rolin, toutes les réformes et les privilèges de l'Hôtel-Dieu, le plaça sous la juridiction immédiate du Saint-Siège, et défendit à tout prêtre, à l'exception du confesseur des sœurs et des Chapelains, d'y administrer les sacrements aux malades, d'y célébrer quelques offices divins ou d'y commencer les obsèques des morts (2).

Cette petite communauté hospitalière était digne de la haute protection des rois, et des bénédictions des pontifes ; elle était si fervente dans la pratique des œuvres de miséricorde et de charité, que les grands Ordres furent heureux de s'associer à ses mérites. Dans les siècles de foi, les communautés religieuses, afin de procurer à leurs membres de plus amples trésors pour le ciel, aimaient à mettre en commun les indulgences reçues et les actes de vertus accomplis ; c'était entre elles une sainte solidarité de bonnes œuvres et de prières. Antoine Rolin eut la joie de voir la petite famille religieuse fondée par son père entrer en participation de mérites avec les plus grands Ordres de

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, Layette 2, n° 10. — *Petit cartulaire*, p. 72.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Petit cartulaire*, p. 74.

l'Eglise. Les Chartreux l'accueillirent en 1467 ; les Frères de Saint-François et de Saint-Dominique, en 1470 ; les Hospitaliers du mont Saint-Bernard, en 1477 ; les Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1480 ; ceux de l'Ordre Teutonique, en 1481 ; les Pères de la Merci pour la rédemption des captifs, en 1483.

Pour que l'on puisse juger du renom dont jouissait déjà notre Hôtel-Dieu, nous citerons la lettre que lui adressa, le 11 septembre 1494, frère Jehan, abbé de Cîteaux, et le chapitre général de cet Ordre célèbre :

« Comme il a été fondé depuis peu de temps, par généreux, vaillant, noble et magnifique seigneur, Messire Nicolas Rolin, chevalier de la Toison d'or et chancelier d'illustrissime prince, Philippe, duc de Bourgogne, un splendide et fameux hôpital dans la ville de Beaune, sur un plan si vaste et si parfait, qu'il provoque l'admiration des plus puissants seigneurs, et qu'il attire les nobles étrangers ; et que, pour ce motif, il a été enrichi de beaucoup de grâces, prééminences et privilèges, comme il est encore tous les jours gratifié pour l'amour de Jésus-Christ et le soulagement si charitable de ses pauvres, à la très-grande gloire de Dieu et de notre sainte Mère l'Eglise, et à la grande consolation des indigents et des malades si nombreux, qui y affluent et y sont reçus tous les jours :

« Afin que nous aussi, nous puissions participer aux dons et grâces si considérables qui, nous n'en doutons point, sont prodigués à profusion

par le très généreux Distributeur de tous les biens, sur ceux qui, enchaînés par la divine charité, servent les pauvres et les infirmes dans cet hôpital; pour que nous entendions, au rigoureux jugement du dernier jour, notre très-doux Sauveur, juge de la plus parfaite équité, nous dire : « Venez à moi les bénis de mon Père, car j'ai été malade et vous m'avez visité; possédez le royaume éternel; » Et afin que nous fournissions aux nombreux fidèles du Christ, un motif de plus de faire du bien à cette très-pieuse Maison;

« Appuyés sur la miséricorde du Dieu tout-puisant,

« A tous les fidèles qui, pendant les dix ans qui suivront, auront donné ou promis des biens qu'ils tiennent de la bonté divine, tant pour la sustentation des personnes qui desservent avec un si grand dévouement ce magnifique hôpital, que pour l'entretien des infirmes et des pauvres, ou leur seront autrement venus en aide,

« Nous accordons une participation et une association spéciale et entière à tous nos biens spirituels, savoir : aux heures canoniques, messes, oraisons, jeûnes, veilles, pénitences, disciplines, abstinences, aumônes, hospitalités, travaux et autres avantages du culte divin, qui se font actuellement et se feront à l'avenir dans tout notre Ordre, répandu par la protection divine dans tout l'univers; et cette concession est à la vie et à la mort(1).»

En cette année 1494, mourut maître Jehan Jo-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 88, n° 12.

bard, celui qui par sa parole et ses exemples était l'inspirateur et l'âme de cette communauté si fervente. Après Dieu, c'est à lui que revient la gloire d'avoir créé l'hospitalière de Beaune ; il entra pleinement dans les vues de Nicolas Rolin et forma, pour servir les pauvres, une vierge admirable de force, d'héroïsme, de modestie, de piété, d'humilité et de charité. Ce prêtre, « docteur en tous droictz, » était encore plus éminent en vertu qu'en science ; il passa plus de vingt-cinq ans au service des indigents et des malades. Avant de mourir, il leur légua « tous ses biens meubles, or, argent monnoyé & non monnoyé ; voulant, dit-il, reconnoître plusieurs bons services, charités & courtoisies a luy faiçts par les feurs, & éviter le péché d'ingratitude qui est à Dieu, nostre créateur, moult déplaisant (1). » Parmi ces legs, le plus précieux fut « la vie de sainte Colète, escripte de la main de maistre Jehan Jobard (2). » Malheureusement ce livre a disparu.

Les hospitalières firent part de la mort de leur Père spirituel à Antoine Rolin, et le consultèrent sur le choix d'un Confesseur. Il leur écrivit de Mons, le 23 septembre 1494 :

« Très-chières Filles, je me recommande à vous tant comme je puis. J'ai naguère receu vos lettres escriptes à Beaune, le dernier jour d'aouft dernier, par lesquelles vous me avertissez du trespas de vostre confesseur, maistre Jehan Jobart, ce dont j'ay esté & suis bien déplaisant. Priant Notre-Sei-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. *Testament de maître Jehan Jobard.*

(2) Inventaire de 1501. — *Petit cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, p. 17.

gneur, que par la grâce il ayt prins son âme en la saincte compaignie, ainsi que je le croys très-fermement, actendu la bonne & honneste vie qu'il a menée & y continuée jusques à la fin, comme les dites lettres le contiennent.

« Vous m'escripvez qu'il vous a esté parlé de mectre en son lieu ung appelé maistre Claude Duvernoys, grand clerc & homme de bonne vie & honneste conversation. Et sur ce désirez favoir mon plaisir.

« Le plus grand désir que j'aye, est que vostre confesseur soit homme de bien, & sur ce j'ay heu plusieurs devises avec Claude le Baul, porteur de cestes, auquel j'ay donné charge de converser avec vous sur cette matière, & pour au surplus y besoigner à l'honneur de Dieu & au bien du dict hospital, au mieulx que faire se pourra, en y gardant les solennitez en tel cas accoustumées.

« Je vous prie de toujours vous acquitter au service des malades au mieulx que poulrez ; en ayant toujours recommandées en vos oraisons les âmes de feu Monseigneur mon père, & Madame ma mère, aussy moy, ma femme & mes enfans vivans & trespaffés. Ainly que du tout en vous en ay la confidence.

« Très-chières Filles, tout ce qu'on puisse faire pour vous & le bien du dict hospital, de bon cœur je l'accompliray, aydant N^{re} S^{gr}, qui vous donne sa grâce. »

Nos documents se taisent sur le successeur de Jehan Jobard.

Au temps où Antoine Rolin était patron de l'hôpital, sa sœur Philippote, ainsi appelée du nom du bon duc Philippe, son parrain, vint achever ses jours à l'Hôtel-Dieu. Cette dame, fille du Chancelier et de Jeanne de Landes, épousa Guillaume d'Oiselet, seigneur de la Villeneuve. Devenue veuve, Philippote se retira dans la chambre Sainte-Anne, encore toute embaumée du souvenir de Guigone, et « usa le reste de son âge » au service de Dieu et des pauvres. Elle eut une prédilection marquée pour les « griefs malades ; » le 14 décembre quatorze cent quatre-vingt trois, elle fit en leur faveur une fondation qui nous révèle combien son âme était chrétienne et élevée.

« Considérant, dit cette noble veuve, qu'il n'est chose plus certaine que la mort & plus incertaine que l'heure d'icelle, & que chacun bon catholique doit disposer, avant qu'il décède de ce siècle en l'autre, des biens que Dieu luy a donnez & prestés, affin d'évader le vice d'ingratitude, & aussi que l'on ne peult faire chose plus plaisante & agréable à Dieu, notre Père & benoist Créateur, que de prier pour les trespassez & accomplir les œuvres de charité & miséricorde ;

« Pour ce est-il, que, mehue de dévotion, affin d'estre de plus en plus participante es grands mérites & œuvres de charité qui journallement se font au grand Hostel-Dieu, fondé soubz le nom de Monseigneur Saint Jehan-Baptiste, par feu de très-bonne & noble mémoire & mon très-honoré & redoubté seigneur & père, Monseigneur Messire Nicolas Rolin, & Dame Guigone de Salins, jaidis

sa femme & compaigne, ma feue belle-mère, dont Dieu ayt les âmes, je donne huit francs de rente, monnoie courante, sur une maison, rue Dijonnaise.

« A condition que sera célébrée chacun vendredi, à l'autel Sainte-Croix, en l'Enfermerie des griefs malades, une messe de la Croix, ou autre selon que le jour le requerra, pour le remède de mon âme, de mes prédécesseurs & successeurs, à la consolation des povres malades (1). »

Cette douce et pieuse figure est pour nous voilée d'ombre et de mystère ; nous ignorons l'année du trépas de Philippote ; nous savons seulement qu'elle mourut dans la chambre Sainte-Anne et qu'elle fut inhumée dans le chœur de la Chapelle de notre hôpital près de la tombe de Guigone.

Antoine Rolin, grand bailly du Haynau, trépassa vers l'année 1503. Durant son patronage, il vit l'œuvre de son père s'affermir au milieu des sanglants événements qui troublèrent la France et la Bourgogne, et il fut témoin des agrandissements du domaine de l'Hôtel-Dieu.

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, layette 16, n° 5.

(2) Procès de 1525. — *Inventaire Grozelier*.



CHAPITRE IX

ORIGINES DU DOMAINE DE L'HOTEL DIEU

1445-1500

POUR ne pas rompre la trame de notre récit, nous n'avons dit encore que quelques mots sur le domaine de l'Hôtel-Dieu; nous avons attendu qu'il fût créé, afin d'en mieux raconter l'histoire.

Les mille livres de rente de l'acte de fondation ne suffisaient point à l'entretien de l'hospice de Beaune; aussi le Chancelier s'efforça-t-il de lui procurer des ressources nouvelles. Il trouva dans le bon duc Philippe un généreux coopérateur.

Le chauffage nécessitait une dépense considérable; Nicolas Rolin le demanda à son doux et gracieux seigneur, qui répondit par cette lettre :

« Phelippe, par la grâce de Dieu duc de Bourgogne, aïan en considéracion que busche pour chauffaige est requise nécessairement & en grande quantité en l'Hostel-Dieu nouvellement fondé en nostre bonne ville de Beaune, de par nostre chier & féal Chancelier;

« Affin que nous & nos successeurs soyons parti-

cipans en la dicte fondacion, es biens & euvres méritoires qui se feront en icelluy,

« Avons, pour nous & nos hoirs, à ceulx du diët hospital donné ufaige perpétuel pour leur chauffaige en nos forests de Borne & de Chamgerley (1). »

En ce temps, les droits d'entrée de la ville de Beaune appartenaient au duc et étaient lourds. Rolin conjura Philippe d'en affranchir à jamais la maison des pauvres. Aussitôt le duc écrivit :

« Pour l'onneur & révérence de Dieu & en faveur des povres créatures qui font & feront cy après receuz & administrez en l'hospital que nostre très-chier & féal Chancelier a notablement fondé en nostre ville de Beaune.

« Et affin que nous foyons accompaigniez es prières & bienfais qui s'y font & s'y feront, avons ordonné & ordonnons, pour nous & nos successeurs, les ducs & duchesses de Bourgoingne, que le Maistre qui est & fera du diët hospital ce qu'il achètera & fera acheter pour ses nécessitez & provisions des povres, ministres, familiers & serviteurs, hommes & femmes, qui font & feront en icelluy hospital, & aussi ce qu'il vendra, ou fera vendre des fruiz, soient bletz, vins ou aultres venus & yffus des héritaiges du diët hospital, soit franc, quitte & exempt de l'impôt des douze deniers par livre (2). »

Le rêve du Fondateur était de voir son Hôtel-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Petit Cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, p. 78.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Petit Cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, p. 80.

Dieu pourvu de deux mille livres de rente. Il profita des dispositions généreuses de son noble seigneur pour obtenir que les mille livres qui restaient à créer fussent amorties à l'avance et déclarées à jamais exemptes des droits du fisc. Le bon prince remit cette lettre à son Chancelier :

« Aïan dévotion & affection singulière pour l'hospital fondé en nostre ville de Beaune ; nous avons donné & octroyé aux maistres & gouverneurs du dict hospital, licence & faculté de pouvoir acquérir pour le dict hospital en nos pais de Bourgoingne, en héritaiges, rentes, revenus, & autres possessions, & tant par achats que par donations que lui feront nos subgez & autres, jusques à mil livres tournois de revenu annuel & perpétuel.

« Et pour que les dictes maistres & gouverneurs usent des dictes mil livres tournois de revenu, & en joissent paisiblement perpétuellement, nous voulons & octroyons quelles soient comme chose admortie, donnée & dédiée à Dieu & à Eglise (1). »

Sous l'inspiration de son sage conseiller, le duc de Bourgogne créa des revenus à l'Hôtel-Dieu, même au moyen des malades qui venaient y chercher un abri et y mourir.

« Désirant, dit-il, l'augmentation en revenu & le bon entretenement de l'hospital que nostre très-chier & féal Chancelier a nouvellement construit & fondé en grand & notable édifice en nostre ville de Beaune,

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Petit Cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, p. 81.

« Avons, pour nous & nos hoirs & fuceffeurs ducs & ducheſſes de Bourgoingne, octroié & octroions pour toujours perpétuellement que ceulx qui trespafferoient en icellui, les biens qu'ils auront porté ou faiçt porter & les auront au jour de leur trespas au diçt hoſpital foient, appartiengnent & demeurent au diçt hoſpital.

« Voulons en outre que ceulx qui finiroient leurs jours en icellui, poſé même qu'ils foient baſtards, puiſſent leurs biens meubles & héritaiges, par teſtament ou en leur vivant, donner au diçt hoſpital pour le bien & foutennement d'icellui, nourriſſement & gouvernement des povres, perpétuellement & à touſjours (1). »

Ces quatre lettres, datées de Dijon le 29 janvier 1454, furent pour notre Hôtel-Dieu une véritable et riche dotation; elles méritaient au bon duc Philippe la place que son portrait et ses armes occupaient à la Chapelle et en la Grand' Chambre.

Une chose contribua encore plus puissamment à la prospérité et à la fortune de l'hospice de Nicolas Rolin; ce fut la vertu des serviteurs et des servantes des pauvres. Les malades se sentirent émus en présence de la sollicitude des prêtres et de dévouement des sœurs qui les entouraient, sans que jamais une obole leur fut demandée; ce fut pour eux un besoin de cœur de donner à la maison où l'on était si cordialement reçu, et de s'associer aux mérites de ceux qui pratiquaient si bien

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Petit Cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, p. 78.

la charité. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à parcourir les premières donations.

La première porte la date de 1457 ; elle est d'un habitant de la rue Saint-Martin, de Beaune. Il s'exprime ainsi : « Jehan de Clomoux, je fais sçavoir à tous présens & advenir que, de ma science certaine & de bon propoux, comme faige & bien advisé, eu regardt aux grands services, curialitez, secours & bienfaiz qui se font continuellement aux pouvres membres de Nostre-Seigneur, qui affluent chacun jour en l'hospital nouvellement fondé à Beaune, en l'honneur Monseigneur S^t Jehan-Baptiste, par noble & puissant seigneur, Monseigneur d'Authume, chancelier de Bourgoingne, auquel je suis de présent bien pensé & curieusement gouverné ; Eu aussi regardt aux fraiz & mission qui convient faire en icelluy pour substancer moi & les autres pouvres ; désirant faire chouse qui soit à la louange de nostre Créateur & de sa glorieuse Mère & à la salvacion des âmes de furent mes père & mère, mes parents & amis & de moy aussi ; & affin que nous soyons participans es bienfaits qui se font & feront chacun jour au dict hospital ;

« A icelle hospital je donne une moie Maison, au faubourg du dict Sainct-Martin, avec le curtil, les arbres, fonds, aifances & appartenances ; je veulz que les pouvres soient servis des fruits qui croistront chascun au dict jardin. »

Le 11 juin 1471, une pieuse veuve dispose en ces termes d'une part de son bien : « Jehannète, vefve de honorable homme Claude Dubois, à son vivant

bourgeois à Beaune, je faiz sçavoir à tous présens & advenir que, pour les bons agréables services, amours, plaisirs, curialitez, humanitez, courtoifies, & bienffaiz à moi faiz au temps passé, au grand hospital, pour augmentacion du dict hospital, & affin que je soye participant es euvres de miséricorde qui chascun jour sont faictes & accomplies au dict hospital & es prières, oroisons qui se font en icelluy, je donne huit ouvrées en Courton. »

Le 31 décembre 1479, un bon paysan fait ainsi sa donation : « Jehan Roidot, de Labergement, considérant plusieurs bons & agréables services, omofnes, douceurs, curialitez & bienfaiz à moy faiz par cy devant au grand hospital de Beaune, & affin que je soye participans es biens suffraiges & oroisons qui se font au dict hospital; je donne tous mes biens meubles & immeubles pour le nourrissage & alimentacion des povres y estans ou qui seront cy après au dict hospital. »

Le 18 janvier 1489, une dame de haut lignage témoigne en ces termes, dans ses dispositions testamentaires, sa gratitude aux hospitalières de Beaune : « Anthoine Pot, Dame de Somberton & de Puffey, femme de noble & puissant seigneur Monseigneur Messire Charles de Bessroymont, chevalier, seigneur & baron du dict Somberton, considérant plusieurs bons & grans agréables services à moy faiz par cy devant par les maistresse & seurs du grant hospital de Beaune, en une grieve maladie que jay eheue depuis quatre mois en ça au dict Beaune, ou jay esté malade long temps de parali-

fié, en laquelle maladie plusieurs des feurs on la plupart du temps assisté à l'entour de moy en l'ostel de feu Monseigneur le comte de Charny où je me tenoie, dont je me tiens estre bien obligée au dict hospital; auffi affin que perpétuelement je puisse estre participante es bienfaiz spirituels & temporels, je donne au dict hospital une myenne pièce de vigne, contenant dix ouvrées, au Sault de la Vache (1). »

Les donations se multiplièrent; toutes sont empreintes d'un sentiment d'admiration et de profonde gratitude, et écrites dans ce style si pittoresque et si chrétien du XV^e siècle. Nous aurions désiré le consigner, et inscrire ici, comme dans un livre d'or, les noms des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu; mais nous devons y renoncer pour ne pas trop allonger ces pages. Ces dons joints à quelques achats formèrent bientôt un notable domaine; en 1487, l'hôpital possédait déjà, à Beaune ou dans la banlieue, plusieurs maisons, seize journaux de terre, quatre soitures de pré et plus de deux cents ouvrées de vigne (2).

Le bienfaiteur le plus insigne de l'Hôtel-Dieu fut le Fondateur lui-même; parmi ses dons nous devons mentionner le moulin de la Tour. Claude de Montagu, seigneur de Couches, avait possédé le fief des moulins situés sur le cours de la Bouzaise dans les murs de Beaune, près du château ducal, et de plus le privilège de vendre vin trois jours et demi, chaque année aux approches de la

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, Layette 14, n^o 10.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu, Layette 2, n^o 28.

Toussaint, en la quinzaine des bancs de la ville. Ce seigneur vendit à Pierre de Beaufremont, sire de Charny, son fief et son privilège, avec la réserve de les racheter, quand il lui plairait, moyennant mille francs d'or. Le sire de Montagu, voulant s'associer à la grande œuvre de Nicolas Rolin, lui céda, en 1454, en faveur de l'hôpital, son droit de rachat. Le Chancelier versa les mille francs d'or à Pierre de Beaufremont, et le magnifique moulin devint la possession de l'Hôtel-Dieu. Le bon duc Philippe exempta de tout impôt le Moulin de de la Tour, le déclara franc-alieu, et autorisa la maison des pauvres à « en joyr & user paisiblement & à toujours comme chose morte, donnée à Dieu & à l'Eglise (1). »

Plus tard, moyennant vingt livres tournois de cens perpétuel par an, le gouverneur de l'hospice adjoignit à ce moulin la vieille Tour « appelée vieille Cuisine » du château ducal. En 1477, Louis XI affranchit perpétuellement l'Hôtel-Dieu de cette redevance, « à cause, dit-il, de la grande diminucion des revenus appartenant au dict hospital, advenue à l'occasion des guerres & divisions qui ont eu & ont encore à présent cours es marches de par de là (2). »

Dans le domaine de l'hôpital au XV^e siècle nous devons encore signaler la « Maison de Paradis » ainsi appelée du nom de la rue où elle s'élevait. Elle fut bâtie en 1486 pour servir de « ménaagerie » à l'Hôtel-Dieu ; elle avait une cour, et fournissait

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Petit Cartulaire de l'Hotel-Dieu*, p. 79.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Petit Cartulaire*, p. 85.

aux malades le laitage et les œufs. L'inventaire de 1501 nous la décrit de la sorte : son fenil est chargé de foin ; sa grange est remplie d'avoine et de froment ; quatre chevaux et trois vaches sont dans son étable ; sa basse-cour est peuplée d'environ quarante poules petites ou grandes. Elle a en outre deux chambres : l'une est habitée par une bonne femme qui traite les vaches et gouverne la « poullailerie » et l'autre par Jehan Bonard qui est chargé du soin et du travail des chevaux (1). Plus tard, la « ménaigerie » s'enrichit de l'un des plus beaux troupeaux de moutons de la contrée. Cette maison qui rendit de grands services à l'Hôtel-Dieu fut vendue huit mille livres, le 15 décembre 1776.

Malgré les franchises accordées par les ducs de Bourgogne et Louis XI au domaine de l'hospice, il ne fut pas à l'abri de toute charge fiscale. En 1477, les habitants de Beaune ayant fait réparer leurs murailles, le clergé, qui avait coutume de payer le tiers de ces dépenses, porta l'Hôtel-Dieu sur les rôles pour la somme de huit ou dix francs. Louis XI réclama l'exemption de cet impôt, « à cause des grans charges que cet hospice avoit à supporter pour l'entretènement & norriture des povres affluens au diët hospital, dédié à toutes œuvres méritoires. » Par égard pour le roi, la cote fut diminuée de plus des deux tiers : « par grâce & pour ceste fois feulement. » Mais, l'année suivante, l'impôt pour les fortifications s'élevait à la somme

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu, comptes de 1486. — *Petit Cartulaire*, p. 27.

énorme de trois mille livres, « le grant hospital » reparut sur la liste avec un chiffre plus considérable que jamais et sans aucune diminution; il fut taxé à vingt-six francs quatre gros (1).

Si l'hôtellerie des pauvres eut de généreux bienfaiteurs, il rencontra aussi sur la fin du XV^e siècle de vils déprédateurs; des vols de meubles et de titres furent commis à l'Hôtel-Dieu et surtout dans les maisons qui lui étaient léguées. Le mal fut si grand que l'intendant et les sœurs demandèrent aide et justice à l'un des protecteurs que le Pape leur avait donnés. En 1493, ils écrivirent au Doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon :

« Depuis certain temps, des malfaiteurs, oublieux de leur salut, ont pris et enlevé à l'hôpital des meubles et des immeubles, surtout des legs, saisissant les jours et moments favorables. Prenant les meubles dans les lieux où ils étaient conservés, ils les ont transportés ou fait transporter par d'autres où ils ont voulu; ils se sont appropriés coupablement des immeubles et des legs tant mobiliers qu'immobiliers; ils continuent à les détenir au grand danger de la damnation de leur âme et au détriment des plaignants et des pauvres. Nous vous supplions de vouloir bien porter remède à un tel état de choses. »

Antoine de Rye, doyen de la Sainte-Chapelle, avait grandement à cœur les intérêts de l'Hôtel-Dieu; pour les protéger plus efficacement, il avait cru devoir, en 1460, s'associer l'archevêque de

(1) *Histoire de Beaune*, par M. Rossignol, p. 334-335.

Lyon et les évêques de Besançon et d'Autun, et les établir gardiens des biens de l'hospice. A la nouvelle de ces vols, usant des pouvoirs extraordinaires qu'il avait reçus du Pape, il se concerta avec l'official d'Autun et, au mois de décembre 1493, lança contre les coupables un monitoire en forme d'excommunication.

Pendant la célébration des divins offices, les curés de Beaune et d'autres paroisses annoncèrent au prône que les détenteurs des biens de l'hôpital et leurs complices étaient excommuniés, si dans six jours ils n'avaient pas restitué, et que ceux qui tairaient leurs noms seraient frappés de la même peine. Le Dimanche suivant, l'excommunication fut prononcée avec aggravation de peine. Huit jours après, la sentence fut encore réaggravée ; les cloches sonnèrent un long glas, et en signe de la malédiction des coupables les cierges allumés à l'autel furent jetés à terre et foulés aux pieds.

Enfin, l'anathème fut lancé contre ceux qui s'endurcissent dans le péché ou le silence. « Qu'ils soient maudits ! s'écria le prêtre en présence de tout le peuple. Que ceux qui les béniront soient maudits comme eux ; que ceux qui les maudiront soient à jamais bénis. Que les ravisseurs des biens de Dieu et des pauvres se dessèchent comme l'herbe des toits ; qu'ils ne trouvent personne pour les secourir, et que leurs prières soient imputées à péché. Que l'usurier dévore leur substance, et que les étrangers ravissent le fruit de leurs travaux. Qu'ils soient maudits comme Caïn, le meurtrier de son frère, le

juste Abel ; comme Dathan et Abiron que la terre engloutit vivants en punition de leurs crimes exécrables ; comme les habitants de Sodome et de Gomorrhe que dévora l'abîme. Qu'ils soient maudits en allant et en revenant, debout et assis, dans la veille et le sommeil, en buvant et en mangeant et dans toutes leurs œuvres. En un mot, que tombent sur eux toutes les malédictions que David dans ses Psaumes proféra contre les méchants. »

Pour donner à cette excommunication et à cet anathème une plus imposante et plus lugubre solennité, le Doyen de la Sainte-Chapelle dit aux prêtres qui reçurent ce monitoire : « Nous ordonnons en outre que chaque dimanche et jour de fête, après la célébration de la messe, toutes les fois que vous en serez requis par les plaignants, vous alliez processionnellement aux portes de vos églises, avec la croix élevée, la sonnette et l'eau bénite, et que là vous jetiez contre ces portes trois pierres en signe de malédiction contre les ravisseurs, leurs agents et complices, et contre ceux qui les connaissant taisent leurs noms. Avertissez tous vos paroissiens que, sous peine d'excommunication et d'une amende de dix livres tournois applicables à l'hôpital, ils jettent aussi trois pierres contre les dites portes et disent en allant et en revenant le Psaume des malédictions : *Deus laudem meam ne tacueris*. Et ces choses se continueront jusqu'à ce que les coupables soient revenus à résipiscence et méritent l'absolution (1). »

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, Layette 2, n° 13.

Nous ne savons point au juste quelles furent les conséquences de ce monitoire ; seulement, nous pouvons affirmer qu'il ne fut pas sans effet, car à cette époque, les hommes alliaient une foi vive à de grandes faiblesses et rarement ils mouraient sous le poids de l'anathème. Dans ces temps de violences et de rapines, l'excommunication fut entre les mains de l'Eglise une arme salutaire et puissante pour protéger le faible contre les méchants et les forts, et pour sauvegarder à la fois les intérêts et les droits de la conscience, de la religion et de la société.

Les dernières années du XV^e siècle furent calamiteuses pour l'Hôtel-Dieu ; ses ressources diminuèrent et les besoins qu'il était appelé à soulager grandirent. Les aumônes et les donations devinrent rares ; les riches eux-mêmes se trouvèrent dans la gêne à cause des charges et des malheurs publics. Il fallait payer de lourds impôts pour les fortifications de Beaune, pour les luttes de la France contre la maison d'Autriche et les guerres d'Italie ; et les revenus étaient nuls. En 1478, il y eut grande disette de vin et de froment ; des gens affamés accoururent en foule de la campagne dans la ville et se pressèrent aux portes de l'hospice. Ils périrent en grande partie ; les uns furent étouffés en se jetant avec trop d'avidité sur la nourriture qui leur était offerte, et d'autres ne purent la digérer parce que depuis trop longtemps ils souffraient de la faim. La misère fut profonde : « les *Urebers*, les *Escrivains* & aultres *vermynes* ravagèrent nos vi-

gnobles de 1461 à 1500. » En 1493, une maladie contagieuse décima notre contrée (1).

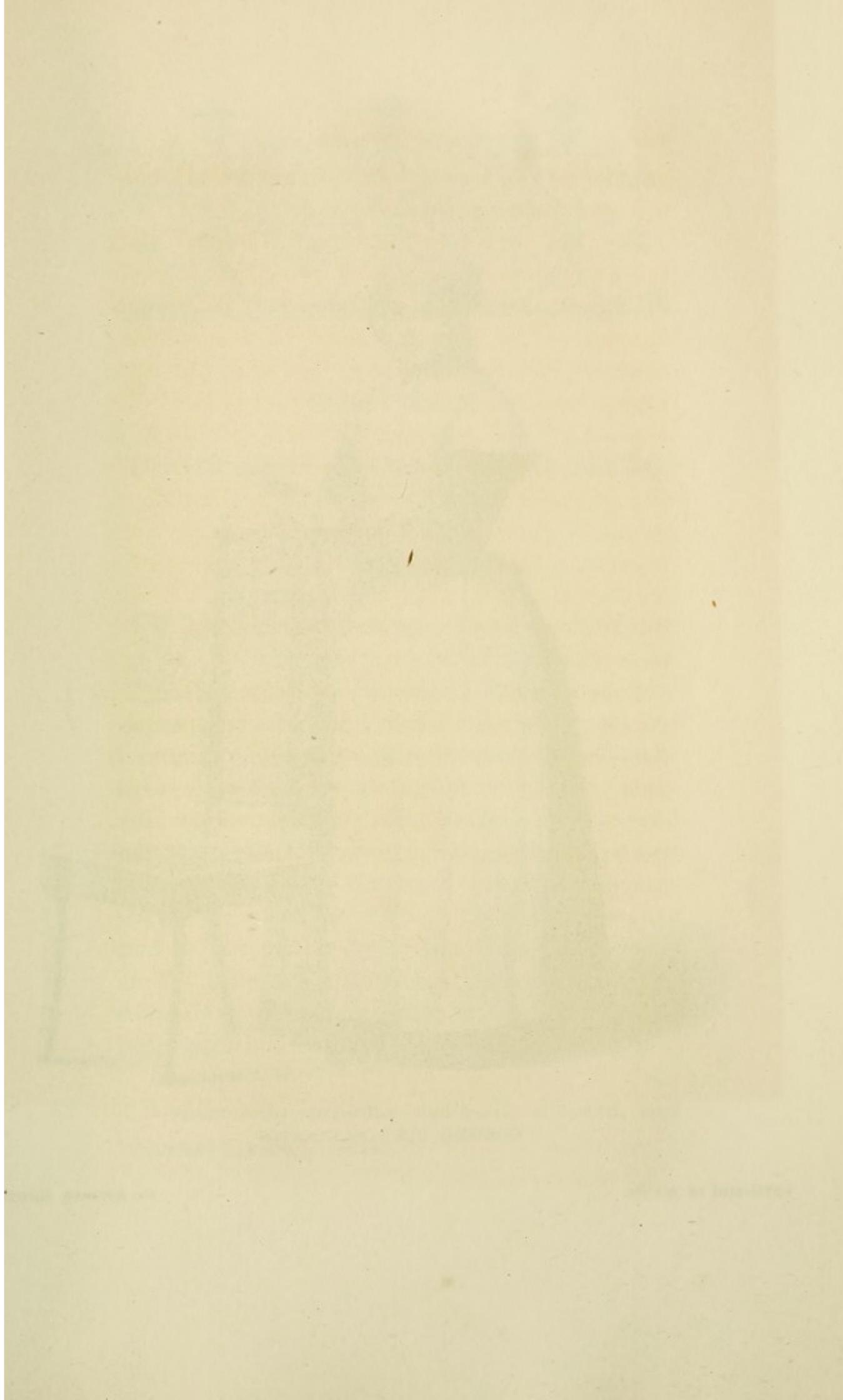
Dans ces années malheureuses, l'hôpital avait peine à recouvrer son revenu principal, la rente de Salins située dans la partie de la Bourgogne occupée par la maison d'Autriche. Les gouverneurs de l'Hôtel-Dieu durent adresser plusieurs suppliques aux héritiers de la duchesse Marie. Ils exposèrent, en 1499, que leur détresse était si grande, que pour nourrir les pauvres, ils avaient engagé les bijoux et les calices de la Chapelle, et que si la rente tardait encore, ils seraient contraints de fermer l'hospice, au grand dommage du duché et de la comté de Bourgogne. L'archiduc Philippe s'empressa d'envoyer les mille livres tournois (2).

Pour comble de maux, en cette lamentable année, un violent incendie dévora « certains maifonnements & édifices de l'hospital. » Comme il était impossible à l'Hôtel-Dieu de relever ces ruines, le bon roi Louis XII lui fit l'aumône de douze cents livres pour l'aider à réparer ce désastre (3).

(1) *Histoire de Beaune*, par Gandelot, p. 118. — *Histoire de Beaune*, par M. Rossignol, p. 358.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu. Lettre-patente de l'archiduc Philippe, 11 juin 1499.

(3) Archives de la Côte-d'Or.

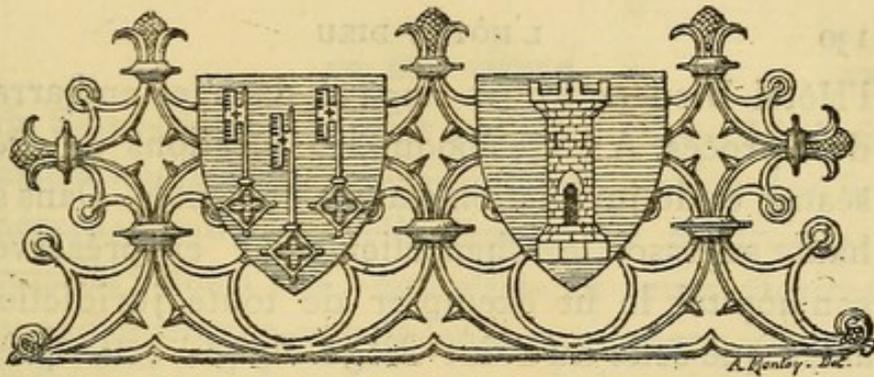




COSTUME DES POSTULANTES

HOTEL-DIEU DE BEAUNE

ED. BATAULT, ÉDITEUR



CHAPITRE X

L'HOTEL-DIEU PENDANT LE XVI^e SIÈCLE

1500-1600

LA première année du seizième siècle fut malheureuse pour l'Hôtel-Dieu. « En 1500, dit Gandelot, il régna en plusieurs provinces une maladie épidémique qui enleva un grand nombre de personnes de différents âges. Beaune l'éprouva autant qu'aucune autre ville de Bourgogne : cette maladie commençoit par une violente douleur de tête, de là elle passoit aux reins, ensuite à l'estomac et aux jambes, avec une fièvre suivie de délire. On connut un peu tard la nature de ce mal et les remèdes qui y étoient propres (i). » Pendant plusieurs mois les salles de notre hospice furent encombrées de malades et de mourants.

A peine cette épidémie avait-elle disparu, que

(i) *Histoire de Beaune*, p. 120-121.

l'Hôtel-Dieu se trouva engagé dans les embarras d'un procès. A cette époque, les questions de préséance et de juridiction étaient brûlantes. Dans sa haute sagesse, le Chancelier, pour en préserver son hôpital, le fit exempter de toute juridiction autre que celle du Saint-Siège. Malgré cette précaution, un conflit s'éleva, en 1503, entre les Vénérables de Notre-Dame et les Chapelains de l'hospice.

Beaucoup de bourgeois et de nobles personnages se faisaient transporter à l'Hôtel-Dieu, dans leurs maladies, pour jouir des soins charitables des sœurs et avoir part aux indulgences accordées à ceux qui mouraient dans cet hospice. Les Chapelains seuls avaient le droit d'y administrer les sacrements et d'y célébrer l'office divin. Dans l'intérêt des âmes, ils permirent à d'autres prêtres de la ville de visiter les malades, de les confesser, de leur conférer même solennellement l'extrême-onction et le Viatique. Ils tolérèrent quelquefois que le chapitre de Notre-Dame y célébrât les funérailles des grands personnages. Il arriva un jour que les chanoines et leurs vicaires revendiquèrent comme un droit ce qui n'était que pure tolérance ; alors on leur interdit l'entrée de l'hôpital. Ils portèrent aussitôt leurs doléances au baillage de Beaune et à Messire Louis Rolin, seigneur d'Aymerie et d'Authume, patron de l'Hôtel-Dieu.

« La collégiale de Notre-Dame, dirent-ils, a juridiction paroissiale sur toute la ville de Beaune et ses faubourgs, et les curés de Notre-Dame, de Saint-Pierre, de la Madeleine, de Saint-Martin et

de Saint-Nicolas ne sont que ses vicaires. L'administration des sacrements et la célébration des funérailles font essentiellement partie du droit paroissial; aussi les Vénérables et leurs vicaires, quand quelques-uns de leurs paroissiens sont malades à l'hôpital, ont coutume de les visiter et de leur conférer les sacrements. Quelquefois même les Vénérables sont allés processionnellement et en collège administrer plusieurs notables personnages. Ils ont aussi procédé solennellement dans la Grand'Chambre à la levée des corps et aux obsèques de leurs paroissiens. Or, voici que depuis quelque temps les officiers de l'hospice se sont permis d'empêcher aux Vénérables et à leurs vicaires de visiter leurs paroissiens malades et de leur administrer les sacrements. Quand Monsieur le Doyen et le collège de Notre-Dame vont en procession à l'hôpital, les Chapelains s'emparent des places les plus honorables, comme s'ils étoient évêques ou prélats de la Compagnie. Et en outre, ils se proposent de refuser l'entrée de la maison aux Vénérables et de les faire demeurer dans la rue, exposés à la pluie et au vent, quand ils iront à l'hospice faire la levée des corps de leurs paroissiens défunts. Nous vous prions de faire cesser ces vexations et ces abus, et de nous rendre prompte justice (1). »

Le patron et l'intendant furent appelés devant maître Michel Madon, lieutenant au siège du bailli de Beaune. Leur défense fut facile; Jehan Loppin, leur avocat, démontra, par l'acte de fondation et

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 98, n° 2, n° 3.

plusieurs bulles pontificales, que l'hôpital, de Nicolas Rolin, relevait immédiatement du Saint-Siège et était exempt de toute autre juridiction. « Il y a plus de dix ans, s'écria-t-il, que le Souverain-Pontife a tranché la question soulevée par les chanoines de Notre-Dame. « Quant à la question de savoir, dit Alexandre VI, si les Recteurs et vicaires des églises paroissiales sur lesquelles est situé l'Hôtel-Dieu de Beaune peuvent et doivent y administrer les sacrements aux infirmes qui s'y trouvent, sans la permission du Maître, des Recteurs et Chapelains ? — Afin de dissiper tout doute à cet égard, Par l'autorité et la teneur des présentes, désormais et à perpétuité, Nous défendons qu'aucun Recteur, vicaire ou autre, à l'exception du Confesseur des sœurs et des Chapelains, aient la prétention d'administrer les sacrements de l'Eglise aux malades dans le dit hôpital, d'y célébrer quelque office divin, d'y commencer, comme ayant droit, les obsèques des morts, ou d'y faire tout autre chose qu'on puisse considérer comme une sorte de supériorité. Nous déclarons qu'ils ne pourront jamais acquérir ce droit qu'en vertu de la permission des Maître, Confesseur et Chapelains (1). »

Le juge débouta de leur demande les Chanoines qui se réservèrent d'en appeler à un autre tribunal.

Les officiers de l'hôpital tinrent ferme. Le 9 avril 1505, le doyen de Notre-Dame étant mourant à l'Hôtel-Dieu, le Chapitre demanda à la Maî-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. Bulle de 1492. — *Petit Cartulaire*, p. 75.

trousse et aux sœurs la permission de lui porter l'extrême-onction solennellement avec la croix et les enfants de leur église. Jehanne Morin répondit : « Messieurs, par l'honneur & révérence de Messire Anthoine de Salins, notre bon protecteur ; pour l'honneur aussy qu'il est des parens & amis des fondateurs de notre maison, nous sommes contentes que vous veniez lui administrer l'extrême-onction, mais ce, souz protestacion de non préjudicier à nos droicts. »

Au XVIII^e siècle, le chapitre de Notre-Dame renouvela ses prétentions, mais elles furent toujours repoussées.

Les droits de l'hospice étaient si évidents que jamais les évêques d'Autun ne se permirent d'y faire acte de juridiction. Nous lisons dans un Mémoire de 1707 : « Mgr de Roquette, l'un des plus habiles et intègres prélats du Royaume, a de son vivant fait plusieurs visites à Beaune, mais jamais il n'a visité canoniquement l'Hostel-Dieu ; il a toujours déclaré que les privilèges de cet hospital l'exemptoient de sa juridiction et de celle du Chapitre et des Curés. Lorsque Mgr Descenault, à présent évêque d'Autun, vint confirmer à Beaune, il se rendit dans l'hospice pour confirmer les malades, mais il déclara hautement qu'il n'avoit point de droit dans le dit hospital. Il ne vouloit pas même donner sa bénédiction aux sœurs qui la lui demandoient ; il ne céda que sur leurs instantes prières (1). »

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, Layette 99, n^o 2.

Pendant que l'Hôtel-Dieu soutenait énergiquement ses droits ecclésiastiques, Louis XII confirmait ses privilèges civils par cette lettre du mois de janvier 1504, datée de Paris :

« Loys par la grâce de Dieu, roy de France, fa-
voir faisons présens & advenir :

« Les maistres, les gouverneurs & feurs de
l'Hostel-Dieu de Beaune nous ont très-humble-
ment fait supplier que notre plaisir soit de leur
confermer les privilegeiges, franchises & libertés, &
sur ce, leur octroyer nos grâce & libéralité.

« Inclinant à la requeste des dictz supplians, &
affin que soyons participans es bienfaits du dict
Hostel-Dieu, avons octroyez tous & chacun des
dictz privilegeiges, franchises, libertés & immunités,
qui leur ont esté par cy donnez tant par feu nostre
cousin Phelippe, duc de Bourgoingne, que autres
nos prédécesseurs ducs.

« Et, par la teneur de ces présentes, nous vou-
lons que les dictz supplians et leurs successeurs au-
dict Hostel-Dieu joyssent & usent dorenavant plain-
nement & paisiblement (1). »

Au commencement du XVI^e siècle, des dons viennent grossir le petit domaine de l'Hôtel-Dieu. Nous signalons les plus importants : En 1504, Nicolas Bert d'Epoisses, pour récompenser les services des sœurs, donne à l'Hôpital un petit pré et quatre journaux de terre situés dans son village. En retour des bienfaits des hospitalières, et pour avoir part aux indulgences, l'un des chapelains,

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Petit Cartulaire*, p. 87.

Maître Aimé Cointet, lègue, en 1505, ses valeurs et ses meubles. Martin Besançon donne, en 1516, plusieurs précieux manuscrits et seize ouvrées de vigne. La même année, Jehan Lebeault constitue cinquante livres de rente, et Jehannette Clerget de Pommard, lègue six ouvrées de vigne. En 1520, Guillaume Gespat et sa femme donnent neuf ouvrées. En la même année, Jacques Arbaleste, avocat général à Dijon, lègue à l'Hôtel-Dieu la moitié de ses biens meubles, afin d'être participant aux aumônes, bienfaits, pardons et prières, qui s'y font journellement. La sœur Simonne Bergier et Jehan de Pontoux donnent, en 1530, chacun cent livres, et Antoine Gros en lègue deux cents.

A cette époque on fit à l'Hôtel-Dieu de pieuses et charitables fondations.

Ordinairement, aussitôt que la dernière pelletée de terre a couvert le cercueil du pauvre, sa mémoire est éteinte. Pour obvier à cet oubli, Nicolas Rolin voulut que, dans sa maison, les défunts fussent l'objet d'un culte spécial; il enjoignit à ses hospitalières de réciter chaque jour l'office des Morts. Entrant dans les vues de leur Fondateur, ces saintes Filles, de concert avec leur Père spirituel, créèrent une Confrérie en faveur des Trépassés, et mêlèrent leur souvenir à toutes les fêtes et à toutes les solennités de l'Hôtel-Dieu. Charles Faultray, bourgeois de Beaune, étendit le bienfait de ces prières aux âmes qui inspirent le moins de compassion, et qui cependant ont plus besoin

de miséricorde. Il donna, en 1530, une rente d'une livre, « à la charge de mettre en la Confrairie des trespaffés de l'hospital tous les crimineux que l'on ferait mourir à Beaune, pour qu'ils fussent participants es biens faitz & pardons du dict hospital. »

Mille le Mairet, chanoine de Notre-Dame et Guillaume le Mairet, seigneur de Mavilly, fondant, en 1535, plusieurs messes à la collégiale de Beaune pour le repos de leurs propres âmes, prescrivirent aux Vénérables de donner chaque année à l'Hôtel-Dieu quatre-vingt-seize pains de froment et quatre-vingt-seize pintes de vin.

En 1539, sœur Catherine Brouhot fonda, à l'hospice, le chant solennel de la Fête-Dieu, et un déjeuner pour les pauvres. Dans la pensée de cette pieuse fille, c'était une réparation faite au Dieu de l'Eucharistie, nié et outragé par Calvin et ses disciples, qui déjà commençaient à dogmatiser. Cette fondation en appela d'autres en faveur de l'Octave du Saint-Sacrement. C'est à Catherine Brouhot que revient en partie la gloire de la splendide Fête-Dieu de l'hôpital de Beaune. Par sa fondation, la bonne sœur a préparé cette procession du Saint-Sacrement qui est l'une des beautés religieuses de notre Hôtel-Dieu et qui, chaque année, attire dans son enceinte une foule si compacte et si recueillie.

C'est à l'heure de Vêpres du jeudi, jour de l'Octave du Saint-Sacrement, la cour de l'hôpital est parée de fleurs et tendue des belles tapisseries de Guigone. On entend des chants lointains ; tout

à coup, la Chapelle s'ouvre et on voit apparaître la bannière armoriée de la tour et des clefs d'or ; elle s'engage sous la magnifique galerie que connaissent nos lecteurs. Elle est suivie des vieillards, des convalescents et des serviteurs de l'hospice. Après eux, marchent deux longues files d'enfants vêtues en religieuses ; rien n'est charmant et virginal comme ces petites sœurs de Saint-Vincent de Paul, ces petites religieuses de la Charité, ces postulantes, ces novices et ces hospitalières enfants : l'innocence et la candeur de leur âge semblent ajouter encore à la sainteté de ces costumes qui sont les insignes du dévouement et de l'abnégation. Les communautés religieuses de femmes précèdent les servantes des pauvres et la Maîtresse, qui elles-mêmes devancent de nombreux prêtres vêtus de tuniques blanches ou de chapes d'or. L'officiant paraît enfin à l'extrémité de la galerie. Il est entouré des administrateurs ; ses mains soutiennent la radieuse Eucharistie qui se montre sous un dais, comme on voit quelquefois le soleil briller au bout d'une avenue. Au signal du maître des cérémonies, des groupes d'adolescents se retournent, balancent l'encensoir devant le Soleil éternel et jettent des feuilles de roses à pleines mains. Pourquoi cette marche triomphale ? Où va l'Hôte divin de la Grand'Chambre ? Il va visiter ses amis les pauvres. Il entre dans toutes les salles : il porte partout la joie ; partout il console et bénit.

Dans ces années, l'Hôtel-Dieu vit grossir le trésor de ses indulgences et confirmer ses privilèges.

Sur la fin de juin 1518, le cardinal d'Ara Cœli, de l'Ordre de Saint-François, étant de passage à Beaune, les supérieurs de l'hôpital lui exposèrent leur détresse et le prièrent d'intéresser la charité des fidèles en faveur de leurs pauvres. Aussitôt le bon cardinal leur remit cette lettre: « Nous croyons remplir un devoir bien agréable à Dieu quand nous excitons les fidèles aux œuvres de miséricorde, si efficaces pour le salut. C'est pourquoi, sur la demande des maîtres, recteurs et sœurs du vénérable et illustre hospice de Beaune, et en vertu de l'autorité qui nous appartient, nous accordons une indulgence de cent jours à tous les fidèles du Christ qui entreront dans cet hôpital, visiteront les pauvres et les secourront de leurs biens (1). »

La même année, Léon X adressait de Rome à l'Hôtel-Dieu cette bulle qui confirmait tous ses privilèges : « Léon, Evêque, Serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chers fils les recteurs de l'hôpital de Beaune, salut et bénédiction. Afin de concourir par notre gracieux assentiment à l'accomplissement des justes demandes que vous Nous avez exprimées en ce qui concerne toutes les libertés, immunités, prérogatives et exemptions que les Papes d'heureuse mémoire Eugène IV, Nicolas V, Calixte III, Pie II, Innocent VIII et Alexandre VI, nos prédécesseurs, ont accordées à l'hôpital et à tout son personnel ; en ce qui regarde également les libertés et exemptions de toutes redevances vis-à-vis des séculiers, rois ou princes et

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, Layette 2, n° 18.

tous autres fidèles que ce puisse être, octroyées au même hôpital; comme aussi à l'égard des cens, fruits, revenus, rentes, maisons, terres, domaines, possessions et tous autres biens sans aucune exception destinés au soulagement des pauvres, tels que vous en avez la juste et paisible possession; en votre faveur, et dans l'intérêt de l'hospice, de ses serviteurs et de ses officiers, par notre autorité apostolique, Nous les confirmons et fortifions par le patronage de ce présent écrit (1).»

Entrant dans les vues de justice et de charité de ce grand Pape, Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, se souvint qu'elle avait du sang de nos ducs dans les veines et confirma par des lettres patentes, datées de 1518, les privilèges, franchises et immunités accordées par Philippe le Bon et Charles le Téméraire à l'Hôtel-Dieu de Beaune. De plus, elle donna mainlevée des oppositions mises à la perception régulière des revenus de Salins (2).

Ce revenu se faisait attendre, mais au moins il était loyalement payé. Il en fut autrement à partir de 1520 jusqu'à 1533, quand Girard Vernerot fut trésorier; au lieu de se contenter, comme ses prédécesseurs, de quelques boîtes de confitures envoyées en Carême par les sœurs de Beaune, il exigea chaque année vingt livres tournois et deux feuilletes de vin. Les maîtres se soumirent d'abord pour éviter de longs retards; mais en 1529 le

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 1, n° 19.

(2) Voir ces lettres aux Archives de l'Hôtel-Dieu.

vin étant rare et cher, Guillaume Brunet signifia à Vernerot que l'hospice ne pouvait plus payer les deux feuilletes. Le trésorier fut impitoyable. Le Maître persista dans son refus. Il résulta de ce conflit d'étranges vexations ; dès lors, Guillaume fit inutilement quantité de voyages avec séjour de huit à neuf jours à Salins ; découragé par tant de mauvais vouloir, il abandonna le gouvernement de l'Hôtel-Dieu. Son adversaire ne jouit pas longtemps de son triomphe ; il fut dénoncé, en 1533, comme concussionnaire et traduit au Parlement de Dôle.

En ce temps, l'hôpital eut à souffrir de certains tenanciers et débiteurs des indécicatesses encore plus criantes. Des gens de mauvaise foi, profitant de la perte ou de l'avarie des cartulaires et des registres pendant les guerres, s'affranchirent des rentes qu'ils devaient aux pauvres et s'emparèrent de leurs biens. Le Maître, Oudinet Loyset, pour empêcher la ruine de l'hospice, pria le roi François I^{er} de faire rédiger un terrier et un rentier nouveau. Guillaume Brunet, notaire royal à Beaune, accomplit ce travail en 1527. Ce terrier nous donne un état fidèle du domaine à cette époque. Il se composait : de l'Hôtel-Dieu proprement dit, de la demeure des Chapelains, du moulin de la Tour, de la maison de Paradis, de deux cent-quarante ouvrées de vignes, de treize soitures de pré, de quarante-neuf journaux de terre, de la rente annuelle de mille livres tournois et de seize charges de sel Rosières sur Salins, et « de plusieurs autres beaux droicts & privilèges (1). »

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 83, n° 4.

Nos archives gardent un autre témoignage de la bienveillance de François I^{er}. Par le traité de Cambrai, ce prince, étant rentré en possession de la Bourgogne qui lui avait servi de rançon après la bataille de Pavie, adressa, au mois de février 1533, cette lettre à l'hôpital de Beaune :

« François, par la grâce de Dieu, Roy de France, inclinans libéralement à la supplicacion des maistres gouverneurs & leurs du grand Hostel-Dieu, fondé en l'honneur de Monseigneur Sainct Jehan-Baptiste, & affin que soyons participans es bien faitz du dict Hostel-Dieu, avons tous & chacun les privilèges, franchises, libertez & immunitez qui leur ont esté par cy devant donnez & octroyez par nos prédécesseurs & desquels ils ont joy & usé, joyssent & usent encore de présent, ratiffié, confirmé & approuvé, ratiffions confirmons & approuvons par la teneur de ces présentes (1). »

Au mois de mars 1547, par des lettres patentes datées de Fontainebleau, Henri II confirma tout aussi gracieusement les mêmes privilèges (2). Il visita notre hôpital au mois de janvier de l'année suivante.

Sous le règne de ce prince, en 1550, la famine désola la ville de Beaune ; le blé qui coûtait auparavant dix sous se vendit trois livres, et on n'en trouvait pas. La peste vint, en 1553, augmenter la douleur publique. La terreur et la consternation furent grandes dans la cité : le recteur des écoles,

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Petit Cartulaire*, p. 87.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu; — *Petit Cartulaire*, p. 88.

ses élèves et une foule d'habitants prirent la fuite; on défendit d'enterrer les morts pendant le jour pour ne pas épouvanter les vivants; on fit des processions, on célébra des messes; par ordre du Chapitre et du Maire, tous les jours à midi on frappa neuf coups sur la grosse cloche des églises, et chacun se prosternant récita trois *Pater* et trois *Ave* pour « apaiser l'ire de Dieu (1). »

Les trois Etats de la ville s'assemblèrent pour aviser aux moyens de combattre le fléau. Les statuts et les usages de l'Hôtel-Dieu en interdisaient l'entrée à toute personne atteinte de contagion; le peuple le savait, néanmoins il arrêta « que les pestiférés feroient mis à l'hospital & qu'en cas de refus, les officiers de la ville procéderaient en toute rigueur, voire jusqu'à effraction des portes, attendu la grande nécessité. » Pour enhardir les magistrats, il fut décidé : « que les officiers feroient soutenus & rendus indemnes par la ville. »

Peu de jours après, le 13 avril 1553, à sept heures du matin, une foule furieuse, venue de la ville et des faubourgs, conduisit les pestiférés à l'Hôtel-Dieu, vociférant contre les administrateurs qui refusaient de les admettre. Le maire, Antoine de la Tour, l'échevin Pillot et le procureur Antoine Blandin, placèrent des sergents aux portes, et entrèrent dans le réfectoire, où se trouvaient le Père spirituel, Nicolas Roiller, le Maître-Recteur, P. Champdoiseau, la Maîtresse, Jehanne Pain; et les sœurs. « Recevez, leur dit le maire, les malades atteints de contagion, comme cela s'est prati-

(1) *Histoire de Beaune*, par M. Rossignol, p. 368.

qué dans le passé; le bien de ces malheureux et de la cité l'exige. La ville vous fournira pour eux blé, vin et argent, et, s'il le faut, chirurgien et confesseur. Nous vous en prions, accueillez-les de bonne grâce et de plein gré, autrement il y aurait à craindre qu'il n'arrivât malheur et que le peuple ne les introduisit de vive force. »

« Messieurs, répondit Nicolas Roiller, n'invoquez pas de fâcheux précédens; si jadis les pestiférés ont été reçus en cette maison, ça été toujours par violence : des portes même ont été rompues. A notre grand regret, nous devons refuser ces infirmes, car ce serait condamner à une mort certaine nos malades déjà disposés par leur état et leur faiblesse à la contagion. Nous devons refuser les pestiférés, pour obéir aux ordres exprès du Patron de cet hospice, Monseigneur Joachim de la Baulme, comte de Châteauvilain, dont vous avez vu les lettres. Cherchez une autre demeure à ces malheureux, et nous vous donnerons des sœurs pour les assister.

— Puisque vous vous obstinez dans votre refus, reprirent les magistrats en s'éloignant, nous ne répondons point des conséquences qu'il peut entraîner. » Ils se retirèrent si lentement, que les sœurs essayant de fermer la grande porte, furent obligées de pousser dehors l'échevin P. Pillot. Avant que les portes ne fussent closes, le flot populaire fit irruption dans l'hospice et introduisit les pestiférés. Ce fut en vain que les hospitalières menacèrent d'excommunication ce peuple affolé et furieux, et essayèrent de résister aux assaillants ;

elles furent accablées de coups et d'injures. La Maîtresse fut tellement molestée dans ce tumulte qu'elle tomba évanouie; sœur Jehanne Regniard reçut un coup si violent sur la tête qu'elle fut jetée à terre « et mourut bien peu de temps après. » Les pestiférés furent placés dans toutes les salles.

Jeanne Pain, la Maîtresse, se montra forte et digne jusqu'à la fin; ayant appris l'incarcération de son principal agresseur, elle écrivit au maire : « Monsieur, j'ai antandu qu'ung nommé Jehan Bergier, lequel m'a frappez, vous l'avez mis en prison. Je vous prie pour l'onneur de Jésus-Christ, de ne luy faire auquung mal & luy pardonner pour l'amour de Dieu. Quant à moy, je luy pardonne, quar Jésus en a souffert plus que jamais je n'en faurois souffrir. »

Nous n'avons vu que le premier acte de cette tragédie. Quelques mois après cette émeute, les habitants de Beaune s'avisèrent de vouloir introduire à l'Hôtel-Dieu une malade qui était à la veille d'être mère. La Maîtresse refusa, invoquant à la fois la défense de Messire de la Baulme, les statuts et les coutumes de la maison, et pria Messieurs de la ville « de considérer la différence des femmes maryées ensainctes & des filles religieuses qui n'ont l'ufaige de subvenir à telles nécessités. » Ces représentations furent inutiles.

Le 29 juin 1553, vers huit heures du soir, une foule armée apporta la malade à l'hôpital. Maître Richard Bellangier, le Père spirituel, successeur de Nicolas Roiller qui sans doute était mort de la contagion, tenta de calmer ces furieux. Apercevant

le maire, il lui dit : « Monsieur, ne soyez point déplaisant du refus que nous avons fait de cette femme : Monseigneur le Comte nous mande d'agir ainsi. Voyez, s'il vous plaît, ces lettres. » Pour toute réponse, le Maire, ayant la rage au cœur et le blasphème sur les lèvres, saisit la hallebarde d'un des sergents et essaya d'en transpercer le pauvre prêtre, qui para le coup en fermant brusquement la porte.

Alors, à l'aide de leviers et de marteaux, au milieu de cris et de blasphèmes, « les portes furent rompues, la maison de Dieu violée, & les ministres outragés. » Messire Hugues, l'un des chapelains, reçut un grand coup de marteau entre les épaules; un vieux serviteur fut battu à outrance. Sœur Sébastienne Lallyer fut décoiffée, traînée dans la rue, blessée d'un coup de hallebarde et reçut deux coups de pommeau de dague. Sœur Françoise, venant en aide à sa compagne, fut décoiffée et « navrée » de deux blessures. Accourant aux cris des victimes, sœur Philiberte de Corbaron reçut un grand coup de hallebarde « duquel elle eut la main gâtée & la teste affondrée. » Sœur Pierrette Garuyer fut atteinte sur les épaules d'un coup de hallebarde qui la mit « en dangier de demeurer impotante. » En ce moment, sœur Girard et sœur Anne revenaient de la ville : « Ah ! s'écria le maire en les voyant, voici nos glorieuses ! » et il ajouta de vils propos. Il donna un violent soufflet à sœur Anne et l'un des satellites de cet indigne magistrat porta un coup de hallebarde au flanc de sœur Girard. La femme malade fut installée de force ; et la foule se retira toute honteuse de sa victoire.

En 1560, la peste reparut dans la ville, et de nouveau les malades furent introduits de force ; les administrateurs, s'étant réunis pour le règlement des comptes, n'osèrent admettre parmi eux le Père spirituel et la Maîtresse par crainte de la contagion.

Le comte de Châteautilain et les hospitalières dénoncèrent ces violences au Parlement de Bourgogne. Nos archives gardent les pièces de ce procès, sauf la sentence des juges qui, sans doute, a disparu par le soin des intéressés (1).

On le voit, notre Hôtel-Dieu avait besoin de la protection royale ; aussi ses intendants, dès qu'Henri II fut mort, se hâtèrent de se mettre sous la sauvegarde de son successeur. Le jeune prince leur écrivit d'Amboise au mois de mars 1559 : « François, par la grâce de Dieu Roy de France, nous avons reçu l'humble supplicacion des maistres, gouverneurs & feurs du grand Hostel-Dieu de Beaune. Pour le zèle & affection que nous avons à l'entretienement & augmentation du dict hospital, nous avons par ces présentes continué et confirmé, continuons & confirmons tous & chascun de ses privilèges, franchises & libertez (2). »

François II ne régna que dix-sept mois ; son successeur et son frère Charles IX, accompagné de sa mère Catherine de Médicis, visita Beaune et son hôpital en 1562 (3).

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 1, n° 3. — Archives de la ville, carton 48

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Petit Cartulaire*, p. 88.

(3) *Histoire de Beaune*, par Gandelot, p. 128.

Les noms de Charles et de Catherine rappellent les guerres religieuses du XVI^e siècle. Les Protestants, trop faibles pour lutter contre les Catholiques, appelèrent leurs coreligionnaires d'Allemagne; plusieurs invasions désolèrent la Bourgogne.

La plus désastreuse fut celle de 1569; le 28 avril, le prince d'Orange, ayant sous ses ordres quarante mille reîtres, ravagea nos campagnes. « Partout, dit le secrétaire de la Chambre des Comptes, c'est faccagements, pilleries, voleries exercés par ces Allemands plus furieux que chiens enraigés; ils s'en vont rançonnant & brulant les chasteaux, les bourgs & les villaiges: ils ont tout gasté les bleds & orges à deux lieues à la ronde (autour de Beaune), d'où fera famine. Leurs ravages sont si grands que c'est chose inaudite depuis l'Incarnation de Notre-Seigneur. »

Le 23 juin 1570, le secrétaire du Chapitre de Beaune écrit: « L'armée huguenote ravage & brûle toutes les églises des villages & des chasteaux qui sont autour de la ville. Jamais on ne vit tant de cruautés. Que Dieu ait pitié de nous! »

Dans l'hiver de 1577 et dans l'été de la même année, une armée de vingt-cinq mille reîtres traverse la Bourgogne (1).

Durant ces invasions, les villageois du voisinage de Beaune se réfugièrent, avec leur bétail, à l'abri des murailles de la ville: ces pauvres gens, demandant du pain, assiégèrent la porte de l'Hôtel-Dieu, et leurs malades encombrèrent ses salles.

(1) *Histoire de Beaune*, par M. Rossignol, p. 390.

Dans ces années, Suzanne Rolin, dame de Monnestoy, patronne de l'hôpital, consentit, pour créer des ressources à la maison, à ce que l'on vendit cette croix « moult belle » à la fabrication de laquelle on avait consacré cinq cents écus d'or et que Guigone avait donnée pour « enjoyaler et parer l'autel. » Le 6 juin 1575, un orfèvre de Dijon, Pierre Richard, estima cette merveille artistique qui fut vendue seize cents livres. Qu'il dût en coûter aux sœurs de se dessaisir de cet inappréciable joyau ! mais elles savaient se résigner à tous les sacrifices quand il s'agissait des pauvres. « De l'autre argenterie fut aussi, par l'avis des supérieurs, vendue pour l'endet & proffit de l'Hostel-Dieu (1). »

Dans l'hiver de 1579, une violente coqueluche remplit notre hôpital de malades et de mourants (2). La peste le désola en 1586 : le maire et les échevins de Beaune lui donnèrent cent livres pour l'indemniser de ses dépenses. Les malades furent soignés avec tant de dévouement, que plusieurs lui témoignèrent leur gratitude : Anne Lopin lui donna vingt écus ; Guy Thémin, chanoine de Montréal, lui laissa cent livres ; Colette Ferry lui en légua trois cents.

Les épreuves continuèrent durant les années suivantes. Par la mort de Henri III, en 1589, le jeune Henri de Navarre, chef des Protestants, devint roi de France : alors les seigneurs Catholiques se *liguèrent* pour ne pas reconnaître un prince hu-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

(2) *Histoire de Beaune*, par Gandelot, p. 133.

guenot ; la guerre fut permanente et sans merci, Beaune étant un des principaux boulevards de la *Ligue*, ses campagnes furent à la fois rançonnées et pillées par les Royalistes et les Ligueurs, et son hospice vit croître le nombre de ses pauvres et de ses malades.

L'abjuration de Henri IV mit un terme à ces maux : la *Ligue*, ayant perdu sa raison d'être, alla s'affaiblissant. Le 15 février 1595, les habitants de Beaune, à bout de patience et avides de paix attaquèrent les Ligueurs répandus dans leurs rues, en tuèrent une cinquantaine, en blessèrent un plus grand nombre, et livrèrent leur ville au maréchal de Biron, chef de l'armée du roi. Les blessés des deux partis furent portés à l'Hôtel-Dieu, où on les traita avec une égale charité.

Durant cette cruelle guerre, les officiers et les hommes d'armes furent profondément émus de la sollicitude qu'ils rencontrèrent à l'hospice. Le vicomte de Tavanne donna dix écus en reconnaissance des soins prodigués à ses nombreux soldats. Ceux-ci ne surent comment exprimer leur gratitude ; pour payer cette dette de cœur l'un vendit sa bague et un autre son cheval ; d'autres livrèrent leurs modiques épargnes (1).

En 1596, la peste désola encore la ville de Beaune, et les malades furent introduits de vive force dans les salles de l'hospice (2).

Si, dans le cours de la seconde moitié du XVI^e siècle, l'Hôtel-Dieu fut appelé à secourir de grands

(1) *Histoire de Beaune*, par Gandelot, p. 144. — Archives de l'Hôtel-Dieu.

(2) Gandelot, p. 169. — Archives de l'Hôtel-Dieu, layette 1, n^o A.

maux, il reçut aussi l'aide de personnes bienfaites. Nous mentionnons les dons les plus notables. L'abbé de Cîteaux fit une aumône de deux cent-cinquante livres, et Guillemette Chevaleret, une autre de deux cent-quarante. Antoine de Salins légua une rente de cent livres, et Pierre Musard, chapelain de Saint-Thomas de Cantorbéry, une autre de cinq bichots de froment. Heureuse d'avoir été charitablement reçue à l'Hôtel-Dieu, Madeleine de Longueville, gouvernante des Dames de France, légua un capital de trois cents livres et une rente de quatre-vingt dix-neuf francs. Urse Robelin, le Père spirituel, gardant jusque dans la mort l'affection qu'il avait eue pour l'hôpital, lui laissa ses meubles, ses ornements sacerdotaux, deux pièces de terre et une maison. Le fondateur de la Chambre des Pauvres, le Vincent de Paul de Beaune à cette époque, le chanoine Vivant Gardin, « sachant la grande nécessité des grains et, en considération des insignes charités qui se font à l'hospital, et des secours qu'il en a reçus, » lui donna, en 1584, quatre cents écus. Imitant son exemple, Philibert-Germain Rouhier constitua, en 1597, les pauvres ses héritiers universels. Le chanoine Gilles Lopin, aussi charitable envers les indigents que pieux envers Marie, donna, en 1589, la somme de quinze cent-cinquante livres, et cinquante-sept journaux de terre à l'hospice, à condition qu'un *Stabat* serait chanté dans sa chapelle la veille de Notre-Dame de Pitié.

Le XVI^e siècle se ferma pour l'Hôtel-Dieu par un acte de religieuse charité ; le direc-

teur spirituel, Claude Lebreth, « en vue d'obtenir la rémission de ses fautes et d'induire les autres à la piété, » acheva, le 8 mars 1599, moyennant deux cent-trente-trois écus, une fondation assurant à cette maison les Vêpres, les Dimanches et les Fêtes commandées, et de plus, les Vêpres des morts le premier Dimanche de chaque mois (1).

Dans ce siècle de ruines, de larmes et de sang, l'Hôtel-Dieu garda son glorieux renom ; un auteur contemporain, décrivant la ville de Beaune au lendemain de l'entrée des troupes royales, s'exprime ainsi : « Son hospital, le plus beau & célèbre de la chrestienté, est tel & si bien régy & gouverné par ses filles religieuses, que les plus riches & apparens de la ville & des maisons des gentils hommes d'alentour s'y font porter, quand ils sont malades, pour s'y faire traiter & recouvrer leur fanté (2). »

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

(2) Anonyme.

leur époux, l'usage de la vie commune, le fait de la naissance de ses enfants et d'indiquer les motifs de la séparation, la date de son départ, les lieux où elle se rendra, ainsi que les personnes auxquelles elle s'adressera pour le paiement de sa pension alimentaire, et de signer le tout devant le juge de paix du lieu de son domicile.

Le divorce est prononcé par le tribunal de première instance, sur la requête de l'un des époux, ou sur celle de l'un d'eux, conjointement avec l'autre, ou sur celle de l'un d'eux, conjointement avec les enfants mineurs de la communauté, ou sur celle de l'un d'eux, conjointement avec les enfants mineurs de la communauté, ou sur celle de l'un d'eux, conjointement avec les enfants mineurs de la communauté, ou sur celle de l'un d'eux, conjointement avec les enfants mineurs de la communauté.

Le divorce est prononcé par le tribunal de première instance, sur la requête de l'un des époux, ou sur celle de l'un d'eux, conjointement avec l'autre, ou sur celle de l'un d'eux, conjointement avec les enfants mineurs de la communauté, ou sur celle de l'un d'eux, conjointement avec les enfants mineurs de la communauté, ou sur celle de l'un d'eux, conjointement avec les enfants mineurs de la communauté.

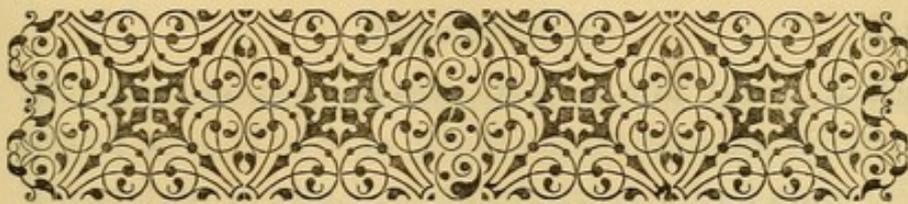




COSTUME DES NOVICES

HOTEL-DIEU DE BEAUNE

ED. BATAULT, EDITEUR



CHAPITRE XI

L'HÔTEL-DIEU AU COMMENCEMENT DU XVII^e SIÈCLE

1600-1650

Les Etats de Bourgogne, réunis en 1600, firent frapper un jeton portant cette légende : *Commencement d'un siècle meilleur*. Ce mot, riche d'espérances, se réalisera pour notre Hôtel-Dieu ; nous le verrons grandir au milieu des épreuves.

Le 21 mars de cette année, Jehan Humblot, notaire à Beaune, lui légua la seigneurie de la Borde au Bureau, qu'il avait acquise du domaine du roi, au prix de quatre cent-vingt-six écus. Henri IV confirma cette donation. Le testateur, aussi chrétien qu'il était généreux, chargea les administrateurs de l'hospice, d'ériger à l'entrée de la Borde, une croix de pierre avec crucifix, pour rappeler la pensée du Rédempteur, au voyageur et à l'homme des champs.

Il voulut aussi que les malades, pour apprendre à souffrir et à saintement mourir, eussent ce grand livre ouvert sous les yeux : « J'ordonne,

dit-il, qu'il soit fait de mes biens une croix avec crucifix de matière de fonte, avec la base où seront dépeints à l'huile les Apôtres. Cette croix fera dorée & de même forme que celle qui est audevant du portail de l'Eglise Nostre-Dame de Beaulne. Je veux que cette croix, au pied de laquelle seront mis mes armoieries & mon nom, soit posée en la Grand'Chambre, proche le benoïstier; & ce en l'honneur de Dieu & mémoire de sa mort & passion. » La volonté de Jehan Humblot fut religieusement exécutée; sa croix en bronze doré fut jusqu'à la Révolution l'un des beaux objets d'art de l'hôpital (1).

La donation du pieux notaire aida l'hospice de Beaune à supporter le désastre qui frappa ses récoltes, le 2 août 1603. « A deux heures de l'après-midi, rapporte un vieux chroniqueur, se levèrent de grands vents & orages qui renversèrent beaucoup d'arbres & de couvertures de maisons; ils furent suivis de nuées noires, amenant de merveilleux tonnerres & une horrible grêle qui gasta les raisins & fruits de Beaulne, Volnay, Pommard, Savignyⁱ(2). »

Emu de la misère des pauvres, Jean-Baptiste Bouton de Corberon, fit présent de 1500 livres à l'Hôtel-Dieu. Les dons continuèrent. En 1614 et 1615, Philibert Roux de Pleuvev et Hélène Drouhinette, veuve Desmarets, lui légèrent : l'un ses immeubles, et l'autre tous ses biens. Un enfant de

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Testament de Jehan Humblot.*

(2) Archives de Bourgogne. *Recueil de titres concernant la ville de Beaune*, par M. Joseph Garnier.

Beaune, devenu secrétaire du roi et son agent en Angleterre, où il représenta la France sous Henri III, Pierre de Cordaillet, « informé des grandes charités de l'Hôtel-Dieu & de son peu de revenus, » lui fit don, en 1617, de six mille livres. Pierre avait un frère qu'il aimait tendrement; il réserva pour lui et sa veuve cinquante livres de rente viagère, et de plus il spécifia qu'en cas de maladie ils seraient soignés « affectueusement » à l'hospice, moyennant cent livres chaque année. Antoine, ce frère tant aimé, n'accepta que la moitié de la rente, et légua lui-même, quelque temps après, douze cents livres à l'Hôtel-Dieu (1).

Dans les premières années de ce siècle, de riches malades, de hauts et puissants visiteurs [tels que le connétable et le trésorier de France, les ducs de Guise et de Ventadour, le cardinal de Tivoli, Mesdames des Ursins, de Valois et la princesse de Condé, payèrent en aumônes aux pauvres leur admiration pour la maison de Rolin et ses hospitalières. Une de ces visites mérite d'être racontée.

Un matin des derniers jours d'octobre 1609, une voiture s'arrêta à la porte de l'hôpital. Quatre personnages en descendirent : le président Fremyot, son fils, M^{sr} André, archevêque de Bourges, la baronne de Chantal et François de Sales. Tous venaient du château de Monthelon près d'Autun, où le saint avait béni le mariage de son frère le baron de Thorens, avec une angélique enfant, Marie-Aimée de Chantal; alliance qui devait être

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu et inscription.

courte, mais qui devait laisser dans la mémoire des hommes un souvenir d'aimable vertu. Les voyageurs entrèrent à l'Hôtel-Dieu.

La sainte veuve, en franchissant ce seuil, dut se rappeler l'une des belles scènes de sa vie. Le lendemain de la Pentecôte 1607, l'Evêque de Genève, qui depuis plusieurs années était son directeur, lui avait dit, voulant éprouver son obéissance : « Eh bien ! ma fille, je suis résolu de ce que je veux faire de vous. — Et moi, avait-elle répondu en tombant à genoux, Monseigneur je suis résolue de vous obéir. — Oui-dà, avait répondu le saint ; or sus, il faut entrer à Sainte-Claire. — Mon Père, je suis toute prête. — Non, vous n'êtes pas assez robuste ; il faut être sœur de l'hôpital de Beaune. — Tout ce qu'il vous plaira. » L'homme de Dieu l'avait éprouvée de plusieurs manières et, la trouvant toujours obéissante, s'était écrié : « Eh bien ! rien de tout cela ne vous convient » et il lui avait exposé le plan général de la Visitation. La création de cet Ordre, qui devait jeter dans l'Eglise un éclat si pur et si doux, venait d'être arrêtée définitivement à Monthelon.

François de Sales, célébra la sainte messe à l'hôpital, communia la pieuse veuve, et, conduit par elle, visita tous les malades. Les sœurs se réunirent autour de lui ; il leur adressa de suaves et gracieuses paroles ; il les loua avec une exquise délicatesse, les encouragea et les bénit (1). L'Evêque laissa dans l'âme de tous ce sentiment de joie et d'admiration qui faisait dire à saint Vincent-de-Paul :

(1) *Histoire de sainte Chantal*, par M. l'abbé Bougaud, p. 372 et 437. 8^e édit.

« Quelle est donc la charité de Jésus-Christ, puisque M^{gr} de Genève est si bon et si aimable ! »

Ce fut là que se séparèrent les voyageurs. De retour dans ses montagnes, le saint, encore tout ému de cet adieu, écrivit à Madame de Chantal : « O ma fille très-chère, je vous laissai en l'hospital de Beaune, pleine du désir d'aimer, d'honorer, de servir et d'adorer la volonté de Dieu, résignée à toutes choses grandes et petites, et votre volonté abandonnée à la miséricorde de la sienne. Je vous laissai avec Notre-Seigneur réellement reçu en vous-même, et cela entre les pauvres de Notre-Seigneur. Mon Dieu ! ma très-chère et très-singulièrement chère fille ! vous êtes ma joie et ma couronne. Et demeurez donc ainsi, ma très-chère, résignée de cœur et d'esprit à la volonté de Notre-Seigneur ; et restez aussi au milieu des pauvres par affection (1). » L'apparition de François de Sales, fut douce à l'Hôtel-Dieu, comme celle de l'ange Raphaël à la famille de Tobie ; aussi on conserve religieusement dans cette maison l'un des plus anciens et des meilleurs portraits du saint Evêque.

En ce temps, l'hôpital reçut des visites qui étaient loin de ressembler à celle-ci. Depuis plus de soixante ans, des prédicants venus de Genève avaient apporté à Beaune les doctrines de Calvin. Leurs adeptes se multiplièrent comme l'ivraie ; la nouvelle religion compta bientôt cent vingt familles de la cité et plus de sept à huit cents étrangers employés dans les manufactures de laine.

(1) Lettre XLII^e, liv. II, édition ancienne.

Ces sectaires furent plus d'une fois un péril pour la ville. En 1562, le jour de l'Ascension, ils faillirent massacrer les catholiques réunis dans les églises ; leur complot fut déjoué par le sire de Vantoux, qui bannit les étrangers et fit garder à vue les autres religionnaires. Au mois de septembre 1567, ces Huguenots sortirent dans la campagne pour s'allier à une invasion d'Allemands et emporter la ville d'assaut : leur tentative fut sans résultat. En 1610, les habitants de Beaune obtinrent de Henri IV que le prêche, qui était parmi eux un foyer de haines, fut transféré à Volnay. Vaincus mais non domptés, les sectaires portèrent le trouble à l'Hôtel-Dieu.

On recevait dans cet hôpital avec la même charité, les catholiques et les dissidents : ceux-ci, étaient souvent visités par Urbain Blevet, leur ministre. L'un d'eux abjura le calvinisme. Dès lors, Blevet ne garda plus de mesures ; accompagné de ses plus ardents disciples, il vint dans les salles et y fit des instructions et des prières publiques. Plusieurs fois, Jean Emotte, le Père spirituel, avertit les sectaires qu'ils n'avaient pas le droit d'exercer leur culte dans les salles de l'hospice, qui étaient des chapelles catholiques. Ils lui répondirent avec arrogance : « Nous avons fait des prières & des exhortations à nos malades, & nous continuerons. » Il ne fallut rien moins qu'un arrêt du Parlement pour faire cesser ce scandale. Blevet se retira tout confus, et l'on ne vit plus guère ses coreligionnaires à l'Hôtel-Dieu (1).

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 87, n° 2. — Gandelot, p. 164.

Ils reparurent en 1624, essayant de ramener au calvinisme un vigneron qui venait de l'abandonner. Le théologal de Beaune, Guillaume Pacquelin, prêtre d'un rare savoir et d'une haute vertu, avait réconcilié avec l'Eglise Jean Pichangey, qui autrefois avait apostasié la foi catholique. Le converti étant malade fut porté à l'hospice.

Les plus chauds calvinistes accoururent près de lui. Survenus dans un moment de fièvre, ils crurent surprendre dans ses paroles un désir de retour et une grave accusation contre le théologal. Ils appelèrent aussitôt le lieutenant-civil, Nicolas Boursault, et le prièrent de prendre acte de la déposition du malade. Le magistrat lui dit : « Vous êtes libre de suivre la religion qu'il vous plaira : dans laquelle voulez-vous vivre et mourir ? — Dans la religion du Roi, répondit Jean. — La religion du Roi, est la catholique. — J'entends, reprit Pichangey, vivre et mourir dans la religion des Apôtres. — Qu'entendez-vous par la religion des Apôtres ? est-ce la catholique ? — Naguère, ajouta le malade, j'ai reçu par force l'Eucharistie de la main de Messire Pacquelin, qui m'a menacé de me faire tuer si je ne me faisais catholique. Je veux vivre et mourir dans la religion réformée. » La fièvre tomba, et Pichangey tint un autre langage. Aussi, le soir de ce jour, le ministre Bourgeon, étant venu le visiter, fut éconduit. Il porta plainte au lieutenant-civil, qui lui dit : « Trouvez-vous demain, 23 juin, à six heures du matin, à l'Hôtel-Dieu, et justice sera rendue à qui de droit. »

Le lendemain, Nicolas Boursault, accompagné

du substitut du procureur du roi et du greffier du baillage, se rendit à l'hôpital et, en présence du ministre et du Père spirituel, renouvela son interrogatoire. Pichangey déclara n'avoir nul souvenir de la scène de la veille. Il rétracta tous ses dires contre le théologal et confessa par deux fois, qu'en abjurant le calvinisme il était revenu très-librement à la véritable Eglise, dans laquelle il voulait vivre et mourir. Jean Emotte, confirma cette déclaration, disant que le malade lui avait avoué « qu'il n'estoit pas dans son bon sens » lors du premier interrogatoire ; qu'il avait juré de rester catholique et que, baisant la croix, il avait déploré amèrement le scandale de son ancienne apostasie.

Le lieutenant-civil interdit au ministre et à ses coreligionnaires l'entrée de l'hôpital, et leur signifia de ne plus inquiéter Pichangey.

Le 19 juillet, malgré cette défense, deux fougueux calvinistes, Lazare Segauld et Claude Forneret, vinrent livrer au malade un nouvel assaut. « Messieurs, dit Jean Emotte, laissez cet homme en paix ; il est sincèrement catholique : ce matin même il a reçu la divine Eucharistie. » Ils répondirent furieux : « Taisez-vous, vil séducteur !... » « Et ils firent à l'Hostel-Dieu, grand bruit et scandale. » Il fallut un arrêt du Parlement pour éloigner ces sectaires (1).

Pendant ces troubles et dans les années qui suivirent, il régna en Bourgogne une profonde misère : les indigents et les malades affluèrent à

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, Layette 87, n° 2.

l'hospice et dévorèrent ses revenus. Des hommes généreux, messires Baillet, Chevignard, Gaignard et de la Place; des femmes de cœur, mesdemoiselles David et Galois, la marquise de Tresvel, mesdames Belin, Lopin et Odebert, lui firent de larges aumônes, mais elles ne suffirent point, et il fallut que la Chambre des Pauvres, le Chapitre, le Maire et les Echevins de Beaune et les Élus de la province lui vinssent en aide.

En 1628, la peste joignit ses horreurs à ces maux; elle fut apportée à Beaune par des marchands étrangers. On fit des prières publiques et des processions. Le fléau se développa rapide comme un incendie; il attaqua d'abord l'adolescence et la jeunesse, puis il frappa tous les âges et s'étendit à toute la ville. Beaucoup d'habitants s'enfuirent dans les campagnes; la plupart des maisons et des boutiques se fermèrent, et l'herbe crut d'un demi-pied dans les rues. Ceux qui restèrent suffirent à peine pour soigner les malades et enterrer les morts. On logea d'abord les pestiférés dans l'hôpital du Saint-Esprit et dans les maisons de la Commanderie, à Saint-Jacques et à Saint-Jean, mais leur nombre augmentant, les magistrats décidèrent qu'on les porterait à l'Hôtel-Dieu.

Les directeurs repoussèrent cette décision, invoquant les règlements de l'hospice et la volonté des patrons et des fondateurs; ils protestèrent hautement contre les violences du passé et contre celles que l'on oserait tenter encore. Trouvant les magistrats inexorables, ils demandèrent un sursis

de trois jours, afin que les sœurs pussent se munir des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, et se préparer à la mort pour être plus fortes pour affronter la contagion. Ce délai ne fut point accordé.

Deux jours après, le Dimanche 23 juillet, pendant les Vêpres de l'Hôtel-Dieu, le maire, les échevins et de nombreux habitants survinrent, sommant d'ouvrir les portes et menaçant de les rompre. Les Vêpres finies, les portes s'ouvrirent et la foule entra avec grand bruit, adressant force reproches aux sœurs. On entassa dans la maison les pestiférés en si grand nombre, qu'on les mit deux à deux dans les lits ; les lits ne suffisant point, on fit des couches sur le pavé des salles.

Pendant plus de quatre mois, il y eut là de cent-vingt à cent-quarante malades. Comme si ce foyer de contagion n'eût pas été assez intense, les édiles firent inhumer les morts de la ville et des faubourgs au cimetière de l'hôpital. Les sœurs furent admirables d'héroïsme et de charité : la Maîtresse, Pierrette Monnet, mourut avec quatre de ses filles, les plus jeunes et les plus robustes. Au bout du dixième jour, plus de douze sœurs étaient atteintes de la contagion ; après quatre mois d'incessants labeurs, toutes étaient épuisées : « On fut obligé, dit Gandelot, de retirer les pestiférés de l'Hôtel-Dieu, pour conserver la vie à ce qui restait de malades et d'hospitalières (1). »

La maison était ruinée : elle avait dépensé plus de 2,180 livres ; son ameublement était avarié ; elle

(1) Gandelot, p. 170.

n'avait pu récolter ses foins et ses blés, ensemen-
cer ses champs et rentrer son bois. Le Maître,
Jean Bouchin, fit part de cette détresse au maire
et aux échevins de Beaune, qui, en amenant leurs
malades, avaient promis : « de reftablir les meu-
bles & uftenfiles ; de fornir bled, vin, argent, mé-
dicamens, chirurgien, confesseur & autres chofes
néceffaires pour la nourriture & le foulagement
des fœurs, des peftiférés et des pauvres. » Les offi-
ciers de la ville oublièrent leurs promesses ; ils se
contentèrent de donner à l'hospice la somme de
750 livres et un contrat de rente de 40 (1).

De simples particuliers lui vinrent généreuse-
ment en aide : le capitaine d'Argis lui légua 300 li-
vres ; sœur Richard, mourante de la peste, en donna
400, et on en trouva 300 dans les tronc.

Jean Gomeau, titulaire de l'hôpital du Saint-
Esprit, fut lui-même atteint de la contagion et
porté à l'Hôtel-Dieu. Ce bon prêtre, touché du dé-
vouement des sœurs et des soins qu'il reçut, vou-
lut que son hospice fût annexé à la maison de Ro-
lin. Du consentement du Doyen et des vénérables
de Notre-Dame, du maire et des échevins de
Beaune, l'annexion fut prononcée, le 29 décem-
bre 1628, par M^{sr} de Ragny, évêque d'Autun.

L'hôpital du Saint-Esprit remontait à une épo-
que reculée : il en est fait mention dans des titres
du XIII^e siècle. Il était situé sur la Bouzaise, sur
l'ancien chemin de Châlon ; c'était l'hôtellerie des
pauvres qui venaient de ce côté. Il comptait autre-
fois douze lits : il n'en avait plus que trois. Il

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 1.

avait joui d'un grand nombre d'héritages ; mais la plupart avaient été donnés à rentes et il ne lui restait plus que 181 livres de revenu (1).

Cette annexion accrut à l'Hôtel-Dieu la dévotion au Saint-Esprit, qui déjà y était grande, depuis qu'en 1452, Nicolas V avait accordé à l'hospice de Rolin tous les privilèges du fameux hôpital du Saint-Esprit de Rome. La Pentecôte devint la fête principale de notre Maison-Dieu : ce jour-là il y eut sermon en latin et processions solennelles. Pendant l'Octave, les reliques furent exposées et les troncs des pauvres se remplirent d'aumônes. Les fidèles se pressèrent dans la Chapelle pour gagner les indulgences du *Grand Pardon*. Ils entourèrent avec avidité la chaire en pierre de la cour d'honneur d'où tombait la parole évangélique ; ils parcoururent processionnellement la cour et le jardin de l'hospice. Cette Octave finissait le soir de la fête de la Sainte Trinité : après le sermon, l'officiant et les prêtres, revêtus de chapes d'or, entouraient la croix monumentale de la Grand'Chambre et chantaient le *Te Deum*.

La Confrérie du Saint-Esprit de l'hôpital de Beaune devint célèbre et les plus grands noms de France furent inscrits sur son registre (2).

Parmi les prédicateurs qui, à cette époque, fu-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 87, n° 2. — Gandelot, p. 164.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Directoire*, p. 72 — En 1866, Mgr Rivet, évêque de Dijon, en souvenir de ce qui se pratiquait autrefois, a autorisé dans la Chapelle la bénédiction du Saint-Sacrement après la messe, chaque jour de l'Octave de la Pentecôte, et le chant du *Te Deum*, après les secondes vêpres de la Trinité.

rent l'âme de nos solennités de la Pentecôte, nous devons citer Guillaume Pacquelin.

Né à Beaune en 1575, il entra d'abord chez les Jésuites qui l'envoyèrent à Milan, où il enseigna la langue grecque, et à Rome où il professa la théologie et prêcha devant le Pape qui l'honora de son estime. Il parut avec éclat dans les grandes chaires de Paris. Devenu théologal de Beaune, il appela dans cette ville les Oratoriens et les Ursulines pour instruire la jeunesse ; il composa un *Catéchisme* pour les enfants et un *Supplément du Bréviaire Romain* pour la Collégiale. Il aima tendrement les pauvres ; il se plaisait à visiter et à exhorter les malades de l'Hôtel-Dieu ; sa dernière pensée fut pour eux ; il mourut en 1632, leur léguant 300 livres (1).

Jean Emotte, le Père spirituel des sœurs, l'ami du savant théologal, le précéda de quelques mois dans la tombe ; il n'avait pu se remettre des fatigues et des émotions de la peste de 1628 : il était mort au mois de juin 1631. Son trépas fut un grand deuil pour les hospitalières et les pauvres qu'il avait défendus contre les protestants et dont il avait soutenu le courage durant la contagion. Sa mort fut le digne couronnement d'une vie toute de charité.

Il dicta en ces termes ses volontés dernières : « Je recommande mon âme à Dieu le Créateur, le priant par le mérite de la Passion de Notre-Sauveur Jésus-Christ, son Fils, et par les prières de

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu. — Gandelot, p. 154.

la glorieuse Vierge Marie et de tous les saints, de la vouloir colloquer en son saint royaume du Paradis au nombre des bienheureux. — Je veux, après que mon âme sera séparée de mon corps, qu'il soit enterré au grand Hostel-Dieu de Beaune devant l'autel Sainte-Marthe, sous la tombe des des confesseurs des sœurs. » Comme gage d'affection il fit quelques legs à ses parents et à ses amis, puis il ajouta : « Quant au surplus de tous mes autres biens meubles et immeubles, présents et advenir, j'en nomme et institue comme vrais et légitimes héritiers, les pauvres du grand Hostel-Dieu (1). » Leur part était belle : elle s'élevait à près de 1,500 livres de rente.

Cet insigne bienfaiteur de l'hospice eut pour successeur Antoine Vorvelle, chanoine de la collégiale de Beaune ; c'était un prêtre pieux, instruit, habile directeur des âmes, parlant et écrivant avec éloquence. Il mit au service de l'Hôtel-Dieu une belle intelligence et un grand cœur : les maux qui fondirent sur la ville et les campagnes lui donnèrent bientôt l'occasion d'exercer son zèle et sa charité.

La peste reparut à Beaune au mois de juillet 1634 et dura longtemps (2). Elle fut suivie de la guerre et s'unit à elle pour moissonner nos malheureuses populations. En 1636, la France ayant entrepris la conquête de la Franche-Comté, le prince de Condé leva le siège de Dôle pour voler

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 80.

(2) Gandelot, p. 175.

au secours de la Picardie envahie par les troupes espagnoles. Aussitôt Gallas, à la tête d'une armée formidable, franchit le Rhin et ravagea la Bourgogne : cette invasion ne dura que dix jours, mais il faut remonter aux Barbares pour trouver tant de sang et de ruines. L'ennemi parut sous les murs de Beaune, où se réfugièrent d'infortunés villageois. On était au mois de novembre ; alors la misère fut affreuse : « Il y avoit tant de pauvres gens retirés dans nos villes à cause de l'ennemi, dit un témoin oculaire, que tous les jours on trouvoit des morts sur le pavé qu'on menoit enterrer avec les pestiférés (1). » L'Hôtel-Dieu fut assiégé de faméliques et rempli de malades et de mourants qui épuisèrent ses ressources.

Les Élus de Bourgogne lui envoyèrent 300 livres : c'était peu pour subvenir à tant de besoins ! Des personnes généreuses, ravies du dévouement des aumôniers et des sœurs, leur tendirent la main pour qu'ils pussent secourir les pauvres : Jeanne Bouchin, Antoine David, Denis Desbois, Marguerite Lecomte, Louis Lopin, Claude Rousseau leur donnèrent chacun 300 livres ; Bernardin Bourée leur en donna 400 ; ils en reçurent 500 de François Brunet ; 600 d'Antoinette Bacot, autant d'Henriette Lorenchet ; 1,000 de demoiselle Jeanne Richard de Bligny et de Philippe de Rochechouart, baron de Couches ; et 1,700 de Messire de Laucier de Paris. Nous ne pouvons citer que les plus notables de ces dons ; nous en omettons d'autres plus humbles, méritoires comme le denier de

(1) *Histoire de Beaune*, par M. Rossignol, p. 407.

la veuve. Tous sont faits dans des termes qui révèlent la gratitude et l'admiration : « C'est en souverainance de bons & agréables services, ou en considération des grandes charités que les pauvres & les malades reçoivent au grand Hostel-Dieu & pour y participer. »

L'hôpital de Beaune était regardé dans la province comme un lieu béni et un sanctuaire de charité ; on aspirait à y reposer après la mort. Messire Jacques Mangot, seigneur d'Orgeux, conseiller du Roy, maître des requêtes et intendant de Bourgogne, légua aux pauvres 8,000 livres pour avoir ce privilège. Etant décédé à Dijon, les premiers jours de mai 1643, on le transporta à l'Hôtel-Dieu, où on lui fit de magnifiques funérailles et où on l'inhuma près de la tombe de Guigone. Du velours qui servit à la chapelle ardente, on façonna une chasuble et deux tuniques pour les cérémonies funèbres ; on y broda les armes du défunt.

Ce pieux seigneur, voulant appeler sur les sœurs et les malades la protection des bienheureux, ordonna que chaque année, le 21 avril, on ferait une procession dans l'hospice, en chantant les litanies des Saints, et en s'arrêtant à chaque salle pour réciter l'oraison du patron à qui elle est dédiée (1).

Le legs de Messire Mangot ne put effacer les dettes de l'Hôtel-Dieu qui grandissaient chaque année avec la misère publique ; la détresse devint telle, que, le 17 avril 1648, les administrateurs « pour éviter la ruyne totale de la maison » furent

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Directoire*, p. 74.

obligés de prendre ces mesures et d'autres tout aussi rigoureuses : « Ne feront reçus au dict hospital aucuns vallets & fervantes pour y estre malades, finon nourris par leurs maistres ou maistresses. — Il ne se fera aucun confommé aux malades. — Il ne fera donné aux sœurs qui font en la Grand'Chambre & infirmerie auculnes choses pour les déjeuners & gousters des malades. — Les liets de la Grand'Chambre, qui font au nombre de vingt-huit, seront réduits à dix-huit pour y recevoir les malades ; ils ne pourront estre augmentés finon au cas qu'il arriveroit des soldats malades. Les soldats guéris, les liets seront toujours au nombre de dix-huit. »

Pendant ces années calamiteuses, l'un des héritiers du Fondateur mettait tout en émoi dans l'hospice. Messire Louis de Pernes, chevalier des ordres du roi, son conseiller et le premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Saintes, seigneur de Monestoy et autres lieux, était devenu, par sa femme Claude d'Epinaç, petite-fille de Nicolas Rolin et de Guigone, patron de l'Hôtel-Dieu. Il s'avisa, en 1639, de prétendre au droit de domicile à l'hôpital, avec sa dame, ses fils, ses filles et tout son train de maison.

Maître Vorvelle ne se laissa point intimider par la haute position de ce personnage.

« Monsieur, lui écrivit-il, l'intention du Fondateur en laissant à ses héritiers des droits sur l'hospital a été non pour diminuer, mais conserver et augmenter le revenu des pauvres. Or, si vous y

prenez votre logement, il seroit inévitable que vous fermeriez la porte à tous les legs et aumônes, par cette créance, qui deviendrait commune, que le bien des indigents se mèleroit à votre dépense. Et, sur ce sentiment qu'il ne faut pas donner à plus riche que soy, vous verriez infailliblement tarir, pour l'hospice, la fontaine de la miséricorde.

« Le soin des pauvres exige des sœurs un service si pénible et si humiliant que, pour s'y engager, il faut la sainte attraction d'un puissant amour de Dieu. La Règle que leur a donnée le Fondateur a si heureusement réussi que, par sa fidèle observance, la juste réputation de l'hospital, dans le laps des temps, au lieu d'aller à son rabais, selon la commune misère des choses, a fait au contraire du progrès de jour en jour. Or, il est évident que, si vous aviez votre logement à l'Hostel-Dieu, aucune fille ne voudrait s'y présenter. Quel est le père qui permettroit à sa fille d'aller s'engager dans la confusion des valets, sommeliers, cuisiniers, palefreniers, laquais et autres telles personnes qui d'ordinaire, bien qu'ils aient des maîtres vertueux, sont si insolents et quelquefois si licencieux ? Quelle sœur oserait se charger de la clef de la porte non pour l'ouvrir ou la fermer à des heures réglées, mais à toutes les heures de la nuit, comme cela se pratique dans l'hostel d'un seigneur ? Quelle sœur, durant les ténèbres, oseroit descendre pour travailler dans les offices du four, de la cuisine et de l'infirmerie ? Ne seroit-elle pas dans l'extrême crainte de faire rencontre de sor-

tes de gens qui en plein midi sont fâcheux, mais qui en pleine nuit sont funestes ? Il y auroit assurément confusion dans le service, et les postulantes ne se présenteroient plus.

« Mais à celà, Monsieur, où prendrez-vous votre logement ? Quelle chambre treuverez-vous où un autel dressé par le commandement du Fondateur ne vous die que ces chambres sont plus chapelles que chambres, et qu'elles ne doivent servir à loger le mary et la femme ? On vous conseillera peut-être d'en abattre quelques-uns, mais vous avez l'âme trop élevée pour enfreindre la volonté du Fondateur et démolir des autels qu'il a fait ériger. Ah ! il ne fait pas bon, pour son intérêt particulier, chasser Dieu de sa demeure, car sa justice vengeresse peut nous priver de celle qu'il nous a donnée. Vous ne pourriez pas affecter à votre domicile un pouce de terre à l'hospital sans l'oster au Seigneur ; le Fondateur dit expressément : « Je donne & laisse dès à présent & à perpétuité au Dieu tout-puissant le dict fond, affin d'y construire & ériger l'hospital avec tous les édifices faitz & à faire. »

« Cette maison est maintenant le modèle des hospitaux ; on vient prendre ses réglemens et ses filles, affin de communiquer aux autres les enseignemens et la pratique de la charité. Sa réputation appelle les estrangers pour y voir et admirer son bel ordre et y adorer la Providence qui, par le ministère de ses dévotes servantes, assiste avec une si petite somme de deniers une si grande quantité d'indigents et de malades. Convertirez-

vous le fameux hospital des pauvres en hostel de seigneur (1) ? »

Le Directeur spirituel mit tout en œuvre pour faire triompher la cause de sa chère maison : supplication des sœurs, avis d'avocats célèbres, décisions de docteurs et de théologiens en renom, opposition de la ville et des administrateurs de l'hospice, il employa tout pour éclairer et vaincre le patron.

M. de Pernes, outré de cette résistance, voulut destituer maître Vorvelle. Aussitôt les sœurs, les magistrats et les notables de Beaune prirent la défense de ce prêtre « par qui les consciences estoient bien réglées & gouvernées, & qui avoit fait & faisoit journellement de grandes charités aux pauvres de l'hospital. » Le prince de Condé, gouverneur de la province, intervint et pacifia les esprits ; les malades et les sœurs gardèrent leur Père spirituel, et Monsieur de Pernes fut contraint d'abandonner ses prétentions de séjour à l'Hôtel-Dieu (2).

Si le vaillant Directeur eut des tristesses et des luttes, il eut aussi des joies. L'une des plus douces fut de recevoir, en 1643, la visite du baron de Renty, le grand hospitalier de Paris, l'ami et le coopérateur de saint Vincent-de-Paul, et, en 1647, celle de M. Olier, le fondateur de la congrégation de Saint-Sulpice. Attirés à Beaune par la réputation de sainteté de sœur Marguerite, ces pieux personnages, avant d'aller au Carmel, se

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 82, n° 8. Passim.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu.

rendirent à l'église et à l'hôpital, disant à ceux qui les accompagnaient : « Il faut tout d'abord saluer et adorer Jésus dans le trône de son amour ; puis l'adorer et le servir dans la personne des pauvres. » Ils furent émerveillés de l'ordre qui régnait dans notre Hôtel-Dieu et de la charité des sœurs. Ils firent l'aumône aux malades et leur adressèrent de ces paroles qui sont plus précieuses que l'or (1).

La plus grande joie de l'abbé Vorvelle fut de doter d'autres villes d'anges semblables à ceux qui desservaient l'hospice de Beaune. L'hôpital de Châlon, fondé, en 1528, au bord de la Saône où on le voit aujourd'hui, fut desservi d'abord par de pieuses filles qui prenaient le nom de sœurs. Comme elles manquaient de la force et de l'intelligence que donnent la discipline et la vie religieuses, on reconnut qu'elles étaient au-dessous de leur tâche. Le dévouement, l'ordre et l'économie ne régnaient point dans la maison. La peste de 1628 fit comprendre la nécessité d'appeler d'autres servantes : « les praticiens se plaignirent du peu de charité des sœurs pendant la contagion, et de la spoliation de plusieurs meubles tant des particuliers que de l'hospital. » Le 28 octobre 1632, les magistrats arrêterent que les infirmières laïques seraient remplacées par des religieuses. Comme les filles de Nicolas Rolin, si modestes, si diligentes et si économes, étaient à leurs yeux le type de l'hospitalière, ils prièrent le patron et les di-

(1) *Vie de M. de Renty*, par le P. de Saint-Jure. — *Vie de M. Olier*, par M. Faillon.

recteurs de notre Hôtel-Dieu de leur accorder deux sœurs et trois postulantes pour la réforme de leur maison.

Sœurs Jeanne Ruchon et Charlotte Gautherot et trois postulantes furent envoyées. Aussitôt une sage économie régla les dépenses et multiplia les ressources ; les salles parées d'exquise élégance et de propreté réjouirent les malades et charmèrent les visiteurs. Les deux sœurs n'avaient été cédées que pour six mois : à l'expiration de ce terme elles rentrèrent à Beaune, apportant cette lettre des magistrats de Châlon aux directeurs de l'Hôtel-Dieu :

« Messieurs, nostre bonne sœur & maistresse Jehanne Ruchon & nostre chère sœur Charlotte Gautherot, sa compagne, vont pour vous rendre l'obédience qu'elles doivent & vous supplier d'agréer la dévotion qu'elles ont d'estre les réformatrices & fondatrices du service divin & des pauvres malades en nostre Maison-Dieu. Nous ne vous les avons demandées véritablement que pour un un temps ; mais c'estoit pour qu'elles-mesmes reconnussent le besoing qu'avoient de si fainctes filles, nostre hospital. Or, est-il que pour accomplir leur œuvre, leur ministère ne doibt point avoir d'autre mesure de temps que celle de leur vie. Il y a bien de la gloire pour la ville de Beaulne d'avoir produict & dresse dans la charité & saincteté des filles si vénérables, que vous procurez à vos voisins de tels avantages, & qu'ils vous reconnoissent sur eux toutes prééminences. Nous vous sommes & ferons bien obligés par le lien de ces chières &

fainctes filles, ainfi que les registres de nostre maison de ville & de nostre hospital en rendront témoignage à perpétuité. C'est ce que nous vous protestons, tant au nom de tous les citoyens, qu'en nos propres & privés noms. A Châlon ce 17 octobre 1633. »

Il était difficile de ne pas condescendre, au moins en partie, à une demande si courtoise et si gracieuse. Les administrateurs appelèrent devant eux les deux hospitalières : sœur Charlotte fut gardée à la maison ; sœur Jeanne, ayant requis en toute humilité qu'on lui permît de servir le reste de ses jours Dieu et les pauvres à Châlon, on exauça ses vœux. Elle donna le baiser de paix à ses anciennes compagnes et retourna à ses chères postulantes.

L'un des premiers soins de la pieuse fondatrice fut de mettre sa communauté naissante sous le patronage de sainte Marthe ; elle érigea, en 1634, une confrérie en son honneur, dans l'hôpital de Châlon. La petite famille religieuse grandit et prospéra : en 1641, elle comptait douze sœurs ; en 1662, elle en avait seize ; aujourd'hui, elle en a plus de vingt-quatre, qui toutes rivalisent de zèle et de dévouement dans le service des malades (1).

Quelques années après la fondation de Châlon,

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Beaune. Layette 97, n° 1. — Archives de l'hôpital de Châlon. — Châlon envoya lui-même des colonies hospitalières aux cités voisines ; il établit des sœurs à Villefranche en 1668, à Pont-de-Vaux en 1674, à Belleville en 1730. Les filles Sainte-Marthe parurent si admirables et si gracieuses avec leur charmant costume, leur visage riant et modeste, et leur exquise charité que tous les hôpitaux du voisinage adoptèrent leur règle et leur habit. On les trouva bientôt à Beaujeu, à Charlieu, à Cluny, à Cuiseaux, à Louhans, à Marcigny, à Montmerle, à Paray-le-Monial, à Tournus, à Villersexel, etc.

en 1647, la ville de Grenoble sollicita des patron et directeurs de l'Hôtel-Dieu la même faveur. Pour mieux réussir, elle fit présenter sa demande par son premier président au Parlement, « Pierre le Gouz de la Berchère, dont les lumières, la vertu et la fermeté, avoient rendu le nom précieux à Dijon, sa patrie (1). » La Maîtresse réunit ses filles et leur fit part de la nouvelle fondation : elle déclara qu'elle n'admettrait pour cette entreprise que des sœurs de bonne volonté qui lui en feraient la demande écrite. Les sœurs Marie Bourgeon et Etiennette Briois, les postulantes Madeleine Belot et Claire Barbotin, présentèrent leur supplique. Introduites devant les directeurs assemblés, elles exprimèrent la volonté de régir pendant une année l'hospice de Grenoble, puis de revenir parmi leurs compagnes. On loua leur généreux dessein et l'affection qu'elles portaient à l'Hôtel-Dieu. Sur la fin de mars 1647, elles reçurent la bénédiction de la maîtresse Pierrette Gautherot, et de leur Père spirituel, et partirent pour Grenoble où elles renouvelèrent les merveilles d'ordre, d'économie et de charité accomplies à Châlon (2).

Le chanoine Vorvelle, l'inspirateur et le maître de toutes ces âmes généreuses, mourut l'année suivante, le 7 novembre, dans de grands sentiments de componction et de piété. Il choisit sa sépulture à l'hôpital et lui légua tous ses biens. Craignant que le comte de Pernes, le nouveau patron, n'élevât des prétentions semblables à celles de son père, le

(2) Courtépée, tom. 1, p. 355.

(3) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 89, n° 1.

sage directeur déclara que son testament serait nul si l'on admettait « des personnes saines » à l'Hôtel-Dieu.

L'abbé Vorvelle avait composé des écrits ascétiques qui malheureusement sont perdus. Il en disposa en ces termes : « Je lègue mes *Livres, Lettres et Mémoires spirituels* à mes filles les servantes de Dieu et des pauvres, avec ma cassette de cuir doré et celle de tapisserie pour les y mettre et conserver, et je veux que la Maîtresse en ait la clef pour les faire voir quelquefois. » Par la doctrine, le pieux auteur appartenait à l'école des Charles Borromée, des François de Sales et des Ignace de Loyola. Il avait une si grande dévotion pour ce dernier saint, qui venait d'être canonisé, qu'il fonda son office à la collégiale de Beaune (1).

L'héritage laissé par le charitable défunt était considérable : les administrateurs se réunirent immédiatement pour établir les dix lits supprimés dans la Grand'Chambre.

Le 26 mai 1648, l'année où mourut M. Vorvelle, la vénérable sœur Marguerite du Saint-Sacrement rendit son âme à Dieu, après avoir mené une vie plus angélique qu'humaine. Elle mit en honneur dans le monde la dévotion à l'Enfance de Jésus. Les hospitalières de Beaune, en fidèles épouses du Christ qui volontairement s'est voué à la pauvreté, aux fatigues et à la mort pour le salut de l'homme malade et déchu, furent des premières à embrasser cette suave et charmante dévotion. On

(1) Voir ce testament aux Archives de l'Hôtel-Dieu.

plaça l'image de l'Enfant-Dieu dans toutes les salles et dans une grotte que l'on construisit dans le jardin. Le culte du Sauveur, surtout au temps de Noël et au mois de janvier, fut une joie pour les malades et leurs pieuses servantes. En l'honneur de la Nativité de Jésus, le 25 de chaque mois fut encore pour notre hôpital une fête que les Souverains-Pontifes enrichirent d'indulgences. Pour compléter l'ensemble des mystères célébrés à la gloire de l'Enfant de la Crèche, sœur Anne Gaignarre fonda, en 1651, la solennité du Saint Nom de Jésus pour le 14 janvier de chaque année (1).

Comme M. Olier, le baron de Renty, le chancelier Séguier et Louis XIV, les hospitalières de Beaune eurent une profonde confiance en la sainte fille du Carmel. Elles attribuèrent à son intercession deux faits assez extraordinaires.

Quelque temps après la mort de Marguerite, des religieuses passant près de la rivière, qui traversait alors à découvert la cour d'honneur de l'hôpital, aperçurent des vêtements qui flottaient sur l'eau. Elles se hâtèrent de ramener sur la rive sœur Marie Chapeau, qui dans un évanouissement était tombée en lavant les bassins des pauvres. Sa figure était noire, et son corps froid et rigide offrait toutes les apparences de la mort. Au milieu de la consternation générale, sœur Belot, se confiant en Marguerite, fit un vœu pour obtenir le retour de l'hospitalière à la vie. A peine avait-elle

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, Layette 3, n° 1. — *Directoire*, p. 75.

achevé sa prière, que Marie Chapeau ouvrit les yeux et lui tendit les mains (1).

Au mois d'octobre 1652, on amena à l'Hôtel-Dieu un malade dont le salut paraissait désespéré comme la vie ; ce malheureux proférait d'horribles blasphèmes, il injuriait les sœurs et leur jetait au visage des vases remplis d'immondices. Il accueillit le chapelain par des imprécations. En proie à une fureur satanique, il invoquait l'enfer et les démons. La sœur chargée plus particulièrement de ce misérable recommanda son salut à l'intercession de Marguerite : toute la Communauté se mit en prières pour obtenir cette conversion. Une relique de la Carmélite fut attachée secrètement au vêtement du malade : aussitôt sa fureur tomba et il s'endormit. A son réveil, il était changé ; il demanda pardon aux religieuses, appela le prêtre et mourut en prédestiné (2).

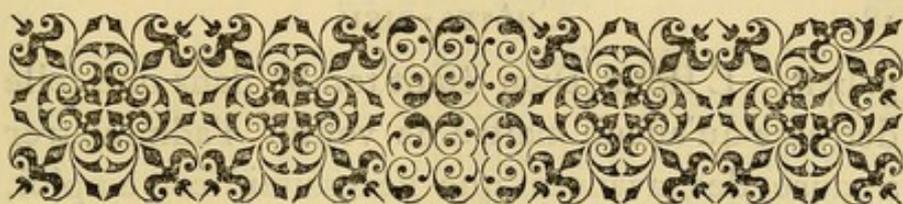
Peu de temps après la succession de l'abbé Vorvelle, une affreuse tempête replongea l'Hôtel-Dieu dans une gêne extrême. Le 27 mai 1650, une *orvalle* de grêle fit d'épouvantables dégâts à Beaune et dans tout le voisinage. Les habitants, ruinés par ce sinistre, supplièrent les Élus de Bourgogne de les décharger de la taille (3).

Dieu vint en aide à cet hôpital qui assistait miséricordieusement les pauvres et envoyait généreusement ses filles aux autres cités.

(1) *Vie de Marguerite du Saint-Sacrement*, par M. L. de Cisse, p. 220, 1^e édit.

(2) *Vie de Marguerite du Saint-Sacrement*, par M. L. de Cisse, p. 239.

(3) Archives de Bourgogne : *Recueil de titres concernant la ville de Beaune*, par M. Joseph Garnier.



CHAPITRE XII

L'HOTEL-DIEU AU MILIEU DU XVII^e SIÈCLE

1650-1660

LN nom mériterait d'être écrit en lettres d'or à côté de ceux de Nicolas Rolin et de Guigone dans les annales de l'Hôtel-Dieu : c'est celui de M. Hugues Bétauld. Né à Beaune d'une famille bourgeoise, ce personnage devint par ses talents et ses mérites, « escuyer, seigneur de Chemeau & de Montbarrois, conseiller secrétaire du Roy maison & couronne de France & de ses finances, & recepveur des consignations au Parlement de Paris. » Il mit son crédit et sa fortune au service de notre « hôpital ruiné par les guerres, par la difficulté de percevoir la rente de Salins, par les maladies contagieuses et la cherté des vivres. » Il lui procura des aumônes qui s'élevèrent à la somme de dix mille livres. Il obtint pour lui, de Louis XIV, la confirmation du droit de chauffage dans la forêt de Borne, et le privilège du *Franc-Salé*, qui consistait à prendre chaque année, dans le grenier à sel de Beaune, 22 minots de sel pour la provision de l'hospice, au prix marchand, sans acquitter aucun tribut à la

gabelle. L'Hôtel-Dieu étant tombé dans une telle détresse qu'aucun maître ne voulut l'administrer à cause des avances que nécessitait cet emploi, Hugues pria son parent Jean Brunet, de prendre cette charge « pour l'honneur de Dieu et la charité envers les pauvres » et lui promit l'appui de sa fortune. Il tint parole, et avança des sommes considérables.

Pour ce généreux citoyen, ce ne fut pas assez de soutenir la maison des indigents et des malades ; il l'orna et l'agrandit. Elle n'avait alors qu'une seule infirmerie, et sa proximité du couvent des Cordeliers n'avait point permis de lui donner à souhait l'air et la lumière. M. Bétauld proposa, le 15 mai 1645, au comte de Pernes et aux administrateurs, de créer une infirmerie nouvelle et d'améliorer l'ancienne. Sa demande fut accueillie et la salle Saint-Jean lui fut abandonnée.

Aussitôt il se mit à l'œuvre : il acheta des Cordeliers une partie de leur cour et la vigne qui confinaient l'hôpital et les transforma en un jardin qui donna des légumes et des fruits à la maison et offrit ses allées aux convalescents. Il fit disparaître le plancher qui couvrait la salle Saint-Jean et l'éleva d'un étage en la réunissant à la chambre Notre-Dame qui était au-dessus d'elle. Il ouvrit, dans cette nouvelle infirmerie et dans l'ancienne, de larges fenêtres qui y répandirent l'air et le soleil et donnèrent aux malades une vivifiante atmosphère. Par leurs proportions et leur salubrité, ces deux salles devinrent les dignes sœurs de la Grand' Chambre.

Quand le vitrage fut aux fenêtres et que les murailles eurent le poli du stuc, M. Bétauld, voulant honorer son patron et inspirer la foi, l'espérance et l'amour aux malades de la nouvelle infirmerie, fit peindre sur ses murs la légende de saint Hugues et les guérisons opérées par le Christ. Moillon, artiste parisien, fut chargé de cette œuvre : il y consacra moins de deux années. Quand les échafaudages eurent disparu, on fut émerveillé de la beauté de ces fresques.

L'artiste ne s'est point inspiré de la vie de saint Hugues, évêque de Grenoble, qui après avoir vu en songe sept étoiles tomber à ses pieds recevait le lendemain saint Bruno et ses six compagnons, qu'il installa dans le désert de la Chartreuse; mais il a peint cet Hugues de Bourgogne qui passa ses premières années dans la solitude et sa jeunesse à la Chartreuse et qui, appelé à régir le monastère de Vitham en Angleterre, devint évêque de l'Incoln, fut l'un des grands thaumaturges de son siècle, et mourut vers l'an 1200. Moillon l'a représenté chartreux, évêque et ressuscitant deux jeunes hommes morts de la peste : ces figures sont belles ; elles expriment admirablement le recueillement et la modestie du religieux, la majesté du pontife, la compassion et la charité du saint.

C'est surtout dans la traduction des pages de l'Évangile que l'artiste a déployé la force, la grâce et la richesse de son talent. Il a étendu sur le plafond de cette salle une toile immense où l'on voit la piscine de Bethesda et ses portiques, la foule des malades qui l'entourent, l'ange descendu pour

remuer l'eau, le paralytique qui vient là depuis trente-huit ans, et Jésus qui le guérit d'une parole. Cette scène est magnifique de coloris et de composition. Les murailles sont couvertes de neuf grandes fresques. Les premières représentent le Christ redressant la femme courbée, le Christ ressuscitant Lazare, guérissant l'hémorroïsse et l'hydropique. Les autres rappellent la résurrection de la fille de Jaïr, les guérisons miraculeuses du paralytique, de la belle-mère de saint Pierre, des deux aveugles, et la prière de la Chananéenne. Ces immenses tableaux sont savamment ordonnés et bien peints : leurs personnages de taille gigantesque ont de l'expression, du mouvement et de la vie. Sans avoir la noble et exquise simplicité de Lesueur et la richesse de coloris de Lebrun, l'artiste qui a peint la salle Saint-Hugues a fait preuve d'un grand talent ; aussi ce fut avec un légitime orgueil qu'en achevant son œuvre il traça ces mots : *Moillon parisiensis, invenit et fecit 1646.*

De belles sentences, rendues en vers forts médiocres, accompagnent les scènes évangéliques de la nouvelle infirmerie. Elles se résument dans ces vers d'un grand poète :

Vous qui pleurez, venez à Jésus, car il pleure.
 Vous qui souffrez, venez à Lui, car il guérit.
 Vous qui tremblez, venez à Lui, car il sourit.
 Vous qui passez, venez à Lui, car il demeure (1).

Le 8 décembre 1646, la salle SAINT-HUGUES fut bénite ; on célébra à son autel le divin sacrifice et les malades occupèrent les douze lits préparés par

(1) Victor Hugo.

le fondateur. M. Bétauld s'engagea à pourvoir annuellement à l'entretien de ces infirmes et des deux sœurs qui les servaient : cette dépense fut d'abord fixée au quart de la dépense totale de l'Hôtel-Dieu, puis réduite à une rente de douze cents livres.

L'insigne bienfaiteur ne devait pas l'acquitter longtemps ; le 29 août 1652 on apprit qu'il venait d'expirer à Paris entre les bras de M. Louis Bétauld son frère, à qui il léguait ses titres, ses charges, sa fortune et l'affection qu'il portait à l'hôpital. Cette nouvelle causa un grand deuil à l'Hôtel-Dieu ; on fit un service très-solennel au défunt ; son frère et sa sœur reçurent les vives condoléances des administrateurs et des religieuses. M. Louis Bétauld exécuta religieusement les instructions qu'il avait reçues ; il remit à l'hospice les avances énormes qui lui avaient été faites, et lui donna un contrat de rente sur la ville de Paris produisant chaque année quatre mille cent-quarante-trois livres, pour assurer la dotation de la nouvelle infirmerie. De leur côté, les administrateurs s'engagèrent à pourvoir aux besoins des malades et des sœurs de cette salle et à y faire célébrer la messe tous les Dimanches, les fêtes commandées et celles de saint Louis et de saint Hugues. Dans ce dernier jour, en souvenir des deux frères, on promit de faire distribuer, à la porte de l'Hôtel-Dieu, trois cents livres de pain aux pauvres de la ville, en leur recommandant de prier pour leurs bienfaiteurs.

Nous devons ajouter à la louange de M. Hugues Bétauld, que sa modestie était si grande que l'on fut longtemps à chercher quel était le bon génie

qui assistait l'hôpital dans sa détresse, et créait une nouvelle salle aux malades : ce fut son frère qui dévoila ces mystères de charité (1).

Quelques semaines avant le trépas de M. Hugues Bétauld, était morte la Maîtresse Pierrette Gautherot qui avait protesté avec énergie contre les prétentions de M. de Pernes, quand il voulut établir domicile à l'Hôtel-Dieu. Le fils et le successeur de ce seigneur, appelé comme lui Louis de Pernes, éleva à l'occasion de cette mort des prétentions d'une autre nature : le 18 juillet 1652, les hospitalières ayant élu pour supérieure Nicolle Bourgeois, il ne voulut point la reconnaître, et pria le Parlement de déclarer « que c'étoit au patron seul et non aux religieuses à choisir la Maîtresse. »

Hugues Guyard, avocat distingué, était alors maître-recteur de notre hôpital; il défendit les servantes des pauvres et fit entendre, dans un Mémoire, ce fier langage au Parlement de Bourgogne : « Le cardinal Rolin, étant patron, a fait un Règlement autorisant la nomination de la Maîtresse et du Confesseur par les sœurs ; ce mode a toujours été suivi à chaque changement et sans aucune altération. Dans le cas présent l'élection a été très canonique ; les sœurs ont choisi sans brigue la plus ancienne d'entre elles, et cela en présence de l'intendant et du maître, et on peut dire même du sieur Patron, puisque ses représentants ont colligé les voix, reçu et conclu l'élection. Il y a

(1) Layette 89, n° 1. — Layette 1, n° 7.

injustice à demander la nullité d'un acte qui repose sur une coutume et un titre de plus de deux cents ans.

« Si le droit prétendu de M. de Pernes existait, un patron, moins pieux que lui, pourrait instituer maîtresse la sœur la moins capable et faire de cet office la récompense d'une femme de chambre. Une maîtresse d'intelligence avec son bienfaiteur pourrait faire du logement des pauvres un logement de seigneur.

« Jusque à présent toutes les maîtresses élues par les sœurs ont bien usé de leur autorité ; il n'y a eu aucune plainte sur leurs mœurs et leur conduite. Leur économie a augmenté le revenu de l'hôpital, et leur vertu y a attiré les charités des gens de bien.

« Chargé de l'intendance des hôpitaux de la Province, la Cour conservera en son lustre ce précieux Hostel, l'honneur de la Province, l'ornement de la ville de Beaune, et l'admiration des étrangers (1). »

Le conflit dura plusieurs années. Le comte de Pernes, comprenant qu'il s'était engagé dans une fausse voie, proposa de laisser aux sœurs leur privilège, en réservant au patron celui d'instituer la maîtresse. Le 15 février 1654, maître Guyard lui répondit au nom du Bureau : « On est prest à suivre l'expédient de Monseigneur d'Espinac, en ajoutant à icelluy ces mots *Laquelle institution le sieur Patron ne pourra refuser* ; en oultre on le supplie que ce qui a esté fait par le passé au sujet

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 82, n° 10.

de l'élection de la maistresse tienne (1). » Le comte accepta ce traité.

Des troubles plus sérieux que ceux de l'hôpital agitaient alors la France : on était en pleine Fronde. Le Parlement de Paris et quelques mécontents étaient soulevés contre Mazarin et l'autorité royale. La ville de Seurre, toute dévouée au grand Condé, refusait de reconnaître le duc d'Epéron, son successeur dans le gouvernement de Bourgogne. Protégée par la Saône et défendue par une forte garnison, la petite ville était en état de révolte depuis deux années ; ses soldats brûlaient les villages voisins et levaient des contributions à plus de six lieues à la ronde. En avril 1653, le duc, las de ces déprédations, assiégea Seurre. Boutteville qui y commandait se rendit après un mois de tranchée. Beaucoup de blessés encombrèrent les salles de notre Hôtel-Dieu : il était si pauvre que le duc d'Epéron mit à la charge de la ville de Beaune les linges et les médicaments nécessaires à ces malheureux (2). Louis XIV fut profondément touché des soins accordés à ses soldats par nos hospitalières. Seurre paya cher sa révolte ; sur la représentation des Etats, ses fortifications furent rasées.

Si, en cette circonstance, notre hôpital eut un surcroît de charges, il reçut aussi dans ces années et les suivantes de larges bienfaits : Louis Bétauld, Gérard Brunet et plusieurs inconnus lui firent des aumônes princières. Le seigneur de la

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, Layette 89. Registre de 1654.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu, Layette 89. Registre de 1653.

Tivollière, Jean Dorgeoise, lui légua trois mille livres ; le curé de Vignolles, Jean Gallot, et Jean Quirot, curé de Pommard lui léguaient l'un mille livres et l'autre quinze cents. Antoinette Poilfoulot et Pierre Léger lui laissèrent une grande partie de leurs biens. A côté de ces noms, nous sommes heureux d'inscrire ceux d'un berger, Jean Blin et d'un domestique, Jean Ravier, qui donnèrent à leurs frères les pauvres l'un 107 livres et l'autre 800.

En ce temps, de nobles visiteurs vinrent admirer l'Hôtel-Dieu et y firent des aumônes. Nous remarquons parmi eux : en 1649, le prince de Condé, à peine âgé de vingt-huit ans et déjà le héros de Rocroy, de Fribourg, de Nortlingue et de Lens ; en 1650, le duc de Vendôme, dont le fils devait continuer les victoires de Condé ; et en 1665, la princesse de Conti. Ces visites princières étaient en quelque sorte intimes ; il y en eut une qui les effaça toutes par son éclat.

C'est le 18 novembre 1658 ; le bourdon de Notre-Dame et toutes les cloches des églises de Beaune sonnent à pleine volée, la ville est pavoisée et en habits de fête. Le peuple se porte du côté de Dijon, d'où arrive le jeune roi Louis XIV, accompagné de sa mère, Anne d'Autriche, du cardinal Mazarin et d'une cour brillante. La milice bourgeoise est au-devant du Roi ; elle se compose de trois compagnies : la première est formée de jeunes gens, et les deux autres d'hommes. Abraham Gagniare, seigneur de Bévy, l'un des capitaines, complimente le Roi en vers burlesques. Les ma-

gistrats, et le clergé en habit de chœur, attendent à la porte de la ville. Le Maire présente les clefs sur un plat d'argent et l'archidiacre Jean Loppin, harangue leurs Majestés.

Tous les regards se portent sur le jeune prince qui vient d'atteindre sa vingtième année ; ses manières sont pleines d'aisance, de dignité et de noblesse ; son visage est beau et gracieux ; il y a dans toute sa personne un air grand et sérieux qui imprime déjà le respect et la crainte. Il semble encore tout occupé de plaisirs ; mais attendez seulement quelques mois et il justifiera ce mot de Mazarin : « Il ira plus loin qu'un autre ; il y a en lui de l'étoffe pour faire quatre rois. » Bientôt ses peuples, qui depuis la mort de Henri IV n'ont point vu de véritable roi et qui détestent l'empire des premiers ministres, seront remplis d'admiration et d'espérance, quand ils verront Louis XIV faire à vingt-deux ans ce que Henri fit à cinquante.

Le prince descend au logis préparé pour la Reine, près de qui il demeure un instant. Suivi de quelques gardes, il visite la maison de jeu, et va saluer le Cardinal. Il soupe avec son jeune frère, Philippe de France, dans les appartements d'Anne d'Autriche. Entre dix et onze heures, il quitte sa mère et se rend à pied à son propre logis, rue Bretonnière, pour prendre son repos.

Le lendemain, à la chapelle du Carmel, accompagné de sa cour et agenouillé près de sa mère, le jeune Roi entend la messe en actions de grâces de sa naissance. Anne d'Autriche communie, remerciant Dieu de lui avoir donné un fils, après vingt-

trois ans de stérilité. Le prince et la princesse prient longtemps sur la tombe de Marguerite du Saint-Sacrement, à qui ils attribuent le prodige de cette naissance.

Le cortège royal se rend à l'Hôtel-Dieu où il est reçu par le maître, Blaise Lorenchet, le père spirituel, André Carmagnolle, et la maîtresse, Marie Bourgeon. Sans être instruit, Louis XIV a un goût pur et délicat, la parole aimable, un esprit net, un grand bon sens et une volonté ferme. Après s'être agenouillé à l'autel, il visite les malades et leur adresse de consolantes paroles. Il admire la Grand'Chambre avec ses proportions grandioses, la salle Saint-Hugues avec ses fresques, la cour avec ses galeries et ses toits pittoresques. Il s'étonne de l'ordre et de la propreté luxueuse qui règnent dans la maison ; il s'enquiert des revenus : il est surpris qu'avec si peu on puisse faire si bien et si grandement.

Son coup-d'œil sûr a discerné une chose qui peut prêter à de graves inconvénients : les hommes et les femmes habitent les mêmes salles. « Ce mélange, dit-il au Maître et aux sœurs, n'est point convenable ; que désormais les sexes soient séparés. » Puis, s'adressant à ses gens de finances, il ajoute : « Cet hôpital est l'une des gloires de la Bourgogne et de mon Royaume ; ses revenus sont trop minimes ; inscrivez-le pour une rente annuelle de 500 livres sur les fonds de l'Etat. En retour, Messieurs les administrateurs feront chaque année célébrer pour moi et la famille royale une messe solennelle, le jour anniversaire de ma naissance. »

Le prince entre dans la *Chambre du Roi* et s'assied sur un trône. On lui présente le registre de la confrérie du Saint-Esprit, et on le prie d'y inscrire son nom. Il s'y prête gracieusement et écrit, en gros caractères : LOUIS XIV ROY DE FRANCE.

Anne d'Autriche, Philippe de France duc d'Anjou, Anne-Marie-Louise d'Orléans et Anne de Mantoue, la princesse Palatine que devait illustrer l'éloquence de Bossuet, signent à la suite du Roi. Après eux, les gens de la cour, se pressent autour de la table, et bientôt plus de deux cents signatures couvrent les pages du livre. Parmi ces noms quelques-uns sont devenus célèbres ; nous y remarquons ceux de Pierre Séguier, chancelier de France, de Le Tellier et de Louvois. Les pauvres ne sont point oubliés : la Maîtresse reçoit pour eux la somme de 1,122 livres.

Quand les nobles visiteurs se furent éloignés, le secrétaire écrivit : « L'an 1658, le 19^e jour du mois de novembre, le Roy Louis-Auguste-Dieudonné, quatorzième de ce nom, accompagné de la Reyne Anne d'Autriche, sa très-honorée mère, de Monsieur, frère unique de sa Majesté, duc d'Anjou, de Mademoiselle, fille aînée de son Altesse M^{gr} le duc d'Orléans, de son Eminence M^{gr} le cardinal Mazarin, son premier ministre d'Etat, de Madame la princesse Palatine, & de grand nombre d'autres seigneurs & dames de sa cour, a visité cet hospital avec une piété digne du petit-fils de saint Louis, du fils de Louis le Juste & de la plus pieuse de toutes les reynes, ayant consolé les plus malades chacun en leur lit.

« Ayant admiré le bon ordre de la maison, les charitez qui s'y praticquent, la bonne économie par laquelle elle subsiste avec un petit revenu, il a augmenté le dit revenu de cinq cents livres. »

Selon le désir du Roi, les hommes furent placés dans la salle Saint-Hugues et les filles et les femmes dans la Grand'Chambre : l'infirmerie fut réservée aux malades des deux sexes en danger de mort.

Louis XIV continua sa route, allant visiter les princes de Savoie : il était question pour lui et pour une fille de cette Maison d'une alliance qui ne s'accomplit point. S'étant arrêté à Chalon-sur-Saône, il reçut maîtres Guyard et Lorenchet, qui le prièrent de confirmer par une lettre la promesse faite à l'Hôtel-Dieu. « Votre requête recevra son effet, leur répondit-il ; envoyez quelqu'un à Lyon, au retour de mon voyage. » Le Père spirituel et la maîtresse furent chargés de cette mission. Le 19 janvier 1569, ils rentrèrent à Beaune, apportant une lettre royale qui demandait une messe solennelle chaque année à l'Hôtel-Dieu, et qui lui accordait une rente annuelle de cinq cents livres et la confirmation des droits de franc salé et de chauffage dans la forêt de Borne (1).

Dans ces années, un autre visiteur hantait l'hôpital : c'était un enfant au visage d'ange et au cœur d'or ; il avait de dix à onze ans ; sa mère, une sainte, était morte dans une épidémie, victime de son héroïque charité : il s'appelait Bénigne Joly.

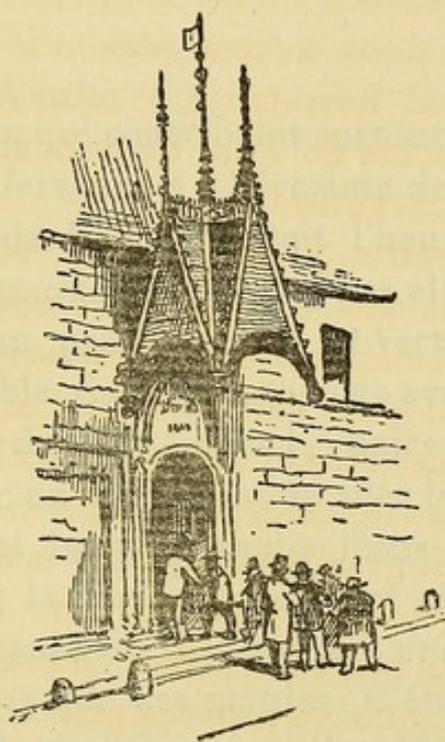
(1) Manuscrit de l'abbé Bredault. — Gandelot, p. 184. — Archives de l'Hôtel-Dieu.

Il étudiait au collège de l'Oratoire, où il était fort apprécié du Père André Carmagnolle, et il avait à l'hospice une parente, sœur Marie Joly, qui devint supérieure. Dans les jours de congé, il aimait à parcourir les salles de l'Hôtel-Dieu ; s'arrêtant près de chaque lit, il en détournait doucement les rideaux et offrait aux malades tantôt des biscuits, tantôt des cerises, des pêches, des raisins, des figues ou des oranges : il dépensait ainsi ce que son père lui donnait pour ses menus plaisirs. Les gracieuses paroles et les sourires qui accompagnaient ces dons en centuplaient le prix. C'est là que ce grand hospitalier, le futur *Père des Pauvres*, le Vincent de Paul de la Bourgogne, commença son apprentissage.

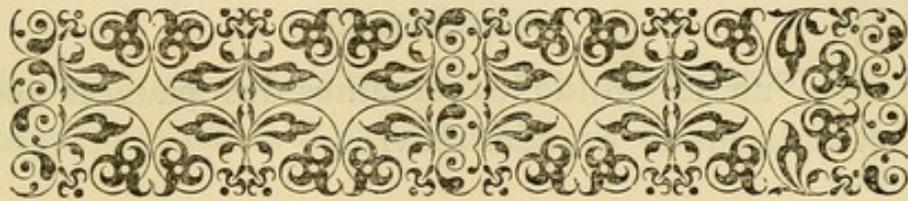
Devenu prêtre, Bénigne Joly visitait, tous les deux ou trois ans, ses sœurs religieuses au couvent des Dominicaines de Beaune : il demeurait deux ou trois jours dans la ville. Là, comme à Dijon, ses délices étaient de se trouver au milieu des pauvres et des infirmes ; son apparition parmi eux causait une si grande joie que les malades détournaient leurs rideaux pour le voir. Sa démarche était si sainte, son visage était empreint de tant de mansuétude, que ces pauvres gens en le regardant se sentaient soulagés. Bénigne s'approchait de tous, les interrogeant sur leurs maux et compatissant à leurs souffrances ; il avait pour les consoler des paroles célestes ; il leur ouvrait sa bourse et son cœur, les bénissait et les laissait résignés et joyeux.

Le Père des Pauvres avait en telle vénération

les hospitalières de Beaune, que quand les magistrats de Dijon lui demandèrent des servantes pour leur hôpital, il n'entreprit la fondation des Filles de Notre-Dame de la Charité que lorsqu'il connut le refus de notre Hôtel-Dieu (1).



(1) Voir la *Vie du vénérable Bénigne Joly*, par M. E. B., curé de Volnay. Poussielgue, Paris, 1878.



CHAPITRE XIII

L'HOTEL-DIEU A LA FIN DU XVII^e SIÈCLE

1660-1700

CE qui contribuait surtout à entretenir la ferveur et l'héroïsme des hospitalières de Beaune c'était l'heureux choix de leurs directeurs. Depuis cinq ans, elles étaient guidées par un prêtre savant et vertueux, qui était aussi aimable dans ses rapports avec les gens du monde que distingué dans la chaire chrétienne ; il causait avec un égal abandon avec les grands personnages et les pauvres de Jésus-Christ ; sa parole était à la fois onctueuse et ardente : il touchait, il persuadait, il entraînait, et sa vie prêchait encore mieux que ses paroles. C'était le P. André Carmagnolle de l'Oratoire. Il professait avec distinction au collège de la ville, et son éloquence l'avait fait appeler à la chaire de théologal de Notre-Dame ; parmi ses discours à la collégiale, l'oraison funèbre de Louis Gaston de Foix, gouverneur de Bourgogne (1), fut particulièrement remarquée.

(1) Cette oraison funèbre fut imprimée à Dijon en 1658.

Sous un tel guide les servantes des pauvres accomplirent de grandes œuvres.

Pour ce Directeur, le vrai modèle de l'hospitalière était Marie entourant de soins maternels le Christ pauvre et enfant, l'assistant à la croix dans ses souffrances et sa mort et l'ensevelissant au sépulcre. Le 7 septembre 1661, il fit placer une belle statue de la Vierge, sous le titre de *Notre-Dame de la Miséricorde*, dans le réfectoire des sœurs et leur dit : « Mes filles, je vous donne pour première maîtresse la mère du Sauveur. Désormais elle présidera vos assemblées et vos repas; afin que chaque jour, vous renouvelant dans l'esprit de votre vocation, vous unissiez vos sentiments à ceux de son cœur virginal et maternel pour servir en parfaite pureté, humilité, charité et fidélité Jésus en la personne des pauvres. »

Les religieuses accueillirent avec transport la douce supérieure et s'engagèrent à faire chaque année, le 7 septembre et le 8 décembre, des offices solennels à son honneur, et à se rendre ces jours-là processionnellement aux pieds de *Notre-Dame de la Miséricorde* pour appeler sa protection sur l'Hôtel-Dieu et ses servantes. Le bon Père, afin d'assurer ces pieuses pratiques, fit une fondation de six cents livres.

L'image de la Mère de Jésus continue d'orner le réfectoire des hospitalières de Beaune, qui n'ont jamais cessé de regarder la Vierge immaculée comme leur première maîtresse, et qui,

en 1872, ont rétabli la procession du 8 décembre, supprimée par la Révolution (1).

Elevées à l'école du Christ et de sa mère, ces vierges étaient préparées à tous les dévouements. Au commencement du XVII^e siècle, les habitants de Dôle, aidés par le roi d'Espagne et l'infante Isabelle, avaient bâti un hôpital. Ils le firent desservir d'abord par des infirmiers, secondés par les dames de la ville ; puis, en 1663, ils demandèrent pour le gouverner six sœurs de l'Hôtel-Dieu de Beaune (2).

Accepter cette tâche c'était se condamner volontairement à l'exil : Dôle n'appartenait point encore à la France. Six membres de la communauté se présentèrent ; deux professes, Madeleine Navetier et Claire Barbotin ; une novice, Antoinette Gombeault et trois postulantes : Anne Desbuis, Marie-Thérèse Barbotin et Claude-Marie Gombeault. Parmi ces servantes des pauvres, plusieurs étaient sœurs ; toutes étaient originaires de Beaune, à part Anne Desbuis qui était de Nolay ; ce groupe religieux était admirable d'élan, de jeunesse, de candeur, d'intelligence et de générosité. Sœur Madeleine Navetier fut élue maîtresse : c'était une hospitalière d'environ cinquante ans, d'un sens parfait et d'une maternelle charité. On lui donna pour compagne Claire Barbotin, à peine âgée de trente ans ; elle avait une aptitude merveilleuse pour les fondations ; déjà elle avait pris

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. *Fondation du P. Carmagnolle*. — Registre de Communauté, année 1872.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette 3, n° 1.

part à celle de Grenoble : ce fut l'une des femmes les plus admirables qui soient nées à Beaune.

Le 18 novembre 1663, le chanoine Jaquey et l'avocat Boichelier, députés par la ville de Dôle, se présentèrent à l'Hôtel-Dieu avec des équipages pour chercher la petite colonie. Le lendemain, les intendants de l'hospice et les députés franc-comtois rédigèrent le traité de fondation. Les sœurs dirent adieu à leurs familles et à leurs compagnes et prirent le chemin de l'exil, emportant, en souvenir de la ville natale et comme gage de protection divine, une image de Jésus-Enfant, semblable à celle qu'on vénère au Carmel de Beaune. Le P. Carmagnolle et la maîtresse, Marie Bourgeon, accompagnèrent leurs filles dans le voyage, et les installèrent dans leur nouvelle demeure, le 21 novembre, fête de la Présentation de la Vierge.

Les servantes des pauvres se mirent résolument à l'œuvre : les malades furent entourés de soins affectueux et délicats ; la maison reçut un luxe d'ordre et de propreté qui charma tous les regards. Cette famille religieuse fut admirable de ferveur et de fraternelle charité ; l'éloignement du pays et des proches resserrant les liens qui unissaient ses membres, elle ne forma qu'un cœur et qu'une âme. Pour entretenir en elle cette sainte dilection et l'amour des pauvres, la communauté naissante se mit sous la protection du Dieu de la Crèche ; elle célébra les mystères de son Enfance et particulièrement sa fuite en Egypte. Chaque année, au mois de février, elle fit une neuvaine en

l'honneur du divin Exilé et porta, en chantant, son image autour des galeries de la maison. On accourut à ces chants; la ville admira les pieuses étrangères; les jeunes filles prirent part à ce religieux cortège, et plusieurs se sentirent appelées au service des pauvres. Cette neuvaine solennelle se célèbre encore.

Les administrateurs de l'hospice frappés de l'obéissance, de la modestie et de l'exquise charité des trois postulantes venues de Beaune, demandèrent pour elles l'habit religieux, à peine deux mois après leur arrivée; elles le reçurent le 17 janvier 1664. Cette faveur accrut tellement leur charité, qu'elles furent jugées dignes de faire profession le 24 août suivant. Le P. Carmagnolle vint recevoir les vœux de ses filles; il leur adressa de suaves et éloquentes paroles: cette cérémonie fut une fête pour la ville.

Comme la petite communauté était déjà prospère et que de nouvelles postulantes se présentaient, sœur Antoinette Gombeault fut rappelée, le 22 décembre 1664, à l'Hôtel-Dieu de Beaune. Son départ fut un deuil pour ses compagnes. Les directeurs écrivirent sur le registre de l'hospice: « Sœur Antoinette appartiendra toute sa vie à cette maison; et toutes les fois qu'elle voudra y revenir elle sera la bienvenue. »

D'après l'acte de fondation, sœur Navetier et sœur Claire Rabotin étaient libres de la suivre; elles demandèrent au contraire à vivre et à mourir dans leur cher hôpital de Dôle. L'année suivante, trois novices avaient remplacé sœur

Gombeault. Il était bon que la communauté naissante se fortifiât; de grands labeurs lui étaient réservés.

En 1668, au cœur de l'hiver, la Franche-Comté fut envahie par Louis XIV et Condé; des blessés encombrèrent par centaines l'hospice de Dôle: les hospitalières, trop peu nombreuses, appelèrent à leur secours les sœurs de Beaune qui leur vinrent en aide. Claire Barbotin, l'annaliste de sa communauté, écrit dans sa chronique: « Dans l'année 1668, nous eûmes la guerre. Nous fûmes pris de la France le 13 fevrier: cette maison fut remplie de blessés, de malades jusqu'à près de cinq cents. La province ne resta à la France que jusqu'au mois de juin. » Le traité d'Aix-la-Chapelle rendit la Franche-Comté à l'Espagne.

Six ans plus tard, le canon tonnait sous les murs de Dôle. La lutte fut si sanglante et Claire fut tellement occupée qu'elle n'eut pas le temps d'inscrire ce fait à sa date: « J'ai oublié, dit-elle, d'écrire dans l'année 1674 que nous fûmes repris de la France. Le siège dura onze jours: cela nous donna bien des blessés et des malades; on en compta jusqu'à onze cents; nous en avions dans toutes les chambres, greniers, galeries hautes et basses. Nous fûmes contraintes de prendre des servantes pour nous soulager. » Cette fois la Franche-Comté fut irrévocablement unie à la France.

Ces fatigues multiplièrent les morts au sein de cette famille religieuse; en pleurant, Claire traça ces lignes:

« Ce jourd'hui, 14 octobre 1673, ma pauvre sœur

Marie-Thérèse Barbotin est morte, âgée de trente-trois ans. Je prie tous ceux qui liront ceci de prier Dieu pour elle.

« Ce 20 juillet 1674, ma sœur Anne Desbuis est morte, âgée de trente-trois ans. Toutes deux sont enterrées dans notre charnier.

« Ce 4 mars 1675, notre chère Maîtresse est morte, âgée de soixante-trois ans. Le même jour nos sœurs m'ont élue leur Maîtresse. »

Avant de mourir, sœur Madeleine Navetier avait formé de vaillantes filles qui, sous la direction de Claire Barbotin, accomplirent des merveilles : Dieu fit de l'hospice de Dôle une ruche féconde qui envoya des essaims aux quatre vents du ciel. Écoutons notre modeste historien ; assurément Claire n'a point les grâces de style de Madame de Sévigné, mais en retour ses actes sont ceux de la femme forte des livres saints :

« Le 24 fevrier 1680, dit-elle, nous sommes allées établir l'hospital de Saint-Jean-de-Losne dans l'ordre et la règle de la maison de Dôle. Je fus commise à cela avec ma sœur Charlotte Claire, qui y demeura trois années. Nous l'avons remplacée par ma sœur Anerot.

« Le 2 juillet 1680, nous avons fondé l'hospital de Seurre. Cette mission fut donnée à moi et à ma sœur Jeanne Gombeault, qui y demeura quatre ans et laissa des sœurs à sa place.

« Le 11 novembre 1680, nous avons établi l'hospice d'Auxonne. J'ai fait cette fondation avec ma sœur Elisabeth Guillemain. » Les hospitalières qui furent installées à Auxonne furent sœurs Larcher

et Parigot, toutes deux tirées de l'Hôtel-Dieu de Beaune (1).

« Ces trois maisons ont été établies avec un grand zèle par Messieurs de ces villes et nos directeurs qui leur ont accordé des sœurs avec bien de l'affection. Dans les traités, on s'est obligé à nous faire les mêmes choses qu'à Dôle : ces contrats sont dans les chartes de notre hospital. »

Après quelques années de repos, la sainte ruche reprit ses essaimages non plus du côté de la Saône, mais vers les montagnes des Vosges et du Jura. Laissons la parole à notre chroniqueur :

« Le 12 mai 1683, nous sommes allées établir l'hospital de Vesoul : j'y menai ma sœur Charlotte Claire et ma sœur Marie Annoté.

« Le 3 décembre 1686, on est allé établir l'hospital de Saint-Claude : sœur Claude Chanterit et sœur Jeanne-Marguerite Gombeault furent chargées de cette mission.

« Le 21 octobre 1689, nous avons été appelées par Messieurs les directeurs d'Arbois pour mettre leur hospital dans le même ordre que celui de Dôle. Nos directeurs, après avoir passé un traité avec ceux d'Arbois, me chargèrent de ce soin avec sœur Suzanne Roy.

« Le 2 novembre, Messieurs les directeurs de l'hospice de Lons-le-Saulnier ont traité avec nos Messieurs de Dôle pour nous avoir pour régir leur hospital. Ils sont venus me prendre à Arbois avec ma sœur Boulenot et nous ont emmenées à leur maison pour commencer cet établissement. »

(1) Archives de l'Hôpital d'Auxonne.

De retour à Dôle, la sainte et vaillante maîtresse vécut encore quelques années : riche de jours et comblée de mérites et de vertus, elle s'endormit dans le Seigneur, en 1692. Dans le nécrologe des sœurs, on lit, à côté du nom de Claire Barbotin, ces mots qui dans leur brièveté sont un grand éloge : « *Sa mémoire est précieuse.* »

Sœur Claude-Marie Gombeault, la dernière des hospitalières venues de Beaune, fut élue pour lui succéder : elle unissait une âme virile à un cœur de mère. Elle eut besoin de toute son énergie pour sauver sa règle. L'archevêque de Besançon, Pierre-Antoine de Grammont, oubliant que c'était à la règle donnée par Rolin, que les Hôtels-Dieu de Beaune et de Dôle devaient leur ordre, leur économie, leur ferveur et leur renom, entreprit de la changer. Quand les directeurs présentèrent le nouveau règlement, les sœurs répondirent : « Nous ne pouvons l'accepter ; il est à la fois contraire aux clauses des traités de fondation, et à la règle à laquelle nous nous sommes consacrées par nos vœux. »

Le pontife insista ; le 10 mars 1698, il lança une ordonnance qui enjoignait aux sœurs de se soumettre dans le délai de quinze jours, ou bien de quitter l'habit et le voile, et de n'être plus que des hospitalières laïques. Marie Gombeault dit aux directeurs : « Écrivez à Monseigneur que nous abandonnerons plutôt cet hospice que de renoncer à notre règle. » L'archevêque mourut. Il eut pour successeur son neveu François-Joseph de Grammont qui continua la lutte : il ne donna aux reli-

gieuses que huit jours pour se soumettre, et obtint de Louis XIV une lettre de cachet qui exilait à Beaune l'indomptable supérieure. Marie embrassa ses filles et prit le chemin de l'exil.

Les directeurs épousèrent le parti des hospitalières; l'intendant écrivit au Roi : «On peut blâmer le ton hautain de la maîtresse ; mais on ne dira jamais assez son zèle, son application, son soin au soulagement des pauvres, et la satisfaction qu'en a le public. » Ces magistrats donnèrent vingt louis, pour frais de voyage, à sœur Jacquey de Dôle et à sœur Comte de Saint-Jean-de-Losne, qui allèrent à Paris plaider devant le Roi leur cause et celle de la noble exilée. Elles s'adressèrent à M. de Chamillard, l'un des ministres. Au sortir du Conseil où fut discutée et jugée cette affaire, cet homme d'Etat dit aux voyageuses : «Mes sœurs, le Roi est content de votre conduite. Sa Majesté vous renvoie à l'exercice de vos règles. M^{sr} de Besançon rappellera votre maîtresse. » Pour concilier la justice et les égards dûs à l'autorité, sœur Gombeault se jeta aux pieds de l'archevêque, le remercia de son rappel, obtint sa bénédiction et reprit le gouvernement de sa maison qui conserve encore sa règle et sa primitive ferveur (1).

Quelques années après la fondation de Dôle, les directeurs de notre Hôtel-Dieu, cédant aux instances de l'archevêque et des magistrats de Besançon, leur accordèrent une petite colonie hospitalière pour desservir leur hospice Saint-Jacques.

(1) Tous les détails relatifs à la fondation de Dôle sont empruntés aux archives des Hôtels-Dieu de Dôle et de Beaune.

Elle se composait des sœurs Nicolle Guyard et Jeanne Bachey, et des postulantes Madeleine Guyard et Marie Goureau.

Leur installation se fit avec une pompe toute espagnole. Deux notables de la ville vinrent les chercher « avec six chevaux et le carrosse de sa seigneurie illustrissime, Monseigneur Antoine-Pierre de Grammont. » Les procès-verbaux annoblirent le Père spirituel, l'intendant Lorenchet, la maîtresse, sa compagne et quelques parentes qui conduisirent les voyageuses; ils devinrent subitement: « dames de haute qualité, et MM. de Carmagnolle et de l'Ornes. » Le 24 mars 1667, la petite caravane fit une entrée triomphale à Besançon : on vint au-devant d'elle avec une riche bannière, et deux chanoines de la métropole complimentèrent « M. de Carmagnolle » et les sœurs. Le lendemain, fête de l'Annonciation de la Vierge, l'archevêque pour souhaiter la bienvenue aux pieux étrangers ouvrit solennellement les Quarante Heures à l'église de la Madeleine et bénit l'hôpital. Les gouverneurs de la cité assistèrent en corps à la cérémonie, et envoyèrent une députation aux sœurs pour les assurer de leur protection, et offrir le vin d'honneur à « M. de Carmagnolle » et des confitures aux dames qui avaient accompagné les religieuses. Les directeurs de l'hospice introduisirent dans leur assemblée le Père spirituel, la maîtresse de Beaune, sa compagne, la maîtresse de Besançon et les remercièrent avec courtoisie. Ils prièrent « M. de Carmagnolle » de vouloir bien être agrégé au nombre des directeurs spirituels et

temporels de la maison. Le bon Père accepta. Le retour à Beaune fut tout aussi gracieux : le Père spirituel, la maîtresse et sa compagne reçurent à leur départ chacun un Saint-Suaire magnifiquement brodé (1), et l'un des notables de la ville les ramena en carrosse à l'Hôtel-Dieu.

Sœur Nicolle Guyard et ses compagnes se mirent sous la protection de Jésus-Enfant et demandèrent au Souverain Pontife les indulgences dont jouissaient les hospitalières de Beaune le 25 de chaque mois. L'Enfant de la Crèche apprit à ces pieuses filles à supporter l'abandon et le mépris. L'enthousiasme de la réception dura peu. L'hiver suivant, Louis XIV s'emparait de Besançon à peu près sans résistance, et en moins de trois semaines se rendait maître de la Franche-Comté. Dans son indignation, le conseil d'Espagne écrivit aux gouverneurs : « Le roi de France aurait dû envoyer ses laquais prendre possession de votre Province, au lieu d'y aller en personne. » Dès lors, ces magistrats devinrent hostiles à tout ce qui était français, et les pauvres sœurs, malgré leur intelligence et leur charité, eurent à supporter force dédains et mépris. Sœur Bachey, qui n'avait été cédée que pour six mois, fut, bien au-delà de ce terme, rappelée à Beaune sur les instances de sa famille. Nicolle Guyard demeura sans compagne.

A la sollicitation des directeurs, le prince d'Artemberg, gouverneur de la Province, écrivit, au

(1) On appelait ainsi des linges qui avaient la forme du Saint-Suaire conservé dans la métropole de Besançon, et auxquels on faisait toucher cette sainte relique.

mois de septembre 1668, à l'administration de Dôle pour obtenir une fille de la Comté, sœur Charlotte Clair, professe seulement depuis quelques semaines, se plaignant que « l'hospital de Besançon n'étoit pas desservi avec soin et exactitude. » Cette administration, moins antipathique à la France, refusa, s'excusant sur l'inexpérience de la jeune professe. La maîtresse Claire Barbotin, n'écoutant que son grand cœur, s'offrit à remplacer sœur Charlotte. « Non ! non ! lui répondirent les directeurs, nous nous garderons bien de vous exposer à des affronts : étant du même pays que la supérieure de l'hôpital Saint-Jacques, vous seriez traitée comme elle par des magistrats qui ne la supportent point, uniquement parce qu'elle est française. »

Au milieu de mars 1670, sœur Guyard, n'ayant pu faire à Besançon tout le bien qu'elle souhaitait, revint à l'Hôtel-Dieu. Elle fut remplacée par des religieuses de Sainte-Ursule qui demeurèrent peu de temps à l'hôpital Saint-Jacques. Il fut desservi pendant quelques années par de pieuses demoiselles, sous la direction de M^{gr} de Grammont. Ces bonnes filles ne firent point oublier les hospitalières de Rolin ; et, quand l'apaisement se fut fait dans les âmes, on fut tout heureux de s'adresser à des sœurs de son institut.

« Le 3 décembre 1687, dit Claire Barbotin, nous avons été appelées à Besançon par M^{gr} l'archevêque, par M. le premier président Jobelot et tous Messieurs du Conseil qui nous ont demandées à nos directeurs. Je fus chargée d'aller rétablir leur

maison, qui depuis dix-sept ans avoit des sœurs d'un autre ordre. Elles changèrent leur façon d'agir et furent toutes disposées à prendre notre habit et notre règle. Je n'y demurai que deux mois ; j'y laissai ma sœur Charlotte Clair pour maîtresse. »

Cette fondation, si laborieuse, fut heureuse et féconde : Besançon créa lui-même des communautés hospitalières ; les premières furent celles de Gray et de Poligny. Aujourd'hui, c'est la maison-mère des hospices d'Arbois, de Poligny, d'Ornans, de Salins, de Semur-en-Auxois, de Vesoul, de Lucerne, de Neufchâtel et de Zug (1).

Le Père Carmagnolle fit plus que diriger nos sœurs avec sagesse et d'envoyer plusieurs d'entre elles fonder des communautés hospitalières dans d'autres cités : il s'appliqua à faire connaître leur règlement et à en assurer la fidèle observance pour l'avenir.

En 1636, M. Louis de Pernes avait publié cette règle à Autun, chez Blaise Simonnot, sous ce titre : « *Fondation et Reigles du très-célèbre Hospital de la ville de Beaune, fondé par haut et puissant seigneur, Messire Nicolas Rolin, chevalier, chancelier de Bourgogne et seigneur d'Authume.* » Cette édition était épuisée. Nous lisons au registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu, à la date du 26 mai 1662 : « M. l'Intendant a remontré qu'il y avoit peu d'imprimés de la fondation faicte du dict hospital par M. le chancelier Rolin, la plupart de ceux que

(1) Archives des hospices de Beaune, de Dôle et de Besançon.

deffunt M. de Pernes avoit donné au dict hospital ayant esté distribués à diverses personnes, mesme à des estrangers à qui l'on n'avoit peu en refuser, & qu'il estoit important d'en faire imprimer d'autres, pour en conserver dans le trésor et en distribuer à tous ceux qui se mesloient des affaires de l'hospital. Messieurs ont délibéré que l'on fera imprimer en ceste ville la dicte Fondation avec les bulles des Papes & privilèges donnés à icelle. »

Il fallait un homme habile pour diriger et perfectionner ce travail ; le conseil en chargea le Père spirituel, par cette délibération du 3 mars 1663 : « La fondation faicte par Monseigneur le chancelier Rolin du dict Hostel-Dieu sera de nouveau imprimée & l'épître dédicatoire sera adressée à M. le comte d'Espillac, son successeur patron du dict Hostel-Dieu ; & pour ce faire, les dicts sieurs assemblés ont nommé le sieur Carmagnolle, & feront adjoustées au dict imprimé : la Fondation, Indulgences, Coustumes & Usances qui n'avoient pas esté inférées dans l'ancien imprimé. »

Le 16 octobre suivant, le directeur soumit son œuvre au Conseil qui prit cette décision : « Sur la proposition touchant l'épître liminaire qui se doit mettre au nouveau imprimé des règles du dit hospital faicte par M. Carmagnolle, beaulpère, Messieurs, après l'avoir remercié du soing qu'il en a pris, ont délibéré qu'elle sera monstrée à mon dit sieur le comte d'Espillac, patron, avant de la faire imprimer. »

L'impression se fit attendre, et l'œuvre fut divisée. Le Livret des indulgences parut en 1673, et

le Règlement encore plus tard. Il fut publié sous ce titre : « FONDATION ET REIGLES DU TRÈS-CÉLÈBRE HOSPITAL DE LA VILLE DE BEAUNE, AVEC UN ABRÉGÉ DE LA REIGLE MIS A LA FIN. A BEAUNE, CHEZ FRANÇOIS SIMONNOT, IMPRIMEUR DE LA VILLE, 1689 (1).

Le bon Père ne présida point à l'impression de son travail ; en 1670, ses supérieurs l'appelèrent à gouverner une importante maison de l'Oratoire. Son départ fut un deuil pour les intendants, les sœurs et les malades.

Il eut pour successeur un prêtre de Paris, M. Joseph Pelletier, qui avait exercé avec succès le saint ministère dans la paroisse Saint-Séverin, « où il s'étoit acquis beaucoup d'estime et de réputation comme confesseur. » Il fut installé le 19 juin 1670. Agenouillé devant le grand autel, il entendit la lecture des devoirs que lui imposait sa charge; la main étendue sur le missel, il jura de les observer. Le patron, M. de Pernes, le présenta aux sœurs en leur rappelant qu'elles lui devaient respect et obéissance, et les invita à suivre ses enseignements. Le nouveau directeur marcha sur les traces de ses devanciers.

Il fut témoin de l'agrandissement temporel de l'Hôtel-Dieu. M. Louis Bétauld continuait ses libéralités. Le 20 décembre 1659 il avait offert de transformer la Grange de l'hôpital en une belle salle garnie de douze lits; il se chargeait des frais de construction et d'ameublement, et présentait pour ces travaux la somme de dix mille livres.

(1) Ces opuscules, tirés à trois cents exemplaires, coûtèrent l'un, le livret des indulgences, 10 livres et l'autre 36.

Cette généreuse proposition fut accueillie ; la Grange et la cuverie de l'Hôtel-Dieu furent élevées plus loin et une nouvelle salle fut créée. Elle prit le nom de Saint-Louis, en mémoire du patron du fondateur. La salle SAINT-LOUIS fut bâtie en moins de trois ans ; mais les malades n'y furent admis qu'au mois de juillet 1668, et sa bénédiction n'eut lieu qu'au 25 août suivant : ce jour là, pour la première fois, le divin sacrifice fut offert à son autel. Elle fut d'abord destinée aux militaires : le 12 juillet 1668, « une personne de qualité » cachée sous le voile de l'anonyme, donna deux mille livres pour y loger les soldats français et étrangers que le défaut de ressources empêchait d'y recevoir.

M. Brunet-Legoux, parent et représentant du fondateur, obtint qu'on plaçât à l'extérieur de cette salle, au-dessus de la porte, les armes de M. Louis Bétauld, « pour laisser à sa famille cette marque apparente de sa charité et exciter par une louable ambition ses descendants à procurer à l'hospital de nouveaux bienfaits. » Un écusson est au-dessus de cette porte, mais il est sans armes et on y lit ces paroles évangéliques gravées en lettres d'or : « Qui ex Deo est Verba Dei Audit. » Est-ce la devise du fondateur ? ou ces mots ont-ils remplacé son blason détruit par le marteau révolutionnaire ? Nous ne pouvons le dire.

A l'opposite de cet écusson, les administrateurs mirent, à l'intérieur de la salle, une table de marbre noir portant cette inscription en lettres d'or : « M^{rs} LES INTENDANT, MAÎTRE ET DIRECTEURS DE CETHOSPI-

TAL ONT FAICT APPOSER CETTE TABLE POUR UNE MARQUE PERPÉTUELLE DE LEUR GRATITUDE ENVERS M^r BÉTAULD CONS^{cr} SECRET^{re} DU ROY, RECEVEUR EN CHEF DES CONSIGNATIONS DU PARLEMENT DE PARIS, SEIG^r DE CHEMAULT, MONTBARROY ET LEQUEL A FAIT BASTIR, CONSTRUIRE PAR SES CHARITÉS ET LIBÉRALITÉS CETTE CHAMBRE DE S^t-LOUIS, SANS PRÉJUDICE DU DROIT DE PATRONAGE DE M. LOUIS DE PERNES, COMTE D'ESPINAC, SEUL PATRON ET SUCESS^r DE MONSGR LE CHANCELIER ROLIN, FONDATEUR DU DIT HOSPITAL. »

En 1828, les administrateurs complétèrent l'œuvre de M. Bétauld en ajoutant à cette pièce le logement primitif des aumôniers. Cette salle est l'une des plus vastes de l'Hôtel-Dieu ; elle occupe tout le côté sud-ouest de la cour d'honneur. Elle a trente lits. Au milieu s'élève une belle fontaine en marbre. Les murailles offrent aux regards des malades un beau *Christ* placé au-dessus de la cheminée, et plusieurs toiles représentant : *la Mort de Saint Louis* par Moillon, le *bon Samaritain*, la *Conversion de Saint Paul* et le *Martyre de Saint Sébastien*.

Ce ne fut point assez pour M. Louis Bétauld d'avoir préparé un asile aux malades indigents, il pourvut à leurs besoins : chaque année, il donna deux mille livres pour l'entretien de la salle Saint-Louis. En 1688, ce fut M^{me} Bétauld qui acquitta cette dette sacrée : l'ami des pauvres était mort ! Avant d'expirer, il avait eu soin d'assurer la dotation de la nouvelle salle, par ce testament tout illuminé des splendeurs de la foi et des ardeurs de la charité :

« Au nom de Dieu Père, Fils et Saint-Esprit.

« Je soussigné, Louis Bétauld, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, seigneur de Chemault et Montbarrois, président en sa Chambre des Comptes, à Paris, je reconnois le présent acte pour mon testament.

« Premièrement, je demande très-humblement pardon à Dieu de tous les péchés et crimes que j'ai commis contre sa divine Majesté, supplie la très-sainte Trinité de me faire miséricorde et la sainte Vierge et tous les saints d'intercéder pour moy envers sa divine Majesté.

« Je veux, incontinent après mon décès, qu'il soit célébré deux mille messes pour le repos de mon âme.

« Je veux être inhumé dans l'église Saint-Germain, ma paroisse, dans le caveau de la chapelle qui m'appartient, sans cérémonie et le plus modestement que faire se pourra.

« Je lègue aux pauvres du grand Hôtel-Dieu de Paris la somme de quatre mille livres.

« Je donne et lègue aux pauvres de l'hospital de la ville de Beaulne en Bourgogne deux mille livres de rente dont j'estime le fonds quarante mille livres, que je veux estre employé à la nourriture des pauvres et à l'entretien de la chambre Saint-Louis que j'ai fait bastir dans le dit Hostel-Dieu, auquel je lègue tous les meubles et ornements que j'y ai fait faire et le fonds de terre que j'ai fait prendre dans le jardin de ma maison pour

la construction de la dite salle. Paris, le 14 juin 1683 (1). »

Le nom de M. Louis Bétauld mérite de vivre à jamais dans le souvenir des malades de la salle Saint-Louis.

L'Hôtel-Dieu eut, à cette époque, un bienfaiteur encore plus insigne : ce fut M. Jean de Massol. Il était de la famille des Mazzoli, l'une des plus illustres et des plus puissantes d'Italie, ainsi que l'attestent les palais, les églises, les tombeaux et les monuments en tous genres qu'elle fit construire à Asti, à Cazale, à Saint-Damien et autres lieux.

A la fin du XV^e siècle, Augustin Mazzoli, célèbre médecin, se fixa à Beaune, séduit par la beauté de cette ville, son air pur et l'excellence de ses produits. Il francisa son nom et épousa Jeanne Legoulx, fille du procureur fiscal du duc de Bourgogne. Cette alliance fut la souche d'une illustre famille qui donna aux armées et aux cours souveraines de France des généraux, des procureurs, des conseillers et des présidents. Jeanne Legoulx mourut à l'Hôtel-Dieu en 1503; ses funérailles amenèrent un conflit de juridiction entre l'hôpital et les chanoines de Notre-Dame : ce fut l'occasion du procès dont nous avons parlé (2). Augustin survécut peu à son épouse; appelé pour l'exercice de son art à Dijon, il y mourut. Il fut inhumé dans

(1) M. Lenormant, fermier général, s'étant rendu, en 1691, acquéreur des maisons et des terres d'Etiolle qui étaient la garantie hypothécaire de cette dotation, les administrateurs de l'hôpital furent contraints, en 1706, de recourir au Parlement de Paris pour obtenir le recouvrement de ce legs.

(2) Voir page 130.

l'église des Cordeliers de cette ville ; on grava sur sa tombe : *Cy gist noble & scientifique personne Augustin de Mazol de Casal, docteur ez arts & en médecine, ayant esté tenu pour le plus estimé médecin de son temps, lequel auffy donna une bonne partie de ses biens au couvent de céans, & qui trespassa le IIII de juillet en l'an mil V^e & quatre.*

Jean de Massol, issu de ce noble lignage, était fils d'un conseiller au Parlement de Bourgogne et de Claude Maillart. Il eut un frère, Pierre de Massol, qui devint président à la Chambres des Comptes de Dijon, et une sœur, appelée Marie, qui épousa le président Brulart et fut l'une des âmes les plus aimées de sainte Chantal et de saint François de Sales. En 1629, Jean occupa le siège de son père au Parlement : ce fut un magistrat plein d'équité, d'honneur et de religion ; il aima Dieu et les pauvres. Il épousa Antoinette Grozelier, fille d'un riche personnage qui était conseiller au grenier à sel de Beaune et le banquier des villes de Bourgogne. De ce mariage naquirent Bénigne et Catherine qui moururent en bas âge. Leur perte fut l'une des grandes douleurs du pieux magistrat ; pour se consoler, il fit peindre sa fille (1). Ce portrait est aujourd'hui au musée de l'Hôtel-Dieu : Catherine, tête nue et vêtue d'une robe blanche ornée de dentelles, offre son cœur à la Vierge ; on voit aux pieds de cette enfant l'épagueul qui égayait ses jeux et les armes des Massol. En avançant dans la vie, les chagrins et les deuils du conseiller se multiplièrent ; le plus poignant fut la

(1) Cette peinture est au-dessus de la porte du musée de l'Hôtel-Dieu.

mort de sa compagne. Alors, toutes les pensées de M. de Massol se portèrent vers le ciel et les œuvres de miséricorde.

Dans une journée d'hiver, seul et sentant sa fin prochaine, il traça en ces termes ses dernières volontés :

« L'an 1669, le 6^e jour de février, je soussigné Jean de Massol, conseiller du Roy au Parlement de Bourgogne, désirant disposer de mes biens avant d'estre prévenu de la mort, ay fait mon testament comme s'en suit :

« Premièrement, Je recommande mon âme à Dieu et luy demande pardon de mes péchez par le mérite de la croix et passion de mon Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, et par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie, sa mère.

« Je veux que mon corps soit inhumé en l'église Nostre-Dame de Dijon près de mon très-honoré père et de ma très-honorée mère.

« Je donne et lègue à MM. les vénérables Messpartistes de la dite église la somme de mil livres, à la charge de prier Dieu pour moy et mes prédécesseurs inhumés en la dite église.

« Je donne et lègue au couvent des Jacobins, des Cordeliers, des Carmes, à chacun la somme de cent livres.

« Je donne et lègue aux pauvres de l'hospital du Saint-Esprit de Dijon la somme de dix mil livres.

« Je donne et lègue à M. Legoux conseiller contrôleur, au Parlement de Dijon la somme de six mil livres.

« Je nomme et institue mes héritiers au rendu de tous mes biens les pauvres du grant hospital de la ville de Beaune.

« Je nomme pour exécuteur de mon testament le dit S^r conseiller Legoux et le prie d'accepter la dite charge.

« Je révoque et annule mon présent testament, au cas que je vienne à me remarier.

« Fait à Dijon les jours et an susd, 6^{me} febvrier mil six-cent-soixante-neuf.

DE MASSOL. »

Pour assurer l'exécution de ses dernières volontés, cet ami des pauvres fit deux testaments semblables, les scella de ses armes, les cacheta soigneusement et remit l'un à son cousin Jean Mailart et l'autre à Bénigne Legoux, tous deux conseillers au Parlement.

M. Jean de Massol étant allé passer ses vacances à Autun, y mourut au mois de septembre 1669, à l'âge de soixante-quatorze ans. Selon ses désirs, il fut transporté à Dijon et inhumé à Notre-Dame dans le caveau de sa famille.

Le 2 janvier 1670, Messire Jacques Fournier, conseiller aux contrats du duché, ouvrit solennellement le testament du défunt, en présence de ses héritiers présomptifs : le président de la Chambre des Comptes, Pierre de Massol, et les trois enfants de sa sœur Marie : Nicolas Brulart, premier président au Parlement de Bourgogne, Noël Brulart, comte de Rouvres-sur-Aube, et le chevalier de Bisseuil, époux de Charlotte Brulart. Leur déception fut grande : le conseiller de Massol, jugeant

que son frère et ses neveux étaient assez riches, avait disposé de son immense fortune en faveur des pauvres ! Les intendants de l'hospice de Beaune furent informés du bel héritage qui survenait à l'Hôtel-Dieu ; aussitôt ils firent célébrer pour l'âme de M. de Massol un splendide service funèbre, auquel ils convièrent toutes les personnes qualifiées de la ville.

Les héritiers naturels attaquèrent le testament et demandèrent sa nullité, en invoquant divers moyens de droit et de fait. Ils dirent bien haut : « Les communautés et les gens de main-morte, comme les églises et les hôpitaux, sont incapables, d'après les mœurs du Royaume et les arrêts des compagnies souveraines, d'hériter à titre universel, ils ne peuvent recevoir que de simples legs particuliers. A plus forte raison, sont-ils incapables d'un héritage immense comme celui du conseiller de Massol, qui laisse quatre cent-cinquante mille livres à un hôpital de petite ville richement fondé et qui a plus de revenus qu'il n'en peut consommer ; et cela sans charge d'une messe, ni de nourrir un pauvre. Il y a là, de la part du Testateur, une profusion excessive, qui dénote absence de raison et un esprit hors de son assiette ; en conséquence, un état de pleine incapacité.

— Non ! Non ! répondirent les intendants, les hôpitaux ne sont pas incapables d'institution à titre universel ; les arrêts ont borné cette incapacité aux seules communautés religieuses et ecclésiastiques. Quant à M. de Massol, loin d'être incapable de tester, il exerçait les fonctions de conseiller

dans l'un des plus illustres Parlements du Royaume et sa Compagnie appréciait ses rapports et ses suffrages. Vous exagérez le chiffre de sa fortune : elle ne dépasse point trois cent-cinquante mille livres, sans compter les charges. Le Testateur, en disposant de ses biens en faveur de l'Hôtel-Dieu de Beaune, a fait acte de patriotisme et de haute raison : il a donné une marque de dilection à la ville qui fut le berceau de son très-honoré père et de ses ancêtres, et il a sauvé de la ruine un hospice chargé de nourrir ordinairement cent-soixante pauvres. »

L'affaire fut portée au Parlement de Bretagne. Rennes était loin pour y suivre un procès ; puis l'Hôtel-Dieu avait un puissant adversaire dans le président Nicolas Brulart : il avait été dans ses études l'émule de Bossuet ; c'était un esprit supérieur et un juriste consommé. Les intendants crurent devoir transiger. En 1671, ils versèrent aux héritiers de Massol cent-quatre-vingt-sept mille cinq cents livres, et la succession fut abandonnée à l'hôpital.

Malgré cet énorme sacrifice, la part des pauvres était encore belle ; on peut l'évaluer, tant en valeurs mobilières qu'en biens fonds, toutes déductions faites, à DEUX CENT MILLE LIVRES du temps.

La succession de Massol est le point d'origine des riches domaines que l'Hôtel-Dieu possède à Demigny, à Meursault, à Travoisy et du droit de ces villages à lui présenter leurs malades.

Comme les grands magistrats de son époque, M. Jean de Massol aimait les lettres et les arts.

Nous voyons figurer dans l'inventaire de ses biens : « une belle bibliothèque, des clavecins, des harpes, des luths et des tableaux. » C'est à lui que notre hôpital doit les quatre beaux portraits des derniers ducs de Bourgogne qui décorent son salon d'honneur.

On remarque aussi dans ce salon, celui de Jean de Massol. En compagnie de Nicolas Rolin et de Guigone, il semble présider aux délibérations des intendants qui gèrent les biens de l'Hôtel-Dieu. Il est vêtu de noir et paré de son rabat blanc et de sa toge rouge de conseiller. Sa chevelure à la Louis XIV, sa moustache et sa mouche plus que grisonnantes, rehaussent la noblesse de ses traits, et leur donnent quelque chose d'austère et de majestueux ; son regard intelligent, ferme et scrutateur, loin d'accuser l'incapacité que lui reprochaient des héritiers déçus, annonce au contraire l'un des fiers rejetons de cette race des Mazzoli qui portait l'aigle et la massue dans ses armes et qui avait pour devise : « *Dieu est ma force, Deus fortitudo mea* » et qui, devenue française, prit cette autre : « *Perspicaciâ et Fortitudine, Prudence et Courage;* » qu'elle justifia dans les armées et les parlements (1).

Les administrateurs firent célébrer un grand nombre de messes pour l'insigne bienfaiteur des

(1) Les armes des Massol étaient : Coupé, au 1^{er} d'or à l'aigle éployée de sable (qui est d'Autriche), au 2^e de gueules, au dextrocher armé d'argent, tenant une massue de même, et mouvant d'une nuée aussi d'argent à sénestre.— L'empereur Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne fille de Charles le Téméraire, accorda aux Mazzoli les distinctions qui sont à leurs armes, par lettres-patentes données à Inspruck le 15 janvier 1502, à Guillaume Mazzoli, ambassadeur de la République de Gènes, père d'Augustin, le premier de la race qui vint en Bourgogne.

pauvres et placèrent son buste dans la chapelle avec une inscription latine rappelant sa naissance, sa mort et le legs splendide qu'il fit à l'Hôtel-Dieu (1).

A l'occasion de cette succession et des acquêts qui en provinrent, Louis XIV donna, au mois de septembre 1685, à notre hôpital des lettres d'amortissement si gracieuses qu'elles sont pour lui un diplôme d'honneur, et une sorte de charte d'noblessement :

« Voulant, dit-il, favorablement traiter l'Hôtel-Dieu de Beaune, en considération de ce que nous avons appris tant par ce qui nous en a esté raporté par des personnes de considération & dignes de foy, que par ce que nous en avons vu nous-même dans les divers voyages que le bien de nostre Estat nous a obligé de faire en nostre province de Bourgogne, que le dit Hôtel-Dieu est l'un des mieux réglez de nostre Royaume & où les pauvres malades sont plus soigneusement secourus tant pour le spirituel que pour le temporel, que nos soldats blefféz ou malades y ont toujours esté secourus même pendant le dernier camp de partye de nos troupes sur la Saône, & enfin que c'est une maison qui a porté jusques dans les pays estrangers la réputation de son hospitalité & qui fait l'un des plus grands ornements de nostre dite Province ;

« Nous, de nostre spéciale, pleine puissance & auctorité royalle, avons, par ces présentes, signées de nostre main, admorty & admortiffons à perpé-

(1) Cette inscription fut déplacée en 1820 et portée à la salle Saint-Louis, à l'occasion de l'agrandissement d'une fenêtre.

tuité tous les fonds, maisons & héritages, seigneuries, fiefs, rotures, droicts seigneuriaux réels, censuels, & autres de quelque qualité qu'ils puissent estre, donnez au dit hospital, entre autres par nostre amé & féal le sieur Massol conseiller en nostre cour de parlement de Dijon, ou acquis par les intendants. Voulons & nous plaist que le dit Hôtel-Dieu en jouisse à perpétuité franchement & quittement comme de biens consacrez à Dieu pour la subsistance & soulagement des pauvres (1).

« LOUIS. »

Le monarque ne fit en cette circonstance qu'acquiescer la dette contractée par ses soldats. Pendant plusieurs mois, ils encombrèrent l'Hôtel-Dieu; ils y reçurent cette hospitalité cordiale et fraternelle que le militaire rencontre toujours près du prêtre et de la religieuse. Les dépenses furent considérables, si nous en jugeons sur la part faite au médecin dans les comptes de 1686; nous lisons: « 500 livres payées au chirurgien pour les peines extraordinaires, drogues, et fournitures par lui faites aux cavaliers du camp. »

Le riche héritage laissé par M. de Massol ne servit d'abord qu'à soulager très peu la misère des pauvres, tant les années qui suivirent furent calamiteuses. En 1692, l'une des années les plus précoces qu'ait jamais vues la Bourgogne, on cueillit le raisin les derniers jours d'août; la côte Beau-

(1) Ce que nous avons écrit sur la succession Massol est emprunté aux Archives de l'Hôtel-Dieu, et à des notes qui nous ont été gracieusement communiquées par MM. Charles Bigarne, J. Coiret, curé d'Epoisses, et L. Cyrot, juge de paix à Beaune.

noise fut ravagée par une grêle horrible, la veille de la vendange. Des froids rigoureux et des pluies continuelles détruisirent les récoltes de 1693 ; le blé fit défaut, et le laboureur n'eut qu'un peu d'avoine. Dès la moisson, la cherté fut grande ; au printemps suivant, elle fut excessive et la famine exerça ses ravages. Dans les villages, sur cent ménages il n'y en avait pas dix qui eussent du pain, et quel pain ! Les premiers jours de mai 1694, on voyait les pauvres errer le long des chemins et dans les champs : ils auraient volontiers « brouté » l'herbe des prés, si elle eût été assez grande ; ils en recueillaient ce qu'ils pouvaient pour la faire cuire dans l'eau et s'empêcher de mourir. Comme il régnait en ces temps une grande épizootie, les faméliques s'attroupaient autour des cadavres qu'on tirait des étables et s'en disputaient les lambeaux. Cette nourriture immonde engendra des fièvres pestilentielles et une effrayante mortalité : la France perdit plus du sixième de sa population. L'Hôtel-Dieu souffrit cruellement de cette mortalité et de cette disette ; les faméliques et les malades assiégèrent ses portes et eurent bientôt dévoré ses revenus. Le 16 décembre 1694, l'intendant dit aux administrateurs : « Nous n'avons aucun argent au trésor ; ny grains, ny brebis, ny moutons, en un mot, rien. » Il fut arrêté que l'on emprunterait cinq ou six mille livres pour subvenir aux besoins les plus pressants de la maison (1).

Dans ces jours calamiteux, mourut M. Louis de

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, comptes et délibérations de 1693.

Pernes, patron de l'hospice : il rendit son âme à Dieu, à la fin du mois de septembre 1694. Le 19 octobre de cette année, un service solennel fut célébré dans la chapelle à son intention. MM. Pelletier, père spirituel et Brunet, maître en exercice, furent désignés par les administrateurs pour porter les doléances de l'Hôtel-Dieu au nouveau comte d'Epinac, « à son retour d'Allemagne » et le saluer comme patron.

Georges-Anne-Louis de Pernes, le nouveau comte d'Epinac, était « mestre de camp de sa Majesté, et sous-lieutenant des gendarmes du Dauphin : » c'était un brave gentilhomme qui avait mérité la croix de Saint-Louis au service du roi et de la France. Le 2 janvier 1695, il prit, avec Claude de Senevoie, sa femme, possession du patronage de l'Hôtel-Dieu. Il fut reçu à la porte d'honneur par les administrateurs et les religieuses. L'intendant, M. de la Mare d'Aluze, le complimenta et le conduisit à la chapelle, où, après avoir prié, il jura d'être le protecteur de l'hôpital, de ses privilèges et de ses biens. Il confirma dans leurs offices le père spirituel, M. Joseph Pelletier, la maîtresse et sa compagne, les sœurs Marie Joly et Anne Segauld. La maîtresse lui présenta sur un plat d'argent toutes les clefs de la maison. Le patron, après s'être assuré « que la religion catholique, apostolique et romaine était bien observée dans l'hospice » et que les pauvres étaient charitablement assistés, visita les malades de la Grand' Chambre, qui lui témoignèrent leur gratitude et leur joie des bons soins qu'ils recevaient.

Le comte, s'étant rendu au petit réfectoire, lieu ordinaire des séances du Bureau, reçut les serments de l'intendant, M. de la Mare, et du maître, Nicolas Boussard. Il exhorta les administrateurs et les hospitalières à s'acquitter avec zèle de leur emploi. Messire Georges de Pernes n'éleva aucune des prétentions de ses devanciers, et remplit religieusement son rôle de patron.

La maison d'Epinac avait acquis au service du royaume, dans les guerres du XVII^e siècle, de l'honneur et de la gloire ; mais elle s'était obérée ; et le nouveau comte fut contraint d'emprunter « au denier vingt-deux » vingt mille livres à l'Hôtel-Dieu, pour éteindre des dettes de famille (1).

Les mauvaises années continuèrent, et avec elles les dettes de l'Hôtel-Dieu grandirent. En 1695, des insectes et des rongeurs dévorèrent les biens de la terre ; ce fléau fut si grand que l'on fit des prières publiques. Le 28 avril 1696, une forte gelée enleva dans sa fleur la récolte de nos vignobles. En 1697, des pluies abondantes, survenues au mois d'août, altérèrent la qualité des vins. Une sécheresse extraordinaire sévit en 1698 et frappa les champs de stérilité : la famine fit sentir ses horreurs. Ce siècle se termina dans la faim et les larmes.

Heureusement que des âmes charitables prirent en pitié les pauvres de l'Hôtel-Dieu. Un inconnu leur donna pendant près de vingt ans, chaque année 400 livres. En 1687, le conseiller Bourrée, sei-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

gneur de Chorey, leur légua 1,000 livres. Le 28 juillet 1696, l'ami de M. Bétauld et son coopérateur dans la construction de la Chambre Saint-Louis, M. Gérard Brunet, sentant sa fin prochaine, après avoir invoqué la Vierge et les saints et s'être recommandé à Dieu son Créateur et son Sauveur, donna 3,000 livres pour la subsistance des malades de cette salle.

Dans la même année, mourait à Paris un autre membre de cette famille Brunet qui se trouve mêlée aux principaux événements de la cité Beauvoise et qui se distingua toujours par son dévouement à l'Hôtel-Dieu. Avant d'expirer, Messire François Brunet de Montforand, président à la Chambre des Comptes se frappa la poitrine et dit : « Je prie Dieu tout puissant d'avoir pitié de moy par sa clémence infinie et de ne me juger pas suivant les rigueurs de sa justice , mais de permettre que je partage les effets de sa miséricorde, qui ne se lasse jamais de pardonner à ceux qui l'implorent et pour qui Jésus-Christ a répandu son sang. » Puis, il légua vingt-un mille francs à notre hôpital, afin d'assister les pauvres malades à leur départ, et de créer trois lits dans la salle Sainte-Anne qui s'appellerait la Chambre Saint-François. Cette salle, si nous en croyons la tradition, reçut le cœur du généreux magistrat. Elle garda le nom de son patron jusqu'en 1788, où elle devint le *Noviciat*. Mais, tout en perdant son vocable et sa destination, elle a conservé comme un souvenir le portrait du généreux bienfaiteur (1).

(1) Voir, à la fin de ce chapitre, les armes des Brunet.

En 1699, imitant ces pieux exemples, Marie Gerland laissa cent livres de rente à l'Hôtel-Dieu « pour récompenser les soins assidus et dévoués qu'elle recevoit à la vieille infirmerie (1) ; » et M. le Belin acheta aux pauvres des biens s'élevant à dix-neuf mille livres.

En ce temps, les malades de l'hôpital de Beaune héritèrent de leurs frères les lépreux.

La lèpre, venue d'Orient, était une maladie hideuse qui couvrait le corps d'ulcères et en faisait un objet d'horreur. Au moyen-âge, elle causa de grands ravages en Europe ; partout on éleva des léproseries ; pour ne citer que notre voisinage, il y en avait à Beaune, à Nuits, à Pommard, à Meursault et à Nolay.

Eudes III bâtit, au milieu du XIII^e siècle, celle de Beaune, à un quart de lieue de la ville, sur la route de Dijon. Elle se composait d'une chapelle sous le vocable de saint Lazare et de sainte Madeleine ; d'un cimetière, de grands corps de logis, et d'un vaste enclos.

Cet hôpital possédait la seigneurie de Buisson, le moulin Bériat, dix-huit journaux de terre, quinze soitures de pré, cent-vingt-huit ouvrées de vignes et quelques rentes et cens. Il était desservi, sous l'autorité du doyen de la collégiale, par un prêtre recteur et des frères.

Quand, dans la ville ou le voisinage, quelqu'un était déclaré lépreux, on sonnait son glas, on le couvrait d'un linceul, le prêtre le conduisait pro-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

cessionnellement à la chapelle Saint-Lazare, où il célébrait la messe des trépassés et bénissait une robe de forme particulière. Le pauvre *mézeau* recevait avec cette robe une ceinture de laquelle pendaient des gants, une tasse, une bourse, un couteau et une paire de *cliquettes* ou castagnettes. Le prêtre menait ce malheureux au cimetière, lui jetait une pelletée de terre et lui montrait le ciel en disant : « Mon frère, ceci signifie que tu es mort à la société, mais aies patience ! »

Le maître de la léproserie accueillait en ces termes le nouveau venu : « Frère, tant que tu seras malade, tu ne pénétreras en aucune maison. Il t'est défendu d'entrer dans la ville, si ce n'est le jour du Jeudi-Saint. Tu n'iras te mirer en aucune fontaine : tu auras pour ta soif l'eau solitaire. Si tu rencontres quelqu'un, agite tes *cliquettes* et si tu oses parler, que ce soit au-dessous du vent. Garde-toi de boire jamais en un vase autre que le tien, de passer sur une planche ou le long d'un parapet sans avoir mis tes gants. » Ces précautions étaient nécessaires pour empêcher la transmission du mal terrible que communiquait le contact ou le souffle du lépreux (1).

Le Jeudi-Saint, après trois messes célébrées pour les ducs de Bourgogne, fondateurs et bienfaiteurs de la léproserie, le gouverneur et les frères faisaient, à la porte de la chapelle, une distribution d'aumônes aux pauvres *ladres* accourus du voisinage. A la fin du XIII^e siècle, il y avait là près de cinq cents lépreux.

(1) Gandelot, p. 70-73. — *Histoire de Beaune*, par M. Rossignol, p. 172-175.

Le lundi de Pâques ramenait chaque année un peu de joie dans ce morne séjour : les habitants de Beaune accompagnaient les magistrats de la ville et les Vénérables de Notre-Dame qui se rendaient processionnellement à la *Maison ex Mezeaulx*. Là, il y avait en plein air sermon solennel à la louange de Dieu, à la consolation des malades et à l'édification du peuple. Cette prédication était suivie d'une collation que le maître-gouverneur offrait à Messieurs de l'Eglise et de la ville : « il leur faisoit apporter en son vergier un grand taz de petis patez & de flancs, & grande abondance de vin & de pains. »

Grâce à de sages précautions, les victimes de la lèpre diminuèrent partout. En 1515, nous ne trouvons à la maladrerie de Beaune que Jacques Camus, Guillaume Gauthier et sa femme, Guillaume Marin et son épouse. En 1675, il n'y a plus que Mademoiselle Bertrand. Les léproseries de Pommard et de Nolay étaient désertes, à la fin du XVII^e siècle.

Les intendants de l'Hôtel-Dieu demandèrent ces trois léproseries à Louis XIV, qui leur répondit en décembre 1696 par ces lettres patentes signées de sa main : « Nous joignons, réunissons, incorporons à l'hospital de Beaune les biens et les revenus de la maladrerie de ladite ville et des hospices de Pommard et de Nolay. A la charge de satisfaire aux prières et services de fondations dont peuvent être tenus ces biens, et de recevoir les pauvres malades des paroisses de Pommard et de Nolay, à proportion de ces revenus. En conséquence, nous

ordonnons que les titres de ces maladreries seront délivrés aux administrateurs de l'hospital de Beaune (1). »

En 1698, quand les intendants prirent possession de ce nouvel héritage, ils trouvèrent partout l'abandon et le délabrement. A Buisson, plus de soixanteouvrées de vignes étaient couvertes de ronces et de halliers; les bâtiments de la seigneurie n'avaient ni portes, ni fenêtres; leurs chambres étaient sans pavés et sans dalles; les marches du perron étaient moussues, et l'herbe croissait entre leurs pierres disjointes et tremblantes; les granges, les pressoirs et les celliers étaient hors d'usage.

La léproserie de Beaune offrait un aspect encore plus désolé: ses toits étaient entrouverts, son cimetière avait perdu son enceinte. Les intendants ne purent pénétrer dans la chapelle et les autres constructions; depuis longtemps toutes les portes et les fenêtres étaient murées « pour éviter l'entière ruyne de ces bastiments par les gens de guerre & les passans, comme auffy par les grands défordres & mauvaises actions qui s'y commettoient (2). » Le 26 février 1702, à la suite d'une horrible tempête qui accrut cet état désolé, les administrateurs arrêtèrent que, pour sauver les matériaux, on raserait ces ruines, « qui ne servoient plus que de refuge aux voleurs pour attaquer les passans, à la brune (3). »

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, Layette 10, n° 10.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu, Layette 10, n° 10.

(3) Archives de l'Hôtel-Dieu, Layette 1, n° 5. — Layette 10. Après la destruction de cette léproserie, la procession du lundi de Pâques fut continuée; elle se fit à l'église Saint-Nicolas. Le chapitre de Notre-Dame accepta de notre hôpital une redevance de 12 livres pour remplacer la collation; mais le maire,

La Maison-Dieu de Pommard, située à un demi-quart de lieue de ce village, sur le grand chemin des vignes à Beaune, présentait le même délabrement : sa chapelle, sa grange et ses autres bâtiments étaient à demi détruits ; ses terres, ses prés et ses vignes étaient presque incultes (3). Cette léproserie devenue elle aussi « le refuge de gens de mauvaise vie, » fut condamnée, en 1731, à disparaître : il n'en reste aujourd'hui nulle trace, et ces lignes gardent seules son souvenir.

Si les édifices de ces hôpitaux furent détruits, en retour leurs champs et leurs vignes devinrent féconds et donnèrent, dès 1699 et 1700, du froment et du vin aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. Ces riches années furent, à la fin du XVII^e siècle, pour notre hôpital et la France, comme ces rayons d'or et cette sérénité du soir qui terminent une orageuse journée d'été.



les échevins et les autres officiers municipaux, le procureur du roi et ses lieutenants exigèrent en ce jour chacun deux bouteilles de vin, un petit pâté et une tartelette.

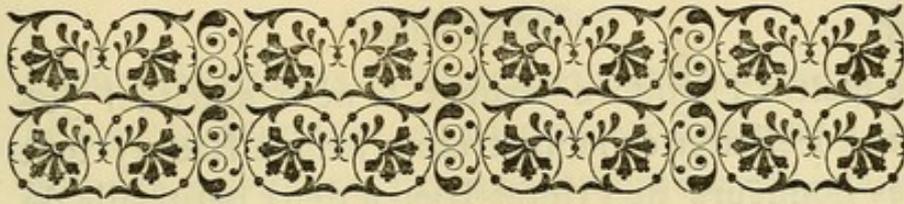
La Maison d'Or de Fontenay, située à un demi-
 quart de lieue de ce village, était grand, et dans
 les vignes à l'époque, présentait le même tableau
 que la chapelle, ses murs, ses vitres, ses
 murs étaient à demi-détruits, ses toits, ses
 et ses vignes étaient presque toutes (1). Cette
 propriété devint elle aussi le théâtre de
 mauvaise vie, a été abandonnée en 1791, à
 suite : il n'en reste aujourd'hui nulle trace, et
 l'ancien jardin est son souvenir.

Si les édifices de ce village furent détruits
 en totalité, leurs débris et leurs vignes devinrent
 féconds et donnaient des récoltes et du foin
 et du vin pour les habitants. Ces récoltes
 étaient envoyées à la fin du XVIII^e siècle, pour
 l'hôpital et la France, comme les récoltes de
 cette année du jour, qui furent une grande
 journée d'été.



Le village de Fontenay, situé à un demi-
 quart de lieue de ce village, était grand, et dans
 les vignes à l'époque, présentait le même tableau
 que la chapelle, ses murs, ses vitres, ses
 murs étaient à demi-détruits, ses toits, ses
 et ses vignes étaient presque toutes (1). Cette
 propriété devint elle aussi le théâtre de
 mauvaise vie, a été abandonnée en 1791, à
 suite : il n'en reste aujourd'hui nulle trace, et
 l'ancien jardin est son souvenir.

Si les édifices de ce village furent détruits
 en totalité, leurs débris et leurs vignes devinrent
 féconds et donnaient des récoltes et du foin
 et du vin pour les habitants. Ces récoltes
 étaient envoyées à la fin du XVIII^e siècle, pour
 l'hôpital et la France, comme les récoltes de
 cette année du jour, qui furent une grande
 journée d'été.



CHAPITRE XIV

L'HÔTEL-DIEU AU COMMENCEMENT DU XVIII^e SIÈCLE

1700-1750

DISONS un mot sur l'administration de l'Hôtel-Dieu, à cette époque. Les sires de Pernes, ordinairement occupés dans les armées, ne pouvaient, bien que patrons, régir par eux-mêmes l'hôpital : ils confièrent ce soin à un intendant. MM. de la Mare exercèrent cette charge pendant près de deux siècles. L'Intendant était, après le patron, le grand dignitaire de l'hospice : ses fonctions étaient à vie ; il avait la haute main sur la maison ; il présidait les assemblées, faisait les motions qu'il jugeait utiles et vérifiait les comptes. Le Maître était spécialement chargé des recettes et des dépenses ; son mandat ne durait guère que trois ans : on estimait tellement le service des pauvres, que cette charge était recherchée par tout ce qu'il y avait de plus honorable dans la ville. Les anciens maîtres formaient le conseil d'administration.

En 1701, l'intendant, Jean-Baptiste de la Mare,

le maître Théodore Brunet, le père spirituel Joseph Pelletier et la maîtresse Jeanne Bachev font les honneurs de l'Hôtel-Dieu à deux petits-fils de Louis XIV. L'un est un jeune homme de dix-neuf ans, à la figure douce et charmante, de petite taille, de manières simples et royales. C'est ce duc de Bourgogne dont Saint-Simon a dit : « Il naquit terrible, et dans sa première enfance fit trembler. Dur, colère, opiniâtre à l'excès, passionné pour tous les plaisirs, barbare en railleries, saisissant les ridicules avec une justesse qui assommait l'esprit. Le prodige est qu'en très-peu de temps, la dévotion et la grâce en firent un autre homme et changèrent tant et de si redoutables défauts en vertus parfaitement contraires. De cet abîme sortit un prince affable, humain, patient, modeste et austère pour soi, tout occupé à ses obligations et les comprenant immenses. » Un adolescent s'appuie sur son bras : c'est son jeune frère, le duc de Berry. Il vient d'atteindre sa quinzième année. Il a un sens plus droit qu'étendu ; il est plein d'aménité et d'une nature timide : il a tant de défiance de lui-même que souvent il n'ose ni parler, ni répondre. Les deux princes s'agenouillent et prient dans la chapelle. Ils parcourent les salles, la cour d'honneur et les galeries ; ils ne se lassent point d'admirer la magnificence du palais que Rolin a bâti pour les pauvres. Ils adressent de gracieuses paroles aux malades, aux administrateurs et aux hospitalières.

A leur départ, on écrit sur le registre de l'Hôtel-Dieu ces mots : « Six louis d'or que nos sei-

gneurs les princes de Bourgogne et de Berry donnèrent en aumônes, en passant par Beaune. » De grandes espérances reposaient alors sur ces jeunes princes, surtout sur le duc de Bourgogne (1).

Les commencements de ce siècle furent pour l'hôpital marqués par des sinistres. En 1702, une violente tempête fit de profondes avaries au clocher, et enleva les écussons peints sur plomb des Vienne, des Vergy, des Châlon, des Luxembourg et autres qui décoraient sa base. Les avaries furent réparées, mais « la décoration devant coûter beaucoup d'argent, alors qu'il étoit rare (2), » ne fut point refaite, et la flèche perdit à jamais sa couronne d'honneur. En 1705, la foudre endommagea pendant une nuit d'orage la Grand'Chambre et faillit l'incendier.

L'hiver de 1709 vint s'ajouter à ces maux. La gelée se fit sentir le six janvier et alla grandissant pendant plusieurs semaines. Beaune, qui jouit ordinairement d'une température privilégiée, éprouva tout à coup le froid rigoureux des pôles ; la terre se durcit comme le marbre, le pain et l'eau gelèrent près du foyer et le vin se changea en glace dans les caves. Les malades de la grande salle, malgré leur « eschauffeur, » eurent fort à souffrir. Une affreuse misère suivit ces jours de frimas, car le froid fit périr beaucoup de ceps et détruisit les blés dans les champs. « On ne moissonna pas une gerbe de froment dans toute la Bourgogne, dit un chroniqueur, et il y eut grande

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Biographie universelle* de Michaud, articles duc de Bourgogne, duc de Berry.

(2) Délibération du 6 août 1702.

mortalité (1). » La cherté des vivres devint extrême et la famine fut horrible : notre Hôtel-Dieu fut assiégé de faméliques et rempli de mourants. L'année 1711 fut froide et pluvieuse, la neige survint en pleine vendange ; on récolta du vin détestable et peu de froment.

Pour adoucir ces calamités, l'hôpital reçut de notables bienfaits. En 1701, le lieutenant-colonel Brunet, mourant au service de la France, à Novare, en Italie, légua quinze mille livres pour fonder trois lits dans la salle Saint-François, que l'un de ses proches venait de créer. En 1704, Marguerite Pitois veuve d'Isaac Deslandes et d'Antoine Domino donna deux mille livres ; Jacques Lebelin, conseiller au Parlement de Dijon et seigneur du Pasquier, en légua dix mille. Le fermier général Philibert Brunet de Vaugey fit don, en 1708, de quatre mille livres. Le 27 août 1780, Blaise Boillot, seigneur de Corcelles-les-Arts, alité en la Chambre Sainte-Marthe, « demanda très-humblement pardon à Dieu, le conjura par sa toute-puissance et son infinie miséricorde de le mettre au nombre de ses élus, » et laissa quatre mille livres aux pauvres.

En ce temps, la guerre augmentait les maux de la France. L'Europe, jalouse de Louis XIV qui avait dit : « Il n'y a plus de Pyrénées, » en plaçant son petit-fils sur le trône d'Espagne, s'était levée contre le grand roi. Malborough et le prince Eugène battaient nos armées. Un camp fut établi sur la Saône, et les soldats malades furent envoyés à

(1) L'abbé Desbois, note des registres de Cussy-la-Colonne.

l'Hôtel-Dieu de Beaune. Pour reconnaître les soins qu'ils y reçurent, M. Boyer, trésorier des guerres, lui donna, en 1714, cent-quatre-vingt-sept livres. Villars, à la journée de Denain, sauva la France et permit à son vieux roi d'expirer en paix.

Louis XIV, qui fut l'admirateur et le bienfaiteur de notre hôpital, mourut le 1^{er} septembre 1715, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Il avait vu descendre dans la tombe son fils unique, le grand dauphin; les ducs de Bourgogne et de Berry, les aimables visiteurs que nous avons rencontrés; le duc de Bretagne, et il ne laissait pour héritier direct que son arrière petit-fils, un enfant de cinq ans, qui fut Louis XV.

Le nouveau roi, comme don de joyeux avènement, adressa ces lettres patentes à notre Hôtel-Dieu :

« Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, voulant favorablement traiter le grand hospital & Hostel-Dieu de la ville de Beaune, de l'avis de nostre très-cher & très-amez oncle le duc d'Orléans régent, de nostre très-cher & très-amez coufin, le duc de Bourbon, de nostre très-cher & très-amez oncle, le duc du Mayne, de nostre très-cher & très-amez oncle, le comte de Toulouze, & autres pairs, grands et notables personnages de nostre royaume, & de nostre grâce spéciale, plaine puissance & auctorité royale, Nous avons agréé, confirmé, & continué, & par ces présentes signées de nostre main, agréons, confirmons & continuons le privilège de Franc-Salé de vingt-

deux minots de scel, par chacun an, à prendre par le dit hospital pour son usage & provifion, dans nostre grenier à scel de Beaune, en payant seulement le prix marchand.

« Donné à Paris, au mois de septembre, l'an de grâce, mil sept-cent-seize, & de nostre règne le deuxième.

« LOUIS (1). »

Dans les derniers jours de novembre de cette année, les sœurs et les pauvres perdirent leur père et leur ami, M. Joseph Pelletier : il les servait depuis plus de quarante-six ans. Avant d'expirer, il leur légua son humble pécule et ses meubles. Il eut pour successeur le chanoine Jean-Baptiste Pontey (2).

Le Père spirituel fut suivi de près au tombeau par Messire Georges-Anne-Louis de Pernes ; il mourut le 29 mars 1719. On fit pour son âme un service solennel à l'Hôtel-Dieu. Ce gentilhomme fut le dernier de sa race ; il laissait une sœur qui était veuve du sire de Toulangeon ; on lui écrivit des lettres de condoléances. Bernarde de Pernes, comtesse de Toulangeon, succéda à son frère dans le patronage de l'hospice (3).

Elle fut témoin d'une terrible crise financière. Les revenus de la maison consistaient surtout en rentes provenant du placement des dons faits aux pauvres. Les débiteurs profitèrent pour se libérer de la dépréciation des billets émis par l'aventurier

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Petit Cartulaire*, p. 92, 93.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu.

(3) Archives de l'Hôtel-Dieu.

Law et follement acceptés par le gouvernement. Le 18 octobre 1720, le maître, M. de la Mare, présenta au Bureau pour cent vingt-un mille francs de ces billets : quelques jours après il en recevait encore pour plus de vingt-deux mille livres. Il consulta les administrateurs. Ils décidèrent que pour faire fructifier cet énorme capital on le placerait moitié sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, et moitié sur la recette générale des finances de Bourgogne. L'Etat et la Ville firent banqueroute ; la somme prêtée, qui s'élevait à 143,600 livres, fut réduite aux deux tiers et ses intérêts furent payés au denier cinquante (1).

Dans ce désastre, les amis de l'Hôtel-Dieu lui vinrent en aide. La comtesse de Toulangeon lui donna cinq cents livres ; Catherine Brunet et le chanoine Rousseau lui cédèrent chacun une maison ; sœur Jeanne Parigot lui fit don de 800 livres et de vingt-quatre ouvrées de vignes sur Pernand. Le chanoine Louis Parizot, M^{lle} Virly, veuve de Jacques Parizot, M^{lles} Lemaïdon, Guillaume Dubois, Louis Barolet et sa dame Anne Commeau, Marie Dubreuil, et Jean de Larbre, humble jardinier du Lieu-Dieu, lui léguèrent tous leurs biens. M. Antoine Lorenchet, curé de Chambolle, M. Jean Lorenchet, médecin, l'hospitalière Claude Boillot, et M^{lle} Etiennette Boillot lui donnèrent chacun mille francs. Il reçut en outre 2,000 livres de l'abbé Bachev ; 4,000 de M. Parigot, curé de Volnay et de sa sœur, supérieure de l'hospice d'Auxonne ; 4,002 livres de M^{lle} Pourcher ; 5,000 de

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

Guy Chartraire, seigneur de Saint-Aignan, et 6,372 livres de M^{lle} Vivande Peuley, de Paris. M^{lle} Navetier donna une maison à notre hospice et fonda un lit à la salle Sainte-Marthe pour une fille de qualité. Nous pourrions inscrire d'autres noms dans cette page du livre d'or, mais nous craignons de fatiguer le lecteur.

Nous devons cependant une mention particulière à Messire Pierre Brunet de Chailly, seigneur de Serrigny et président à la Chambre des Comptes de Paris. Le 20 mai 1731, il légua vingt mille livres à notre Hôtel-Dieu, à condition qu'on y recevrait les pauvres malades de Chailly, de Serrigny, d'Aloxe et de Pernand (1).

En s'occupant des pauvres, on n'oublia point leurs pieuses servantes. A cette époque, la tâche des sœurs était encore plus pénible qu'aujourd'hui : elles travaillaient aux champs durant la récolte, et pendant toute l'année au moulin, à la boulangerie et au four, à la « buerie » et au lavoir. On trouva que leur régime alimentaire était incompatible avec tant de fatigues : elles ne faisaient jamais que deux repas, et elles pratiquaient le jeûne et l'abstinence tout l'Avent. Le 27 novembre 1701, le Bureau arrêta « qu'on tiendrait au réfectoire du pain, du vin et l'eau pour le déjeuner des sœurs ; qu'on leur serviroit des portions plus fortes les jours maigres et les jours de jeûne, et qu'on leur donneroit une égale part de vin. »

Cet adoucissement n'empêcha point les santés

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

de s'altérer. Quand ces vaillantes filles étaient malades, elles n'avaient que le pain commun; leur bouillon était loin d'avoir la qualité de celui d'autrefois et elles payaient leurs médicaments. Sur de sages remontrances faites par M. Brunet, le conseil décida, le 8 mars 1729 : « qu'il seroit mis tous les soirs dans le pot des malades de l'infirmerie une poule, et la moitié ou le quart d'une dans celui des religieuses le jour où elles entreroient à l'infirmerie, sans discontinuer jusqu'à leur parfaite guérison; que leurs remèdes prescrits par les médecins seroient payés par l'Hôtel-Dieu, et qu'elles recevraient du pain de boulanger pendant leur maladie. »

L'état maladif des sœurs continuant, les administrateurs s'en émurent de plus en plus. A la date du 25 novembre 1731, nous lisons sur leur registre : « M^{rs} aians refléchi que l'usage où sont les religieuses de s'abstenir de viande et de jeûner pendant l'Avent est très-préjudiciable à leur santé, que plusieurs tombent malades, et qu'on manque de sujets; cette pratique n'étant pas d'institution, mais d'un principe de dévotion qui ne convient pas à leur état, qui exige de dures et pénibles obligations et des veilles de deux jours l'un; ces M^{rs} ont délibéré qu'à l'avenir on n'aura aucun égard à cet usage; qu'à cet effect on servira de la viande aux religieuses pendant l'Avent, comme dans tous les jours de l'année qui ne sont point deffendus par la règle et par l'Eglise, et qu'elles ne jeûneront que les jours portés par la fondation. »

Il y a pour l'hospitalière quelque chose de plus redoutable que les abstinences et les jeûnes in-

considérés, c'est l'air empoisonné des infirmeries. Souvent elle puise là des germes morbides que l'air pur des champs et même quelquefois les eaux thermales peuvent seuls combattre et détruire. C'est ce que comprirent les administrateurs : aussi, par d'autres délibérations, ils arrêterent, qu'avec la permission du Père spirituel et de la Maîtresse, on accorderait aux sœurs d'aller passer quelques jours à la campagne, et que même, sur l'avis du médecin, on les enverrait, aux frais de l'Hôtel-Dieu, à des eaux thermales (1).

Ces saintes filles étaient dignes du plus grand intérêt ; elles continuaient de faire l'admiration de la ville et des étrangers. En 1732, les habitants de Couches demandèrent aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu deux religieuses pour organiser le service des malades dans leur hôpital. Sœurs Jeanne Monnet et Marguerite Loppin leur furent envoyées. Leur installation eut lieu le 29 juin, au milieu d'un grand enthousiasme qui se manifesta par une procession solennelle et par le chant du *Te Deum*. Le peuple fut émerveillé de la bonne grâce, de la modestie des sœurs et de l'éloquence de M. Lhomme, leur père spirituel.

Sœur Jeanne fut, en ce lieu, la Marthe de l'Évangile ; elle mit tant d'ordre et d'économie dans l'hôtellerie des pauvres, elle la rendit si propre et si hospitalière qu'elle en fit une autre maison de Béthanie. Elle y trouva M^{lles} Bruchet et Pernet ; leur ayant appris le service des malades et communiqué l'esprit de charité, elle leur donna

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

la robe, le voile et la règle des filles de Nicolas Rolin. Quand Jeanne eut accompli sa mission, elle embrassa et bénit les nouvelles sœurs et rentra, avec sa compagne, à l'Hôtel-Dieu (1).

Cette femme, douée d'un grand cœur, avait une sollicitude particulière pour les mourants. L'agonie, aux yeux du chrétien, est pour l'âme un laborieux enfantement à la vie céleste, et la lutte suprême du Christ contre Satan : aussi l'Eglise a pour cette heure des prières suaves comme les chants que la mère murmure à l'enfant qu'elle endort. La paroisse Saint-Pierre, voisine de l'hôpital, avait une Confrérie des Agonisants; et presque chaque jour les tintements de la cloche invitaient les fidèles à s'unir au prêtre qui priait pour quelque âme au seuil de l'éternité. Les familles réclamaient ces oraisons pour la plupart de ceux qui mouraient à l'Hôtel-Dieu : les étrangers et les pauvres abandonnés étaient seuls privés de ce secours. Sœur Jeanne Monnet se fit la mère des délaissés ; « moyennant quinze sols par chaque agonie, » elle obtint pour eux les dernières prières. « Etant âgée et désirant que les mêmes secours se continuassent après elle, » la sainte hospitalière confia, le 16 avril 1739, aux administrateurs un capital de trois mille livres pour fonder et perpétuer son œuvre (2).

A côté du service hospitalier à l'Hôtel-Dieu, nous devons en signaler un autre qui n'était pas moins admirable : c'était le service médical. « La belle

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Beaune et de l'hôpital de Couches.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu.

apothécairie de l'hospital de Beaune, dit en 1619 le Père Fodéré, est aussi bien fournie de toutes drogues & médecines que boutique d'apotiquaire, & néanmoins elle est conduite par une des religieuses pour distribuer les dites drogues à l'apotiquaire qui compose les médecines pour les malades, selon l'ordonnance du médecin. » Les pharmaciens de la ville aimaient cette maison comme la leur : le 6 octobre 1624, Jean Boyer, Pierre Barolet, Humbert Parizot et François de Salins, « apothiquaires, » y fondèrent moyennant cent livres, une messe basse à perpétuité, le 22 de chaque mois, à l'intention de leurs défunts et en l'honneur de sainte Madeleine, leur patronne.

Un et quelquefois deux chirurgiens gagés étaient attachés à cet hospice. Maîtres Maignien, Boutilier, Robin, Jacques et Etienne Pingenet, Bollery, Chenu, Montjardet et Patin se sont succédé dans cet emploi. Les pauvres étaient visités « gratuitement et pour l'amour de Dieu » par les médecins de la ville. Il y a eu parmi ces praticiens des hommes d'une grande charité et d'une haute distinction ; nous devons citer : Pierre de Thumery, qui légua de précieux livres de médecine à notre Hôtel-Dieu ; Augustin de Massol, « tenu pour le plus estimé médecin de son temps, » les deux Salins, et les docteurs Brunet et Bachev. Ces hommes prodiguèrent généreusement leurs soins aux pauvres, aux blessés et aux pestiférés.

En 1727, maître Lordelot est depuis vingt ans chirurgien de l'hôpital ; il a rompu avec les nobles et belles traditions de ses devanciers : sa tenue est

peu correcte; ses manières violentes contrastent avec les habitudes douces et courtoises de la maison. Il néglige ses malades et ses médicaments. D'après une singulière coutume, il reçoit chaque année « une feuille de vin blanc pour laver et mondifier les playes ; » il en boit plus qu'il n'en dépense au service de ses clients, ce qui ajoute à l'acrimonie de son caractère. Un concert de plaintes s'élève de tous côtés. L'intendant, M. de la Mare, avertit et consulte Madame de Toulougeon.

« Par considération pour M. le comte d'Epinaç, mon frère, qui a donné l'institution au sieur Lordelot, répond la patronne, j'invite M^{rs} les administrateurs à le laisser dans son emploi pendant une année, à condition qu'il s'acquittera mieux de son devoir que par le passé. »

Le 14 décembre, devant le conseil administratif, l'intendant signifie au vieux chirurgien : « qu'on le laisse encore une année en exercice à l'hôpital, à condition qu'il portera honneur et respect aux religieuses ; qu'il traitera les malades avec douceur, qu'il ne les maltraitera ni de paroles, ni d'effect ; que ses emplâtres et autres remèdes seront bons et de qualité nécessaire. » Il le prévient qu'il sera obligé de fournir à ses frais les drogues et les poudres nécessaires à la composition des remèdes, et que si ces éléments ne sont pas convenables, l'apothicaire y pourvoira en déduction des gages de trois cents livres que recevait annuellement le chirurgien. « A l'égard des lotions et des vins aromatiques, ajoute-t-il, on ne vous fournira plus la

feuillette comme autrefois ; mais la maison vous donnera seulement le vin nécessaire. Vous apporterez la sauge, le romarin, l'origan, la centaurée et les autres herbes nécessaires, vous ferez ces vins aromatiques en présence de l'apothicaire, et ils seront enfermés sous clef à côté des autres médicaments, dans des armoires. Quand les plaies seront un peu considérables et que les opérations seront graves, vous serez obligé d'appeler M^{rs} les médecins qui font la charité aux pauvres et vous demanderez l'assistance de leurs conseils. Lorsque vous serez indisposé ou malade, vous aurez soin de vous faire remplacer par une personne capable (1). »

Ces sages prescriptions furent consignées dans un règlement que, sur l'honneur, Lordelot prit l'engagement de suivre. Le vieux praticien exerça encore cinq années ; il fut mis à la retraite le 28 décembre 1732. Comme il était pauvre, « en reconnaissance de ses services, » on lui fit une pension de cent livres, à prélever sur les trois cents livres de gages du chirurgien Morelot, son successeur.

En mourant, la comtesse de Toulangeon légua tous ses biens et ses droits, à l'un de ses petits-neveux, François-Bernard de Choiseul. Ce testament donna lieu à des contestations entre l'héritier et le marquis de Clermont-Tonnerre. Celui-ci, comme petit-fils de Gabrielle de Pernes qui était la sœur aînée de l'aïeule maternelle du sire de

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

Choiseul, revendiqua les droits de patronage sur l'hôpital de Beaune et sur la collégiale de Notre-Dame d'Autun. Un procès s'engagea. Le 30 août 1736, « les parties pour entretenir l'union qui doit être entre parents et se donner des preuves singulières de la considération qu'elles avoient l'une pour l'autre, » transigèrent à l'amiable. Il fut convenu que « très-haut et puissant seigneur Messire Gaspard de Clermont-Tonnerre, marquis de Vauvillars, comte d'Epinac, chevalier des ordres du Roy, mestre de camp, général de la cavalerie de France, lieutenant-général de ses armées et gouverneur de M^{gr} le Dauphin, » aurait le patronage de l'Hôtel-Dieu, et que « très-haut et puissant seigneur Messire François-Bernard de Choiseul, seigneur de Bussière et Montsauche, » nommerait trois fois aux diverses prébendes de Notre-Dame d'Autun et que le marquis et ses héritiers nommeraient la quatrième (1).

Les premiers actes du marquis de Clermont-Tonnerre, comme patron de l'Hôtel-Dieu, furent de nommer M. Jean-Baptiste de la Mare intendant, et de confirmer l'élection de la maîtresse Henriette Berbis.

Pendant que cette pieuse femme dirigeait les sœurs et soignait les pauvres et les malades, les administrateurs accomplirent un beau travail. L'hôpital de Beaune faisant son pain, étant un établissement agricole et recevant ses fermages en nature, avait besoin de solides et vastes greniers : les pre-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

miers menaçaient ruine et compromettaient les constructions de Nicolas Rolin. En 1736, le chanoine Guinot présenta 6,000 livres, et la bonne sœur Monnet en offrit 2,000 pour créer un bâtiment nouveau. Encouragés par ces libéralités, M^{rs} les intendants empruntèrent trente mille livres et se mirent à l'œuvre.

Sous le titre modeste de GRENIERS, ils élevèrent, en dehors de la cour d'honneur, dans le jardin, un édifice de noble structure, ayant un escalier monumental, un rez-de-chaussée voûté, capable de servir de boulangerie, de buanderie et de salles de bains, et deux étages dont le premier fut voûté solidement. Dans ces deux immenses greniers les blés et les farines furent inondés d'air et de soleil et se trouvèrent dans des conditions merveilleuses de conservation et de salubrité.

Sur ce monument, en souvenir de celui qui en avait offert la première pierre, on grava ces mots:

D. O. M.

DONUM SEX MILLE LIBRARUM

A VENERABILI GUILLELMO GUINOT

SACERDOTE CANONICO BELN.

FECIT INITIUM HUIUS ÆDIFICII,

QUOD PERFECERUNT D D. ADMINISTRATORES

ANNO 1738 (1).

Dans le jardin où s'élève le bâtiment des Gre-

(1) A la gloire de Dieu bon et tout-puissant. Un don de six mille livres, fait par le vénérable Guillaume Guinot, a servi à commencer cet édifice, qui a été achevé par MM. les administrateurs en l'an 1738. — Aujourd'hui, comme le pain est fourni à l'hôpital par des boulangers de la ville, ce magnifique bâtiment est affecté à d'autres usages. Le rez-de-chaussée est consacré aux bains, aux fours, etc. Le premier étage est devenu la salle *Sainte-Marguerite*, et le second la salle *Parizot*.

niers se trouvait une charmante grotte en rocaïlle où l'on voyait les images de la Vierge et de l'Enfant-Dieu. Le 22 janvier 1745, sœur Berbis donna trois mille livres à l'Hôtel-Dieu, à condition qu'à perpétuité, le 25 de chaque mois, on chanterait les Vêpres en l'honneur de l'Enfant de la Crèche et qu'à la fin de cet office on ferait une procession à la grotte et qu'au retour on réciterait un *De Profundis* sur la sépulture de la pieuse hospitalière (1).

L'hôpital eut, en ce temps, d'autres bienfaiteurs. Il reçut mille livres de Claudine Berthier et de Jeanne Courtot; douze cents de Françoise Vienne et treize cents de Marguerite Rousseau. Le chanoine François de Salins lui légua un domaine à Savigny. Vivant Brunet et le Doyen de Notre-Dame, Pierre Normant lui donnèrent l'un cinq mille livres et l'autre six mille.

Ces largesses arrivaient fort à propos, car les années étaient mauvaises et les revenus manquaient. En 1740, il y avait eu de la gelée et de la neige dans tous les mois, même en juin : on cassa la glace dans les cuves. En 1741, une gelée survenue en mai avait en grande partie perdu les récoltes. En 1745, la grêle du 14 mai et la gelée du 3 juin les avait fortement compromises. L'année 1747, froide et pluvieuse, fut défavorable aux biens de la terre. Les tenanciers ne purent acquitter leurs rentes et leurs fermages, et l'Hôtel-Dieu fut contraint d'emprunter.

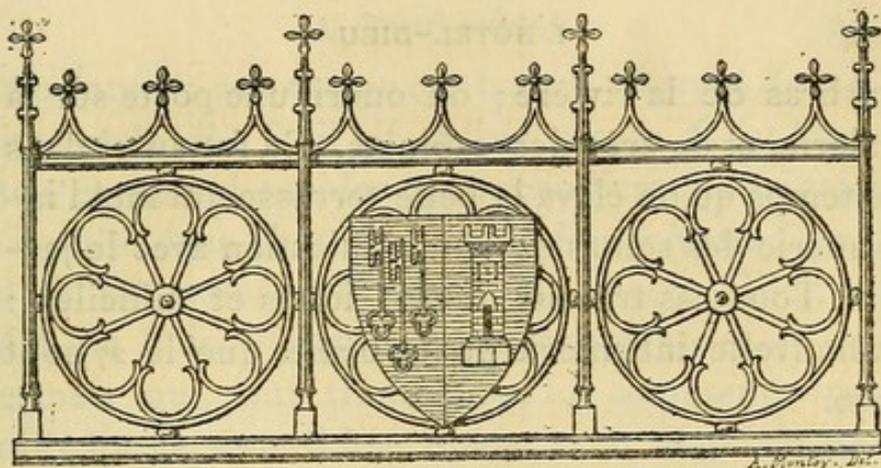
(1) En souvenir de ce qui se pratiquait autrefois, les hospitalières récitent, le 25 de chaque mois, les litanies de la Sainte-Enfance de Jésus.

Malgré cet état de gêne, les administrateurs trouvèrent moyen, en 1748 et en 1749, de décorer de belles boiseries et de tapisseries bibliques la Chambre de la Croix ou du Roi. Ils en firent la salle du Bureau (1). Dans un Cabinet voisin, solidement voûté et muni d'une porte de fer, ils placèrent les Archives de la maison.

Bientôt, des libéralités nouvelles permirent de plus importants travaux.



(1) Nous avons donné la description de cette salle au chapitre V.



CHAPITRE XV

L'HOTEL-DIEU AU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE

1750-1780

SUR la judicieuse observation de Louis XIV, la séparation des sexes avait été faite à l'Hôtel-Dieu pour les malades ordinaires; mais elle restait à effectuer dans l'infirmierie. En 1753 et 1754 des personnes, mues par un sentiment de haute pudeur et de profonde charité, donnèrent, sous le voile de l'anonyme, plus de trente-un mille francs pour l'entière réalisation de cette belle pensée. Aussitôt les administrateurs portèrent ailleurs la boulangerie et les fours et prolongèrent l'infirmierie. Pour séparer les sexes, on construisit entre l'ancienne infirmierie et son prolongement un cintre en pierres de taille, sous lequel on plaça un autel à deux faces. Pour la desserte de la nouvelle salle on fit passer sous elle

un bras de la rivière ; on ouvrit une porte sur la galerie, et on créa des cabinets. Ce fut aussi dans ce temps qu'on éleva la belle terrasse qui met l'infirmierie des sœurs en communication avec le jardin. Tous ces travaux furent longs et difficiles : la nouvelle infirmerie ne fut bénite que le 27 août 1756.

Une autre amélioration n'était pas moins désirable : c'était le déplacement du cimetière. Depuis longtemps on souffrait de son exiguité et de sa proximité ; il avait à peine neuf ares et confinait l'hôpital. En 1738, les administrateurs avaient demandé un peu de terrain dans les fossés de la ville ; mais le bon vouloir des habitants avait été paralysé par le refus du gouverneur qui, ayant le produit des saules plantés au bas des remparts, n'avait rien voulu céder. L'événement le plus étrange permit de réaliser ce projet.

C'est le mercredi 16 décembre 1754 ; sur les onze heures du matin, une troupe de cavaliers arrive au galop sur la route de Seurre, surprend les gardes qui veillent à la porte Madeleine, et se rend maîtresse de la ville, qu'elle épouvante par de fréquentes décharges de mousqueterie. Ces cavaliers pour la plupart sont en haillons, mais bien armés. Leur chef, âgé d'environ trente-cinq ans, est de taille ordinaire ; il porte un chapeau à bords retroussés et galonnés d'or ; il est vêtu de drap gris et d'une veste de panne rouge à petits carreaux ; il tient une carabine à deux coups, munie d'une baïonnette ; deux pistolets et un poignard sont à

sa ceinture ; son visage est basané et gravé de petite vérole ; il a l'œil vif et l'air résolu. C'est Mandrin et ses redoutables contrebandiers. Le brigand s'installe dans l'hôtellerie de la *Petite Notre-Dame*, et se fait amener le maire, M. Pierre Gilet, et MM. de Saint-Félix et Etienne, entreposeurs des fermes, qui, tout tremblants, lui comptent vingt mille livres, dont il leur donne reçu. Mandrin déguste le fin Beaune et se hâte de reprendre sa course : comme César, il connaît tout le prix du temps.

A minuit, la trompette sonne ; M. Fischer, *colonel de troupe léger*, arrive à Beaune avec sa compagnie : mais il est trop tard, les brigands sont partis, et hors d'atteinte.

M. de Tavannes, gouverneur militaire de la province, convaincu que Mandrin serait obligé d'opérer sa retraite et de repasser par Beaune pour gagner la Suisse, envoya dans notre ville M. Lecerf, commandant la compagnie du régiment royal d'artillerie, pour mettre la cité à l'abri d'une nouvelle tentative. Tout en arrivant, cet officier remarqua que les grands saules des fossés masquaient la campagne et dérobaient les mouvements de l'ennemi. A quatre heures, il ordonna de les couper : tous les habitants se mirent à l'œuvre, et le lendemain au point du jour, il n'en restait plus.

Ce fut en vain que M. Lecerf établit des batteries sur les remparts et commanda à la milice bourgeoise de se tenir en armes et de veiller : Mandrin ne reparut pas. Après diverses aventures, il fut trahi par une femme et pris au château

de Rochefort sur les terres de Savoie. Conduit à Valence, la chambre criminelle le condamna, le 24 mai 1755, à la roue, et le 26 du même mois il était supplicié.

Heureusement pour l'Hôtel-Dieu, les grands saules avaient disparu et plus rien ne s'opposait à la concession. Les administrateurs renouvelèrent leur demande. Le 24 août 1755, la ville leur accorda libéralement environ vingt ares de terrain le long du rempart, au pied du bastion des Cordeliers. Aussitôt, on éleva un vaste Bûcher sur une partie de ce coin de terre, et on consacra le reste à la sépulture des morts. Un passage, ouvert sous le rempart, mit l'hôpital en communication avec ce nouveau Cimetière, qui fut béni le 27 août 1756. Les pauvres seuls y furent inhumés ; les sœurs gardèrent leur ancien caveau ; en 1790, ce champ funèbre fut interdit et devint la Cour des Bûchers.

Le soin des morts ne fit point oublier les vivants. Pendant les hivers rigoureux, les malades avaient à souffrir du froid dans la Grand'Chambre ; on y plaça, en 1756, deux énormes fourneaux, venus de Strasbourg. Ils ne donnèrent point les résultats qu'on attendait ; on fut contraint de les faire disparaître, en 1762, pour remédier à la fumée et prévenir les accidents du feu dans la voûte en lambris. On fut plus heureux dans la création d'un magnifique Berceau placé dans le jardin : ses vignes donnèrent de l'ombre et des fruits aux malades et aux convalescents.

L'année 1756, pendant laquelle s'achevèrent ces travaux, ainsi que celles qui suivirent furent malheureuses pour l'Hôtel-Dieu. Le 25 juin 1756, une grêle horrible ravagea ses moissons et ses vignobles ; en 1757 et 1758, il ne recueillit que peu de vin et de froment ; en 1759, les grêles du 1 et du 21 juin perdirent ses récoltes ; en 1760, une sécheresse extraordinaire rendit ses champs et ses coteaux presque stériles ; l'année 1763 fut froide et les vendangeurs détournèrent la neige pour trouver le raisin. Pour comble de malheurs, on était en pleine guerre de *Sept-Ans* : en Allemagne, nos troupes éprouvaient échecs sur échecs ; sur mer et dans les Indes, les Anglais battaient nos flottes, ruinaient notre marine marchande et s'emparaient de nos colonies. Notre hôpital souffrit cruellement de tous ces maux.

Au mois d'octobre 1759, la maîtresse, sœur Chancelier, expose en ces termes sa détresse, à M. de Saint-Félix : « Je ne sais où donner de la tête : je n'ai ni blé, ni sel. M. le Maître en exercice a déjà fait pour dix mille livres d'avances, et je ne sais comment il pourra nous faire passer l'année. Les soldats malades, instruits des soins qu'on reçoit dans cette maison, se disent les uns aux autres : « Gagne Beaune, et tu es guéri. » Sous cette inspiration, ils ne s'arrêtent point dans les autres hôpitaux, et nous arrivent de tous côtés. »

En 1761, la position ne s'est point améliorée. Le 18 mai, le maître, M. Boussard de la Chapelle, dit au Conseil : « Par suite de la calamité des temps,

et de la rareté extrême d'argent, je ne puis faire payer les débiteurs de l'Hostel-Dieu ; et par impuissance les aumônes se sont retirées. Je ne puis fournir aux dépenses journalières de la maison : elles excèdent de beaucoup le revenu. Le nombre des pauvres et des soldats malades qui entrent à l'hospital est plus considérable que jamais. Depuis très-longtemps les soldes à la charge des régiments et les suppléments au compte du Roi ne sont pas payés. Les bâtiments tombent en ruines. Vingt mille livres sont nécessaires. »

Le Conseil décida l'exploitation du quart de réserve de la forêt que l'hôpital possédait à Demigny : mais ce revenu fut loin de couvrir les dettes. Alors on s'adressa au Roi, le priant d'augmenter le domaine de l'Hôtel-Dieu.

« Les charges ordinaires de cette maison, dit la supplique, sont supérieures aux revenus, quoique la recette en soit faite gratuitement, que les médecins, les avocats et plusieurs autres n'aient aucune rétribution. Les charges occasionnées par les pauvres et les soldats malades ont été si considérables, soit à cause des disettes qu'on a éprouvées, soit parce que le prix des denrées est fréquemment devenu excessif, que les suppliants ont été obligés, non-seulement de consommer plus de cinquante mille livres de capitaux de recettes remboursées, mais encore d'emprunter une somme de dix mille livres pour secourir les malades qui seroient péris de misère, à défaut de secours.

« Il n'y a peut-être pas d'Hostel-Dieu mieux ad-

ministré que celui de Beaune, mais il n'est pas possible, dans le temps où le prix des denrées devient excessif et que les charités sont plus rares, d'éviter l'augmentation de la dépense : il est donc nécessaire de lui adjoindre les biens de la Maison-Dieu de Meursault qui est abandonnée depuis longtemps. »

Cet hôpital bâti au commencement du XII^e siècle sur le grand chemin de Beaune à Châlon se composait d'une chapelle dont on voit encore la belle porte romane, et d'un corps de logis où on accueillait les voyageurs, les malades et les pauvres. Un prêtre y donnait les secours religieux. Des personnes charitables formèrent un petit domaine à cette Maison-Dieu, et Sybille de Montréal, dame de Meursault, lui donna droit de chauffage dans la forêt de Servotte.

Cette hôtellerie ne prospéra point. En 1358, ses édifices étaient en ruines, ses vignes et ses terres étaient incultes ; elle ne recevait plus les pauvres et sa chapelle n'était point desservie. Le 10 août de cette année, Guillaume, évêque d'Autun, pour préserver l'hôpital de Meursault d'une ruine totale, le donna à l'abbaye de Sainte-Marguerite, en la chargeant de tout réparer et de pourvoir aux besoins des pauvres qui s'y présenteraient. Les réparations furent faites et le service hospitalier fut repris ; mais plus tard, « les guerres, les mortalités et les pestilences survinrent, » et la maison fut réduite à une telle misère, qu'en 1537, le prêtre n'avait pas un ornement pour l'autel, et que le pauvre n'avait pas un grabat pour se reposer : « les der-

niers pestiférés avoient enlevé tous les lits. »

A cette époque, de nouvelles réparations furent faites et l'hospitalité fut encore exercée ; mais elle dura peu : bientôt on se contenta de faire une distribution d'aumônes et d'acquitter les charges religieuses. En 1694, quand un édit royal réunit aux hôpitaux des villes les hospices des campagnes devenus inhabités, le titulaire de la Maison-Dieu de Meursault sauva sa prébende par une supercherie. Il fit dresser de mauvais lits dans la chambre des pauvres, y plaça de prétendus malades et trompa les commissaires du roi.

Louis XV ordonna la réunion des biens de cet hospice à celui de Beaune ; mais le curé de Meursault, Gabriel Rocher, et les habitants s'y opposèrent. « Il est bien plus naturel, dirent-ils, de rétablir des lits dans notre hospital que de le supprimer. Il est le seul, dans les environs de Beaune, où l'on puisse retirer les personnes atteintes de maladies contagieuses qu'il est défendu de recevoir à l'Hostel-Dieu. Puis, la chapelle de notre hospice est l'unique terme de nos processions. »

Ils firent appel à la justice. Une enquête fut ordonnée. Elle démontra que les aumônes de cette Maison-Dieu étaient faites sans intelligence ; que la chambre des pauvres était transformée en étable, et que les revenus du domaine étaient insuffisants à l'entretien d'un hospice. Le procureur du roi, Pierre Grozelier, ayant l'assentiment d'Antoine Gagne, abbé de Sainte-Marguerite, et de Jeanne Gagniare, veuve Blancheton, comtesse de la Rochepot et baronne de Meursault, déclara qu'il

estimait l'union sollicitée « nécessaire et juste dans ses motifs. » Les habitants de Meursault se désistèrent, à condition qu'ils ne payeraient point les frais du procès, et que leurs malades seraient accueillis à l'Hôtel-Dieu.

Le 5 février 1766, l'évêque d'Autun prononça l'union des deux hospices, imposant à celui de Beaune de faire célébrer une messe tous les vendredis, pour l'acquit des fondations de la Maison-Dieu et de recevoir les malades de Meursault.

Notre hôpital, par cette annexion, augmenta son domaine de Meursault de 34 soitures de pré, de 41 ouvrées de vignes et de 64 journaux de terre. Comme héritier de M. de Massol, l'Hôtel-Dieu possédait déjà moitié de la part de Mâlain sur la seigneurie de Meursault. En 1767, il acheta de M. d'Arlay l'autre moitié. Alors son domaine fut considérable. Il consistait : en vastes corps de bâtiments ; en 59 soitures de pré, 134 journaux de terre, 695 ouvrées de vignes, plusieurs figurant dans les meilleurs climats ; en diverses redevances d'argent, de poules, de grain et de vin ; enfin dans la forêt de Montby ou de Servotte, qui contenait environ 156 arpents.

Par ce domaine, les pauvres de l'Hôtel-Dieu devinrent seigneurs en partie de Meursault et succédèrent à la maison de Mâlain. Leur part de seigneurie était autrement importante que celle qu'avaient eue les Pot et les Montmorency, et que possédait en ce moment M^{me} Blancheton, comtesse de la Rochepot et baronne de Meursault. Ils avaient presque sur tout le village et son territoire justice

haute, moyenne et basse, sauf le droit d'esgandiller les mesures, droit qui appartenait à la baronne. Ils avaient pouvoir d'instituer tout le personnel nécessaire à l'exercice de la justice; ils possédaient des prisons pour enfermer les malfaiteurs et « un signe patibulaire à deux piliers » pour exécuter les sentences capitales. Ils prélevaient une large part des dîmes de Meursault, de Monthelie et de Tailly. Personne ne pouvait chasser dans leur seigneurie, et eux avaient le droit de pêche dans la Dheûne. Le four banal de la rue Mont-Sachey leur appartenait, et la plus grande partie du village « étoit tenue d'y cuire, en payant, suivant l'usage, de 21 livres de pâte l'une. » Nos seigneurs les pauvres avaient encore d'autres droits qu'il serait trop long de mentionner; nous signalons ceux-ci pour faire connaître les mœurs d'une époque, qui, bien que rapprochée, était toute différente de la nôtre (1).

En étendant son domaine, l'Hôtel-Dieu ne négligeait rien de ce qui pouvait affermir les règles et les traditions qui avaient fait sa force et sa prospérité. Le 11 janvier 1761, « haut et puissant seigneur Charles-Henri-Jules de Clermont-Tonnerre, » délégué par le patron, son père, assembla les administrateurs de l'hospice et avec eux rédigea « de nouveaux règlements, où furent rappelés les anciens. » Ce gentilhomme était aussi sage dans le conseil que brave sur le champ de bataille; sa valeur lui avait mérité la croix de Saint-Louis

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. *Meursault*.

et le grade de maréchal des armées du roi, et la noblesse, appréciant sa prudence, l'avait nommé son Élu aux Etats de Bourgogne. Il discuta avec les intendants toutes les questions qui intéressaient l'Hôtel-Dieu.

Il appela leur attention sur les sœurs. Ces héroïques servantes, qui prodiguaient aux malades leur vie et leurs biens (1), ne recevaient pas les soins qu'elles méritaient et étaient décimées par la mort : en quelques mois, la Communauté avait perdu cinq de ses membres. Elle manquait de sujets. Elle ne put, en ce moment, donner une supérieure à l'hôpital de Chagny. Les administrateurs de Semur, désespérant d'obtenir des sœurs de Beaune, envoyèrent M^{lles} Beudin et Lavoignat se former à leur école ; elles furent admises à la profession et repartirent pour leur ville natale, le 22 janvier 1757.

M. de Clermont-Tonnerre et les intendants avisèrent aux moyens de conserver la santé de nos hospitalières. On arrêta que, matin et soir, leur nourriture se composerait de deux portions ; « que les jours maigres elles recevraient du poisson et des œufs, ou bien des racines et des légumes. » Et on décida qu'en cas de maladie, elles ne resteraient pas plus de vingt-quatre heures au dortoir ; qu'on les transporterait à l'infirmerie, où serait appelé le médecin qu'elles choisiraient.

La vêtue et la profession était l'occasion de

(1) En 1760, sœur Lopin légua à l'Hôtel-Dieu une maison « attenante à la Ménagerie ; » en 1761, sœur Berbis donna à l'Hospice dix-sept cent cinquante livres en principal de rente ; en 1769, sœur Girardelet lui légua mille soixante-dix livres et les sœurs Chavansot et Dorisy chacune mille livres ; en 1785, la aïtresse Fromageot lui laissa quatre mille livres.

prodigalités onéreuses aux familles ; on régla ces fêtes, « en rappelant les choses à la première simplicité (1). »

Comme ces charges étaient encore lourdes, l'administration les diminua, plus tard. « Le 7 février 1774, on arrêta qu'à l'avenir les récipiendaires ne seroient plus tenues à aucune dépense de bouche pour les malades, ni aux autres dépenses superflues ; mais seulement aux honoraires du service et du sermon, à un petit présent à la sacristie et à un régal pour les religieuses et les postulantes. »

Il y avait, à cette époque, un grand écueil pour les vocations hospitalières. On admettait au postulat des enfants qui n'avaient point fait leur première communion : pour les préparer à cet acte solennel, on les plaçait soit aux Ursulines, soit aux Dominicaines, soit au Carmel ou à la Visitation. Cette atmosphère était fatale aux vocations mal affermies ; plusieurs de ces adolescentes, trouvant là d'aimables compagnes, des maîtresses gaies et gracieuses et une règle moins pénible, renonçaient

(1) Nous citons cet article qui nous initie aux mœurs de l'époque. « Il est expressément défendu de s'écarter des règles suivantes :

1° Une ou plusieurs des prétendantes faisant ensemble leur vêtue ou profession seront tenues de fournir, ensemble si elles sont plusieurs, ou une si elle se trouve seule : 12 mesures de farine, un tonneau de vin, 100 livres de viande de boucherie, 6 douzaines de poulets, ou des chapons à l'équivalent en hiver, pour la distribution des malades ;

2° De fournir le matin, pour la table des religieuses, deux tourtes et un ragoût avec deux cochons de lait ; et le soir pour la même table deux bonnes entrées, deux poulets d'Inde et deux levrauts ;

3° Il sera donné à chaque cérémonie douze livres par chacune à M. le directeur spirituel, ou beau-père, et six livres par chacune à chacun de MM. les chapelains, et s'il n'y en avoit qu'une elle seroit tenue de donner au dit sieur beau-père vingt-quatre livres et toujours six livres à chaque chapelain, avec défense de faire aucune autre dépense ou présent quel qu'il puisse être, sous peine de désobéissance et d'exclusion. »



COSTUME DES PROFESSES

HOTEL-DIEU DE BEAUNE

ED. BATAULT, EDITEUR

au service des malades pour embrasser la vie religieuse.

Ces désertions émurent les administrateurs. Dans la séance du 30 janvier 1762, M. Lhomme, le père spirituel, leur dit : « Messieurs, le moyen d'obvier à cet inconvénient, c'est de faire deux fois la semaine, pendant l'Avent et le Carême, des catéchismes à nos postulantes et aux jeunes filles qui se présentent pour le service des pauvres. Je crois, ajouta-t-il, qu'il seroit très utile de donner aux religieuses, aux novices et aux postulantes, au moins une fois le mois et plus, si le service n'en souffre point, des instructions familières sur les vérités de la religion et les devoirs de leur état. Si le Conseil l'approuve, MM. les chapelains et moi nous nous engagerons volontiers à faire ces instructions. » On loua la sagesse et le zèle du Père spirituel, et sa proposition fut adoptée.

Le vieux maréchal Gaspard de Clermont-Tonnerre vint plusieurs fois visiter lui-même l'hôpital dont il était patron. Il y fit son entrée solennelle en 1763 ; ce jour là « les postulantes lui offrirent les confitures et le vin d'honneur. » En retour, il leur donna dix-sept livres qui furent la part des pauvres. Avec des larmes dans les yeux, il remercia les prêtres, les administrateurs et les hospitalières des lettres qu'il avait reçues et des prières qui avaient été faites à la mort de la Maréchale.

Le noble vieillard revint encore le 12 juin 1765 : il approuva les améliorations qui avaient été exé-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

cutées et en signala de nouvelles à réaliser. Le Maréchal était fier de notre Hôtel-Dieu et celui-ci aimait et vénérail son patron: il regardait sa gloire comme une portion de son domaine.

Gaspard de Clermont-Tonnerre était l'une des célébrités militaires de la France. Né en 1688, dès l'âge de quinze ans il était entré dans l'armée; à vingt-un ans, il avait obtenu un régiment de cavalerie portant son nom (1709). A vingt-huit ans, il était promu au grade de brigadier et de commissaire général de la cavalerie (1716). A trente-deux ans, il recevait la croix de commandeur de l'Ordre de Saint-Louis (1720). Quelques années après, il était nommé maréchal de camp, lieutenant-général et mestre de camp général dans la cavalerie (1736). Employé en 1741 à l'armée de Bohême, il se distingua au combat de Sahay, à la défense de l'Alsace et au siège de Fribourg.

Il fut l'un des héros de la journée de Fontenoy, où il commanda la gauche de l'armée. Un instant la victoire fut incertaine: ce fut lorsque les Français, après avoir soutenu le choc des troupes hollandaises, virent s'avancer les Anglais et les Hanovriens, formant une redoutable colonne. Soudain la terreur se répandit dans les rangs et l'infanterie faiblit. Fidèle à sa devise, *Etiam si omnes, ego non!* Quand tous reculeraient, moi non! Clermont-Tonnerre accourut, rallia l'infanterie, se porta au centre, et contint l'ennemi en demeurant exposé au feu jusqu'à la dernière décharge. Le duc de Richelieu, avec quatre canons et la maison du roi, vint au secours de son frère d'armes: alors, en un

instant, la terrible colonne fut foudroyée et réduite à fuir, en laissant le champ de bataille couvert de morts (11 mai 1745).

Gaspard assista à la prise de Tournai et à celle de Bruxelles. Il se couvrit de gloire à Raucoux (1745). Il commanda trente-deux escadrons à la bataille de Lawfeld. Exposé au feu de quarante pièces de canon, il soutint pendant quatre heures l'infanterie qui attaquait le village de Lawfeld, qu'elle emporta. Il chargea ensuite la cavalerie ennemie, la poursuivit et s'empara de deux canons. A la suite de cette affaire, Louis XV, pour récompenser quarante-trois ans de périls et de gloire, donna, le 17 septembre 1746, le bâton de maréchal de France à Gaspard de Clermont-Tonnerre (1).

Ce soldat, si intrépide sur le champ de bataille, était, dans les relations intimes, le plus conciliant des hommes. Au mois de mai 1761, un gros nuage traversa le ciel ordinairement si calme de notre Hôtel-Dieu. Les administrateurs ayant désigné un Dominicain pour prêcher l'Octave de la Pentecôte, le Père spirituel ne goûta point ce choix. Quand le Prédicateur se présenta, M. L'homme lui demanda s'il avait mission de M^{sr} d'Autun. — « Oui, répondit-il, je suis autorisé à prêcher dans le diocèse pendant une année. — Cette permission générale ne suffit pas pour une Octave, reprit le Père spirituel, il faut, d'après les ordonnances diocésaines, une approbation expresse. » Le pauvre Religieux dépêcha un courrier à Autun. Les grands vicaires, qui partageaient les préventions

(1) *Biographie universelle* de Michaud.

de M. Lhomme, firent attendre leur réponse; puis, sous prétexte que l'Octave était à moitié passée, ils dirent qu'il était inutile de prêcher. Pour la ville ce fut une déception; mais pour les administrateurs ce fut le sujet d'une irritation profonde.

Ils exposèrent au patron leurs griefs contre le Père spirituel. Le bon Maréchal prêcha à tous la conciliation, et fut assez heureux pour rétablir la bonne harmonie dans son hôpital. Sur son avis, le 30 janvier 1762, le Conseil s'assembla. On lut une dernière lettre du patron : M. Lhomme pria le Bureau d'oublier le passé, les Administrateurs demandèrent l'amitié du Père spirituel et la paix fut faite (1).

M. Lhomme fut l'un des plus zélés et des plus charitables directeurs qu'ait eus l'Hôtel-Dieu. Nous l'avons vu établir des catéchismes pour les postulantes et des conférences pour les hospitalières. Prenant part à l'état de gêne où se trouvait l'hôpital, il rebâtit de ses propres deniers la maison qu'il habitait, se réservant seulement d'y vivre et d'y mourir. Il servit les pauvres pendant quarante-cinq ans et, le 10 mai 1770, avant d'expirer, il leur légua trois mille livres. Il demanda comme une faveur d'être inhumé sans frais dans cet Hôtel-Dieu qu'il avait tant aimé.

Le 9 juillet 1770, M. Etienne Morelot lui succéda, comme *Beau-père*, c'est ainsi qu'on nommait, alors, le directeur des hospitalières.

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

Le legs de M. Lhomme et plusieurs dons de mille et deux mille livres, faits par M^{lle} Milon, M^{me} Bachey, MM. Blondeau, David et Parny d'Antheuil, permirent de faire, en 1776, des améliorations à la pharmacie et à la chambre de la Maîtresse; de réparer la flèche, qui fut fortement avariée par la foudre, le 23 juillet 1777, et de paver la grande cour, en 1779 (1).

Le patron de l'Hôtel-Dieu, qui avait vu expirer Louis-le-Grand, assista, en mai 1774, aux funérailles de Louis XV. Gaspard de Clermont-Tonnerre, devenu le doyen des maréchaux, représenta le connétable au sacre de Louis XVI. Ce prince, pour reconnaître les services du vieux maréchal, le créa duc et pair. Les insignes de cette dignité ne servirent qu'à orner le cercueil de ce vaillant soldat. Gaspard de Clermont-Tonnerre, après avoir été un admirable type d'honneur et de bravoure, mourut en 1781, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Son trépas fut un deuil pour l'Hôtel-Dieu (2).



(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

(2) *Biographie universelle* de Michaud.

THE HISTORY OF THE
LORDS OF THE MANOR OF
BURY ST EDMUNDS
IN THE COUNTY OF SUFFOLK
BY
JOHN GIBSON
OF BURY ST EDMUNDS
ESQ.
IN TWO VOLUMES.
LONDON:
PRINTED BY R. CLAY AND COMPANY,
BUNGAY, SUFFOLK.
1881.



CHAPITRE XVI

L'HOTEL-DIEU A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

1780-1800

CHARLES-HENRI-JULES de Clermont-Tonnerre, lieutenant-général et commandant en chef du Dauphiné, devint, par la mort de son père, duc et pair de France et patron de notre hôpital. Il prit possession de son patronage le 27 mai 1781; il avait alors 61 ans. Il fut reçu avec le cérémonial accoutumé et le respect dû à son âge, à son rang et à son noble caractère : il aimait les pauvres et les malades, et considérait les religieuses et les administrateurs comme des membres de sa famille. Il installa comme intendant le fils de la Mare d'Aluze, en remplacement de son père qui venait de mourir, et confirma dans leur emploi tous les dignitaires de l'hospice.

Après le passage du patron, l'hôpital fut mis en émoi par le feu qui, en huit jours, prit trois fois dans la cheminée de la cuisine. Le 8 juillet 1781 on se hâta de la réparer pour prévenir un incendie.

On fit, en 1783, d'autres réparations. Rolin avait

placé une horloge au clocher, une chaire en pierre et une belle croix gothique dans la cour d'honneur. On supprima la chaire, jugée inutile; on mit à l'horloge, — qui avait été renouvelée en 1732, — trois timbres, et on remplaça par une croix nouvelle la croix gothique qui tombait de vétusté.

A peine ces travaux étaient-ils achevés, que le 31 juillet, des marins et des soldats arrivèrent à l'Hôtel-Dieu. Ils étaient si nombreux, qu'on fut obligé de faire évacuer la Grand'Chambre pour les recevoir, d'ajouter des lits de camp aux couches ordinaires, et de demander un sergent et plusieurs hommes pour maintenir l'ordre. Comme les médecins étaient « fort occupés, » ils désignèrent MM. Bourgeois père et fils pour soigner ces malades.

Témoin de la gêne que l'on éprouva en cette circonstance, une personne charitable, qui a voulu demeurer inconnue, donna neuf mille livres pour l'agrandissement de la salle Saint-Louis, spécialement réservée aux militaires. Cet agrandissement présentait de si graves difficultés, qu'on préféra créer une salle nouvelle.

Le 27 juin 1784, le Conseil arrêta que l'on formerait une chambre de douze lits dans l'emplacement occupé par « la Buerie, la Chambre Sainte-Marthe » et les deux salles supérieures. Les anciens planchers disparurent, la Buerie fut portée dans le Bâtiment des Greniers et on eut une vaste pièce pleine d'air et de soleil. On la dédia plus tard à NOTRE-DAME. Elle ne fut ouverte aux malades qu'au mois d'octobre 1793. A son origine, elle

servit aux militaires ; mais aujourd'hui elle est l'asile de pauvres femmes âgées. Un autel surmonté d'une charmante statue de la Vierge (1), un beau Christ du XV^e siècle, quatre tableaux représentant *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, *l'Annonciation*, *Jésus au tombeau* et *Jésus ressuscitant* donnent à cette salle l'aspect d'un sanctuaire.

Dans cette création disparut l'ancien *Ouvreur des Sœurs*, qui était devenu la salle Notre-Dame, depuis que l'ancienne chambre de ce nom formait la partie supérieure de la salle Saint-Hugues. Les religieuses cessèrent de travailler en commun : ce n'était plus possible depuis que le nombre des pauvres et des infirmes s'était notablement accru. Malgré cette suppression, l'hospitalière de Rolin continue d'être laborieuse comme la femme forte des Livres saints ; retirée dans le cabinet qui avoisine chaque salle, ou assise au chevet des infirmes, elle consacre à la couture et au soin du linge tout le temps que lui laissent les malades.

Le 1^{er} janvier 1784, les sœurs et les pauvres inhumèrent leur Père spirituel, le charitable abbé Morelot. L'Hôtel-Dieu de Beaune était en si grand renom, et l'honneur d'être son Directeur était tant recherché, que M. de Clermont-Tonnerre fut forcé de prolonger l'intérim avant de fixer son choix, « ayant, dit-il, des demandes à l'infini et toutes d'excellents sujets. »

Le patron nomma M. Nicolas Béguin, qui fut installé le 8 mars 1784. Né à Baigneux-les-Juifs

(1) Don de M. l'abbé de Bahezre, en 1869.

d'une ancienne famille de ce village, ce prêtre, « licencié en théologie, de la Société de Navarre, professeur émérite de philosophie en l'Université de Paris, au collège Louis-le-Grand, chanoine de Beaune par ses grades, » était un savant distingué. Il ne demeura que six années au service des pauvres (1).

Comme les savants de son époque, l'abbé Béguin ne goûtait point les beautés de l'art gothique ; aussi, le 22 août 1784, il eut la fâcheuse inspiration de proposer au Conseil de faire disparaître « le candélabre et les ornements de cuivre formant un carré autour du Maître-autel, comme étant dans un état ruineux et exigeant annuellement des réparations dispendieuses. » Le beau candélabre fut conservé, mais l'autel perdit ses magnifiques ornements, et les 2,100 livres de métal qui le composaient furent vendues à vil prix.

Le nouveau Père spirituel eut une inspiration plus heureuse. Les postulantes et les novices manquaient un peu de direction ; Rolin les avait confiées à la Maîtresse, mais son multiple service ne lui permettait point de leur donner tous les soins qu'elles réclamaient. L'abbé Béguin proposa de les confier à une directrice particulière, qui serait choisie par la Maîtresse et le Père spirituel, et qui aurait pour mission de faire observer aux aspirantes un règlement spécial et de les initier aux abnégations et aux dévouements de la vie hospitalière. Il réclama pour ces jeunes filles un apparte-

(1) L'abbé Bredault, *Supplément de Gandelot*, manuscrit à M. le comte de Juigné.

ment qui pût à la fois leur servir d'ouvroir, d'école et de sanctuaire.

Le 21 mars 1788, cette proposition fut adoptée. Sœur Lorenchet fut élue Maîtresse des novices; l'abbé Béguin traça le règlement des postulantes, et l'ancienne chambre Sainte-Anne leur fut assignée. Les lits, fondés par le président et le colonel Brunet, furent placés ailleurs, et cette salle devint définitivement le NOVICIAT.

Cette chambre, avec sa grande cheminée, ses belles boiseries et ses vieilles peintures, a quelque chose de noble et d'austère. Elle est merveilleusement choisie pour sa destination : elle est proche du tabernacle, foyer de toute vie religieuse ; elle a reçu le vocable de sainte Anne, patronne de l'éducation chrétienne ; elle est à la portée de tous les services de l'Hôtel-Dieu et, après plus de quatre siècles, elle garde encore le souvenir de Guigone, qui y vécut et y mourut la sœur et le modèle des premières hospitalières.

M. Béguin, appréciant l'intelligence de ses filles, crut qu'une sœur pourrait remplacer avantageusement le pharmacien, qui était une lourde charge pour la maison. Le 20 avril 1788, le Bureau décida « qu'une religieuse seroit spécialement instruite dans ce but et que, lorsqu'elle auroit vraiment acquis les connaissances et capacités nécessaires à cet office, elle seroit placée dans l'apothécairie, où elle pourroit être continuée de trois ans en trois ans, et qu'elle seroit chargée d'instruire une religieuse qui lui seroit donnée pour compagne ; en sorte qu'à l'avenir il y auroit toujours à cet of-

fice une ou deux religieuses instruites en cette partie. » Un habile praticien, M. Gremeau, consacra plusieurs années à les initier aux secrets de son art : les sœurs pharmaciennes furent créées.

Pendant que ces heureuses innovations s'accomplissaient à l'Hôtel-Dieu, un souffle de révolte, d'irréligion et d'impiété passait sur la France : la Révolution était proche. Cette grande crise sociale fut précédée par des perturbations atmosphériques extraordinaires.

Depuis le 10 juin 1783 jusqu'au milieu de septembre, on vit à Beaune et dans toute la Bourgogne une brume sèche, qui s'étendant sur le ciel comme un crêpe funèbre, donnait au soleil une teinte sanglante. Le 6 juillet, vers les dix heures du matin, un violent tremblement de terre ébranla notre hôpital. L'hiver de 1785 fut long et rigoureux : plusieurs voyageurs périrent de froid.

L'hiver de 1788 et 1789 fut encore plus cruel. Le froid commença à Beaune le 14 novembre, et alla près de deux mois en augmentant. Plusieurs fois le thermomètre descendit à plus de vingt degrés au-dessous de zéro. Le 27 novembre, la terre durcie comme du granit se couvrit de deux pouces de neige. Le 4 décembre, une pluie froide, jetant sur cette neige un linceul de verglas, convertit en cristaux la flèche, les tourelles, les girouettes et les toits de l'Hôtel-Dieu. Un ciel terne, un soleil éteint complétèrent le morne aspect de ce paysage désolé. Le 16 décembre, la neige tomba tout le jour, et le soir elle se couvrit d'une nouvelle

couche de verglas, de sorte qu'un glaçon d'environ trois pouces de circonférence entourait les fils les plus légers des dentelles du palais de Rolin. Le 19 décembre, il neigea encore une partie du jour : le sol et les toits se trouvèrent couverts d'un pied et demi de neige et de deux croûtes de glace.

Le matin de la fête de Noël, les sœurs jetèrent un cri de joie : la température était notablement adoucie ; le midi soufflait ; les murs étaient blancs comme en temps de dégel, et la flèche et les autres aiguilles se dépouillaient de leurs cristaux. Cette joie fut courte ; le lendemain la bise fit entendre ses sifflements, et le froid reprit avec une intensité nouvelle : les premiers jours de janvier furent d'une rigueur extrême. Enfin le ciel s'adoucit ; une pluie légère tomba les 13 et 14 janvier, le vent du midi fit sentir sa tiède haleine et l'on se trouva en plein dégel (1).

Ce cruel hiver fit sentir plus particulièrement ses rigueurs dans la Grand'Chambre, dont la voûte en lambris était disjointe et vermoulue. Le 14 décembre 1788, les administrateurs passèrent pour sa reconstruction un marché avec le charpentier Bailly ; on fixa les travaux au mois de mars suivant.

Dans les derniers jours du mois de juillet 1789, sœur Ravinet fut envoyée comme supérieure à l'hôpital de Saulieu : ce fut la dernière fondation de notre Hôtel-Dieu avant la tourmente révolutionnaire.

(1) *Histoire de Volnay*, par M. l'abbé E. B., p. 149-151.

Pendant le grand hiver, Louis XVI avait épuisé en aumônes le trésor royal, dont déjà le déficit était énorme. Le 5 mai 1789, le monarque réunit à Versailles les Etats généraux pour les consulter sur l'amélioration des finances. Cette assemblée, s'arrogeant un pouvoir souverain, donna à la France une constitution nouvelle. Dans ce travail, elle ne respecta rien de ce qu'avaient établi les siècles précédents : le pouvoir royal fut annulé, les traces de l'antique féodalité disparurent, et toute l'organisation nationale fut remaniée. La Constituante, c'est le nom de cette assemblée, ne se contenta point de toucher à l'ordre civil, elle prétendit transformer à sa guise l'ordre religieux ; le 13 février 1790, elle supprima les vœux et les Ordres monastiques et mit les biens du clergé à la disposition de la nation, se réservant d'édicter des mesures encore plus graves.

L'abbé Béguin, voyant venir l'orage, confia sa petite congrégation à des mains qu'il jugeait plus habiles et plus fermes que les siennes, et retourna à ses travaux scientifiques et littéraires. « Il a donné un *Traité de calcul infinitésimal et de la géométrie des courbes* ; un *Cours de Philosophie* dont il a publié plusieurs volumes : l'un d'eux est dédié au Chapitre de la collégiale de Beaune (1). »

A ce savant directeur succéda, le 10 mai 1790, M. l'abbé Antoine Forien. Il avait environ quarante ans ; c'était un prêtre pieux, instruit, et ayant

(1) L'abbé Bredault, *Supplément de Gandelot*, manuscrit de M. de Juigné.

une âme fortement trempée. Dans son nouveau poste, il n'eut que la joie de donner, le 27 juin suivant, l'habit d'hospitalières à Claudine Guillemot et à Mathilde Hutet, qui se hâtaient de se consacrer à Dieu et aux pauvres parce que les temps étaient difficiles et calamiteux.

Pendant que ces vierges étaient à l'autel, l'Assemblée discutait la Constitution civile du Clergé, dans le but de séparer l'église de France de Rome, le centre de la catholicité. Le 12 juillet 1790, l'Assemblée imposa le serment à la Constitution aux membres du Clergé qui voulaient exercer les fonctions pastorales sur le territoire français. Il y eut quelques défaillances dans la tribu sacerdotale : mais tout ce qui était saint et profondément éclairé préféra la persécution et la mort à ce serment schismatique.

L'Assemblée Législative, qui succéda à la Constituante, condamna à la déportation tout prêtre qui n'aurait pas prêté le serment au 1^{er} janvier 1792. Ce fut l'occasion d'un grand trouble à l'Hôtel-Dieu.

M. l'abbé Forien avait pour coopérateurs Messieurs Cornot et Sauvestre, deux prêtres remplis de l'Esprit de Dieu. La communauté des sœurs se composait de vingt professes, de deux novices et de quelques postulantes : cette congrégation était si ferme dans la foi qu'elle serait allée au martyre en chantant. Cette petite troupe avait à sa tête deux femmes admirables : la maîtresse, Cécile Boilaud qui servait les pauvres depuis plus de trente ans et sa compagne, Suzanne Brunet de

Monthelie, jeune hospitalière d'une rare distinction.

La municipalité entreprit d'amener ces âmes au schisme. Elle déféra d'abord le serment à MM. Cornot et Sauvestre, qui le refusèrent avec énergie. Ils furent chassés de l'Hôtel-Dieu et remplacés par deux apostats. Les offices de ces intrus furent désertés ; alors « la municipalité invita les administrateurs à ne pas faire célébrer de services religieux par d'autres prêtres. »

Le serment fut aussi demandé à M. Forien et aux sœurs : ils répondirent qu'à l'apostasie ils préféreraient la déportation et la mort. Les officiers municipaux n'insistèrent point, comprenant qu'il valait mieux respecter la foi de ces âmes que détruire cette communauté hospitalière, la providence des pauvres et l'une des gloires de la ville. Sœur Boilaud obtint même le libre exercice du culte pour elle, pour ses religieuses et les gens de la maison. Le 11 mars 1792, les administrateurs de l'hospice l'autorisèrent à faire célébrer la messe par tel prêtre qui lui plairait, soit dans la Chambre-Dieu, soit dans toute autre qui ne serait pas salle publique. Cette faveur ne dura point. Les hommes de cœur qui l'avaient accordée, MM. Chauvelot, David, Parigot, Viennot et Vergnette, furent destitués le 15 août suivant, par le conseil général de Commune, « comme ayant perdu la confiance publique, » et remplacés par des hommes animés de l'esprit nouveau.

Le 21 septembre 1792, la Convention arrivait au pouvoir, résolue à faire une guerre sans merci à

la royauté et au Christ. Le Directoire du département de la Côte-d'Or, entrant dans ses vues, supprima la messe des sœurs, « pour ne pas élever, dit-il, autel contre autel, et entretenir un schisme dangereux !... » L'abbé Forien, menacé d'une mort certaine et dans l'impossibilité d'exercer son ministère, célébra une dernière fois les divins mystères dans la Chambre-Dieu, communia les sœurs, les exhorta à rester fermes dans la foi et inébranlables dans la charité, et prit le chemin de l'exil. Dès lors, nos hospitalières n'eurent plus de secours religieux que ceux, que de temps en temps, même au fort de la Terreur, leur apportèrent d'héroïques confesseurs de la foi.

Les jours de religieuse tristesse étaient arrivés. Le 30 octobre 1792, deux officiers municipaux de la ville, accompagnés de deux appariteurs, se rendirent à la sacristie de l'Hôtel-Dieu et enlevèrent les reliquaires et tous les vases sacrés qui n'étaient pas strictement indispensables au culte. Sans respect pour l'art, pour l'histoire et la religion, ces inestimables bijoux furent envoyés à la Monnaie.

Les deux appariteurs emportèrent de l'hôpital cent-quarante-cinq marcs et sept gros d'or et d'argent. Témoin de cette scène, la jeune sœur Claudine Décologne ne put retenir ce cri d'indignation : « Ah ! pauvre petite chapelle, tu es la brebis que l'on écorche, pour faire de ta peau un manchon à cette terrible dame que l'on nomme la Convention ! — Citoyenne, répondit l'un de ces hommes,

tu payeras cette parole!.. » Le lendemain deux gendarmes vinrent chercher la jeune hospitalière. Elle était au lit, à la suite d'une grave luxation. Ces agents, après avoir constaté par eux-mêmes l'état de la malade, remirent à plus tard son incarcération. Les juges de Claudine Décologne furent moins cruels que beaucoup de cette époque ; ils la retinrent quelques jours en prison, et la renvoyèrent aux malades qui allaient devenir nombreux.

De tous côtés, à l'Hôtel-Dieu, pendant l'été de 1793, des artisans taillèrent la pierre et façonnèrent le bois : les uns firent des améliorations à la Pharmacie et à la salle Saint-Louis ; d'autres bâtirent, à l'entrée de la cour d'honneur, deux pavillons pour servir de loge au portier et d'office au réfectoire ; d'autres achevèrent l'infirmerie commencée en 1784. Ils se hâtaient, car on se battait à l'intérieur de la France et aux frontières, et la République avait besoin de salles pour ses blessés et ses malades.

Le 6 octobre la nouvelle infirmerie fut encombrée de soldats de l'armée du Rhin et de prisonniers de guerre : la gale se mit parmi eux.

Les récoltes de 1792 et de 1793 ayant été mauvaises, l'hôpital se trouva sans pain. Ses intendants adressèrent pétitions sur pétitions à la République, qui, en confisquant les biens de l'Hôtel-Dieu, s'était chargée de son entretien. Ils écrivirent le 27 octobre 1793, au directoire de Beaune : « Citoyens, votre silence augmente nos alarmes. Il est bien douloureux de voir pareil oubli, après des sollicitations

réitérées. Un plus long retard donnera lieu aux murmures du public et nous serons forcés nous-mêmes de former des plaintes. » Ils demandaient 400 mesures de blé et ils n'en obtinrent que 261.

Au milieu de cette gêne, les sœurs travaillaient et souffraient. Toutes n'affrontèrent pas impunément le mal contagieux qu'avaient apporté les soldats. Mais ces douleurs n'étaient rien, comparées aux tristesses que leur causèrent un vandalisme sauvage et une aveugle persécution.

Le 19 nivose an II (8 janvier 1794), on détruisit, dans la seconde cour, « le charnier » où reposaient les sœurs mortes depuis la fondation : ce fut avec serrement de cœur que les hospitalières virent devenir profane ce lieu où elles aimaient à prier. Le cimetière des pauvres était déjà interdit : depuis le 19 janvier 1792 : ils étaient inhumés dans le cimetière de la ville à Saint-Jean.

Les deux prêtres assermentés ayant consommé leur apostasie, « en renonçant à toutes fonctions ecclésiastiques, » le principal administrateur fit observer à ses collègues, le 5 pluviôse an II (3 février 1794), que le culte catholique n'étant plus en exercice dans la maison, il convenait de supprimer la croix et le bénitier de cuivre de la Grand'Chambre et le candélabre à sept branches qui était dans le chœur. Ces objets d'art, aux proportions grandioses, étaient des morceaux de grand prix. Le lendemain, on brisa la croix monumentale ; on renversa « le grant & beaul benoiftier, » et on descella avec peine « le bel & fomptueux chandellier à sept branches. »

Il y avait dans la Chapelle plusieurs grandes tombes en cuivre admirablement ciselées et ayant l'éclat de l'or. On remarquait surtout celle de la Fondatrice : Guigone, les mains jointes, était représentée en habit de veuve, dormant son dernier sommeil à côté de Rolin, couvert de son armure. Les belles tombes furent enlevées!.. Le souvenir des vertus de la Fondatrice ne la préserva point de fureurs sacrilèges; ses ossements furent dépouillés de leur cercueil de plomb et jetés dans la vase. Rolin n'était point là, mais Philippote, sa fille, y reposait; elle eut le sort de Guigone! Parmi les administrateurs se trouvait un homme de cœur et d'intelligence; M. Henri Gélicot fit replacer dans le caveau les restes de la Chancelière, enfermés dans un cercueil, avec cette inscription : « *Ici reposent les cendres de dame Guigone de Salins, veuve de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Beaune.— 1794 (1).* »

Les actes de vandalisme continuèrent. Le 25 pluviôse an II (18 février 1794), sur l'observation d'un administrateur : « qu'il existoit différents signes de l'ancien régime aux pignons de la grande salle et au-dessus de la flèche, le Bureau autorisa l'intendant à les faire abattre le plus tôt possible, et à faire placer au-dessus de la flèche une oriflamme aux trois couleurs surmontée du bonnet de la liberté. » Les images du Christ et de la Vierge furent arrachées du faite de l'Hôtel-Dieu; la croix fut précipitée du clocher et fit place aux insignes de la République.

(1) Manuscrit de M. l'abbé Bredault, *Supplément de Gandelot*.

A l'intérieur, se passèrent des scènes tout aussi navrantes. La croix de la grande cour fut renversée. On enleva de la Chapelle et des salles toutes les statues et tous les tableaux. Ces œuvres d'art où, à l'invitation du Chancelier, les maîtres flamands avaient mis tout leur génie pour honorer Dieu et ses saints, furent mutilées et irrévocablement perdues. Le fameux *Jugement dernier* n'échappa que par une sorte de miracle.

Il y avait, au-dessus de l'autel principal de la Chapelle, une page splendide, toute étincelante de diamants, de topazes, de rubis, de saphirs et d'émeraudes; un artiste verrier y avait peint la scène du Calvaire, et les portraits de Philippe le Bon, d'Isabelle de Portugal, du Chancelier et de la Chancelière. Le cardinal Rolin et ses deux frères décoraient un vitrail voisin. Ces deux belles pages furent mises en pièces, et toutes leurs richesses tombèrent sous le marteau des démolisseurs.

On visita les murailles : on en effaça les blasons; on fit disparaître des inscriptions lapidaires tout ce qui rappelait Dieu, la noblesse et la royauté; on mutila en partie le marbre consacré à la mémoire de Jean de Massol, le plus insigne bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu. On mit le comble à cette œuvre de destruction; le 20 floréal (9 mai 1794), l'intendant « fut autorisé à faire démolir les autels qui se trouvoient encore dans les différentes chambres des malades. »

Le souffle révolutionnaire qui passait sur notre hôpital déflora jusqu'à la céleste poésie de son

nom et de celui de chacune de ses salles. L'Hôtel-Dieu devint l'*Hospice d'Humanité* ; les salles Notre-Dame, Saint-Hugues, Saint-Nicolas, Saint-Louis perdirent leurs noms si chrétiens et si français, pour s'appeler les *Infirmes*, la *salle de l'Égalité*, la *salle de la Fraternité*.

Après cette transformation, on trouva que les hospitalières avaient un costume qui n'était plus en harmonie avec la maison qui avait cessé d'être l'Hôtel-Dieu. On les força à déposer le voile et la cornette qui mettaient comme une auréole de sainteté à leur front et qui inspiraient à tous la vénération et le respect ; on les contraignit à prendre des habits séculiers. Ce sacrifice leur fut presque pénible comme celui de la vie ; elles s'y soumirent, trop heureuses de pouvoir encore servir Jésus en la personne des pauvres. On enleva leur costume, mais elles gardèrent leur esprit : la modestie leur servit de voile ; la charité et toutes les vertus hospitalières donnèrent une sorte de consécration religieuse aux vêtements qui leur furent imposés. On changea leurs titres de sœurs et de religieuses pour celui de citoyennes ; mais elles furent toujours les dignes épouses du Christ, les servantes et les sœurs des pauvres.

Pour quelques-unes la persécution fut plus cruelle. Le 1^{er} mars 1794, des gendarmes vinrent, au nom de la loi des suspects, demander la citoyenne Suzanne Brunet de Monthelie. C'était la deuxième fois que la pauvre hospitalière était arrêtée. On l'arracha du chevet des malades et on la

conduisit à Dijon. Là, elle trouva parmi les détenus des parents et des amis : elle fut leur consolatrice et leur bon ange.

Malgré l'incarcération de sa compagne, sœur Boilaud conserva, en pleine Terreur, toute l'énergie de son zèle et de sa foi ; au péril de sa vie, elle ouvrit les portes de l'Hôtel-Dieu à des prêtres qui confessaient les malades et célébraient les divins mystères. Le conseil général de la commune s'émut ; le 20 floréal an II (9 mai 1794), il défendit de laisser entrer aucun étranger à l'hospice pour l'exercice du culte. Sœur Boilaud et le portier Drioton, mis en demeure d'exécuter cet ordre, s'y refusèrent.

Les Terroristes devinrent furieux. Craignant de détruire la communauté hospitalière qu'ils jugeaient nécessaire à la ville, ils n'osèrent toucher à la supérieure ; mais ils réclamèrent de nouvelles recrues pour la prison : sœur Bourgeois et sœur Dorey, qui déjà avaient été incarcérées, furent arrêtées de nouveau. Comme Suzanne Brunet, elles se vouèrent au service des captifs, et continuèrent parmi eux leur vie d'abnégation et de charité.

L'alarme fut grande parmi les détenus, quand ils apprirent que la commission générale du district avait demandé l'inventaire des biens de la famille Brunet : c'était pour elle un signe prochain de mort, puisque la Révolution se préparait à recueillir son héritage. L'effroi grandit encore, quand Suzanne reçut le questionnaire de l'accusa-

teur public. L'innocente prévenue écrivit sa défense avec calme et simplicité (1).

Malgré sa justification qui était péremptoire, on

(1) 1° Q. *Brunet, fille, domiciliée à Beaune, âgée d'environ 24 ans, célibataire.*

R. J'ai trente-trois ans, et il y a vingt-deux ans que j'ai consacré ma jeunesse et ma santé au service des pauvres et des défenseurs de la patrie.

2° Q. *A Dijon, depuis le 12 ventose, par ordre du Comité de surveillance de Beaune. Elle est sœur de deux frères dont l'un est émigré, et l'autre a été fusillé à Commune-Affranchie. Il est prouvé qu'elle a envoyé de l'argent à ce dernier, après le siège. Il fut reconnu qu'elle lui envoyait une somme de cent livres en assignats à Lyon. On lui remit cette somme et le même jour elle en fit don à la Société populaire de Beaune pour les Volontaires. On voit encore par une déclaration faite par Claudine Pied, au service de la Bizouard parente de la Brunet, que cette dernière devait faire passer la somme de 2,000 f., et que Claudine Pied avait écrit au dit Brunet, à la sollicitation de la Brunet hospitalière.*

R. Loin de nier l'intention que j'ai eue et l'emploi que je désirais faire de cet argent, je ne demande qu'à en donner l'explication. Je n'ai jamais ouï qu'il fut coupable d'envoyer de l'argent pour payer des dettes : mon frère devait 1,200 f. et la somme que je lui destinais était pour acquitter cette dette et subvenir à sa subsistance avec les 800 f. restants. C'était après le siège, et ce ne pouvait être un secours destiné à servir la rébellion. J'avais effectivement chargé la citoyenne Pied d'écrire à mon frère pour lui demander différentes commissions, et les 100 f. inclus dans la lettre étaient pour les payer. L'emploi que j'ai fait de cette somme prouve au moins que mon intention était pure. S'il y a des lois qui défendent de faire circuler des assignats lorsqu'une ville n'est plus en rébellion, je les ai toujours ignorées. D'ailleurs, mon frère était, dans ce temps, tranquille et non suspect : j'étais loin de prévoir le sort qui l'attendait.

3° Q. *Relations avec son frère de Lyon.*

R. Mes occupations multipliées ne me laissaient guère le temps d'avoir des relations suivies. D'ailleurs, je ne crois pas avoir écrit à mon frère pendant le siège, et toutes mes lettres ayant été décachetées par la Municipalité, je puis assurer, avec la certitude de n'être point désavouée, qu'elle n'a jamais rien vu de répréhensible dans tout ce que j'ai pu écrire.

4° Q. *Caractère froid, fanatique, n'ayant jamais manifesté d'opinions civiques.*

R. Article contradictoire ; un caractère fanatique suppose une tête chaude, et on m'accorde un caractère froid. Quant aux preuves de civisme : Je crois que se dévouer pendant vingt-deux ans au service des pauvres, c'est le plus bel acte de service qu'une femme puisse faire. D'ailleurs, lorsque je fus arrêtée, les Volontaires dont j'avais soin me donnèrent une preuve bien honorable de leur attachement en me réclamant. Si j'avais manifesté des opinions inciviques, ils n'auraient pas fait pareille démarche en faveur d'une citoyenne qui n'aurait pas aimé sa patrie. Quant à mes opinions, on ne peut et on ne doit les juger que sur mes actes.

Je crois avoir détruit suffisamment les inculpations qu'on m'a faites, pour espérer de la justice nationale ma liberté.

continua de trembler sur le sort de l'ange de la prison. Heureusement Dieu veillait sur la jeune sœur, et elle pouvait dire avec la captive de Chénier :

Je ne suis qu'au printemps, je veux voir la moisson ;
Et, comme le soleil de saison en saison,
Je veux achever mon année.

La mort de Robespierre sauva les proscrits et ouvrit les prisons. Sœur Brunet, avec les deux autres hospitalières, retourna à ses chers malades, qu'elle servit jusqu'à son trépas, qui arriva le 31 mars 1823.

Avant d'expirer, cette généreuse servante du Christ fonda au village d'Aubigny-la Ronce une petite communauté de religieuses de la Doctrine chrétienne pour l'instruction des jeunes filles et le soulagement des malades. Elle légua à l'Hôtel-Dieu mille francs et tous ses effets mobiliers, et 556 francs pour la restauration de la Chapelle. Comme dernier hommage au Dieu qui l'avait sauvée des fureurs de la Révolution, elle recommanda à son frère, M. Brunet de la Serve, de pieuse et charitable mémoire, de donner en son nom à l'hôpital un tableau du Sacré-Cœur. Cette belle peinture décore aujourd'hui la salle Saint-Joseph (1).

Le patron de l'Hôtel-Dieu, M. Charles-Henri-Jules de Clermont-Tonnerre fut moins heureux que les sœurs arrêtées pendant la Terreur. Incarcéré à cause de son grand nom, de ses hautes dignités, de ses principes politiques et religieux, il

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. — Archives de la famille Brunet.

tomba sous la hache révolutionnaire, à l'âge de soixante-quatorze ans, le 26 juillet 1794 : deux jours seulement avant la chute de Robespierre (1). Fidèle jusqu'au dernier soupir à son Dieu et à son Roi, le noble duc mourut avec la foi d'un chrétien et le courage d'un soldat. Sa fin tragique jeta la consternation dans la petite communauté hospitalière de Nicolas Rolin.

Pendant que la Révolution persécutait l'Hôtel-Dieu dans ses serviteurs, elle le ruinait dans ses biens. Elle lui enleva toutes ses franchises d'impôts et d'octroi. Elle supprima les dîmes, les cens et autres droits féodaux qui formaient une partie notable de son revenu. Par la création des assignats, elle mit aux mains des débiteurs de l'hospice un papier-monnaie qui fut l'occasion de remboursements illusoires. Enfin elle vendit une grande partie de ses propriétés foncières, même la maison des aumôniers, voulant qu'à jamais Dieu fut banni de l'hôtellerie qu'il avait reçue de Nicolas Rolin. Ces diverses ventes s'élevèrent au chiffre énorme de 369,100 francs (2).

A la suite de ces mesures désastreuses, la gêne fut si grande dans l'Hôtel-Dieu que l'on ne put plus enterrer décemment les morts et nourrir les vivants.

Le 19 germinal an II (28 août 1794), les administrateurs, conformément à un arrêté du représentant Bernard de Saintes, décidèrent que l'usage

(1) *Biographie universelle* de Michaud.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu. Layette II, n° 45.

du cercueil était aboli dans l'hospice, et que désormais les morts seraient ensevelis simplement dans une toile. Ils n'entraient dans la bière commune que pour être portés plus facilement au cimetière.

Le 11 fructidor an II (28 août 1794), les vivres furent si rares que les citoyens Foisset, Hubert et Thorey, chargés de l'approvisionnement de la maison, parcoururent les districts de Châlon, de Belle-Défense, d'Arnay, d'Avallon et de Semur sans pouvoir acheter un grain de froment. Ils en trouvèrent au mois de février suivant, mais au prix onéreux de six livres (en numéraire) la mesure.

Dans l'année 1795 l'ordre et le calme se préparèrent à renaître ; le 2 prairial an III (8 juin), l'agent national écrivit aux administrateurs de l'hospice : « Citoyens, le Conseil général, en sa séance du 6 courant, a délibéré l'enlèvement de tous les monuments et signes du régime affreux de la Terreur, en conformité de la loi de Prairial qui ordonne la suppression de tout signe de ralliement autre que la cocarde tricolore. J'ai été chargé, par la même délibération, de veiller à son exécution. Je vous invite en conséquence à faire procéder incessamment à l'enlèvement du bonnet rouge qui surmonte la flèche de l'hôpital, ou à y faire apposer les trois couleurs. » Le 2 messidor (20 juin), le Bureau chargea l'intendant de faire peindre aux trois couleurs le bonnet de la liberté

Si l'apaisement se faisait dans les âmes, la gêne

n'en continuait pas moins à l'Hôtel-Dieu. Le 3 thermidor an III (21 juillet 1795), les administrateurs, considérant la pénurie des subsistances, prescrivirent aux médecins Morelôt et Billardet de ne recevoir les militaires qu'en cas de maladie constatée, et de les renvoyer aussitôt leur rétablissement. Pour le même motif, le 5 vendémiaire (27 septembre 1795), la Grand'Chambre fut fermée. Le 8 frimaire an III (29 novembre 1795), tous les malades de la ville et des villages furent refusés, et « l'hospitalité fut restreinte aux seuls défenseurs de la Patrie. »

Les hommes du gouvernement, comprenant qu'ils avaient trop à faire pour pouvoir régir par eux-mêmes les intérêts des pauvres, rendirent, le 13 décembre 1795, à l'hospice de Beaune la gestion de ses biens. Mais que pouvaient les administrateurs avec une maison ruinée ? S'adressant à la Convention, ils avaient courageusement protesté contre la vente des biens de l'Hôtel-Dieu et en avaient réclamé la restitution, mais on ne les avait point écoutés. Le 7 germinal an IV (27 mars 1796), ils se virent dans la cruelle nécessité de fermer aux soldats eux-mêmes deux nouvelles salles : la salle de l'Égalité et la salle des Militaires.

L'année 1796 fut pour notre hôpital pauvre et besoigneuse comme les précédentes. Le 22 floréal an IV (11 mai), les administrateurs répondirent en ces termes à l'autorité départementale qui les interrogea sur l'état de la maison : « Avant la Révolution, l'H.-D. jouissoit d'environ 50,000 livres de revenus, non compris les dons qu'on lui faisoit

journallement; mais la suppression des dixmes, rentes et autres droits féodaux, l'établissement de l'impôt, le remboursement des contrats dans un temps désavantageux et la vente d'une partie des fonds ont réduit ses revenus au tiers environ. L'insuffisance des revenus a forcé le Bureau à supprimer trois salles, pour le moment. Outre les revenus ordinaires, il faudroit une somme de dix mille livres, valeur de 1790, pour subvenir aux besoins urgents de cet hospice, dans le cas où on y placeroit autant de malades qu'il pourroit en contenir. »

Le 27 thermidor an IV (14 août), ils déclarèrent aux gens du fisc que l'hôpital était dans l'impossibilité de payer la totalité des impôts dont il était frappé. Le 11 vendémiaire an V (2 octobre 1796), voyant la maison dans la plus grande détresse, ils décidèrent que des poursuites rigoureuses seraient faites contre tous ses débiteurs et ses fermiers.

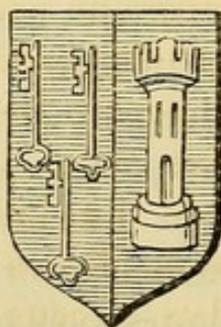
Les années 1797, 1798 et 1799 furent tout aussi malheureuses pour l'Hôtel-Dieu; il reçut des soldats malades ou blessés des campagnes d'Italie et d'Égypte, et ne put subvenir à leurs besoins. Les administrateurs, alléguant la ruine de la maison et « les sommes considérables que lui devoit l'État, » réclamèrent aux ministres des secours et l'exemption d'impôts. Ils obtinrent seulement une prorogation de quelques mois pour l'acquittement de l'impôt, et un maigre secours de trois mille livres.

Nous devons cependant constater une améliora-

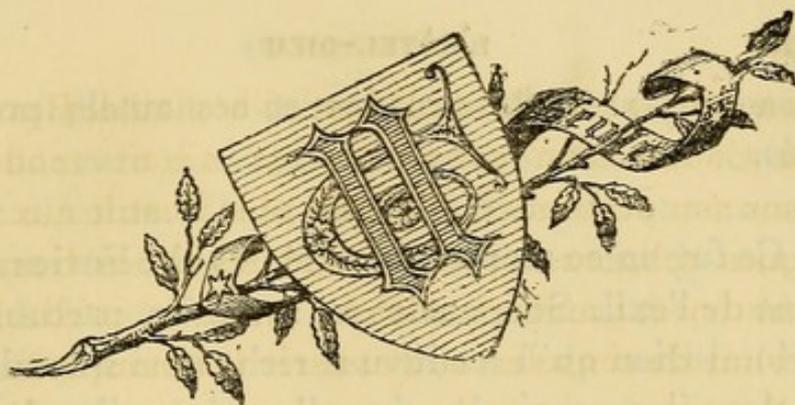
tion dans le sort des malades de l'hôpital de Beaune. La Commission administrative s'était modifiée dans son personnel, et n'était plus hostile aux pratiques religieuses; elle laissa les abbés Durand, Jeandry et Lambert célébrer la messe, et elle leur permit de consoler et d'assister les mourants.

Il y eut aussi un plus grand respect pour les objets d'art et les souvenirs historiques. Sous ce rapport, M. Henri Gélicot a bien mérité de l'Hôtel-Dieu; ce fut à l'intelligence de cet homme que l'hôpital dut la conservation de quelques épaves de son passé. Le 28 frimaire an VI (18 déc. 1797), ce laborieux et savant administrateur demanda au Bureau quinze mains de grand papier pour le classement des Archives. Lui-même se chargea de ce difficile travail; il mit l'ordre et la lumière dans ce chaos et rédigea de précieux inventaires (1).

La tourmente était finie : on touchait à des jours meilleurs.



(1) Nous avons emprunté aux Archives de l'Hôtel-Dieu tous les détails sur la période révolutionnaire.



CHAPITRE XVII

L'HÔTEL-DIEU AU COMMENCEMENT DU XIX^e SIÈCLE

1800-1850

UN homme avait grandi au milieu des guerres de la Révolution, il s'appelait Napoléon Bonaparte; il était le plus jeune des généraux de la République et déjà sa renommée remplissait le monde. Usant du prestige que lui donnait le titre de vainqueur de l'Italie et de l'Égypte, il s'empara du pouvoir le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), et se fit tour à tour proclamer consul et empereur. Durant près de quinze ans il tint entre ses mains les destinées de la France et de l'Europe. Les luttes gigantesques de son règne rendirent de plus en plus notre hôpital nécessaire aux soldats. Si cette époque eut ses tribulations, elle eut aussi ses joies : Bonaparte donna la sécurité aux individus et l'ordre à la société. Par le Concordat de 1801, il restitua à la

France son culte proscrit et ses autels profanés.

Ce fut en ce moment que M. l'abbé Forien revint de l'exil. Son cœur se serra en parcourant l'Hôtel-Dieu qu'il avait vu si riche et si splendide, et dont il revoyait la chapelle et les salles dévastées : il éprouva la tristesse du laboureur qui visite, après la grêle, son champ ravagé. Il eut cependant une consolation, ce fut de retrouver la communauté hospitalière avec toute sa foi, sa charité et sa ferveur. Ce bon prêtre se mit à relever et à orner les autels, à replacer l'image du Christ dans la cour d'honneur et les salles. Pour rétablir plus facilement le règne de Dieu dans les âmes, il couvrit de sentences chrétiennes les murailles de l'Infirmerie des hommes. L'abbé Forien partagea sa vie entre l'hôpital et le collège ; il dirigea les sœurs et les pauvres et professa la philosophie à la jeunesse.

Son ministère ne fut d'abord que privé. Il ne devint officiel qu'à la fin d'août 1802, où les administrateurs « l'invitèrent à continuer les fonctions de son ministère, et à s'adjoindre tel ecclésiastique qu'il jugerait convenable. »

Il choisit pour coopérateur M. l'abbé Louis Bailly, le chapelain le plus distingué qu'ait eu l'Hôtel-Dieu. Il était né, le 19 mars 1730, d'une famille de riches laboureurs, à la métairie de Montby, près de Bligny-sous-Beaune. Il s'était fait remarquer dans ses études au collège de Beaune et à la Sorbonne, où il avait pris le degré

de bachelier. A son retour de Paris, il professa avec une rare distinction la philosophie au séminaire d'Autun. Elevé au sacerdoce, il fut nommé successivement curé de Saulieu et de Quincey près de Nuits. M. de Courtois, seigneur de ce village, jugeant ce poste au-dessous du mérite de l'abbé Bailly, le fit nommer, en 1764, après l'expulsion des Jésuites, à une chaire de théologie au collège de Dijon.

Pendant vingt-cinq ans, ce professeur tint ses élèves sous le charme de sa parole. Ce fut dans ces laborieuses années qu'il composa ses savants *Traité de la vraie Religion et de l'Eglise*; et sa *Théologie dogmatique et morale* qui fut pendant plus de cinquante ans le manuel du clergé français (1). Les honneurs et les distinctions étaient allés à ce prêtre qui ne les chercha jamais; il avait été nommé tour à tour chanoine de la Chapelotte, chanoine de la cathédrale de Dijon et promoteur du diocèse.

Forcé par la Révolution de quitter la France, il s'était retiré à Fribourg, en Suisse, puis au Cressier, dans la principauté de Neuchâtel. Là, il publia son livre des *Principes de la Foi catholique*, qui fut rapidement enlevé. Ne pouvant vivre loin de la Bourgogne, l'abbé Bailly y était revenu dès 1796: il resta longtemps caché chez des parents près de Saulieu et se réfugia à l'hôpital de Beaune, où il rendit d'immenses services.

A la restauration du culte, ce saint prêtre refusa

(1) *Tractatus de verâ Religione*, 2 vol. in-8°. — *Tractatus de Ecclesiâ*; 2 vol. in-8°. — *Theologia dogmatica et moralis*, 8 vol. in-12.

de hautes fonctions ecclésiastiques pour se dévouer aux pauvres. Il leur consacra, dans l'Hôtel-Dieu, ses dernières années et tous les trésors de sa science et de sa charité (1).

Pendant que ces aumôniers étaient tout occupés du soin des âmes, les administrateurs restauraient et agrandissaient l'hôpital.

Le 15 fructidor an IX (2 septembre 1801), ils achetèrent d'un sieur Copens un terrain vague et marécageux au bas du Bastion, le long de la Cour des Bûchers, au bord de la Bouzaise. Plus tard, on enferma ce terrain de murs, on y bâtit des serres, on y traça des allées, on y planta des arbres et il devint le beau potager qu'on admire aujourd'hui.

En 1802 et 1803, maître Bailly, charpentier, et ses compagnons exploitèrent les vieux chênes de la forêt de Demigny et placèrent un plancher dans toute la longueur de la Grand'Chambre. Cette opération, souverainement regrettable, enleva la physionomie artistique de cette salle, fit disparaître la belle voûte lambrissée de Nicolas Rolin et coupa la fenêtre monumentale de la Chapelle. Pendant ce temps, des maçons étaient occupés à construire six loges pour les aliénés.

En 1804, on bâtit un appentis le long de la grande salle pour faciliter divers services de la maison (2).

Les années suivantes, l'Hôtel-Dieu fit des pertes

(1) Feller. Manuscrit de l'abbé Bredault, *Supplément à l'Histoire de Beaune*, de Gandelot.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu.

douloureuses. Le 12 avril 1808, l'abbé Bailly mourut, dans sa soixante-dix-neuvième année, « avec les sentiments de la piété la plus parfaite et de la vertu la plus pure. » Ce fut un deuil pour la ville de Beaune, car, dit l'abbé Bredault, « M. Bailly était respectable à tous égards : humain, n'étant jamais pour les partis violents, charitable, protecteur des pauvres, bon parent, bon ami et surtout bon citoyen (1). »

Dans cette même année, la ville de Beaune perdit son vénérable pasteur, M. Joseph Pinot ; cet ami des indigents légua « trois mille livres tournois » à l'Hôtel-Dieu.

La vaillante maîtresse, Cécile Boilaud, suivit de près dans la tombe ces deux serviteurs de Dieu ; après une longue maladie supportée avec une résignation toute chrétienne, elle remercia et bénit ses filles, et expira doucement le 29 juin 1809.

Quand les hospitalières ouvrirent l'acte où étaient consignées les dernières volontés de leur supérieure, elles comprirent de plus en plus combien elle était aimante. Elle léguait mille livres à l'Hôtel-Dieu ; elle laissait de riches souvenirs aux sœurs qui l'avaient plus particulièrement servie, et elle adressait à toutes ces émouvantes paroles : « Je ne saurais trop me louer de toutes vos bontés, mes très-chères compagnes, j'honore vos vertus et j'apprécie, comme je le dois, l'amitié que vous avez pour moi. Je me recommande à vos bonnes prières. Adieu ! ne m'oubliez pas (2). »

(1) Manuscrit de l'abbé Bredault.

(2) Archives de la Communauté. — Testament de sœur Boilaud et ses annexes.

Sœur Madeleine Gillot qui, depuis l'incarcération de sœur Suzanne, avait été l'assistante de Cécile Boilaud, fut élue, le 14 janvier 1809, pour lui succéder. On lui donna pour compagne sœur Suzanne Brunet. Sous leur sage direction, l'hospice continua de prospérer. Elles furent témoins de plusieurs heureux retours au passé.

Quand la Révolution vendit la maison des chapelains, les administrateurs avaient eu la prévoyance de la faire retenir par une dame Boyer. Cette dame, ayant été désintéressée de ses avances, la remit à l'Hôtel-Dieu, en 1809. Selon le désir de sœur Boilaud, qui mettait au-dessus de tous les secours hospitaliers ceux que le prêtre donne aux malades, on consacra son legs de mille francs à la restauration de ce petit manoir, dont les aumôniers reprirent possession à la fin de cette année.

En 1810, Napoléon, parvenu à l'apogée de sa puissance, voulut, comme autrefois Louis XIV, récompenser les soins rendus à ses soldats ; adressa ce décret à notre Hôtel-Dieu :

« Au Palais des Tuileries, le 26 décembre 1810.

« NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur de la Confédération Suisse, etc. etc. etc.

Sur le rapport de notre Ministre des Cultes, notre Conseil d'Etat entendu, Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE 1^{er}. Les Statuts des Hospitalières attachées au grand Hôtel-Dieu de Beaune sont approuvés et reconnus.

ART. 2. Les membres de cette Congrégation jouiront de tous les privilèges par Nous accordés aux congrégations hospitalières, en se conformant aux réglemens généraux concernant ces congrégations.

ART. 3. Le présent brevet d'institution publique et les statuts de l'hospice seront insérés dans le *Bulletin des Lois*.

ART. 4. Notre ministre des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON. »

Les hospitalières de Beaune furent autorisées, en 1811, à reprendre la robe religieuse, la cornette et le voile. Elles furent heureuses de se parer de ce costume d'honneur, et sa réapparition fut une joie pour la ville et les malades.

Les filles de Rolin eurent bientôt l'occasion de montrer que leur habit était toujours l'insigne du dévouement poussé à l'héroïsme. Après la guerre d'Espagne, de nombreux prisonniers militaires furent internés à Beaune. En proie à la nostalgie, plusieurs tombèrent malades. La peste se mit parmi eux; bientôt ils encombrèrent les salles Saint-Hugues et Saint-Louis. Au péril de leur vie, les sœurs et les aumôniers prodiguèrent tous leurs soins à ces malheureux.

Les magistrats s'émurent; craignant pour la ville, ils construisirent à la hâte en dehors des murs, sur la route de Seurre, une sorte de lazaret en planches, capable de contenir soixante malades. Au mois d'avril 1812, on y porta les pestiférés qui

furent soignés par les hospitalières jusqu'à la fin du fléau. Pour prévenir le retour du terrible mal, on ferma momentanément les salles Saint-Hugues et Saint-Louis ; on y fit des fumigations, on renouvela les couches et on reblanchit les murailles.

Fidèles aux traditions du passé, le chirurgien Hugues-Simon Morelot et les médecins Billardet et Bourgeois se conduisirent admirablement. Jaloux de leurs périls, les autres médecins de la ville s'offrirent à partager leurs services.

Les médecins ont contribué, tout aussi noblement que les aumôniers et les sœurs, au renom de l'Hôtel-Dieu de Beaune. Aussi, nous sommes heureux de continuer la chaîne d'or qui remonte à la fondation, et d'inscrire à la suite de leurs devanciers les noms de MM. Denis et Simon-Hugues Morelot, des deux Bourgeois, des deux Billardet, de MM. Bernard, Bard, Lataud, Laurent Leflaive et Ravet. Depuis 1783, les médecins comme les chirurgiens, sont payés par l'hôpital ; mais leurs honoraires sont tellement au-dessous des services rendus, que c'est justice de dire que ces hommes ont bien mérité de la ville et des pauvres (1).

L'héroïsme des sœurs de Beaune fixa l'attention des administrateurs de l'hospice de Nuits, où la Révolution avait tari la charité en détruisant la vie religieuse ; ils demandèrent des filles de Rolin. On leur envoya, en 1813, les sœurs Reine Tizard et Rosalie Blandin. Secondées par des admi-

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

nistrateurs dévoués aux pauvres, ces filles de haute intelligence et de rare vertu, entreprirent résolument, sous l'habile direction de M. l'abbé Garreau, l'œuvre de restauration. Elles firent régner partout l'ordre, l'économie et les soins délicats. Elles passèrent dix-neuf ans dans cette petite maison; elles parvinrent à y créer une communauté hospitalière où tous les membres étaient cordialement unis et où chacun rivalisait d'ardeur dans le service de Dieu et des malades (1).

Quelques mois après son arrivée à Nuits, sœur Titard avait reçu, en 1814, une jeune postulante de treize ans, au cœur généreux, à l'esprit droit, à l'âme pleine d'ardeur et de sagesse. Elle s'appelait Stéphanie Arnoux. Imitant trois de ses sœurs qui se firent hospitalières, elle avait renoncé à un avenir riche d'espérances, quitté son cher village de Chorey et une famille honorable et aimée, pour se vouer au service des pauvres. L'habile maîtresse cultiva si heureusement cette nature d'élite, que sœur Arnoux, à peine âgée de trente-un ans, fut capable de remplacer comme supérieure Reine Titard, quand celle-ci, en 1822, fut rappelée avec sa compagne à l'Hôtel-Dieu.

La jeune supérieure gouverna avec tant de sagesse, qu'elle entretint la ferveur dans la communauté, embellit et agrandit la maison, et fit de l'hospice de Nuits, qu'elle gouverna pendant quarante-huit ans, l'un des beaux établissements de charité de Bourgogne (2).

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Beaune et de l'hôpital de Nuits.

(2) *Notice nécrologique de la Mère Arnoux*, par M. l'abbé Salomon.

En 1813, 1814 et 1815, pendant que les sœurs Tittard et Blandin ramenaient l'ordre, la charité et la vie dans l'hôpital de Nuits, la France soutenait une lutte gigantesque contre l'Europe coalisée. Nos désastres furent immenses, et plus que jamais l'Hôtel-Dieu de Beaune fut encombré de soldats blessés et malades. Les sœurs se surpassèrent, et les docteurs Morelot, Billardet et Bard reçurent des félicitations méritées.

Nos hospitalières firent l'admiration des autres villes, qui envoyèrent des sujets se former à leur école. En 1813 et 1819, des sœurs de Cluny et de Chagny y vinrent étudier la pharmacie. Quand sœur Bernigaud fut de retour à Cluny, le maire de cette ville remercia l'hôpital « des connaissances pharmaceutiques données à la bonne sœur et de l'excellent régime intérieur qui avait été mis sous ses yeux (1). »

L'invasion des armées étrangères renversa, en 1814, le trône de Napoléon et rendit à la France son ancienne dynastie. Cette *Restauration* fut acceptée sans peine : les uns saluèrent en elle la fin de luttes sanglantes, et les autres y virent l'unique moyen d'épargner à la nation les horreurs d'un démembrement. Aussi, le 15 septembre 1814, quand le duc d'Artois, qui fut plus tard Charles X, passa à Beaune, il y fut reçu avec enthousiasme. Il visita l'Hôtel-Dieu. Les membres de la Commission « lui exprimèrent leur respectueux attachement pour leur Souverain et leurs princes légitimes, et lui

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu.

demandèrent sa protection pour cet hôpital honoré déjà des bienfaits des Rois de France. » Le Duc parcourut l'hôtellerie des pauvres, s'extasia devant sa beauté et son admirable tenue ; il félicita les administrateurs et les sœurs, et, comme autrefois Louis XIV, il inscrivit son nom sur le registre de la Confrérie du Saint-Esprit (1).

Cette première Restauration ne fut qu'éphémère ; Napoléon, s'échappant de l'île d'Elbe, reparut comme un lion qui a trompé la vigilance de ses gardiens, et « l'Aigle de l'Empire vola de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. » Le 18 juillet 1815, la journée de Waterloo détruisit le trône impérial et releva celui de Louis XVIII. La Restauration donna à la France des années de paix, que les administrateurs de l'hospice surent utiliser.

En 1816, les intendants de l'hôpital, se souvenant de Rolin et de ses descendants, essayèrent de rétablir l'ancien patronage. Ils l'offrirent à M^{gr} Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, évêque de Chalon et depuis archevêque de Toulouse et cardinal, l'un des beaux caractères et des plus saints prélats de cette époque. L'Évêque répondit qu'il renonçait sur ce point aux anciens droits de sa famille, et qu'il confiait à Dieu et à leurs administrateurs naturels les pauvres de l'hospice de Beaune (2).

Les administrateurs consacrèrent les années qui suivirent à l'embellissement et à l'agrandissement de la maison.

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, *Registre des délibérations*.

(2) Archives de l'Hôtel-Dieu.

En 1819, ils firent retoucher par Bernard Baliani, artiste piémontais, les fresques de la salle Saint-Hugues.

En 1820, ils agrandirent la salle SAINT-CÔME, qui sert aux opérations chirurgicales. Depuis d'autres améliorations, faites en 1880, cette salle, par ses heureuses dispositions, par la perfection et le nombre de ses instruments de chirurgie, n'a rien à envier aux hôpitaux de Paris.

Les intendants, dans cette année 1820, restaurèrent la Chapelle. Elle manquait de lumière depuis que des briques remplaçaient la splendide verrière de la grande baie. Pour y remédier, on élargit la plus petite des deux fenêtres qui restaient ; on eut le bon goût de lui garder sa coupe ogivale, et plus tard, en 1845 et 1846, le sculpteur de Saptés orna les deux fenêtres de meneaux flamboyants. En 1820, l'Hôtel-Dieu, dans sa restauration, acheva de perdre sa beauté native et son cachet historique : le peintre Bouzereau marbra, dans le goût de son époque, les murailles de la Chapelle et de la Grand'Chambre et le dessinateur Bonnet donna pour retable à l'autel une gloire entourée de rayons dorés, ayant pour centre un transparent éclairé par un œil de bœuf, pratiqué dans la cloison de la grande baie.

Les administrateurs furent mieux inspirés, en 1822, dans les travaux qu'il firent à la sacristie ; ils l'agrandirent sans trop altérer ses lignes architecturales.

La vente des quarts de réserve des forêts de l'hospice, une cession de terrain faite gratuite-

ment par M. Brunet de la Serve, un don de trois mille livres de M. Jobard d'Arconcey et un autre de six mille francs de M^{lle} David de Beaune permirent d'exécuter des ouvrages plus importants. En 1827, on construisit dans l'arrière-cour une étable et ses accessoires. Là, on éleva aussi une chapelle funéraire pour déposer les morts avant leur inhumation. On acquit la maison Cyrot qui confinait l'hôpital, et on y installa les aumôniers. De leur ancien logement, on agrandit, en 1828, la salle Saint-Louis, qui devint l'une des plus vastes et des plus belles de l'Hôtel-Dieu.

En 1829 et dans les années suivantes, on construisit dans la seconde cour, entre le Bâtiment des Greniers et la Pharmacie, la salle SAINT-JOSEPH ou des Incurables. On lui donna de vastes proportions et ce cachet de bon goût et d'élégance qui distingue l'Hôtel-Dieu. On la destinait à quatorze vieillards : sept hommes et sept femmes. Ils y furent reçus le 1^{er} janvier 1833. Dans cette hôtellerie de la vieillesse, on sépara les hommes des femmes par une cloison à jour, dans laquelle on plaça un autel à deux faces.

Plus tard, les ressources de la maison permirent d'augmenter le nombre des incurables et de remédier à une regrettable cohabitation. On admit dans notre hôpital vingt-quatre personnes âgées : dix vieilles qui furent placées dans la chambre Notre-Dame et quatorze vieillards qui furent installés dans la salle Saint-Joseph, qui prit alors l'aspect qu'elle offre aujourd'hui. La statue du saint Patriarche portant l'Enfant-Dieu surmonta la porte

d'entrée ; la cloison à jour disparut et l'autel, dominé par une statue polychromée de saint Joseph, fut porté au fond de la salle, dont les murailles s'ornèrent d'un Christ et de trois grandes toiles, représentant le *Sacrifice d'Abraham*, l'*Adoration des Mages* et le *Sacré-Cœur*. Il fait bon dans cette hôtellerie; on y respire une douce et religieuse atmosphère, et les sœurs qui la desservent ont la piété et la charité des anges.

Pendant qu'on travaillait à cette salle, la Révolution de juillet 1830 renversait Charles X et portait Louis-Philippe sur le trône. Cette crise politique n'eut rien de fâcheux pour notre Hôtel-Dieu, et les administrateurs continuèrent paisiblement leur entreprise.

En 1834, ils rebâtirent dans l'arrière-cour, la HALLE AUX PRESSEIRS à peu près sur les mêmes fondations que celle de 1645. Par son isolement et la grande porte de cour qui s'ouvre sur la rue Triperie, cette Halle ne gêne nullement les malades par le bruit des voitures et les émanations du raisin, au moment des vendanges. Ses grandes cuves et ses beaux pressoirs en font l'une des belles cuveries de Bourgogne. C'est là que coulent des vins d'une réputation plus qu'européenne.

Au temps de la récolte, on amène dans cette cuverie les fruits des vignobles de notre hôpital et de la Charité; c'est-à-dire, des premiers crus de Beaune, de Volnay, de Pommard et de Savigny, des Cortons d'Aloxe, des Santenots rouge et blanc de Meursault. On fait ces vins d'après l'an-

ancien procédé : ils sont purs de tout mélange, francs, naturels et loyaux.

Longtemps ils se vendirent à l'amiable, mais depuis 1831 ils se délivrent ordinairement aux enchères. En ce jour, il y a grand mouvement à l'Hôtel-Dieu ; des négociants venus de tous les points de la France, de la Belgique, de l'Angleterre et de l'Allemagne, se les disputent à beaux deniers. Leur prix sert de base aux transactions commerciales de la Bourgogne. De ce revenu, l'un des plus notables de l'hospice, — sa moyenne est d'environ 30,000 fr., — dépend la richesse où la gêne de l'Hôtel-Dieu. Ce revenu varie d'après l'abondance et la qualité des vins : l'écart peut être de 3,500 fr., — année 1854, — à 87,000 fr., — année 1875. —

A cette époque, la communauté des hospitalières éprouva deux grands deuils.

Le 14 octobre 1834, la vaillante maîtresse, Madeleine Gillot, mourut dans sa soixante-dix-huitième année ; elle servait les pauvres depuis soixante-quatre ans, et il y en avait vingt-cinq qu'elle était supérieure. Sa vie se résume dans ces mots qui furent gravés sur sa tombe : « *Elle fut agréable à Dieu et aux hommes, et sa mémoire est bénie.* (Eccles.) (1). »

Le 5 juillet 1835, M. l'abbé Forien, le père des sœurs et des pauvres, « digne prêtre que toute la ville de Beaune vénérât, » passa à une vie meilleure. Ce confesseur de la foi était âgé de quatre-vingt-cinq ans ; il en avait passé neuf sur la terre

(1) *Registre de Communauté.*

d'exil, et près de quarante au service des indigents et des malades (1).

Les hospitalières élurent le 20 octobre 1834, sœur Eléonore-Marguerite Parizot pour Maîtresse. Elle avait quarante-un ans : elle était douée d'un cœur d'or, d'un sens exquis, d'un caractère viril et d'une rare distinction. Son âme vive, intelligente, douce et ferme donnait une sorte de majesté à un corps de petite stature et à un physique ingrat. Ce fut l'une des supérieures les plus distinguées de l'Hôtel-Dieu.

Le 24 juillet 1835, M. l'abbé Benoît-Théodore Mallat fut appelé à succéder à M. Forien. Il était plein de jeunesse et d'avenir. Il était né à Nolay et avait exercé le saint ministère à Notre-Dame de Beaune comme vicaire, et à l'église Saint-Nicolas de cette ville comme curé ; il s'était acquis une réputation méritée de directeur et de prédicateur. Esprit cultivé et ayant le sentiment du beau, l'abbé Mallat aimait la littérature et les arts. C'est lui qui eut la première pensée de la création d'un Musée à l'hôpital ; c'est aussi à son zèle et aux libéralités de la maîtresse Parizot, de sœur Binder et de leurs compagnes que l'on doit l'autel en marbre blanc de la Chapelle, les statues de la Vierge et de saint Joseph qui ornent aujourd'hui la salle Saint-Nicolas, et les deux grandes images du Christ et de sa Mère qui surmontent les pignons de l'Hôtel-Dieu (2).

Dans le soin des pauvres, M. Mallat fut admira-

(1) *Directoire*, p. 79. — Le portrait de M. Forien se voit dans l'appartement de la Maîtresse.

(2) *Directoire*, p. 79.

blement secondé par un prêtre dont le souvenir vivra longtemps dans la ville de Beaune. M. L'abbé Barrard fut nommé chapelain de l'hôpital le 10 octobre 1840.

Dieu n'en avait pas fait un homme de génie
Dont le nom passe entier à la postérité :
Dieu l'avait enrichi, dans sa grâce infinie,
D'un cœur tendre et sublime en sa simplicité.

Ce fut un saint blanchi dans le saint ministère.

.....
Comme ces feux sacrés, symboles de tendresse,
Qui brûlent jour et nuit, suspendus au saint lieu,
Son cœur, vase de choix, se consumait sans cesse,
En amour pour le pauvre, en amour pour son Dieu (1).

Avec ce personnel d'élite, les administrateurs crurent devoir étendre dans l'Hôtel-Dieu le domaine de la charité. Le pain n'étant plus fabriqué à la maison, mais fourni par les boulangers de la ville ; le Bâtiment des Greniers demeurait sans emploi. Le 1^{er} décembre 1843, il fut arrêté au Conseil qu'on y créerait de nouvelles salles pour les malades.

Depuis la Révolution, les pauvres seuls étaient accueillis dans notre hôpital ; on n'y recevait plus, comme au temps de Rolin, des personnes de condition qui venaient y rétablir leur santé. On fit revivre la belle pensée du Fondateur ; on aménagea en faveur de ces malades le premier étage des Greniers. On y créa une salle de dix lits, une pièce plus petite contenant trois lits réservés exclusivement à des femmes, et quatre chambres particulières ayant un parquet en chêne, un foyer et un ameublement à la fois simple et confortable.

(1) *Fleurs des Bois*, p. 109, 110, par M. J. Petasse.

La salle principale avec sa voûte et ses pilastres n'est point dépourvue de caractère. Elle porte le nom de *SAINTE-MARGUERITE*, en l'honneur de la patronne de la maîtresse Parizot, sous qui elle fut créée (1).

Il manquait à l'Hôtel-Dieu une salle pour recueillir les malades en temps de guerre et d'épidémie ; on affecta à leur usage le second étage du Bâtiment des Greniers. On y fit un parquet en chêne, on y éleva un autel, et on y installa vingt-deux lits. C'est la salle *PARIZOT*, ainsi appelée du nom de la même supérieure. Cette pièce est ordinairement vide. Elle manque d'élévation, et son plafond d'une longueur immense la fait paraître encore plus basse ; mais son isolement et son double rang de fenêtres, qui y versent à volonté l'air et la lumière, lui donnent des conditions exceptionnelles de salubrité.

Par ces créations nouvelles, les administrateurs donnèrent de l'animation et de la vie à la seconde cour de l'Hôtel-Dieu, qu'ils avaient décoré, en 1839, de la belle grille en fer qui la sépare d'un délicieux jardin.

Le 26 février 1846, sœur Parizot installa les premiers malades dans la salle *Sainte-Marguerite*. Ce fut l'une des dernières joies de la pieuse Maîtresse ; quelques mois après, elle tombait malade et mourait le 22 mai 1847, à l'âge de cinquante-quatre ans. Il y en avait trente qu'elle servait les pauvres et treize qu'elle était supérieure. La vie de

(1) Cette hôtellerie, avec ses chambres payantes, est accessible à tous ; ses prix qui varient depuis 1 fr. 50, 2 fr. jusqu'à 4, 5, et 6 francs par jour, sont infiniment au-dessous des soins intelligents et dévoués qu'on y reçoit.

cette admirable femme est écrite dans ces mots qu'on lit sur sa tombe : « *Elle a ouvert ses lèvres à la sagesse, et tendu ses mains vers le pauvre.* (Proverbes.)

Le 9 juin de la même année, sœur Pauline Binder fut élue pour lui succéder. Elle marcha sur les traces de sa noble devancière, apportant une rare sagesse dans le gouvernement de la communauté, un dévouement sans bornes au service des pauvres et un goût parfait dans les divers travaux qui se firent à l'Hôtel-Dieu pendant qu'elle fut supérieure.

Les hospitalières et les pauvres n'avaient point achevé de porter le deuil de sœur Parizot, quand, le 3 décembre 1848, l'abbé Barrard, usé avant l'âge par les labeurs du saint ministère, surtout du confessionnal, rendit son âme à Dieu. Sa mort fut un deuil pour la ville de Beaune, et ses funérailles furent un triomphe. Echo de la douleur de la cité, un poète s'écrie :

Nous sommes tous frappés dans le corps et dans l'âme;
Tous nous pleurons un père, un tuteur, un ami !
Et ce deuil général éloquemment proclame
Le coup qui vibre encore au cœur mal affermi.

C'était à son convoi, c'était un doux mélange
Et de sainte tristesse et de sérénité ;
Le mort semblait assis dans la sainte phalange.
Le front brillant de paix et de félicité.

Beau lys, rose mystique à l'autel effeuillée,
Puissent tes doux parfums, odeur de sainteté,
Redescendre du ciel sur la terre souillée,
Pour y faire germer amour et charité (1).

En ce temps, le 4 décembre 1847, M^{gr} Rivet, évê-

(1) *Fleurs des Bois*, p. 110, 111, p. M. J. Petasse.

que de Dijon, resserra les liens qui unissaient les sœurs de notre hospice à sainte Marthe. Sur leur demande, il rendit obligatoire pour elles la réception de l'Eucharistie le jour de la fête de leur Patronne. « Mes filles, leur dit-il, il me semble bien convenable de recevoir en ce jour là dans votre cœur le divin Hôte dont la présence fit si souvent le bonheur de la maison de Marthe. » Ces servantes des pauvres avaient besoin du secours du Christ, car une rude tâche les attendait (1).

Au mois de juin 1849, le choléra éclata à Meursault et enleva, en quelques semaines, cent-cinquante personnes. Les hospitalières de Beaune furent appelées : elles se disposaient à partir, quand elles eurent le regret d'apprendre que ce poste d'honneur était occupé par les sœurs Sainte-Marthe de Dijon. L'occasion de se dévouer n'était qu'ajournée.

En juillet, le terrible fléau décima le village d'Auxey. Nos sœurs furent priées d'y établir une ambulance. Plusieurs s'offrirent pour remplir cette périlleuse mission. Le directeur, M. l'abbé Mallat, et la maîtresse, sœur Binder, laissèrent à Dieu le soin de faire lui-même son choix : on tira au sort le nom des élues. Après avoir prié à la Chapelle, la Communauté se rendit chez la Maîtresse. En y allant, une sœur, rayonnante de jeunesse et de santé, dit à voix basse à l'une de ses compagnes : « Je vais partir. Je mourrai. Dieu me l'a dit. » Le premier nom qui sortit de l'urne fut : « *Céline-*

(1) *Registre de Communauté.*

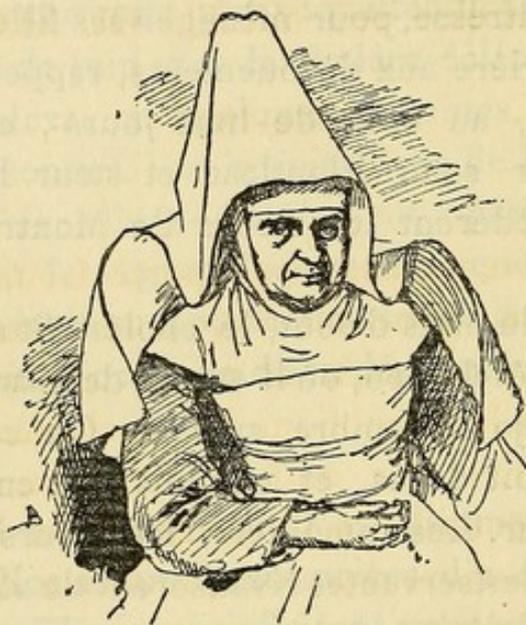
Marie Patriarche, » celui de la jeune sœur. En l'entendant, les yeux de sa confidente se voilèrent de larmes, car sœur Patriarche était chérie de toutes. « La douceur et la gaieté inaltérables de son caractère, jointes à une piété angélique, lui donnaient un charme indéfinissable. » L'autre nom fut celui de sœur Moissenet. Toutes deux partirent et remplirent héroïquement leur tâche.

La maîtresse, pour ménager ses filles et donner libre carrière aux dévouements, rappela les deux héroïnes, au bout de huit jours, et les remplaça par sœur Blondeau et sœur Bizouard, à qui succédèrent les sœurs de Montrion et Bernard.

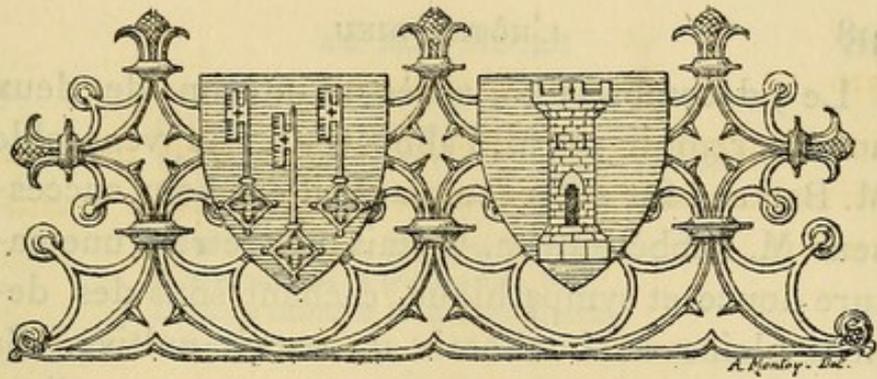
Le 10 du mois d'août, le choléra fit son apparition à l'Hôtel-Dieu, où il exerça de grands ravages, jusqu'au 30 novembre suivant. On compta cinquante-huit décès, et une fois il y en eut sept le même jour. Les aumôniers, les sœurs, les postulantes et les servantes rivalisèrent de zèle au chevet des cholériques.

La santé de sœur Patriarche se soutenait au milieu de ces fatigues. Sa confidente lui dit un jour en souriant : « Vos fâcheux pressentiments, je l'espère, ne se réaliseront point. — Vous vous trompez ; mon sacrifice est fait, et Dieu l'a agréé. » La bonne sœur, ne disait que trop vrai ; le 7 novembre elle était atteinte du fléau, et le lendemain elle expirait à vingt-sept ans, après vingt heures d'horribles souffrances héroïquement supportées. Elle avait été précédée dans la tombe par

une postulante, M^{lle} Pernot et par trois humbles
servantes, mortes comme elle martyres de la cha-
rité (1).



(1) *Manuel des souvenirs de la Communauté*, par sœur Binder. — *Notice sur sœur Patriarche*.



CHAPITRE XVIII

L'HOTEL-DIEU AU MILIEU DU XIX^e SIÈCLE

1850-1878

LNE tempête avait porté Louis-Philippe au trône, un orage le renversa : le 24 février 1848, ce prince abdiqua devant l'émeute, et la République fut proclamée. Le 10 décembre suivant, six millions de suffrages appelèrent à la présidence Louis-Napoléon Bonaparte qui, le 2 décembre 1852, se fit proclamer Empereur.

Ces commotions politiques amenèrent une perturbation profonde dans les affaires et une grande gêne à l'Hôtel-Dieu. Il avait en cave les vins de 1847, 1848 et 1849, années de qualité supérieure. En décembre 1849, l'économe M. Joseph Petasse fut envoyé dans le nord de la France et en Belgique. Il écoula rapidement les neuf cents pièces qui composaient ces récoltes : il établit solidement la réputation des vins des hospices de Beaune, et ramena l'aisance dans la maison.

Le 9 décembre 1850, après un intérim de deux années, rempli par M. l'abbé Clerc, le vénérable M. Barrard fut enfin remplacé; il eut pour successeur M. l'abbé Patron. C'était un prêtre d'une nature douce et sympathique, cachant sous des dehors pleins de bonhomie un esprit cultivé. Sa faible santé ne lui permit de rester que peu d'années à l'Hôtel-Dieu. En 1856, il fut appelé à Orléans par son illustre ami M^{gr} Dupanloup, qui le fit successivement son secrétaire, curé de Saint-Jean-de-Bray, aumônier du Sacré-Cœur et chanoine d'Orléans (1).

Pendant son court séjour à l'Hôtel-Dieu, ce bon prêtre fut témoin de morts qui attristèrent vivement cette maison. Le 29 janvier 1853, le docteur Charles Billardet rendit son âme à Dieu: il y avait cinquante ans qu'il était médecin en chef de l'hospice. Ce serviteur des pauvres était un érudit, l'une des célébrités médicales de la province, et le plus aimable des hommes.

Il eut pour successeur M. le docteur Molin, à qui furent adjoints MM. Affre et Poulet. Le nouveau médecin en chef remplit sa mission avec la tendresse d'un père et le zèle d'un apôtre. Des deuils de famille en firent un saint :

Il reçut du malheur le douloureux baptême,
Il comprit le néant des choses d'ici-bas ;
Quand ses fils qu'il aimait au-dessus de lui-même,
Lui furent à la fois ravés par le trépas.

(1) M. l'abbé Patron, en retour de l'hospitalité qu'il reçut à Orléans, composa sur sa province adoptive de sérieux travaux qu'il publia sous les titres modestes de : *Recherches historiques sur Saint Jean de Bray*, (1864). 1 vol. in-8°; *Recherches historiques sur l'Orléanais, depuis l'époque celtique jusqu'à nos jours*, (1870), 2 vol. in-8°.

Il tomba terrassé sous cette main divine
 Qui ranime et grandit les âmes qu'elle atteint,
 Et comme un nouveau Paul que la grâce illumine,
 Quand il se releva... cet homme était un saint !...

Le zèle du Seigneur dévora sa belle âme ;
 Il traversa la vie en pratiquant le bien ;
 L'ardente charité le brûla de sa flamme ;
 Il était surhumain !... lui seul n'en savait rien (1) !...

L'un des premiers infirmes de l'hospice à qui le nouveau médecin en chef donna ses soins fut M. l'abbé Mallat, frappé d'apoplexie, le 17 mai 1853. Le savant docteur prolongea les jours du malade, mais il ne put chasser la mort. Le 3 décembre de cette année, l'archiprêtre de Notre-Dame, accompagné de plusieurs ecclésiastiques et de la communauté des hospitalières, porta solennellement l'onction sainte et le Viatique au mourant.

Cette scène fut empreinte d'une touchante majesté. Après avoir fait sa profession de foi, pardonné et imploré le pardon des autres, M. l'abbé Mallat reçut son Dieu et dit d'une voix émue à ses filles : « Recevez les derniers adieux d'un Père qui bientôt va paraître devant le Seigneur. N'oubliez pas les avis qu'il vous donna. Souvenez-vous de lui dans vos prières. Aimez Dieu. Servez toujours bien les pauvres. Vivez dans la concorde la plus parfaite ; que la paix et la dilection vous lient les unes aux autres. Ne formez qu'un cœur et qu'une âme avec votre supérieure. Je vous bénis. » Des larmes et des sanglots répondirent à ces paroles.

Dès lors, le saint prêtre ne voulut plus entendre parler des choses de la terre. « Exhorte-moi à

(1) *Fleurs des Bois*, p. M. J. Petasse, p. 113-115.

bien mourir et parlez-moi du ciel, disait-il aux ecclésiastiques qui étaient à son chevet. » Le matin du 6 décembre, il demanda les prières de l'agonie; et le soir, à 5 heures et demie, il s'endormit dans le Seigneur. « M. l'abbé Mallat était un homme de grande foi et de dévouement; sa mémoire vivra longtemps dans la Communauté qu'il dirigea pendant dix-huit ans. » Ses funérailles se firent au milieu d'un immense concours de prêtres et de fidèles (1).

Le 14 février 1854 la perte qu'avaient faite les hospitalières et les pauvres fut adoucie par la nomination de M. l'abbé Germain Dard. Le nouveau directeur avait trente-huit ans; il était né à Auxey, d'une famille patriarcale. Après avoir fait de fortes études dans les séminaires diocésains et reçu les ordres sacrés, il avait été vicaire de Seurre, curé de Santenay, de Marcilly-en-Auxois, de Corgoloin, et directeur du grand séminaire de Dijon : partout il avait répandu la bonne odeur de Jésus-Christ. Sous des dehors froids et réservés, il cachait un cœur d'apôtre et une intelligence d'élite : c'était le prêtre selon le cœur de Dieu. Aussi, bientôt le directeur des hospitalières et l'aumônier des malades devint le grand confesseur de la ville de Beaune.

La Providence, à son heure, envoyait ce prêtre; le 4 août 1854, un cholérique fut apporté à l'Hôtel-Dieu. Les débuts de l'épidémie furent de nature à

(1) *Manuel des souvenirs*, par sœur Binder, p. 9-11. — *Directoire*, p. 79. On voit le portrait de ce prêtre dans l'appartement de la Maitresse.

jeter la consternation et l'épouvante : on compta dans la maison jusqu'à cinq décès par jour. Les aumôniers et les sœurs rivalisèrent de zèle et de dévouement.

L'hospitière est comme le soldat : plutôt de l'éloigner le péril l'attire. Le 17 de ce mois, au plus fort du fléau, les trois jeunes sœurs Bigot, Gantheret et Guiot firent profession, et les deux novices Arnoux et Bernard furent admises à la vêtue. M^{sr} Rivet, évêque de Dijon, reçut les vœux de ces vaillantes filles et leur donna l'habit. Après cette touchante cérémonie, il consola et bénit les malades. Heureusement, l'épidémie fut de courte durée ; dans son passage, elle moissonna trente-sept personnes.

Pendant ce temps, les administrateurs ne demeureraient pas oisifs. En 1848, ils construisirent, contre le rempart, à droite des pressoirs, six chambres pour loger les domestiques de la maison. En 1851, ils placèrent des bornes-fontaines dans les cours et amenèrent de l'eau dans les salles. En 1857, ils transportèrent dans la Cour des Bûchers les loges destinées aux foux. En 1858, la Buanderie fut transférée du Bâtiment des Greniers dans la Cour des Pressoirs, sur l'emplacement qu'avait occupé pendant quelques années un gazomètre qu'on avait été obligé de supprimer. On creusa, à côté, un lavoir qui est alimenté par l'eau des fontaines publiques. Presque à la même époque, on organisa dans le Bâtiment des Greniers des salles de bains, qu'on compléta plus tard (1864) par des appareils

de douches : cette création rend aux malades d'innappréciables services (1).

Le 20 juin 1858, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, dans une lettre au ministre de l'Intérieur, combattirent la proposition du gouvernement impérial qui voulait vendre les immeubles des hospices et les convertir en rentes sur l'Etat. Ils démontrèrent avec éloquence que cette mesure serait irrémédiablement désastreuse pour le patrimoine des pauvres.

Le même jour, les intendants de l'hôpital nommèrent aide-chirurgien M. Abel Leflaive ; c'était un très-habile opérateur. Ils choisirent aussi le docteur Masson pour remplacer M. Molin, qui venait de mourir. Le trépas de ce père des pauvres fut un deuil public ; son éloge fut dans toutes les bouches, chacun dit :

Il était humble et doux, et soumis à l'Église
Et son code sacré fut son code et sa loi.

Comme il en comprit bien les divines maximes !

.....
De la piété même il atteignit les cimes,

Que de corps soulagés, que d'âmes consolées...
Combien de cœurs flétris ranimés à sa voix !...

.....

Dieu qui l'avait marqué de son empreinte austère,
Voulut d'un riche épi grossir sa gerbe d'or,
Et l'ange du trépas l'enleva de la terre,
Triste d'avoir perdu ce précieux trésor (2).

M. l'abbé Patron était parti pour Orléans.
Le 14 juillet 1856, il fut remplacé par M. l'abbé

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. — *Bâtiments du grand Hôtel-Dieu de Beaune*, par M. L. Cyrot.

(2) *Fleurs des Bois*, par M. J. Petasse, p. 114, 115.

Pierre Bligny, jeune prêtre plein de tact, de cœur et d'intelligence. Il servit les pauvres pendant huit années. Pour le récompenser, M^{gr} l'évêque de Dijon, lui confia l'excellente paroisse de Paimblanc, et peu après le nomma sous-doyen du canton de Bligny-sur-Ouche.

Le 1^{er} juillet 1864, M. Jean-Baptiste Boudrot devint chapelain de l'Hôtel-Dieu: nous avons esquissé son portrait et raconté sa vie. Cet ami des pauvres fut à la fois un excellent prêtre, un infatigable chercheur et un savant. C'est à lui que notre hôpital doit son Histoire.

Pendant que M. l'abbé Boudrot compulsait les archives de la maison, M. l'abbé Dard étudiait les règles et les coutumes de la Communauté hospitalière. Il les expliqua et les développa : grâce à lui, la parole du Fondateur fut une riche semence qui atteignit une admirable floraison et une merveilleuse maturité. En 1866, l'habile Directeur publia : le *Cérémonial de la Véture et de la Profession des sœurs du grand Hôtel-Dieu de Beaune*. Il l'accompagna du *Directoire des religieuses hospitalières du grand Hôtel-Dieu de la ville de Beaune*. Ce livre est tout d'or. En 1867, il donna aux sœurs le *Texte latin et français de leurs Règles et Statuts*, qu'il enrichit de notes historiques et explicatives.

Dans cette année 1867, une autre bonne fortune advint à nos hospitalières. Elles ont des sœurs et des émules dans la ville de Beaune; ce sont les religieuses de la Charité. A la suite des pestes du XVII^e siècle, Antoine Rousseau, conseiller du roi

et greffier en chef du Baillage, et son épouse Barbe Deslandes fondèrent, le 14 juin 1645, en faveur des orphelins, l'hospice de la *Très-sainte Trinité*, appelé depuis la Charité. « Six demoiselles de piété » servirent d'abord les orphelins. Sous le souffle de Dieu, cette petite congrégation grandit; elle acquit de plus en plus l'esprit de dévouement, et, le 11 juillet 1701, M^{sr} Gabriel de la Roquette, évêque d'Autun, admit ses membres à la profession religieuse. La sœur de Charité de Beaune était née; elle est belle et douce comme son nom; elle a une sympathie profonde pour son aînée, la fille de Rolin. Les mêmes administrateurs régissent les deux hospices, qui s'entraident au besoin avec une fraternelle charité (1).

Vers 1810, un riche bourgeois de Beaune, M. Deroye, consacra deux de ses filles au service des pauvres; l'une à la Charité et l'autre à l'Hôtel-Dieu. Cet homme avait, attenant à sa maison et contigu à l'hôpital, un BASTION couronné d'un délicieux jardin. Pour qu'il ne fût jamais distrait du domaine paternel, il eut soin de le donner à la religieuse de la Charité, espérant par là conserver la vieille tour à sa famille. Il comptait sans l'affection qui unit la fille de la Charité à la fille de Rolin; en 1861, Marguerite-Thérèse Deroye donna à l'Hôtel-Dieu « le Bastion Deroye, à condition qu'il ne serait ni loué, ni vendu; mais, qu'il resterait entièrement à la disposition de la Communauté des hospitalières. »

La mort de la bonne sœur, en 1867, mit l'hôpi-

(1) *Notice historique de l'hospice de la Charité*, par M. l'abbé F. G.

tal en jouissance de cet immeuble. Aussitôt on perça une porte au pied de la tour pour la desserte des caves ou casemates, et on éleva une élégante tourelle dont l'escalier conduit à la plate-forme du Bastion qui est un jardin. Ce lieu est charmant : son horizon est étendu et varié ; son air est pur ; on y entend les murmures de la Bouzaise ; le lilas y fleurit au printemps et la vigne y donne ses fruits en automne. C'est la plus délicieuse villa : le matin la colore de ses teintes vermeilles et le soir de ses rayons d'or ; elle offre au visiteur un petit salon contre les surprises de la pluie et un berceau contre les feux du soleil.

Les hospitalières ont fait de ce lieu un pèlerinage et un sanctuaire. Pour accomplir un vœu émis au milieu des désastres de 1870, elles ont érigé là, en 1872, à la Vierge immaculée, une belle statue en pierre, sous le titre de *Notre-Dame d'Espérance* (1).

Pendant que les sœurs arrangeaient et disposaient leur villa, les administrateurs firent, en 1868 et 1869, réparer le toit du grand Bâtiment et refaire la voûte en bois de la grande salle. Le 12 octobre 1869, le charpentier Bonnet acheva ce travail.

Le 28 octobre 1870, des militaires malades ou blessés occupent toutes les salles de notre Hôtel-Dieu. Nous sommes en pleine guerre. La France

(1) *Manuel des souvenirs* de sœur Binder. — *Registre de Communauté*. — A perpétuité, le Pape Pie IX a concédé cent jours d'indulgence à ceux qui réciteraient trois *Ave Maria*, au pied de cette image et Mgr Rivet, évêque de Dijon, en a donné quarante à ceux qui diraient un *Ave Maria*.

subit des désastres sans nom. Le trône impérial est tombé; le 4 septembre, la République a été proclamée. L'invasion allemande est au cœur de la Bourgogne : on se bat à Dijon, à Autun, à Châteauneuf et à Nuits. La maladie fait autant de victimes que le feu. Les varioleux encombrent notre hospice; ils y arrivent les premiers jours de novembre 1870, et ne le quitteront qu'au cœur de juillet 1871. On en compte à la fois jusqu'à 103. L'hôpital ne peut recevoir tous les malades; on est forcé de créer des ambulances dans la ville et les villages voisins.

Les aumôniers, les médecins et les sœurs de l'Hôtel-Dieu se multiplient; ils sont debout jours et nuits; ils font l'admiration de nos soldats et des étrangers. Le 15 décembre 1871, la Société de secours aux blessés décerne à sœur Binder une médaille en bronze et un diplôme pour secours volontaires donnés aux blessés par sa Communauté. Le même jour, la vaillante Maîtresse reçoit du ministère de la Guerre et des Ambulances de la Presse une médaille en vermeil et deux diplômes d'honneur : un pour elle et l'autre pour ses admirables sœurs (1).

Dans ce temps où déjà les épreuves sont grandes, M^{sr} Rivet, évêque de Dijon, nomme, le 15 février 1871, M. l'abbé Dard son premier vicaire général. Ce prêtre éminent, qui était directeur de l'hôpital depuis dix-huit années, « laisse la Com-

(3) *Manuel des souvenirs* de sœur Binder.

munauté dans une peine profonde, et emporte les regrets de la ville entière (1). »

Pour dédommager la maison du sacrifice qu'il lui impose, le vénérable Prélat lui donne, le 11 mai 1871, M. l'abbé Augustin Derepas pour directeur. Cet ecclésiastique est né à Saint-Seine l'Abbaye ; il a quarante-huit ans ; il y en a dix-huit qu'il exerce le saint ministère à la cathédrale de Dijon, dont il est premier vicaire, et où la dignité de ses manières, l'élévation de son esprit, sa piété et sa mansuétude lui ont mérité l'estime et l'affection de tous. Il prend possession de son nouveau poste le 6 juillet de la même année.

Si, en ce temps, les filles de Rolin eurent des épreuves, elles eurent aussi des joies ; l'une des plus douces fut d'apprendre que, le 19 juin 1873, Pie IX avait déclaré Vénérable la sœur Marguerite du Saint-Sacrement, du Carmel de Beaune. Ce fut une fête pour nos hospitalières, qui sont unies aux filles de sainte Thérèse comme autre fois l'étaient Marthe et Marie. Cette décision de Rome ranima en Bourgogne la dévotion à l'Enfance de Jésus : on vint s'agenouiller au pied de l'image devant laquelle la Vénérable aimait à prier.

Le 23 janvier 1874, M. l'abbé Derepas et sœur Binder conduisirent leur Communauté en pèlerinage à la chapelle du Carmel. Au nom de ses filles, la supérieure dit à l'Enfant de la Crèche : « Vous le savez, ô Jésus, depuis les jours bénis où la Véné-

(1) *Manuel des souvenirs* de sœur Binder. — Le portrait de M. l'abbé Dard est dans l'appartement de la Maîtresse.

rable Marguerite du Saint-Sacrement se plaisait à vous adorer dans les mystères de votre Enfance, les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Beaune n'ont jamais cessé de vous rendre le même culte. Nous vous prions, en ce moment, d'agréer la prière commune que nous vous adressons. Obtenez-nous de votre Père une incessante miséricorde ; revêtez-nous d'une pureté nouvelle ; mettez en nous l'esprit d'obéissance et de pauvreté.

» Daignez aussi avoir pitié de nos pauvres malades. Eclairez leur esprit des lumières de la foi ; aidez leur à sanctifier leurs souffrances. Guérissez les ; ou si votre volonté est de les retirer de ce monde, faites qu'ils soient dignes de reposer dans le sein de votre miséricorde.

» En vous quittant, ô Enfant divin, nous déposons sur votre autel cet humble présent, symbole de nos adorations et de nos désirs. Daignez l'agréer, et vous en souvenir quand votre ange nous dira : « Voici l'Époux ! allez au-devant de lui. »

Ce présent est un cœur d'or qui renferme tous les noms des membres de la Communauté. Après cette consécration et cette offrande, les hospitalières retournèrent servir leurs malades encore avec plus de joie et de tendresse (1).

Dans cette famille religieuse l'affection survit à la mort. Les habitants de Beaune ayant déplacé leur cimetière, les hospitalières, voulant dormir ensemble leur dernier sommeil, achetèrent, le 28 décembre 1872, un emplacement dans la nouvelle

(1) *Registre de Communauté.*

nécropole. Elles entourèrent ce terrain d'une grille et y placèrent une croix gothique. Quand ce champ funèbre fut préparé, le 17 mars 1874, elles y transportèrent les restes de Madeleine Gillot et d'Éléonore Parizot, leurs anciennes maîtresses, et ceux d'Hermance de Montrion, de Louise Deroye et d'Anne Madon, leurs dernières sœurs défuntes. En face de ce petit cimetière, elles déposèrent les ossements et les tombes des vénérables abbés Barrard et Mallat. Cette double translation se fit avec pompe : en voyant passer ce cortège funèbre, on se rappelait involontairement les enfants d'Israël transportant les restes de Jacob à la terre de Chanaan (1).

En cette année, les sœurs eurent la joie de voir s'élever à l'Hôtel-Dieu une croix plus belle que celle qui décorait leur cimetière. Comme celle qui avait été plantée près de la salle Saint-Hugues, au lendemain de la Révolution, était sans cachet artistique, les administrateurs la remplacèrent par une croix monumentale dans le style du XV^e siècle, ils l'érigèrent au centre même de la cour d'honneur. Elle fut bénite le 15 novembre 1874. Par ses proportions gracieuses et par le fini de son travail, elle fait honneur à la fois à M. Ouradou qui en a donné le plan et à M. Combre qui l'a exécuté (2).

C'est le commencement d'importants travaux d'art. Depuis 1857, la plupart des années ont donné

(1) *Registre de Communauté.*

(2) *Registre de Communauté. — Manuel des souvenirs de sœur Binder.*

à notre hôpital de riches récoltes en vin ; l'abondance est dans la maison. Les administrateurs, qui sont des hommes d'initiative et qui ont des vues larges et élevées, en profitent pour faire une restauration splendide de la Chapelle et de la Grand'Chambre.

M. Maurice Ouradou, architecte du gouvernement, attaché à la Commission des monuments historiques, est désigné pour diriger ces réparations. Il s'inspire des traditions religieuses du XV^e siècle et des documents particuliers à l'Hôtel-Dieu : dans ses plans, il sait allier la sobriété relative de détails à l'élégance la plus correcte. Dans l'exécution de l'œuvre, il est admirablement secondé par MM. Forest et Goin, architectes de l'hôpital.

M. Ouradou fait commencer les travaux dès le mois d'avril 1875. La Grand'Chambre est évacuée ; la salle Notre-Dame devient momentanément la chapelle, et la salle Parizot, ordinairement inoccupée, est remplie de malades.

Le charpentier, M. Bonnet, répare la voûte lambrisée, et fait disparaître l'ignoble plancher qui déparait la Grand'Chambre et la Chapelle.

M. Pasquinely et ses ouvriers décorent la grande voûte. Ils font revivre l'ornementation du XV^e siècle ; la voûte, les grandes poutres horizontales et les poinçons reprennent leurs dessins et leur coloris d'autrefois. Une frise, alternée d'écussons et de devises, court autour de l'édifice. La Chapelle et la Sacristie, — que l'on agrandit, — se couvrent de tapisseries peintes, semées des initiales des Fonda-

teurs, de la *tourterelle*, de l'*étoile* et de la devise *seulle* qu'aimaient tant Rolin et Guigone.

M. Bernard sculpte la console qui supporte le Dieu de Pitié et tous les ornements en relief.

Comme la Grand'Chambre et la Chapelle ont repris leurs proportions grandioses, elles ont besoin d'un calorifère pour être habitables dans la froide saison. Déjà, en 1853, on a tenté ce mode de chauffage, mais il n'a point réussi. L'habile architecte et MM. Gaillard et Halliot triomphent de toutes les difficultés. Ils font creuser préalablement dans toute la longueur de l'édifice une cave d'environ cinq mètres cubes. Jour et nuit deux pompes jouent, pendant que M. Renard et ses ouvriers exécutent les travaux de maçonnerie. Enfin le calorifère est placé; il donne habituellement quatorze degrés de chaleur.

M. Combre exécute le pavage en dalles, et M. Nuidant pose celui qui est en carreaux historiés.

M. Ottin, artiste de Paris, décore les fenêtres de la Grand'Chambre de verrières légèrement teintées, avec chiffres et devises des Fondateurs; il orne de grisailles, avec écussons du Chancelier et de Guigone, les deux fenêtres latérales de la Chapelle.

On a rouvert la baie qui surmonte l'autel: quelle est belle avec ses proportions majestueuses et ses meneaux flamboyants! L'artiste, s'inspirant des attributs de la Passion et de l'inscription *I. I. I. I.* que gardait encore la partie supérieure du vitrail,

se guidant aussi sur un procès-verbal de 1653 qui constate que l'ancienne verrière portait les effigies de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, de Rolin et de Guigone, et d'une peinture de Bâle qui représente ce sujet, l'artiste fait revivre le poème que le verrier du XV^e siècle avait écrit sur cette grande page.

Il peint, dans la partie supérieure, Jésus crucifié entre les deux larrons : un ange emporte l'âme du bon Dimas figurée par un petit enfant, et Satan, rouge comme les flammes de l'enfer, arrache furieux l'âme de Guimas, le larron impénitent. Au pied de la croix, sont groupés la Vierge, saint Jean, Marthe, le modèle des hospitalières, et Madeleine, sa sœur. On voit aussi là le bon duc Philippe et son patron, le jeune prince Charles, la duchesse Isabelle de Portugal et sa patronne. Dans la partie inférieure, le Christ est descendu de la croix ; il repose sur les genoux de la Mère de Douleur, qui, à ses côtés, a le Fondateur et la Fondatrice avec leurs patrons. Ces deux scènes sont vivantes ; chacune redit à l'âme ce cri déchirant du Prophète : « *Regardez et voyez s'il est une douleur semblable à la mienne.* » Dans les deux roses placées près de cette grande verrière, M. Otin, se conformant au procès verbal de 1653, représente d'un côté « les armes du duc Philippe escartelées de France aux brifeures du duché & comté de Bourgogne, & de l'autre côté celles du mesme duc partye avec de Portugal. »

Ces divers vitraux ont été posés en 1877 ; ils ont coûté un peu plus de dix mille francs.

Pendant ce temps, M. Pierre Izembart travaille aux ouvrages de menuiserie. Les chambrettes placées à l'entrée de la grande salle, les lits des malades, les marchepieds, les sièges adossés au mur sont d'un goût si parfait et d'un travail si achevé que ce sont autant d'ornements pour la Grand' Chambre : mais rien n'égale en beauté les stalles des sœurs et les sièges du clergé dans la Chapelle. Notre artiste remplace la grille en fer qui séparait la salle de la Chapelle « par une cloison en bois analogue, au moins par l'intention, à celle qui est décrite par l'inventaire de 1501 et composée dans le style du XV^e siècle. Cette cloison, reculée dans la salle de toute la longueur de la porte ouvrant sur la galerie, agrandit d'autant la Chapelle, et permet de ne plus faire passer les convois funèbres au milieu des lits des malades (1). »

M. Ouradou propose, comme plus conforme aux traditions du XV^e siècle, de remplacer par un autel en bois délicatement ouvré l'autel en marbre blanc, qui a été sculpté en 1845 par M. de Saptès ; cette transformation est ajournée. Alors, l'éminent architecte entoure cet autel d'une nouvelle grille de communion en fer forgé avec deux porte-lumières. M. Marceau-Thivan, chargé de ce travail, exécute un chef-d'œuvre de serrurerie.

Une particularité pleine d'intérêt a marqué les fouilles faites dans le chœur pour la pose des conduites du calorifère ; on a découvert, en mai 1876, le caveau de Guigone. Le cercueil que lui donna,

(1) *Les Bâtiments du grand Hôtel-Dieu de Beaune*, manuscrit, p. M. L. Cyrot.

en 1794, M. Gêlicot, était tombé en poussière et les restes de la Fondatrice gisaient au milieu d'autres ossements ensevelis dans le même caveau. Messieurs Leflaive et Saulgeot, chirurgiens de l'hospice, reconstruisirent le squelette de la veuve de Rolin; ils le trouvèrent à peu près complet. Ils déposèrent ces précieux restes dans un cercueil de plomb revêtu de chêne. On restaura et on cimentait le caveau, et le 5 novembre 1877, après une éloquente prédication de M. l'abbé Derepas et un service religieux célébré en présence d'une assistance d'élite, Guigone, portée avec grande pompe par ses filles, les hospitalières, reprit possession de sa funèbre demeure. Une plaque en bronze recouvre l'ouverture du caveau et rappelle le souvenir de la Fondatrice.

Cette cérémonie n'est que le prélude d'une autre plus solennelle. Tous les travaux sont achevés: ils ont duré près de quatre ans. Les dépenses s'élèvent, en y comprenant le calorifère et les verrières, à plus de cent mille francs: l'Etat en a donné vingt mille. Grâce à ces intelligentes réparations, l'un des plus magnifiques édifices de France, le plus précieux joyau de la ville de Beaune a recouvré toute sa beauté et son éclat. Le 17 juillet 1878, par un soleil splendide, M^{gr} Rivet, évêque de Dijon, procède à la bénédiction de ce monument.

La cour d'honneur de l'Hôtel-Dieu est pavoisée de tentures, de drapeaux et d'oriflammes: ces riches décors portent les écussons du duc Philippe

et d'Isabelle de Portugal, de Rolin et de Guigone, les armes d'Eugène IV et de Léon XIII, celles de M^{gr} de Dijon et de la ville de Beaune. Le *Trézeleur* jette au vent ses plus joyeux carillons. Une procession formée de religieuses et de prêtres, se développe dans la cour et sous les galeries. Le Pontife s'avance majestueusement sous un dais de drap d'or. Il est suivi des administrateurs (1), des architectes et des ouvriers : ils ont été à la peine, il est juste qu'ils soient à l'honneur.

Au seuil de la Chapelle, M. Cyrot, vice-président de la Commission, dit au Prélat : « Monseigneur, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue. Laissez-moi vous dire quelques mots sur la restauration que nous venons d'achever. Plus de quatre siècles avaient passé sur l'œuvre de Nicolas Rolin ; le temps, le mauvais goût et le vandalisme révolutionnaire l'avaient défigurée tour à tour. Une réparation était indispensable. Quel était le meilleur plan à suivre ?

» Evidemment celui adopté par le Chancelier. Il nous était imposé par notre vénération pour le Fondateur, dont nous devons continuer l'œuvre ; par notre admiration pour la beauté de ce plan, et par le légitime désir de concourir à l'embellissement de notre ville.

» Qu'il nous soit permis d'adresser nos félicitations à M. l'architecte Ouradou, qui a si complè-

(1) L'Histoire doit garder les noms de ces hommes qui ont bien mérité de l'Art, de l'Hôtel-Dieu et de la ville de Beaune, ce sont : M. Peste, maire, membre de droit, M. l'abbé Lebœuf, archiprêtre et curé de Beaune, M. Louis Cyrot, vice-président de la Commission, M. le vicomte de Vergnette, M. Aldonce Larcher, M. Antonin Bouchard et M. Perret.

tement rendu à notre Grande Salle son ancien cachet, à M. Goin, son collaborateur, et aux artistes qui ont si bien compris et exécuté les instructions du maître de l'OEuvre.

» Nous avons eu la satisfaction de rencontrer de nombreuses approbations. Toutefois, des voix discordantes se sont fait entendre : elles auraient volontiers répété, comme un certain disciple, à propos des riches parfums dont Madeleine oignait les pieds du Sauveur : « *Pourquoi cette profusion ? ne valait-il pas mieux en réserver le prix pour les pauvres ?* » — Notre-Seigneur, qui aimait tant les pauvres, a répondu lui-même, déclarant cette prodigalité digne d'être publiée à tout l'univers. C'est notre justification. Ne devions-nous pas restituer à Dieu la place que Rolin lui avait consacrée dans ce somptueux édifice ? Nous avons espéré qu'en retour de cet hommage, Celui qui est la source de toute charité inspirera de nouveaux bienfaits en faveur des pauvres, ses bien-aimés. Administrateurs d'un établissement dû uniquement aux croyances chrétiennes, nous avons cru, à l'exemple de nos pères, devoir rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et aux pauvres ce qui est aux pauvres.»

Le Pontife bénit la demeure du Christ et des malades; il célèbre les divins mystères et replace le Dieu de l'Eucharistie dans le tabernacle qu'il avait quitté depuis près de quatre ans. Le P. Ollivier, dominicain, montre en termes éloquents: «l'identité qui existe entre Jésus et le pauvre, et réclame pour le service de ce dernier le dévouement

personnel, la délicatesse dans les soins et une généreuse longanimité. »

A la fin du repas qui, dans cette fête, réunit les administrateurs, les architectes et les ouvriers, M^{gr} Rivet se lève et adresse à tous des paroles délicates et charmantes (1).

On laisse disparaître l'odeur des peintures. Les malades reprennent possession de la Grand'Chambre le 9 décembre 1878 : le froid qui commence fait apprécier le calorifère. Cette belle salle reçoit le complément de son ornementation historique, en retrouvant les hospitalières de Nicolas Rolin avec leur costume pittoresque et charmant, et leur sublime charité.



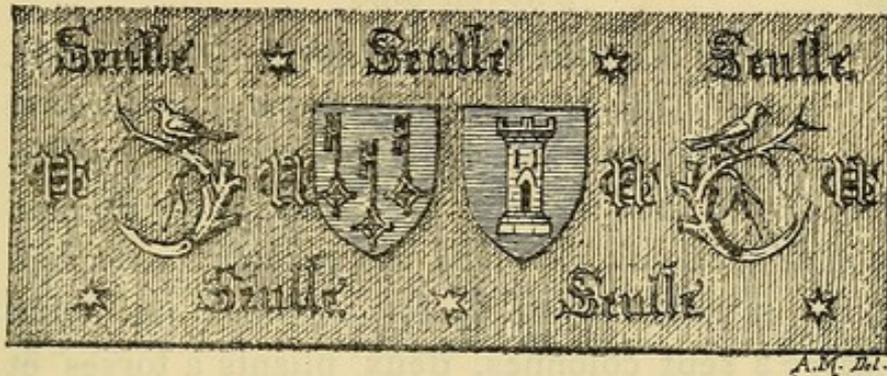
(1) Les détails de cette fête et de la restauration de la Grande Salle et de la Chapelle sont empruntés : au *Registre de Communauté*, au *Manuel des souvenirs* de sœur Binder, aux *Bâtiments du grand Hôtel-Dieu de Beaune*, par M. L. Cyrot, et aux *Notes commémoratives* de M. l'abbé Boudrot, dans l'Introduction de la *Fondation et Statuts de l'Hôtel-Dieu*.

personnel, le directeur général point de vue de
 l'administration. A l'heure actuelle, dans cette situation
 administrative, les conditions de travail sont
 très difficiles et il est difficile de trouver des
 hommes capables de faire le travail.

La situation financière est très mauvaise. Les
 dépenses sont énormes et les recettes sont
 très faibles. Il est difficile de trouver des
 hommes capables de faire le travail. La situation
 financière est très mauvaise. Les dépenses sont
 énormes et les recettes sont très faibles. Il est
 difficile de trouver des hommes capables de faire
 le travail.

La situation financière est très mauvaise. Les
 dépenses sont énormes et les recettes sont très
 faibles. Il est difficile de trouver des hommes
 capables de faire le travail. La situation financière
 est très mauvaise. Les dépenses sont énormes et
 les recettes sont très faibles. Il est difficile de
 trouver des hommes capables de faire le travail.

La situation financière est très mauvaise. Les
 dépenses sont énormes et les recettes sont très
 faibles. Il est difficile de trouver des hommes
 capables de faire le travail. La situation financière
 est très mauvaise. Les dépenses sont énormes et
 les recettes sont très faibles. Il est difficile de
 trouver des hommes capables de faire le travail.



CHAPITRE XIX

LE MUSÉE DE L'HOTEL-DIEU

1872-1880

L'HÔTEL-DIEU doit aux mêmes administrateurs une création qui intéresse vivement les amis de l'art et de l'histoire. Par ses formes pittoresques et gracieuses, par les œuvres qui décorent la plupart de ses salles, l'hôpital de Rolin est déjà un Musée. M. l'abbé Mallat et la Maîtresse Parizot conçurent néanmoins le dessein de réunir les objets les plus curieux au point de vue de l'art et d'en faire un Musée historique : la mort les empêcha de réaliser cette pensée. En 1872, les administrateurs exécutèrent ce projet ; ils approprièrent, au-dessus de la chambre Saint-Joseph, une vaste salle parfaitement éclairée et ils y rassemblèrent des meubles antiques, des tapisseries de prix, des curiosités et des tableaux. Parcourons ce MUSÉE.

Parmi les *Meubles*, on remarque deux bahuts du XV^e siècle si finement sculptés et aux dessins si riches que souvent les visiteurs s'arrêtent pour en prendre le croquis ; un archebanc qui, au temps de Rolin, servait de siège aux malades ; une armoire et un bahut de la Renaissance, une table bizarre à sept colonnes, deux pliants à torses et des fauteuils où une habile brodeuse a peint des fleurs, une joueuse de flûte, un chevalier, une châtelaine et le Jugement de Salomon.

Notre Hôtel-Dieu est riche en *Tapisseries*. Il possède entre autres ces « trante & une couvertes d'haulte lisse, faictes à torterelles, ormoiez des armes des fondateurs, fervans au temps de Rolin, à paier la Grand'Chambre es festes solemnelles. » Les deux plus belles tapisseries de l'hospice sont suspendues au Musée. La première, de couleur rouge, représente, avec ses attributs légendaires, saint Antoine, le patron primitif de l'Hôtel-Dieu. Il est au milieu d'étoiles, de tourterelles, d'initiales mêlées, de devises et d'écussons aux armes de Nicolas Rolin et de Guigone. Cette image, presque de grandeur naturelle, est vraiment remarquable. Dans la seconde, une main habile a brodé, sur un fond d'azur semé d'étoiles, le mystère de l'Incarnation : l'Archange adresse l'*Ave Maria* à la Vierge étonnée. On lit au-dessous de cette scène évangélique : « O Virgo virginum, o virginum decus, quis enarrabit laudes tuas (1) ? » Si la tradition, qui attribue cette œuvre à Guigone, est fidèle,

(1) O Vierge des vierges, ô gloire de la virginité, qui racontera vos grandeurs ?

nous devons dire que la Chancelière était une artiste (1).

Notre Musée abonde en *Curiosités artistiques*. Citons en premier ordre l'*Hôpital en paille*, ouvrage, dit-on, d'un soldat ou d'un marin qui, au milieu du dernier siècle, paya par ce petit chef-d'œuvre son séjour à l'Hôtel-Dieu. C'est un plan géométral en relief couvert de paille : son échelle est d'environ 1^m pour 96^m. Il est remarquable par sa précision : la maison de Rolin est là reproduite dans ses plus minutieux détails, avec ses diverses constructions, ses cours, son jardin et son cimetière.

Ce gracieux édicule a pour pendant, aussi en relief et en paille, *Notre-Dame de Beaune*. L'insigne Collégiale est représentée avec tous ses détails intérieurs et extérieurs, telle qu'elle était avant la tourmente révolutionnaire.

On voit, à côté, la représentation en bois et en carton de l'église *Saint-Pierre de Beaune* : « vieux monument dont la date précise était inconnue, qui peut-être était antérieur à Notre-Dame (2), » et qui fut rasé au commencement du XIX^e siècle.

On remarque aussi une assez gracieuse statuette en bois qui jadis était placée sur l'ancienne porte Bretonnière. C'est une image peinte de la Vierge-Mère soutenant avec son Fils un raisin d'or, qui

(1) Aux fêtes de la Vierge, cette tapisserie servait de parement à l'autel. L'hospice possède deux autres décors de cette nature; ils offrent, sur un fond bleu semé de tours et de clefs d'or alternées, l'Agneau mystique laissant échapper de son cœur un jet de sang vermeil tombant dans un calice.

(2) *Histoire de Beaune*, par M. Rossignol, p. 482.

rappelle que Marie est la patronne de la cité Beaunoise, reine d'illustres vignobles, et que Jésus est la céleste Vigne qui donne aux âmes le vin eucharistique.

Mentionnons encore le tricotoir, le fuseau, la quenouille et le rouet que l'on dit avoir appartenu à la Chancelière : ces objets sont d'un travail exquis, mais ils nous semblent postérieurs à Guigone. Il y a là encore un beau vase d'airain, qui, le Jeudi-Saint, servait au lavement des pieds et plusieurs coffrets antiques d'un goût charmant. L'un est en bois de senteur; et un autre est orné de miniatures: l'une d'elles, malicieuse et sceptique, représente un renard en froc prêchant un coq et des poules.

Notre Musée possède peu de *Tableaux*; mais l'un d'eux est une œuvre de premier ordre. Nous ne faisons que citer un *Ecce Homo* de grandeur naturelle, un *saint Georges* et d'autres petits tableaux peints sur bois et deux portraits l'un de *Clément XIV* et l'autre de cette gracieuse *Catherine de Massol* qui, morte tout enfant, fut l'occasion du legs princier que son père fit à l'Hôtel-Dieu.

Nous avons hâte d'arriver au fameux JUGEMENT DERNIER. Etendu sur une armature de fer et protégé par une balustrade en bois, il occupe toute la salle du Musée, qui fut créé uniquement pour lui; les autres objets ne sont là que pour lui faire honneur. Racontons son histoire.

Quand Rolin eut arrêté la construction de son hôpital, il chargea un artiste flamand de faire pour

le grand autel un immense retable, qui éveillerait dans l'âme la pensée des fins dernières et qui serait pour tous le « *memorare novissima tua, et in æternum non peccabis* (1) » des Livres saints. L'artiste fit un chef-d'œuvre qui rappelle à la fois la Mort, la Résurrection, le Jugement, le Paradis et l'Enfer. Pour que son œuvre durât, il la peignit sur bois et la munit de volets fermants. On l'étaït les jours de dimanches et de fêtes, pour qu'elle fut une éloquente prédication aux fidèles ; et on la fermait en semaine. Les volets qui la voilaient offraient aux regards : l'*Annonciation* ; *Rolin et Guigone* agenouillés en prières, ayant près d'eux, l'un *saint Sébastien*, son patron de chevalerie, et l'autre *saint Antoine*.

Le bon Chancelier avait amassé tant de richesses artistiques dans son Hôtel-Dieu que l'auteur de l'Inventaire de 1501 mentionne cette merveille en ces termes plus que modestes : « Une table de plate peinture où est le Jugement, et sur les huis de ladite table par dehors sont les ymaiges de S^t Sébastien, de S^t Anthoine, ensemble les portraictures de furent mon dit seigneur le Chancelier et Mad^e Guigone de Salins, sa femme. »

Les siècles suivants se taisent sur ce tableau. Soustrait au vandalisme de la Terreur, sans doute par M. Gélicot, et relégué de longues années dans un grenier, il en fut tiré vers 1830 et fixé sans précaution au mur de la salle Saint-Louis, à une élévation telle qu'on ne pouvait l'examiner (2).

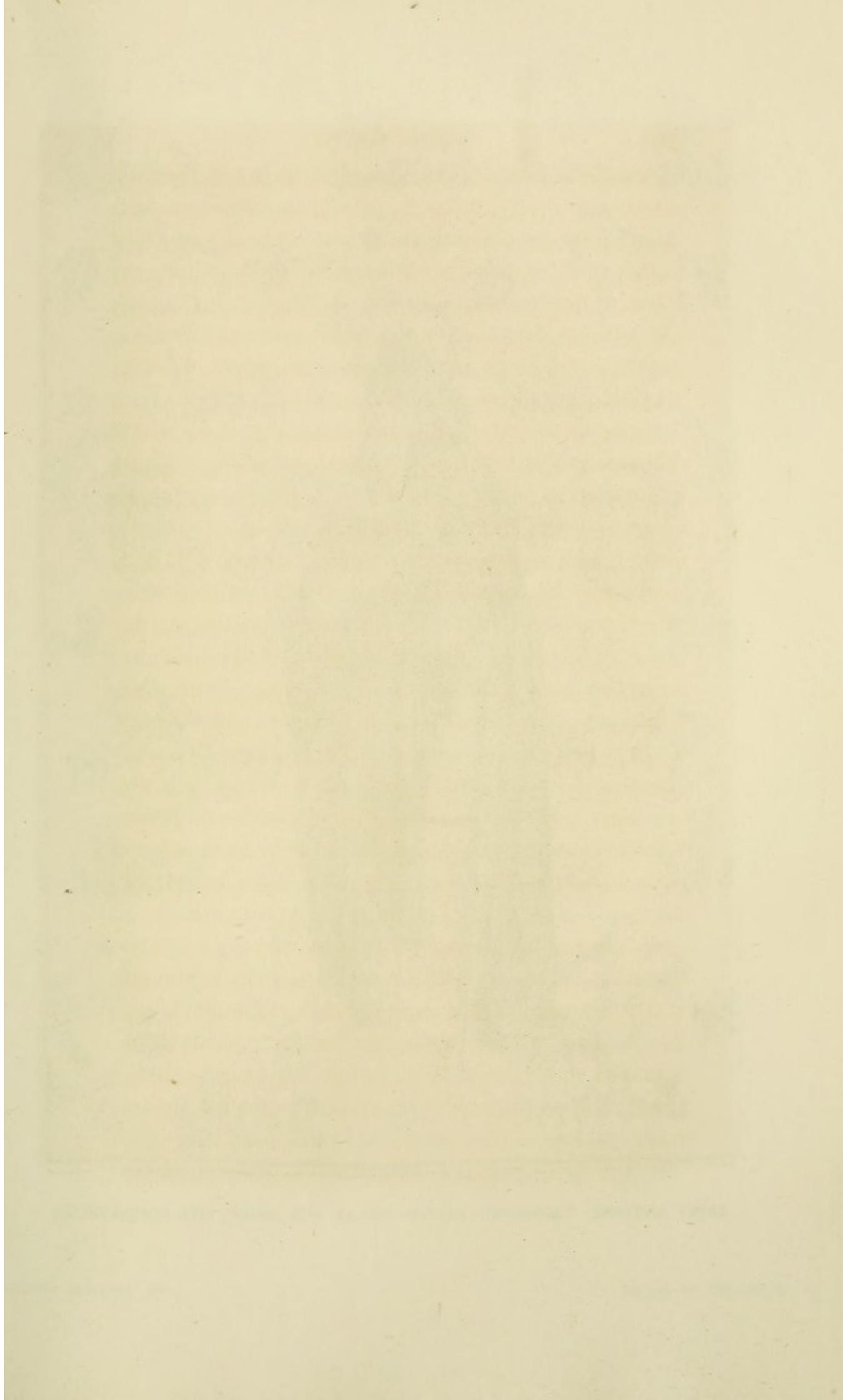
(1) Souvenez-vous de vos fins dernières, et jamais vous ne pécherez.

(2) *Explication du Tableau de Beaune*, par le docteur Billardet.

C'est là qu'en 1836 il fut découvert par M. Marcel Canat de Chizy, président de la Commission des Antiquités de Châlon. Le savant archéologue appela sur cette peinture l'attention de la Maîtresse Parizot, qui la fit descendre et laver avec soin. On se trouva en présence d'une œuvre magistrale, que le temps et le mauvais goût avaient depuis des siècles condamnée à l'oubli.

Cette découverte fut un événement. Elle causa dans le monde artistique et parmi les archéologues une émotion aussi profonde que durable ; on accourut à l'Hôtel-Dieu de tous les points de la France et de tous les pays de l'Europe. Les écrivains qui s'occupent de questions d'art furent unanimes à proclamer, dans les revues et les livres, que le retable de l'hôpital de Beaune était l'un des chefs-d'œuvre de la peinture flamande au XV^e siècle. Comme ce tableau n'est point signé, ils l'attribuèrent d'abord à Van Eyck, plus connu sous le nom de Jean de Bruges, mais plus tard, ayant observé que ce maître était mort en 1441 et que la fondation de l'Hôtel-Dieu fut faite en 1443, ils en donnèrent la paternité à Roger Van der Weyden, son principal élève.

« L'état d'abandon dans lequel était resté tant d'années le fameux retable, et l'action naturelle du temps avaient produit sur cette admirable peinture des écailles nombreuses : plusieurs étaient déjà tombées et d'autres menaçaient de se détacher. De plus, à une époque que nous n'avons pu déterminer, les figures des ressuscités, dont la nudité offusquait les regards trop timorés, avaient été re-





SAINT ANTOINE, TAPISSERIE DU XV^e SIÈCLE AUX ARMES DES FONDATEURS

vêtues par une main peu habile de robes brunes d'un aspect disgracieux.

» La Commission administrative, préoccupée pendant plusieurs années de cet état de choses, se décida enfin, après de longues hésitations, à envoyer à M. Reiset, directeur des Musées du Louvre, l'un des panneaux qui avait subi le plus de dégradations, celui de l'Enfer. Après examen, M. Reiset proposa d'essayer sur ce panneau une restauration complète et de le transporter préalablement sur toile. La Commission y consentit et l'opération fût confiée à deux spécialistes éminents de Paris, M. Briotet pour la partie artistique, M. Chapuis pour le travail matériel.

» Le panneau fut descié et le bois enlevé avec précaution jusqu'à ce que la peinture, protégée par un *cartonnage*, fut complètement mise à nu. Cette peinture, reportée alors sur une toile préparée à la recevoir, fut nettoyée des flammes et vêtements qui déshonoraient l'œuvre primitive. Puis, les lacunes nombreuses qui existaient furent bouchées et repeintes avec soin de manière à conserver intact tout ce qui subsistait de l'ancienne peinture. Le panneau, ainsi restauré, revint à l'Hôtel-Dieu en juin 1876, et le résultat de l'expérience fut tel qu'en janvier 1879, la Commission n'hésita plus à renvoyer au Louvre le reste du retable.

» MM. Briotet et Chapuis se remirent à l'œuvre, sous la surveillance et la direction de M. Reiset. Les mêmes opérations furent pratiquées, avec cette différence que plusieurs panneaux n'eurent pas besoin de subir le transport sur toile, et que la

peinture put être suffisamment fixée sur le bois même : de cette façon une partie du retable put être maintenue sur bois, l'autre, fut reportée sur toile. Les travaux ont été achevés à la fin d'avril 1878, et le tableau, merveilleusement restauré, a été pendant quatre mois offert dans une salle du Louvre à l'admiration des visiteurs de l'Exposition universelle de cette année.

» Enfin, au commencement de septembre 1878, le retable est revenu reprendre à l'Hôtel-Dieu la place qu'il occupe aujourd'hui. La Commission n'a pas à regretter d'avoir consacré une quinzaine de mille francs à une véritable résurrection de ce chef-d'œuvre (1). »

Cette restauration est admirablement réussie, Les panneaux peints sur les deux faces ayant été dédoublés, il en résulte que l'œil embrasse maintenant d'un seul regard toute l'œuvre de l'artiste flamand : les peintures du tableau ouvert et celles du tableau fermé. Cette page grandiose est splendide ; elle a recouvré toute sa vigueur de tons et sa fraîcheur de coloris : elle semble sortir des mains du maître. Nous inspirant du travail de notre ami, essayons de la décrire (2).

Le plan supérieur de ce tableau offre le redoutable tribunal : c'est-à-dire le Souverain Juge et ses Assesseurs.

En haut du panneau central plus élevé que les autres, au milieu de quatre anges portant les ins-

(1) *La restauration du retable de l'Hôtel-Dieu*, par M. L. Cyrot, vice-président de la Commission.

(2) *Le Jugement dernier, retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, par M. l'abbé Boudrot.

truments de la Passion, dans une nuée lumineuse, le Christ, revêtu de pourpre et rayonnant de gloire, se détache sur un fond d'or. Il est assis sur un arc-en-ciel et ses pieds, en signe de toute puissance, reposent sur un globe. Sa main droite élevée appelle les élus ; elle est, avec le lys en fleurs qui l'avoisine, la ravissante expression de ce texte écrit : *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum* (1). La main gauche, au contraire, est abaissée en signe de réprobation ; elle est avec l'épée nue qui l'accompagne, la saisissante traduction de cette légende : *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum* (2). La figure du Christ est grave et majestueuse ; mais ce n'est pas l'une des plus belles du retable : on voit que le peintre a désespéré de rendre la splendeur de la face du Fils de Dieu.

Au-dessous et de chaque côté du Juge, sont les Assesseurs. Ils sont divisés en deux groupes. Celui de droite, composé de six Apôtres, a en tête la Vierge. Les mains jointes, les yeux élevés vers son Fils, Marie implore miséricorde : beauté de mouvement, expression de visage, et exécution matérielle irréprochable, rien ne manque à cette ravissante figure. Dans ce groupe, on reconnaît saint Pierre à sa tête dénudée et saint Jean, le disciple vierge, à sa robe blanche et à sa figure juvénile. Derrière ce premier groupe, dans une sorte de pénombre, on remarque le pape Eugène IV, le cardinal Rolin, Philippe le Bon et le Chancelier.

(1) Venez à moi les bénis de mon père ; possédez le royaume qui vous est préparé.

(2) Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel.

L'artiste en plaçant dans la gloire ces personnages qui prirent part à la fondation de l'Hôtel-Dieu, leur appliquait par avance la parole divine qui promet le ciel aux bienfaiteurs du pauvre.

En tête du groupe des Assesseurs de gauche, composé des six autres Apôtres, se trouve saint Jean, de qui le Christ a dit : *Parmi les enfants des hommes, il ne s'en est pas levé de plus grand que Jean-Baptiste*. Cette figure, l'une des plus belles du tableau, est suppliante: le Précurseur, lui aussi, crie miséricorde. A la suite de ce groupe, on voit trois femmes: l'une, faisant face à Rolin, est la douce Guigone; l'autre, portant couronne, est la duchesse Isabelle; et une autre est probablement Philippote, la fille du Chancelier.

Tous les personnages qui occupent le plan supérieur de notre retable sont nimbés et se détachent sur un fond d'or; ils respirent la béatitude et la paix. Dans cette scène, l'expression variée des physionomies, la noblesse des poses, le choix heureux des couleurs, la grâce des draperies forment un ensemble beau et harmonieux comme une vision céleste.

L'archange saint Michel relie le plan supérieur au plan inférieur; il est debout au-dessous du Christ, au milieu des morts qui ressuscitent au bruit des trompettes sonnées par quatre anges. Le peintre, traduisant cette parole liturgique : *Archangele Michaël, constitui te principem super omnes animas suscipiendas* (1), a représenté l'Archange pesant les âmes. Que ce saint Michel est beau avec

(1) Archange Michel, je t'ai constitué sur toutes les âmes à recevoir.

son visage vraiment angélique, sa taille élancée, sa tunique blanche et son manteau écarlate ! Sa main tient la terrible balance et son regard impassible en considère les mouvements : le bassin de droite, au-dessus duquel on lit *Virtutes*, s'élève portant un élu ; celui de gauche, surmonté de cette devise *Peccata*, s'abaisse sous le poids d'un réprouvé qui jette un rugissement de terreur.

A la gauche de l'archange, on voit les réprouvés s'acheminant vers l'Enfer. Ils parcourent une route nue et désolée ; tous respirent la haine, la rage et le désespoir : l'un mord sa main criminelle ; un autre, au souvenir des propos qui l'ont perdu, se tire l'oreille ; les complices de désordres s'injurient et s'entraînent vers l'abîme. Au terme de cette voie douloureuse, s'ouvre l'éternelle géhenne avec ses flammes blanches, rouges, jaunes et vertes qui montent comme un immense incendie et projettent une lueur sanglante sur d'épaisses ténèbres figurées par des nuages noirs et sinistres. Il est difficile d'imaginer une scène plus horriblement belle que ce pêle-mêle de damnés tombant au milieu de ces flammes qui sifflent et s'agitent vengeresses comme des serpents de feu. Quand on a vu cette scène, on ne l'oublie plus.

L'âme se repose en contemplant, à la droite de saint Michel, la marche des élus vers la céleste Jérusalem. Là, le sol est riant, embaumé et fleuri ; la sérénité, la reconnaissance et la joie sont empreintes sur les figures des bienheureux : ils ont le calme que donne l'assurance de l'éternel bonheur. Le Paradis est figuré par une splendide

église gothique avec son portail, sa nef, sa flèche et ses clochetons : tout cela est étincelant d'or et ruisselant de lumière. Les colonnes de cet édifice sont enlacées d'une vigne chargée de raisins, qui symbolise le Christ qui a racheté les âmes par le sang du Calvaire et qui les a rendues dignes du ciel par le vin eucharistique. Un chérubin se tient à la porte du ciel, il est chargé d'introduire les élus ; le premier qui s'adresse à lui est un religieux humble et pauvre ; il sollicite son entrée en invoquant les paroles de la première des béatitudes : *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cælorum* (1). Toute cette scène est vraiment céleste, tant elle respire la paix et la gloire.

Les figures de l'ancien tableau fermé sont aussi fort belles. Deux seules sont peintes de diverses couleurs ; ce sont ROLIN et GUIGONE. Vêtus de robes noires retenues à la taille par de riches ceintures, le Chancelier et la Chancelière sont agenouillés devant un livre ouvert sur un prie-Dieu, couvert d'un tapis semé de leurs armes ; près d'eux plane un ange soutenant leur blason. Ces deux portraits sont d'une haute valeur. « Nulle part, disent les critiques, on ne rencontre une imitation plus vraie de la nature que dans le portrait de Rolin et de sa femme ; l'art atteint ici la perfection : C'est une étude admirable de vérité, exempte de recherche, de flatterie et d'idéalisme (2). Par la simplicité des attitudes, le profond sentiment de la vie, la foi dont elles sont empreintes, l'inten-

(1) Bienheureux les pauvres d'esprit, car le royaume du ciel est à eux.

(2) MM. Crow et Cavalcaselle, *Anciens peintres flamands*, p. 177 et suiv.

sité et l'harmonie de la couleur, la vigueur et la souplesse de la touche ces deux figures sont ce qu'il y a de plus remarquable dans le tableau ; détachées de leur entourage et exposées seules, elles passeraient pour des chefs-d'œuvre (1).»

Rolin, comme chevalier de la Toison d'Or, a près de lui son patron d'armes, SAINT SÉBASTIEN attaché à un arbre et percé de flèches. SAINT ANTOINE, revêtu du froc monastique et suivi de son compagnon légendaire, se tient debout à côté de Guigone ; il la regarde avec bonté et, pour l'encourager à la fondation de l'Hôtel-Dieu, il semble lui répéter la parole qui fit de lui un élu : *Allez, vendez ce qui vous appartient et donnez le aux pauvres.* Une *Annonciation* surmonte ces deux figures. Tout l'ensemble de cette composition est peint en grisaille. Il y a tant de fini, de vie et de relief dans les images des deux saints, que volontiers on les prendrait pour deux statues de marbre de Paros animées par le ciseau d'un Phidias chrétien. La vue du saint Antoine excite l'enthousiasme des savants et des artistes ; tous souscrivent à ce jugement d'éminents critiques : « La figure qui représente saint Antoine, avec sa sonnette et son pourreau, peut être classée sans exagération parmi les plus nobles types de l'art flamand. C'est dans les chefs-d'œuvre de ce genre qu'il faut étudier cette école où déjà se révèle le germe des qualités qui distinguèrent Memling (2).

En somme, le retable du *Jugement dernier* de

(1) M. Clément de Ris, *Musées de provinces.*

(2) MM. Crow et Cavalcaselle.

notre Hôtel-Dieu est par sa composition savante et magistrale une œuvre de génie : et l'artiste en l'exécutant semble tour à tour être descendu au bord de l'éternel abîme pour en peindre les horreurs, et s'être élevé dans les régions célestes pour en saisir des types d'une ineffable beauté.

Tout en s'occupant d'œuvres d'art, les administrateurs de l'hôpital ne négligeaient point ce qui pouvait améliorer le service des pauvres ; en ce temps, ils créèrent, près des salles Saint-Louis et Saint-Nicolas deux lavoirs alimentés par une eau pure prise au moyen de longues conduites dans la Bouzaise.

Après ces travaux, la mission de ces administrateurs était finie : il faut en convenir, elle fut belle. Le 29 mars 1879, ils furent remplacés par une autre Commission (1), à laquelle l'Hôtel-Dieu doit, la restauration du porche d'honneur, l'agrandissement de la salle Saint-Côme et d'utiles réparations faites à la première cour et à la salle Saint-Hugues.

Le 16 novembre 1879, il y a fête à l'Hôtel-Dieu ; le carillon jette au vent ses notes les plus gaies et la Chapelle a pris sa plus riche parure : on célèbre les *Noces d'or* de la maîtresse Pauline Binder et celles de sœur Henriette Girard, sa compagne de profession religieuse. Il y a cinquante ans que ces

(1) Composée de MM. Poidevin, Maire de Beaune ; Billerey, P. Bouchard, Carlet, Hautberg, Mignotte et Jules Ricaud.

vaillantes épouses du Christ se sont données à lui pour le servir dans la personne des pauvres. Rajeunies par la joie, elles se présentent à l'autel la couronne des vierges au front et renouvellent leurs vœux. Pour honorer la vénérable supérieure, les sœurs lui présentent en cadeau de nocces un bouquet de fête et une magnifique tapisserie. Une pieuse infirme (1), voulant acquitter la dette de cœur des malades et des pauvres, lui offre une autre tapisserie brodée de ses mains, qui n'est pas moins belle que celle des hospitalières (2).

On chante le *Magnificat*, en actions de grâces des longs jours accordés aux deux épouses du Christ et de l'état florissant de l'hôpital. L'Hôtel-Dieu a été splendidement restauré et l'œuvre de Nicolas et de Guigone est à son apogée. Les constructions ont doublé depuis la fondation. Le revenu, qui jadis était de mille livres tournois, s'est tellement accru qu'il atteint annuellement 150,000 francs. Primitivement la maison comptait de cinquante à soixante malades, aujourd'hui elle en possède cent-vingt en temps ordinaire, et dans les jours d'épidémie elle peut en recevoir jusqu'à deux cent-dix. Annuellement, vingt-quatre vieillards et huit à neuf cents malades sont secourus dans l'hôtellerie de Rolin.

Aux six servantes des pauvres venues de Valenciennes, ont succédé trente hospitalières (3), qui

(1) Mademoiselle Léontine Morel.

(2) *Registre de Communauté*.

(3) Sœur Binder, maîtresse; sœur Latour, compagne; sœur Regnier, maîtresse des novices; sœurs Girard, Blondeau, Bourdailier, de Mareille, Moissenet, Duval, Buy, Bernard aînée, Bizouard, Brunet, Berger, Hutet, Gantheret,

autour des indigents et des malades représentent le dévouement chrétien à l'état d'héroïsme continu.

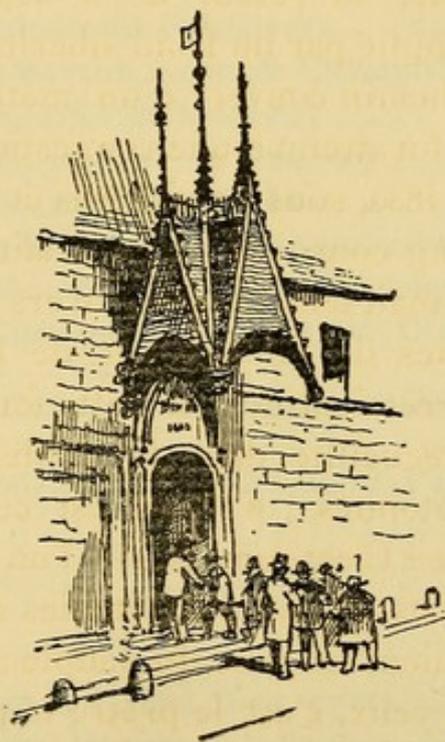
Souvent les joies d'ici-bas sont précédées et suivies de jours de deuil. M. Abel Leflaive, chirurgien en chef de l'hospice et homme aussi aimable que praticien distingué, était mort le 27 septembre 1877. On lui avait donné pour successeur, M. Saulgeot, qui reçut pour adjoint M. Em. Affre, fils, lauréat de l'École de médecine et ancien interne des hôpitaux de Paris.

Dans le mois de décembre 1879, par le plus grand hiver du siècle, au retour de la sépulture d'un pauvre, accomplie par un froid sibérien, et en parcourant un chemin couvert d'un mètre de neige, le Chapelain fut atteint d'une congestion cérébrale. Le 29 janvier 1880, sous un ciel gris et par un froid glacial, un long convoi funèbre sortait de l'Hôtel-Dieu et cheminait lentement à travers les rues, au son des cloches de l'hospice et de la ville. Les étrangers s'arrêtaient devant cette foule immense qui passait recueillie dans la douleur, et ils disaient tout étonnés : « Quel est celui que l'on porte en terre ? C'est sans doute l'un des principaux magistrats ou l'un des notables de la cité ?— Non, répondaient les gens du peuple avec des larmes dans les yeux, c'est le prêtre le plus humble de Beaune, c'est le bon abbé Boudrot, le vicaire de l'hôpital. » C'était celui à qui nous devons la

Guiot, Bigot, Bernard puinée, Petit, Lavirotte, Jardeaux, Comard, Lelong, Dachery, Bonnardot, Barrault, M. Fleurot, toutes professes. L. Fleurot et M. Jacques, novices.

plupart des documents qui ont servi à cette Histoire!...

Adieu ! ami si cher ; vous mettez fin à ce long récit. Puissent ces pages n'être pas trop indignes de la création de Rolin et de Guigone ; puissent-elles répondre à l'idéal que vous aviez rêvé ! Il nous a été doux de les écrire : il nous semblait converser avec vous. Maintenant qu'elles sont achevées, nous les déposons comme une couronne de deuil sur votre tombe.



APPENDICE

PATRONS TEMPORELS

DE

L'HOTEL-DIEU

NICOLAS ROLIN, Fondateur	1451
JEHAN ROLIN, Cardinal, Evesque d'Autun.	1461
GUIGONE DE SALINS, Fondatrice.	1469
ANTHOINE ROLIN, fils des Fondateurs	1471
LOYS ROLIN, petit-fils des Fondateurs.	1503
JOACHIM DE LA BAULME, comte de Châteautilain . .	1553
SUZANNE ROLIN, dame de Monestoy	1575
LOYS DE PERNES, seigneur de Monestoy	1624
LOYS DE PERNES, seigneur d'Espinac.	1652
GEORGES-ANNE-LOUIS DE PERNES, seigneur d'Espinac.	1695
BERNARDE DE PERNES, comtesse de Toulangeon . .	1719
FRANÇOIS DE CHOISEUL et GASPARD DE CLERMONT- TONNERRE	1733
GASPARD DE CLERMONT-TONNERRE, maréchal de France	1736
CHARLES-HENRI-JULES DE CLERMONT-TONNERRE, Duc et Pair	1781

Le Patronage de l'Hôtel-Dieu se perpétua dans la famille de Nicolas Rolin ; les sires de la Baulme, de Pernes, de Choiseul et de Clermont-Tonnerre étaient par alliance ou par descendance héritiers de l'illustre Chancelier. La Révolution de 1789 a détruit le Patronage de notre hôpital en abolissant tous les privilèges féodaux.

PÈRES SPIRITUELS OU BEAUX-PÈRES

DE

L'HOTEL-DIEU

MM. GUILLAUME DE BRASEY	1451
JEHAN JOBARD, « docteur en tous droitz ».	1459
OU DOT FINOT	1494
JEHAN JORDAN	1504
PIERRE SYMON	1521
PIERRE SANDRIN	1532
NICOLAS ROILLER	1551
RICHARD BELLANGIER	1553
URSE ROBELIN	1570
JEHAN GAYET	1582
CLAUDE LEBRETH	1589
JEHAN BERNARD	1602
FRANÇOIS GIRARD, docteur en théologie et en droit.	1604
JEHAN ESMOTTE, « licencié en droit canon »	1612
ANTOINE VORVELLE, chanoine de N.-D.	1631
N. LOPIN, archidiacre de N.-D. (intérim).	1648
JEHAN VALLOT, théologal de N.-D.	1651
ANDRÉ CARMAGNOLLE, oratorien et théologal de N.-D.	1655
JOSEPH PELLETIER	1670
J.-B. PONTEY, chanoine de N.-D.	1717
J.-B. LHOMME, bachelier en Sorbonne	1725
ETIENNE MORELOT, ancien curé de St-Martin de Beaune	1770
NICOLAS BÉGUIN, chanoine de N.-D., licencié en théologie.	1784
ETIENNE FORIEN	1790
<i>Suspension du culte en 1793-1801.</i>	
ETIENNE FORIEN	1801
BENOIT MALLAT, ancien curé de Saint-Nicolas de Beaune.	1835
GERMAIN DARD, ancien directeur du Grand-Séminaire de Dijon.	1854
AUGUSTIN DEREPA S, ancien premier vicaire de la cathédrale de Dijon	1871

SUPÉRIEURES OU MAITRESSES

DE

L'HOTEL-DIEU

Dames ALARDINE GASQUIÈRE	1451
ODETTE GELIOTE	1469
ANNE MORIN	1481
JEHANNE MOYNE	1490
JEHANNE MORINE	1492
MARIE MARCHANDOT	1510
PIERRETTE MONNET	1543
JACQUETTE RICHARD	1543
JEHANNE PAIN	1553
SÉBASTIENNE LAILLY	1571
JEHANNE CHAIGNEAU	1589
ANTOINETTE PERRIQUET	1603
SYMONNE PILLON	1611
MARTINE DUMONT	1631
PIERRETTE GAUTHEROT	1641
NICOLLE BOURGEOIS	1652
MARIE BOURGEON	1657
PIERRETTE CHAMEREAU	1670
MARIE JOLY	1675
JEANNE BACHEY	1697
HENRIETTE LARCHEY	1716
HENRIETTE BERBIS	1732
ANTOINETTE CHANCELIER	1746
ANNE MUTIN	1762
FRANÇOISE FROMAGEOT	1778
CÉCILE BOILAUD	1787
MADELEINE GILLOT	1809
ELÉONORE PARIZOT	1834
PAULINE BINDER	1847
FRANÇOISE BIGOT	1880

COMMUNAUTÉS HOSPITALIÈRES

DE S^{te}-MARTHE

ISSUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT

DE

L'HOTEL-DIEU DE BEAUNE

FRANCE

- | | |
|-------------------------------|----------------------------------|
| 1 ARBOIS, Jura. | 24 LOUHANS, Saône et-Loire. |
| 2 ARNAY-LE-DUC, Côte-d'Or. | 25 MONTMERLE, Ain. |
| 3 AUXONNE, Côte-d'Or. | 26 NUITS, Côte-d'Or. |
| 4 BAGÉ, Ain. | 27 ORCHAMPS, Doubs. |
| 5 BAUME LES-DAMES, Doubs. | 28 ORGELET, Jura. |
| 6 BEAUJEU, Rhône. | 29 ORNANS, Doubs. |
| 7 BELFORT. | 30 PARAY, Saône-et Loire. |
| 6 BELLEGRADE, Loiret. | 31 POLIGNY, Jura. |
| 9 BELLEVILLE, Rhône. | 32 PONTARLIER, Doubs. |
| 10 BESANÇON, Doubs. | 33 PONT-DE-VAUX, Ain. |
| 11 BLOIS, Loire et-Cher. | 34 PONT-DE VEYLE, Ain. |
| 12 CHAGNY, Saône-et-Loire. | 35 SAULIEU, Côte-d'Or. |
| 13 CHALON-SUR-SAÔNE, S.-et-L. | 36 SAINT-AMOUR, Jura. |
| 14 CHARLIEU, Loire. | 37 SAINT-CLAUDE, Jura. |
| 15 CHATEAU-LAVALIÈRE, Indre. | 38 SAINT-JEAN-DE-LOSNE, C.-d'Or. |
| 16 CHATILLON, Ain. | 39 SALINS, Jura. |
| 17 CLUNY, Saône-et-Loire. | 40 SEMUR, Côte-d'Or. |
| 18 COUCHES, Saône-et-Loire. | 41 SEURRE, Côte-d'Or. |
| 19 CUISEAUX, Saône-et-Loire. | 42 THOISSEY, Ain. |
| 20 DÔLE, Jura. | 43 TOURNUS, Saône-et-Loire. |
| 21 ECOLLE, Doubs. | 44 VESOUL, Haute-Saône. |
| 22 GRAY, Haute-Saône. | 45 VILLEFRANCHE, Rhône. |
| 23 LONS-LE-SAULNIER, Jura. | 46 VILLERSEXEL, Haute-Saône. |

SUISSE

- | | |
|----------------|---------------|
| 47 FRIBOURG. | 50 PORENTRUY. |
| 48 LUCERNE. | 51 ZUG. |
| 49 NEUFCHATEL. | |

TABLE ANALYTIQUE

INTRODUCTION

M. l'abbé BOUDROT. — Son éducation. — Son apostolat comme Curé et comme Aumônier. — Ses travaux historiques. — Ses recherches et ses publications sur l'Hôtel-Dieu de Beaune. — Mort de M. l'abbé Boudrot. — But et plan de cet ouvrage. Pages VII-XVI

CHAPITRE I

FONDATION DE L'HOTEL-DIEU

1443

Etat de la Bourgogne après la guerre de Cent-Ans. — Nicolas Rolin et Guigone de Salins. — Ils ont résolu de fonder un hôpital. — Eugène IV et Philippe le Bon approuvent ce dessein. — Beaune est choisi pour cette fondation. — Rolin dicte la Charte de Fondation. — Construction de l'Hôtel-Dieu. Sa bénédiction. — Installation des Sœurs. Pages 1-14

CHAPITRE II

EXTÉRIEUR DE L'HOTEL-DIEU

1451

Son aspect général. — Sa Porte d'honneur et ses accessoires. — Le Grand Toit. — La Flèche et ses cloches. — La Cantilène du *Trèzeleur*. — La Cour d'honneur. Pages 15-22

CHAPITRE III

INTÉRIEUR DU GRAND BATIMENT

1451

Le Réfecteur ou Réfectoire des Sœurs. — L'Appartement de la Maîtresse. — Le Dorteur ou Dortoir des Sœurs. — La Grand'Chambre. — La Chapelle, ses richesses et ses reliques. — Le Revestuaire ou Sacristie. Pages 23-32

CHAPITRE IV

SALLES DE LA GALERIE INFÉRIEURE

1451

La Chambre Sainte-Anne. — La Chambre Saint-Jehan-Baptiste. — L'Enfermerie des Povres. — La Chambre du For. — La Cuisine et *Bertrand*. — Chambre Sainte-Marthe et la Buyerie. — La Chambre basse dessus la Rivière. — L'Apothécaerie. — La Grange. Pages 33-42

CHAPITRE V

SALLES DE LA GALERIE SUPÉRIEURE

1451

Les Carreaux émaillés et la devise *Seulle*. — L'Estude ou Petite-Librairie, ses Manuscrits les plus curieux, ses précieux Incunables. — La Chambre-Dieu. — La Chambre Notre-Dame. — L'Enfermerie des Seurs. — La Fromaigerie. — La Chambre Sainte Katterine. — La Chambre de la Croix, ses Tapisseries, ses Tableaux. — Les Archives, leurs richesses. Pages 43-55

CHAPITRE VI

PERSONNEL DE L'HOTEL-DIEU

1452-1459

L'Hôtel-Dieu mis sous le vocable de saint Jean-Baptiste. — Les protecteurs canoniques de l'Hôtel-Dieu. — Nicolas V et Calixte III accordent des privilèges et des indulgences à notre hôpital. — Pie II approuve la constitution que Nicolas Rolin donne à l'Hôtel-Dieu. — Le Patron temporel. — Le Maître ou Recteur temporel. — Le Père spirituel et les Chapelains. — Leur Demeure. — Sœur Alardine. — La Maîtresse. — La Postulante. — La Novice. — La Professe. — L'Hospitalière de Beaune. Pages 57-75

CHAPITRE VII

DERNIÈRES ANNÉES DES FONDATEURS

1457-1470

Maladie, mort et sépulture de N. Rolin. — Deuil que sa mort cause aux Souverains et au peuple. — Origine de la grande fortune du Chancelier. — Deuil du bon duc Philippe. — Veuvage de Guigone, ses aumônes à Notre-Dame d'Autun et à Notre-Dame de Beaune. — Ses libéralités à l'Hôtel-Dieu. — Elle se fait hospitalière. — Son patronage contesté et reconnu. — Prise de possession de ce patronage. — Mort et sépulture de Guigone. Pages 77-94

CHAPITRE VIII

L'HOTEL-DIEU ET LES ENFANTS DE ROLIN

1470-1500

Le cardinal Rolin attache des indulgences à de charmantes et pieuses coutumes de l'Hôtel-Dieu. — Donation et fondation du Cardinal. — Sa mort. — Anthoine Rolin patron de l'Hôtel-Dieu. — Charles le Téméraire protège notre hôpital. — Lettre de Louis XI à l'Hôtel-Dieu. — Visite et lettre de Charles VIII à l'hôpital de Beaune. — Bulle d'Alexandre VI. — Union d'œuvres et de prières de l'Hôtel-Dieu avec Cîteaux et les grands Ordres. — Mort de Jehan Jobard, le père spirituel. — Lettre d'Anthoine Rolin aux hospitalières. — Donation et mort de Philippote Rolin. — Mort d'Anthoine Rolin. Pages 95-113

CHAPITRE IX

ORIGINES DU DOMAINE DE L'HOTEL-DIEU

1445-1500

A la prière de N. Rolin, Philippe le Bon accorde à l'Hôtel-Dieu droit de chauffage dans ses forêts, l'exemption du droit d'entrée et l'amortissement des deux premières mille livres de rente qu'aurait cet hospice. — Le Duc autorise notre hôpital à hériter de ceux qui y mourront ou qui testeront en sa faveur. — Donations suscitées par la charité des Sœurs. — Le moulin de la Tour et la maison de Paradis. — Excommunication lancée à l'occasion de vols faits à l'Hôtel-Dieu. — Calamités de la fin du XV^e siècle. Pages 115-128

CHAPITRE X

L'HOTEL-DIEU PENDANT LE XVI^e SIÈCLE

1500-1600

Epidémie de 1500. — Procès de juridiction entre les chanoines de N.-D. de Beaune et l'Hôtel-Dieu. — Lettre de Louis XII. — Diverses donations et fondations faites à notre hôpital. — Catherine Brouhot et la procession de la Fête-Dieu. Indulgence accordée par le cardinal d'Ara-Cœli. — Bulle de Léon X. — Lettre de Marguerite d'Autriche. — Girard Vernerot — Terrier de 1527 — Lettres de François I^{er} et d'Henri II. — Peste et violences de 1553. — Lettre de François II. — Visite de Charles IX. — L'Hôtel-Dieu pendant les Guerres de Religion. — Peste de 1596. — Donations et Fondations de la fin du XVI^e siècle. Pages 129-151

CHAPITRE XI

L'HOTEL-DIEU AU COMMENCEMENT DU XVII^e SIÈCLE

1600-1650

Jehan Humblot, la seigneurie de la Borde au Bureau et la Croix de la Grand' Chambre. — Orage de 1603. — Dons et visites à l'Hôtel-Dieu. — Saint François de Sales et sainte Chantal à l'Hôtel-Dieu. — Troubles causés à l'hôpital par les Calvinistes. — Peste et violences de 1628. — Ruine et Donations. — Annexion de l'hôpital du Saint-Esprit à l'Hôtel-Dieu. — Les fêtes de la Pentecôte et la Confrérie du Saint-Esprit à l'hôpital de Beaune. — Guillaume Paquelin. — Jean Emotte. — Peste de 1624 et invasion de Gallas. — Donations. — Legs et fondation Mangot. — Lutte de M. Vorvelle et de l'Hôtel-Dieu contre les prétentions de M. de Pernes. — Visites de M. de Renty et de M. Olier. —

Fondation de la communauté hospitalière de Chalon-sur-Saône. — Fondation des hospitalières de Grenoble. — Mort et testament de l'abbé Vorvelle. Mort de la vénérable Marguerite du Saint-Sacrement. — Dévotion de la Sainte-Enfance à l'Hôtel-Dieu. — Faits extraordinaires attribués à l'intercession de la Vénérable. — Orvalle du 27 mai 1650. Pages 153-179

CHAPITRE XII

L'HOTEL-DIEU AU MILIEU DU XVII^e SIÈCLE

1650-1660

Libéralités de Hugues Bétauld à l'Hôtel-Dieu. — Fondation de la salle Saint-Hugues. — Peintures et dotation de cette salle. — Lutte de l'Hôtel-Dieu contre de nouvelles prétentions élevées par le patron temporel. — Le siège de Seurre et l'Hôtel-Dieu. — Dons et visites. — Louis XIV à l'Hôtel-Dieu. — Bénigne Joly enfant à l'hospice de Beaune. Pages 181-195

CHAPITRE XIII

L'HOTEL-DIEU A LA FIN DU XVII^e SIÈCLE

1660-1700

Le P. André Carmagnolle, directeur spirituel. — Fondation de Notre-Dame de la Miséricorde. — Fondation des hospitalières de Dôle. — Essaims sortis de cet hospice. Sœurs Claire Barbotin et Marie Gombeault. — Fondation des hospitalières de Besançon. — Réimpression des « Règles du très-célèbre hospital de Beaune. » — M. Joseph Pelletier. — M. Louis Bétauld et la création de la salle Saint-Louis. — M. Jean de Massol et sa donation — Lettre de Louis XIV. Famine et fièvre pestilentielle de 1693 et 1694. — M. Georges de Pernes. — Années calamiteuses et largesses faites à l'Hôtel-Dieu. — Fondation de M. Brunet de Montforand. — Annexion des léproseries de Beaune, de Nolay et de Pommard à l'Hôtel-Dieu. Pages 197-233

CHAPITRE XIV

L'HOTEL-DIEU AU COMMENCEMENT DU XVIII^e SIÈCLE

1700-1750

Administration de l'Hôtel-Dieu à cette époque. — Visite des ducs de Bourgogne et de Berry. — Sinistres. — Hiver de 1709. — Diverses donations. — Mort de Louis XIV. — Lettre de Louis XV. — Mort de MM. Pelletier et de Pernes. — Patronage de madame de Toulangeon. — L'Hôtel-Dieu et la banque Law. — Dons. — Fondation de M. Brunet de Chailly. — Adoucissement au régime des sœurs. — Fondation des hospitalières de Couches. — Fondation en faveur des pauvres agonisants. — Le service médical à l'Hôtel-Dieu. — Le chirurgien Lordelot. — Transaction de MM. de Choiseul et de Clermont-Tonnerre au sujet du patronage de l'Hôtel-Dieu. — Création du Bâtiment des Greniers. — Fondation de sœur Berbis. — Années calamiteuses et donations. — Ornementation de la Chambre du Roi. Pages 235-252

CHAPITRE XV

L'HOTEL-DIEU AU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE

1750-1780

Heureuse séparation faite à l'Infirmier. — Mandrin et le nouveau cimetière de l'Hôtel-Dieu. — Deux fourneaux dans la Grand'Chambre. — Années calamiteuses, détresse de l'Hôtel-Dieu. — L'hôpital de Meursault et son annexion à l'Hôtel-Dieu. — Domaine et seigneurie de l'hospice de Beaune à Meursault. — Confection de nouveaux règlements. — Règles nouvelles concernant les sœurs. — Création des hospitalières de Semur. — Catéchismes et instructions établis en faveur des hospitalières de Beaune. — Le maréchal de Clermont-Tonnerre à l'Hôtel-Dieu. — M. Lhomme, ses débats avec les administrateurs, son Testament. — L'abbé Morelot. — Diverses donations. — Mort du maréchal de Clermont-Tonnerre. Pages 253-269

CHAPITRE XVI

L'HOTEL-DIEU A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

1780-1800

Charles de Clermont-Tonnerre. — Réparations diverses, — Encombrement de soldats et de marins à l'Hôtel-Dieu. — Création de la salle Notre-Dame. — L'abbé Béguin — L'autel perd ses ornements en cuivre. — Création du Noviciat et des sœurs pharmaciennes. — Grands hivers et perturbations atmosphériques. — Réparation de la Grand'Chambre — Fondation hospitalière de Saulieu. — Louis XVI et la Constituante. — Démission de l'abbé Béguin, ses œuvres. — L'abbé Forien. — Refus du serment à la Constitution civile par MM. Forien, Cornot et Sauvestre. — Refus des sœurs. — Exil de l'abbé Forien. — Enlèvement des vases sacrés à l'Hôtel-Dieu et sœur Décologne. — Travaux exécutés en 1793. — La disette à l'Hôtel-Dieu, — Actes de vandalisme. — Transformation que subit l'Hôtel-Dieu. — Persécutions qu'endurent les sœurs. — Sœur Brunet. — Mort du duc de Clermont-Tonnerre. — Vente considérable des biens de l'Hôtel-Dieu. — Etat de gêne : on ne peut enterrer décemment les morts et nourrir les vivants. — On fait disparaître les insignes de la Terreur. — La gêne continue ; on ferme plusieurs salles. — Etat de l'Hôtel-Dieu en 1796. — La gêne persiste. — Un peu de liberté religieuse. — M. H. Gélicot et les Archives. Pages 271-294

CHAPITRE XVII

L'HOTEL-DIEU AU COMMENCEMENT DU XIX^e SIÈCLE

1800-1850

Napoléon I^{er}. — Retour de l'abbé Forien. — M. l'abbé Bailly. — Création du potager. — Réparation de la Grand'Chambre — Mort des abbés Bailly et Pinot. — Mort de la maîtresse Boilaud. — La maîtresse Gillot. — Rachat de la maison des aumôniers. Décret de Napoléon I^{er}. — Reprise du costume par les hospitalières. — La peste des prisonniers espagnols. — Les médecins de l'Hôtel-Dieu. — Fondation des hospitalières de Nuits. — Les sœurs Titard et Arnoux. — La Restauration — Le duc d'Artois à l'Hôtel-Dieu. — Offre de patronage faite à Mgr de Clermont-Tonnerre. — Dons et travaux divers. — Les salles Saint-Côme, Saint-Louis et Saint-Joseph. — Révolution de juillet. — La Halle aux Pressoirs, vins des hospices de Beaune. — Mort de sœur Gillot et de l'abbé Forien. — La maîtresse Parizot. — M. l'abbé Mallat. — M. l'abbé Barrard. — Création des salles Sainte-Marguerite et Parizot. — La maîtresse Binder. — Mort de M. l'abbé Barrard. — La communion de Sainte-Marthe — Le choléra de 1849 et sœur Patriarche. Pages 295-316

CHAPITRE XVIII

L'HOTEL-DIEU AU MILIEU DU XIX^e SIÈCLE

1850-1878

Avènement de Napoléon III. — Etat de gêne de l'Hôtel-Dieu et vente de vins. — M. l'abbé Patron. — Les docteurs Billardet et Molin. — Mort de M. l'abbé Mallat. — M. l'abbé Dard. — Choléra de 1854. Travaux divers. — Refus de convertir en Rentes les immeubles de l'Hôtel-Dieu. — Mort du docteur Molin. — M. l'abbé Bligny. — M. l'abbé Boudrot. — Publication du *Cérémonial*, du *Directoire* et des *Statuts des Sœurs*. — Le Bastion. — Les désastres de 1870 et l'Hôtel-Dieu. — M. l'abbé Derepas. — Consécration des hospitalières à Jésus-Enfant. — Le nouveau Cimetière des Sœurs. — La Croix de la cour d'honneur. — Restauration de la Grand'Chambre et de la Chapelle. — Le calorifère. — Les verrières. — Exhumation de Guigone. — Bénédiction de la Grand'Chambre et de la Chapelle. Pages 318-337

CHAPITRE XIX

LE MUSÉE DE L'HOTEL-DIEU

1872-1880

Création du Musée. — Ses Meubles. — Ses Tapisseries. — Ses Curiosités. —

Ses Tableaux. — *Le Jugement dernier*, son histoire, sa description. — Noces d'or. — Mort du docteur Leflaive. — Mort de M. l'abbé Boudrot.

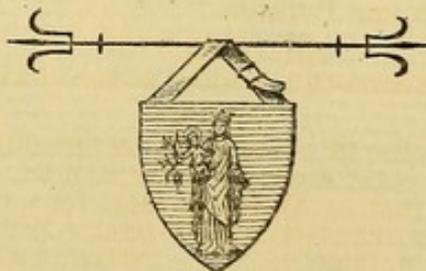
Pages 339-355

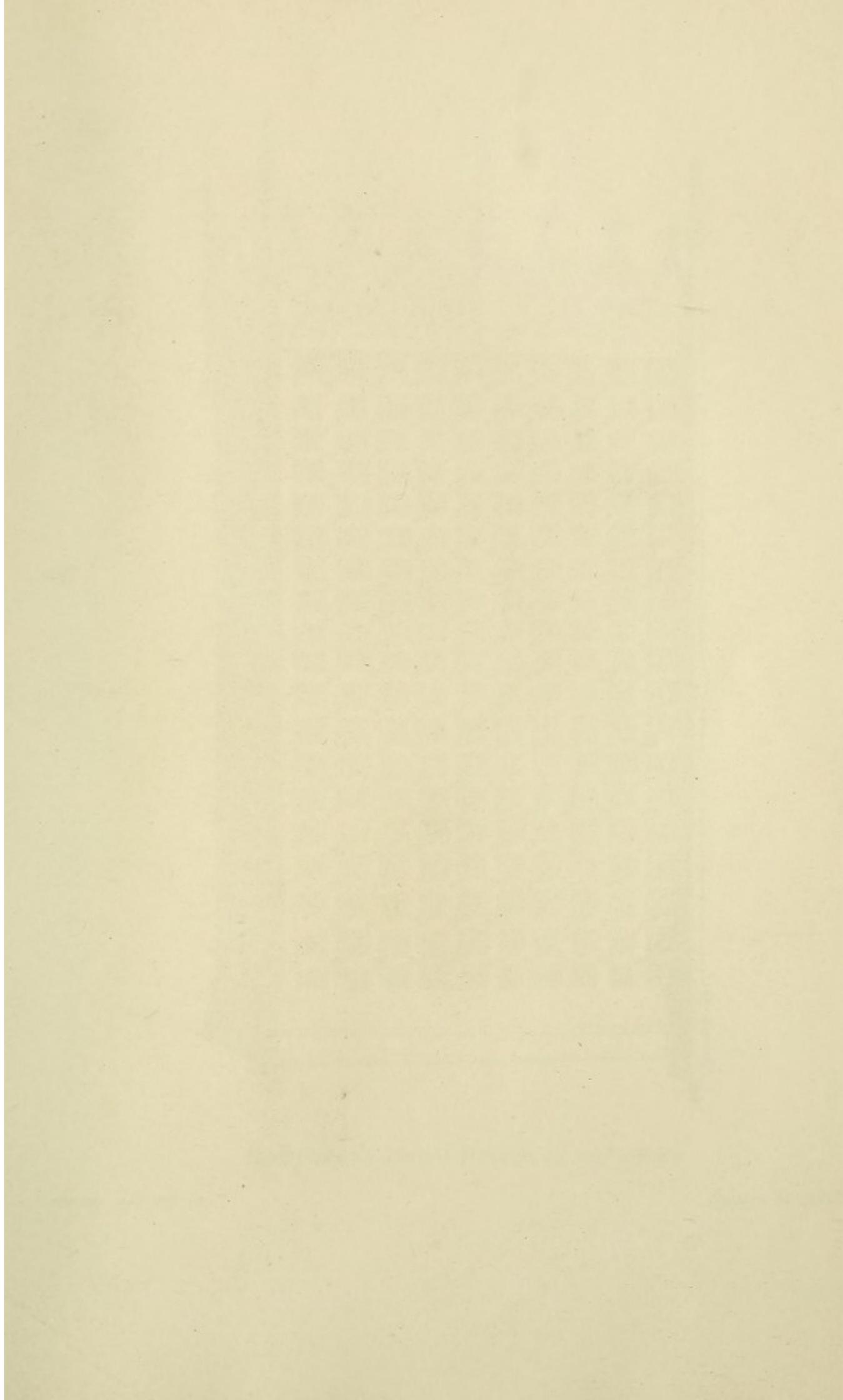
APPENDICE

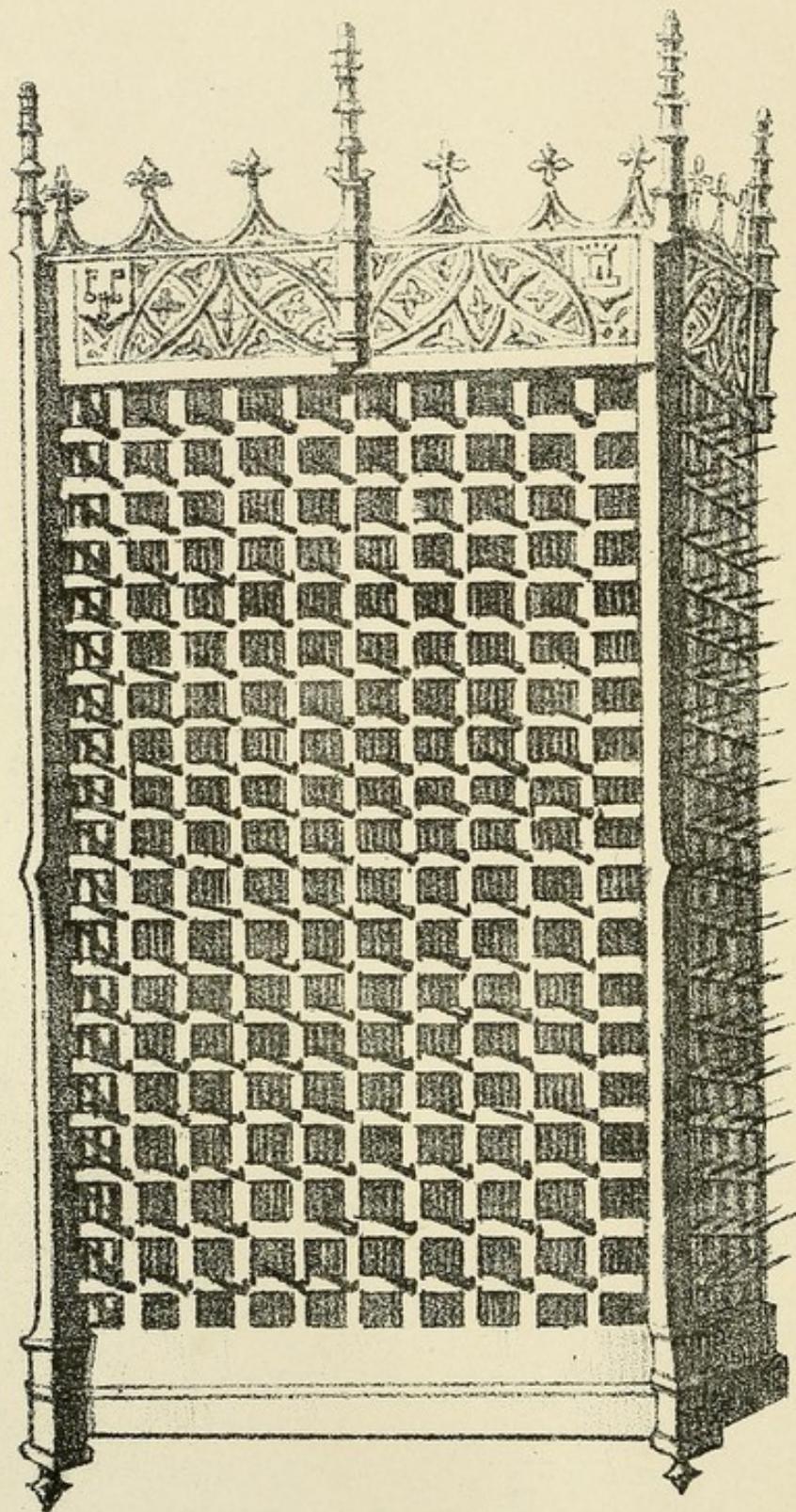
Patrons temporels.	Pages	357
Pères spirituels.		358
Maîtresses ou Supérieures.		359
Communautés hospitalières issues directement ou indirectement de l'Hôtel-Dieu de Beaune		360
Table analytique	361-365	
Errata		365

ERRATA

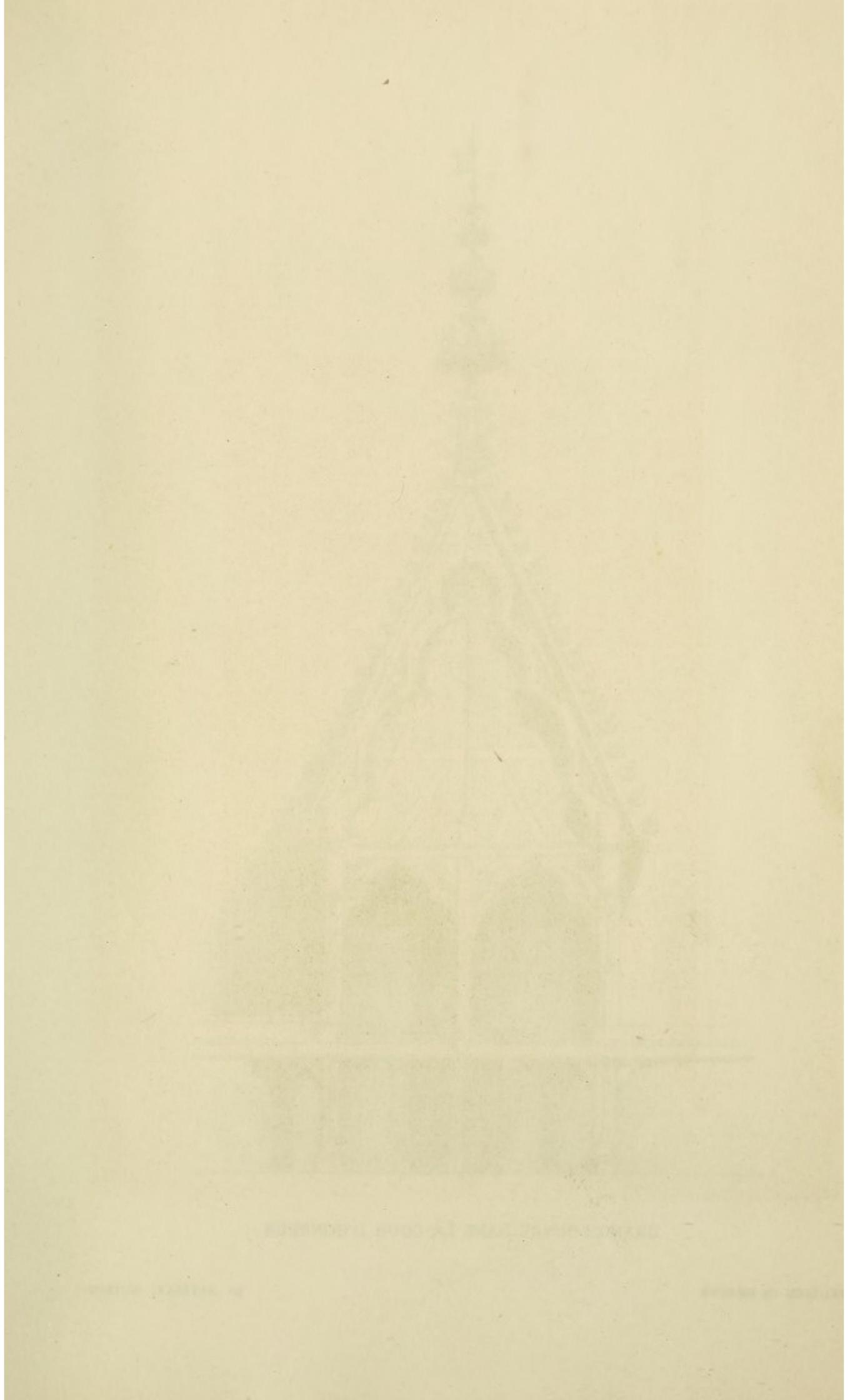
Pages	Lignes	au lieu de	Lisez
104	31	de ses	<i>ses</i>
118	2	de dévouement	<i>du dévouement</i>
119	29	chacun	<i>chacun an</i>
121	14	le	
133	3	leur	<i>son</i>
256	17	1790	<i>1792</i>
278	28	Antoine	<i>Etienne</i>
300	22	adressa	<i>il adressa</i>

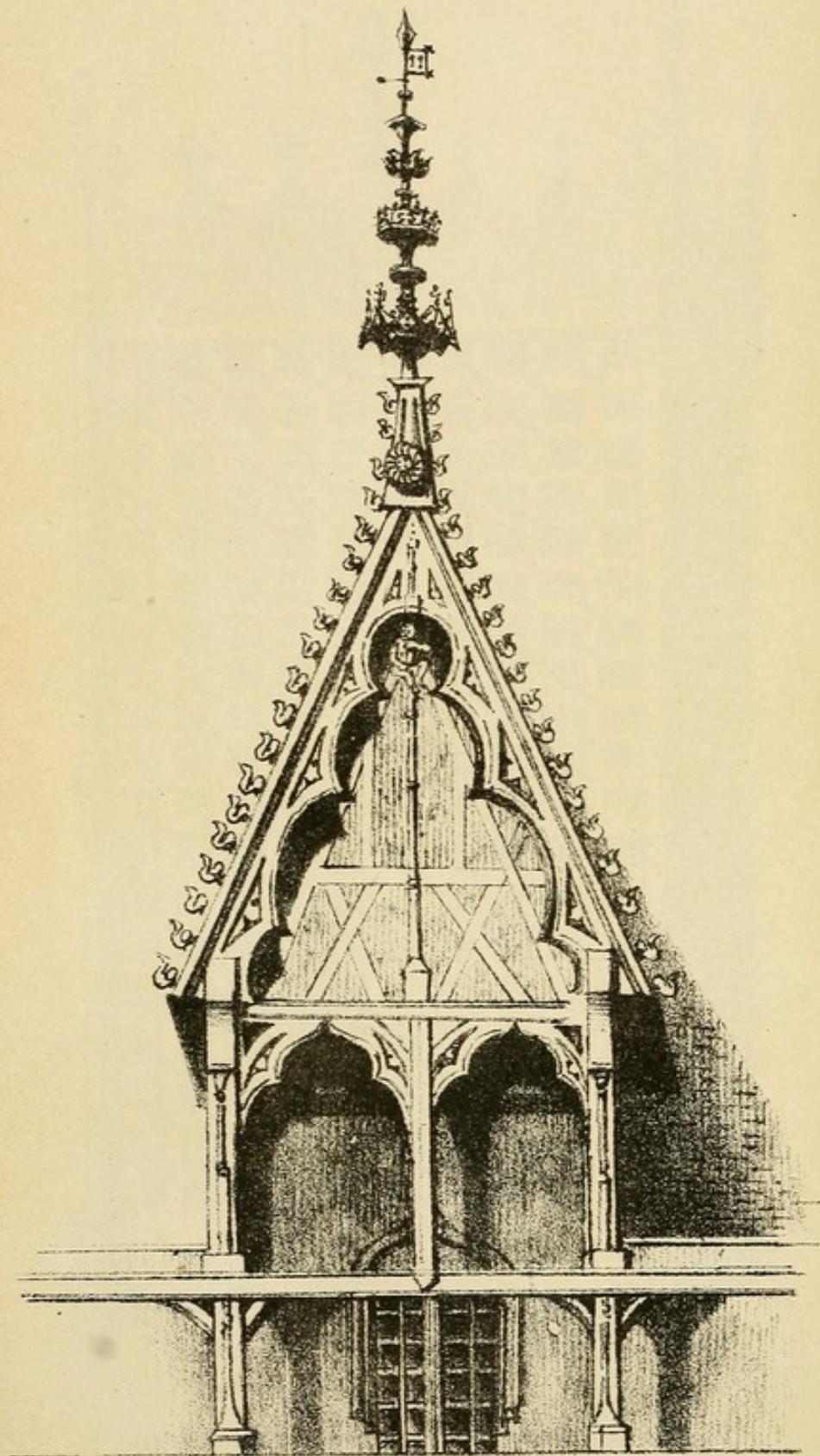






GUICHET DE LA PORTE D'ENTRÉE EN FER FORGÉ





GRAND LOUVRE DANS LA COUR D'HONNEUR

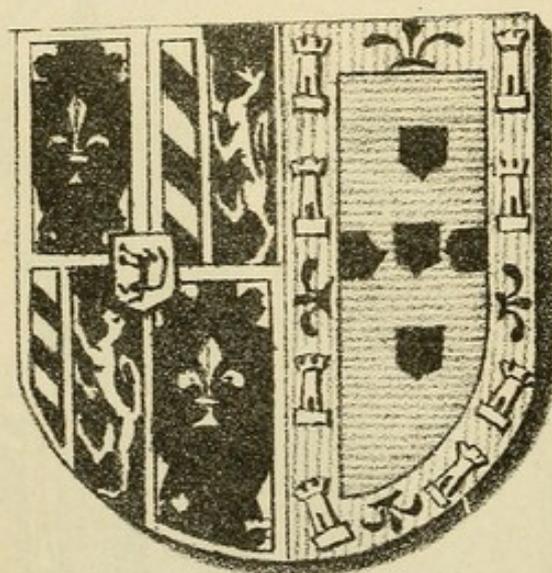
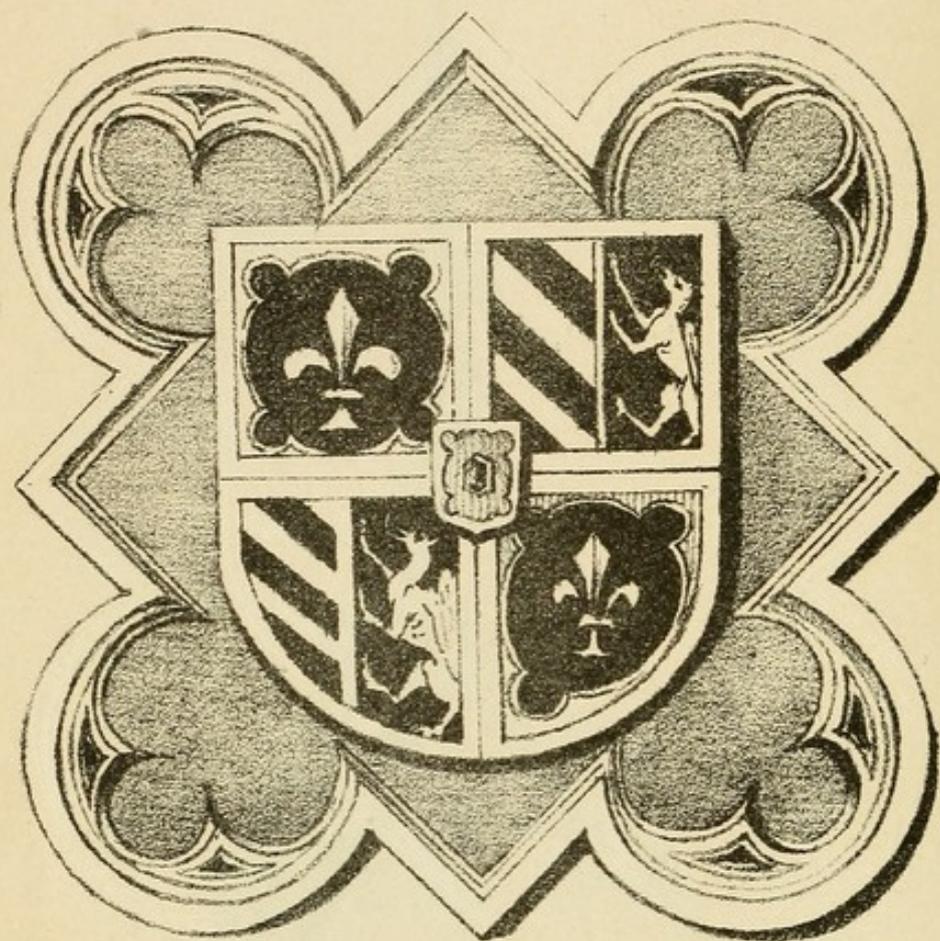


UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

CHICAGO, ILL., U.S.A.

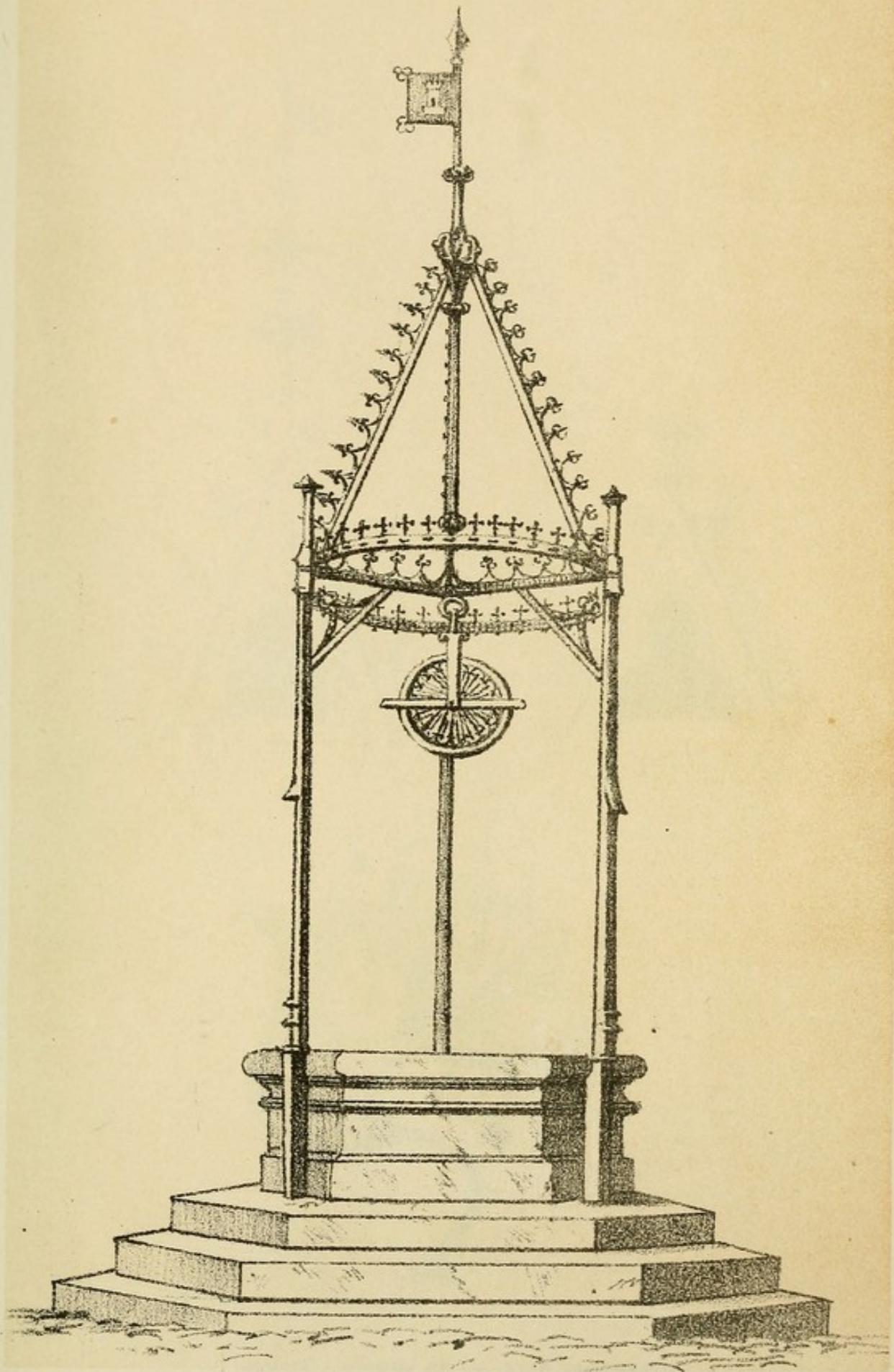
PRINTED IN GREAT BRITAIN

BY RICHARD CLAY AND COMPANY

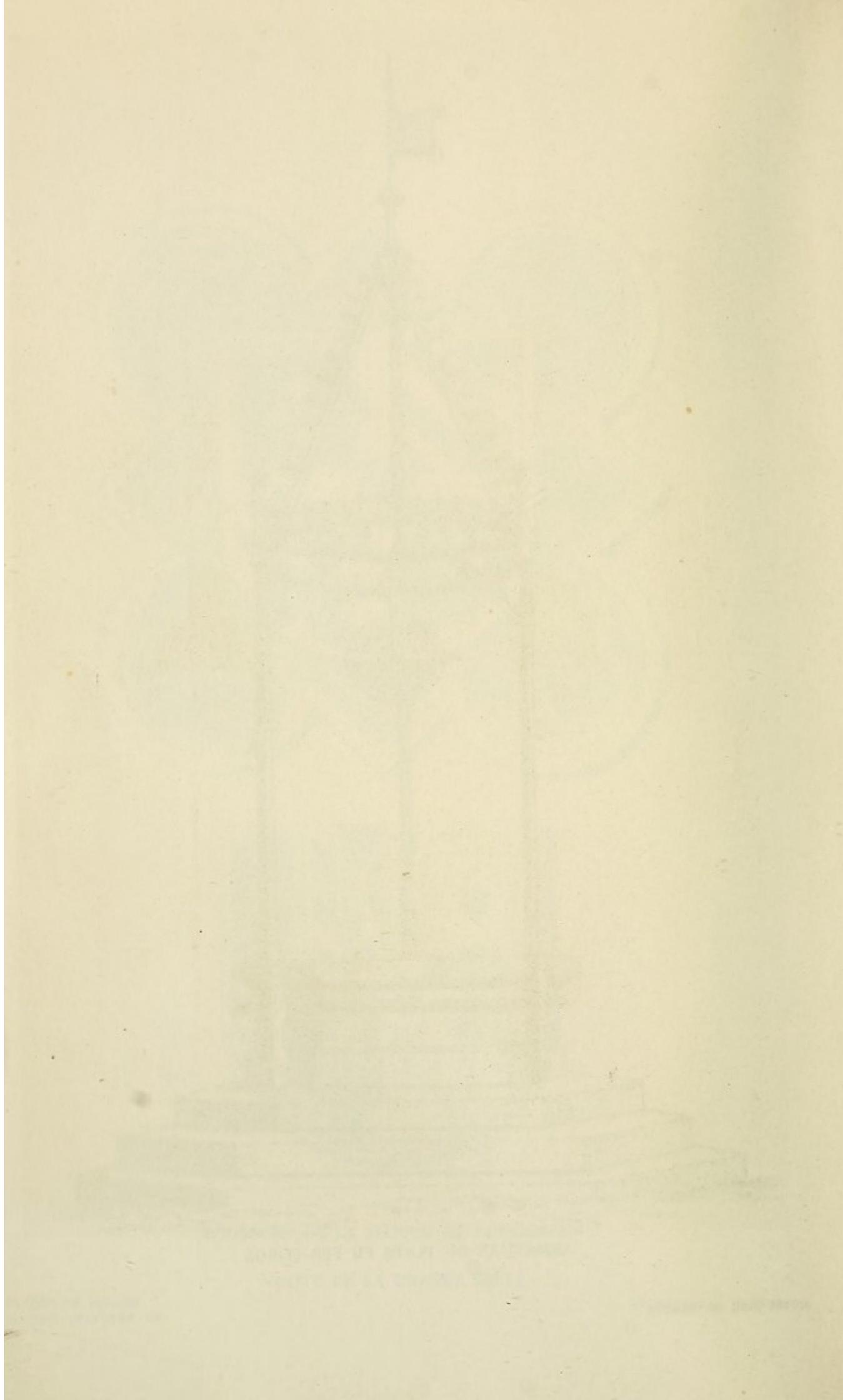


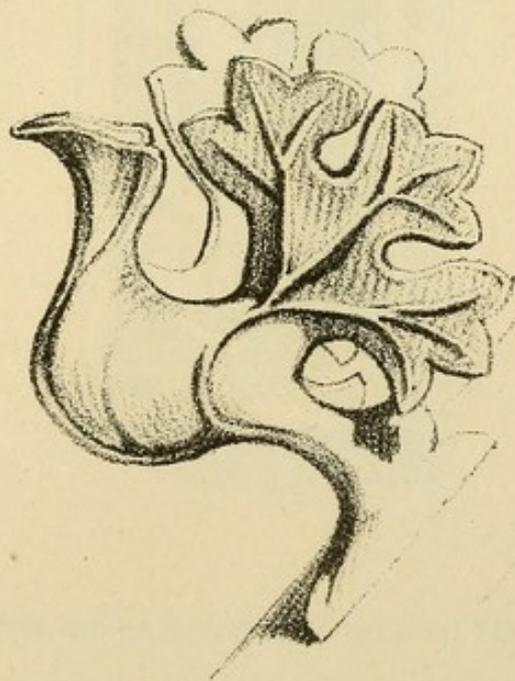
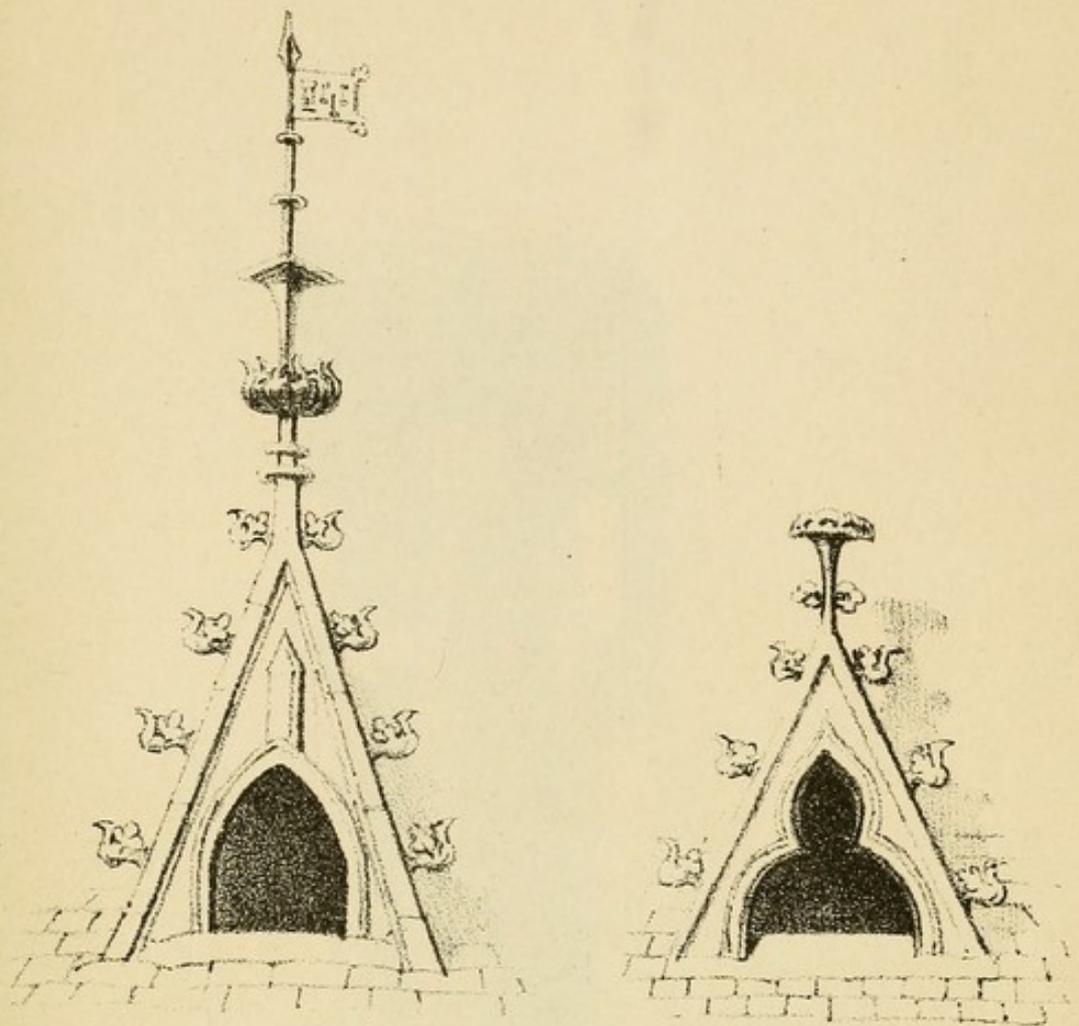
ÉCUSSENS DE LA MAISON DE BOURGOGNE

VOUTE DE LA GRANDE SALLE

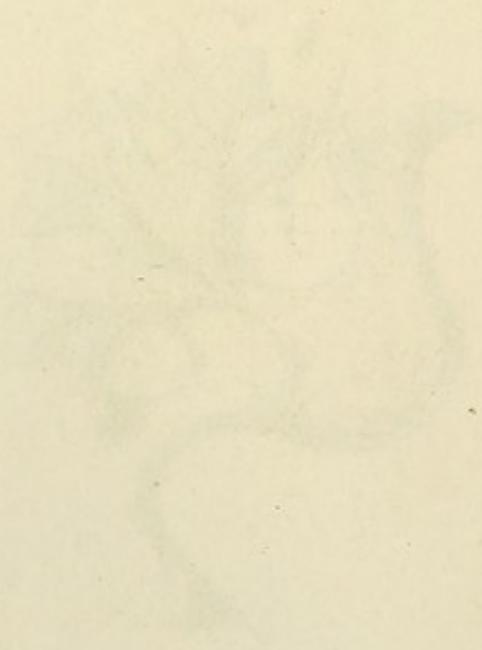
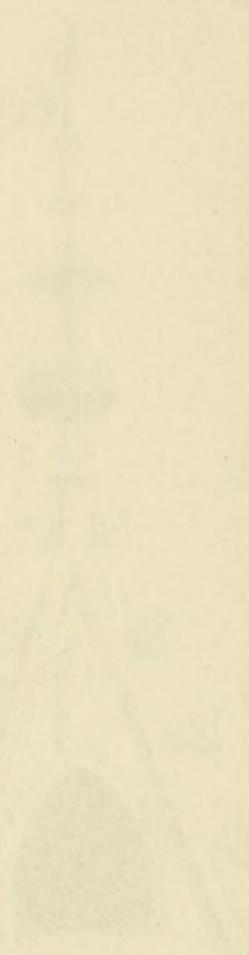


ARMATURE DU PUIT EN FER FORGÉ

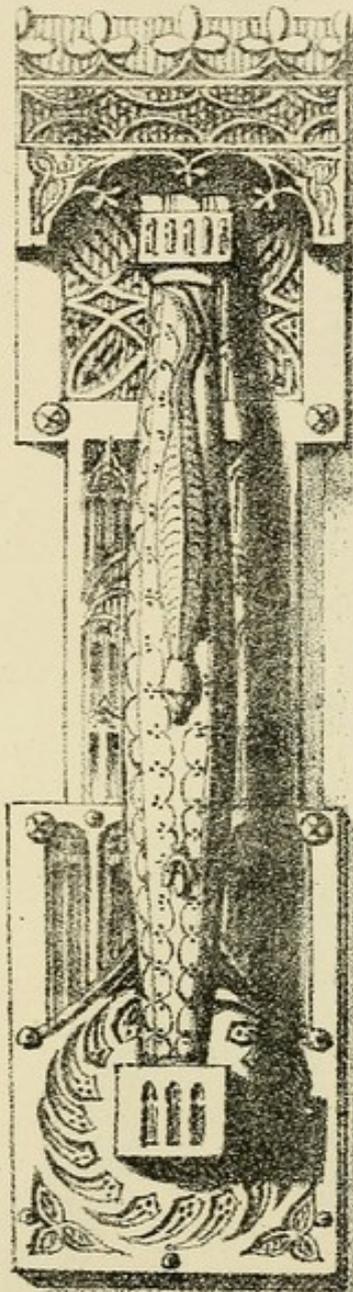




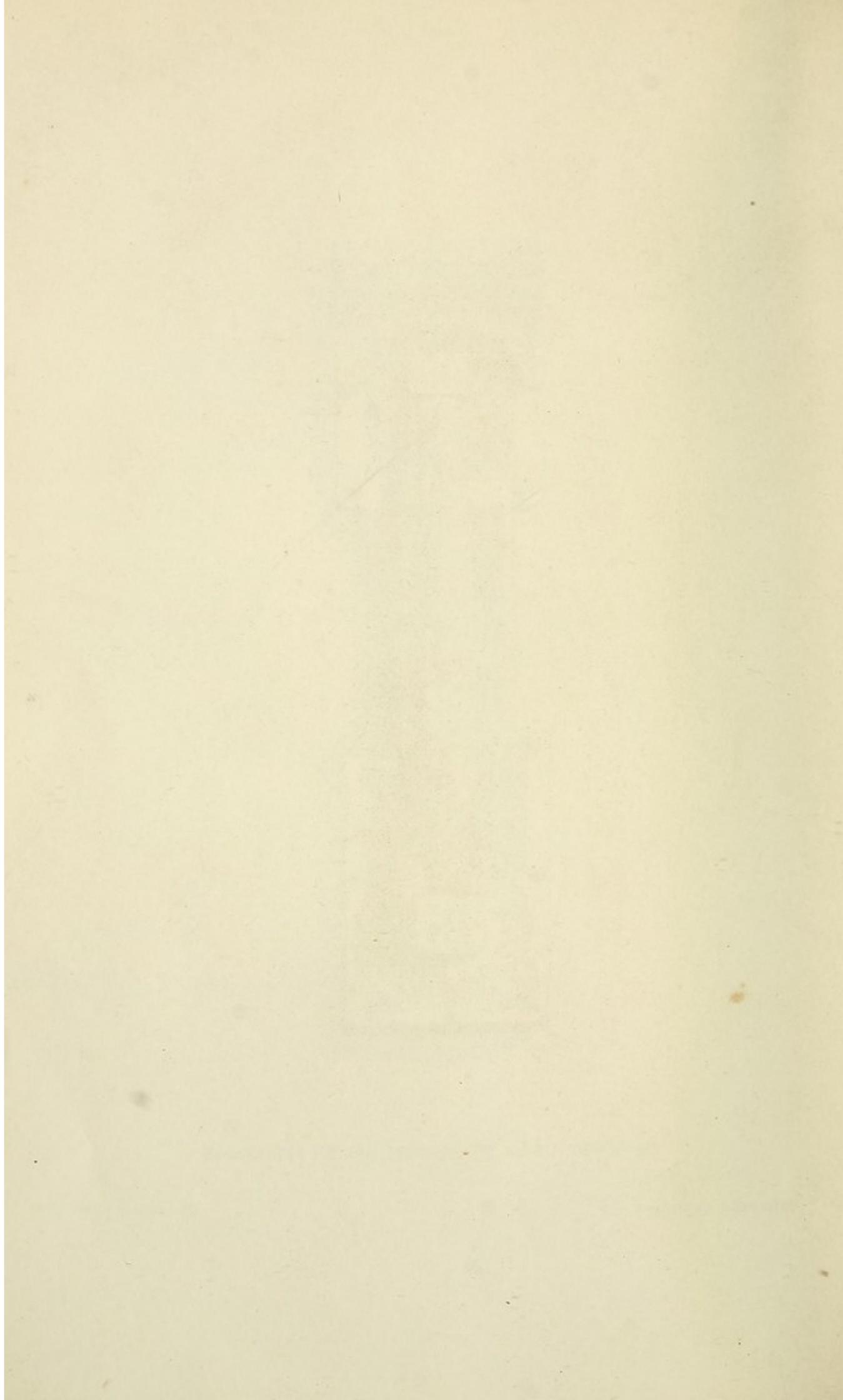
PETITS LOUVRES DE LA COUR D'HONNEUR

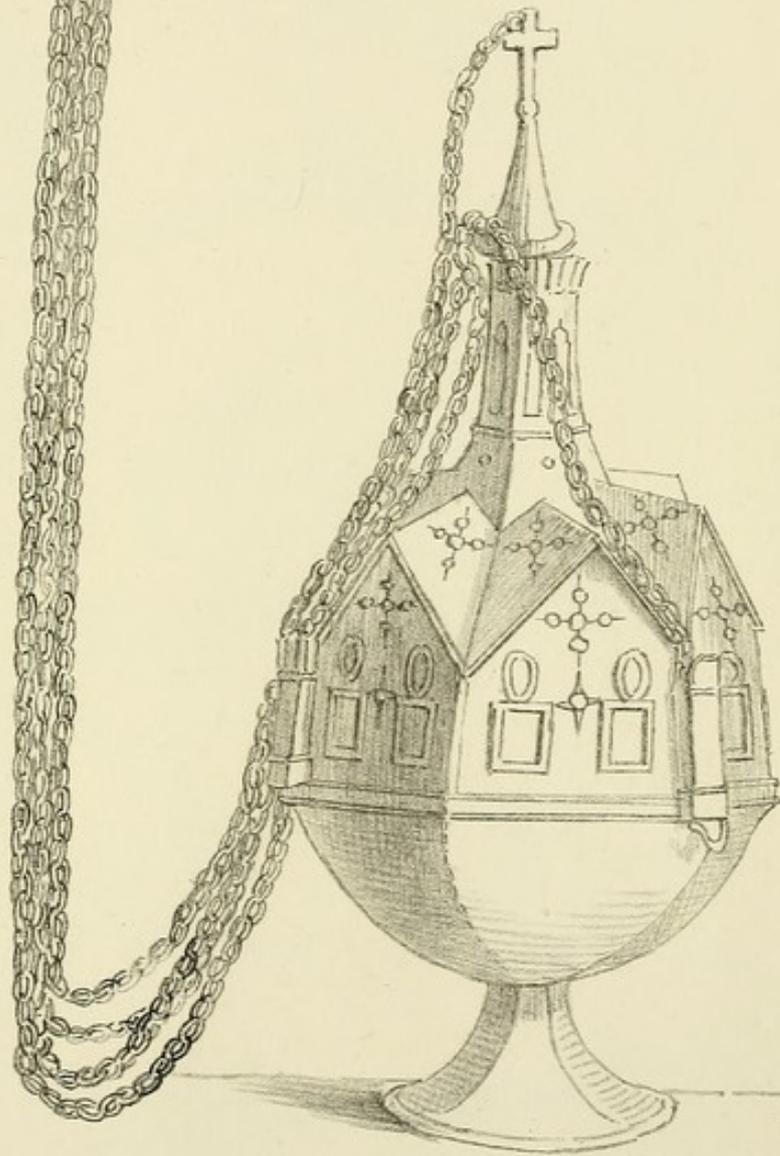
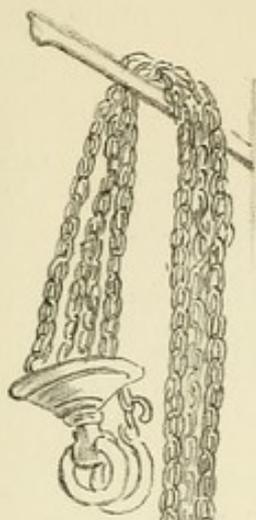


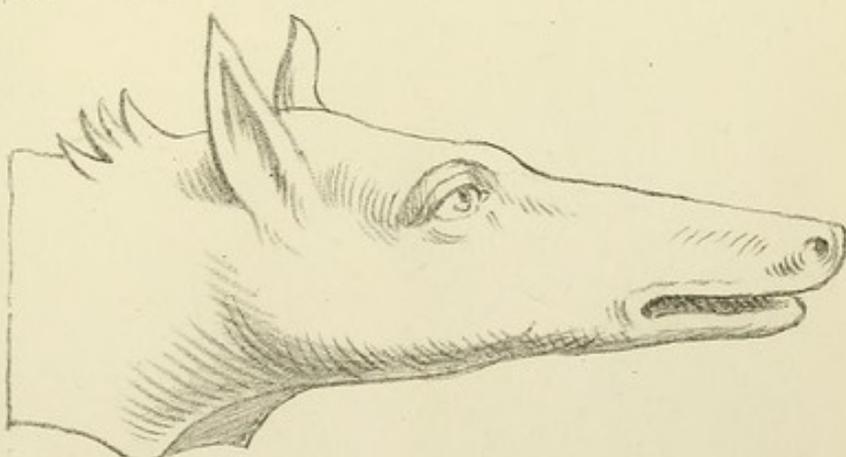
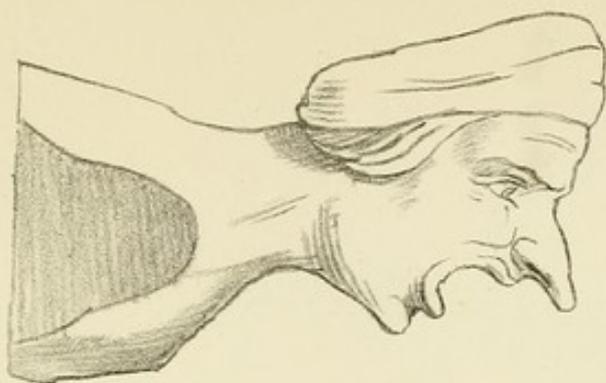
THE UNIVERSITY OF CHICAGO



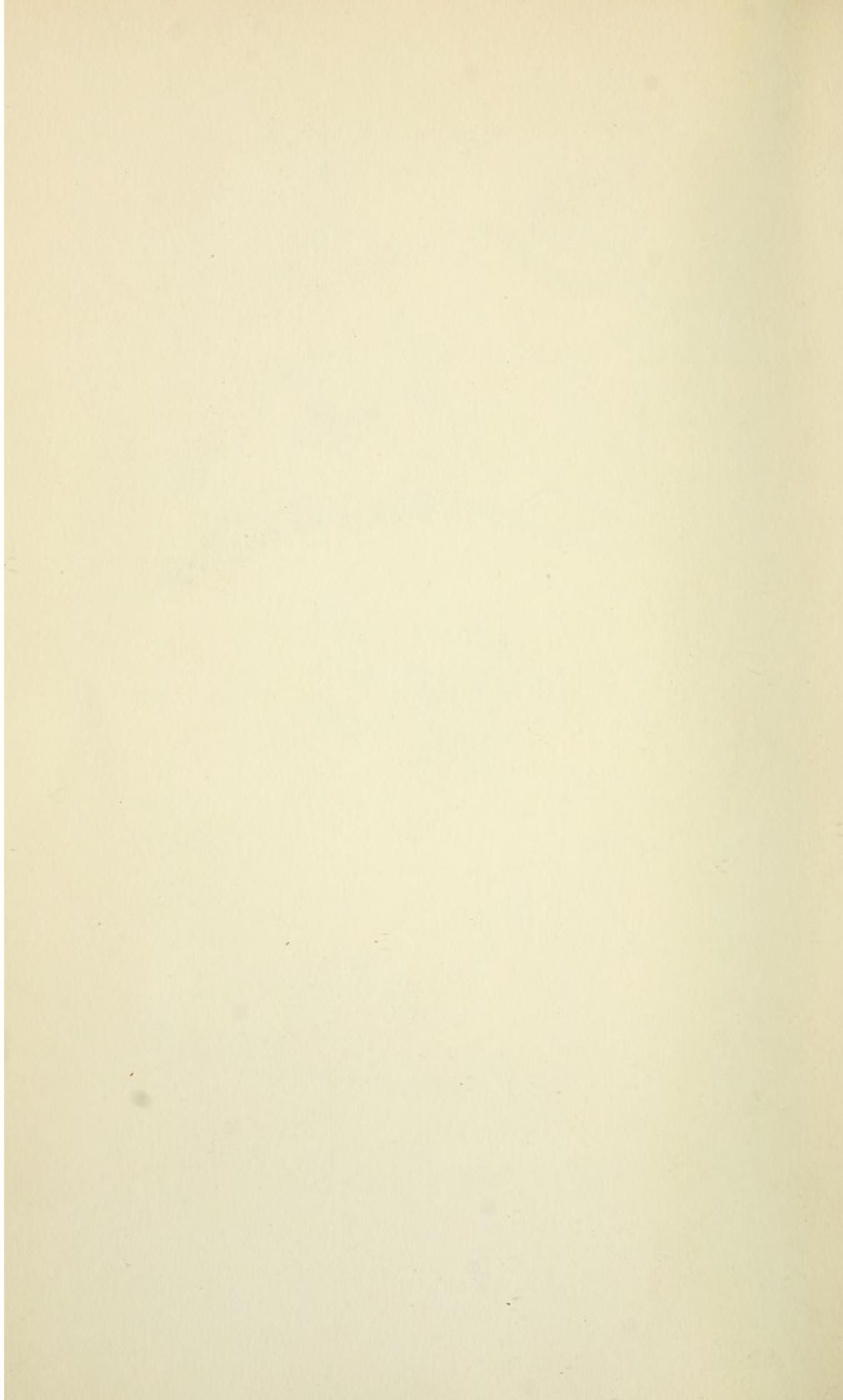
HEURTOIR DE LA PORTE D'ENTRÉE EN FER CISELÉ

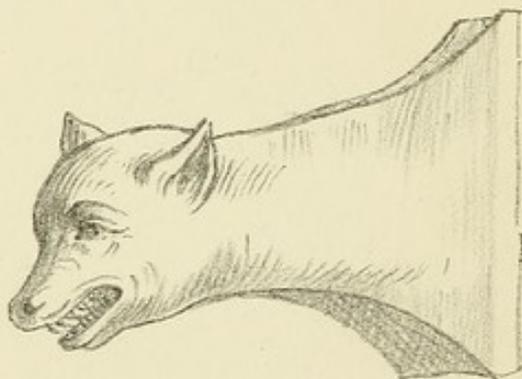
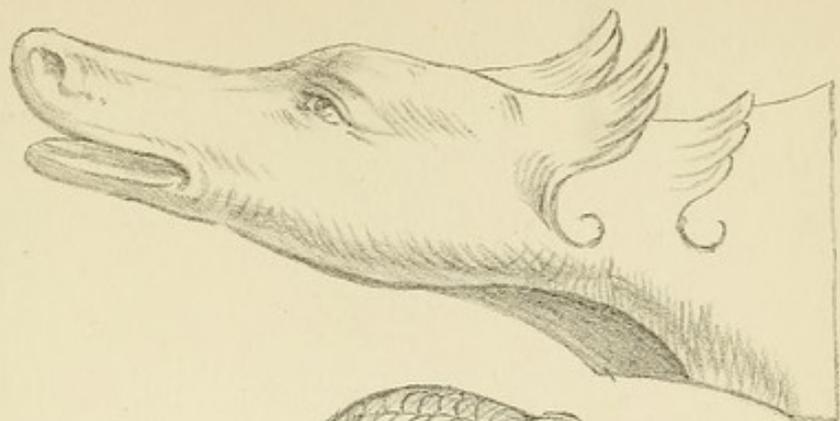






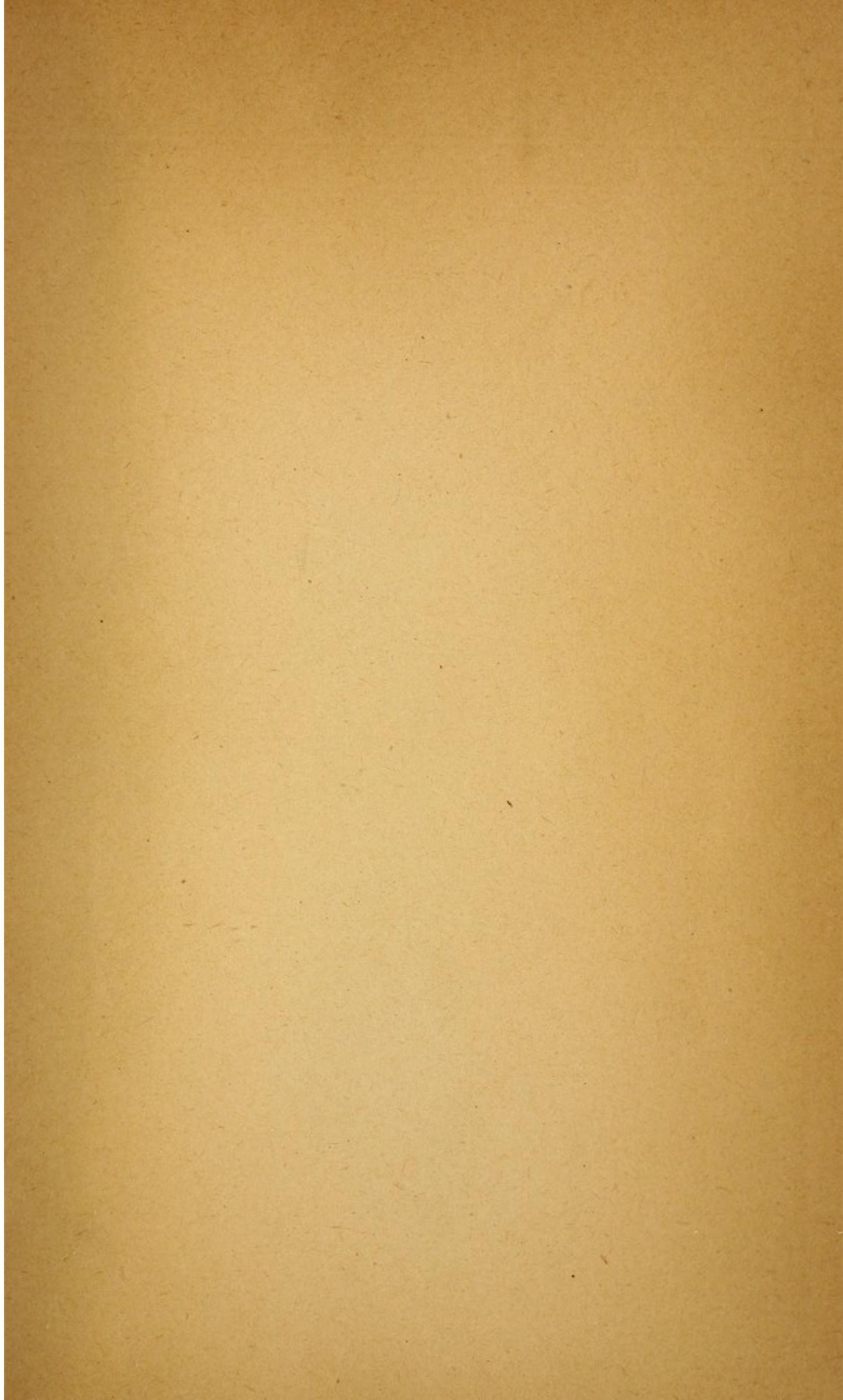
Dessiné par A. Boudrot.

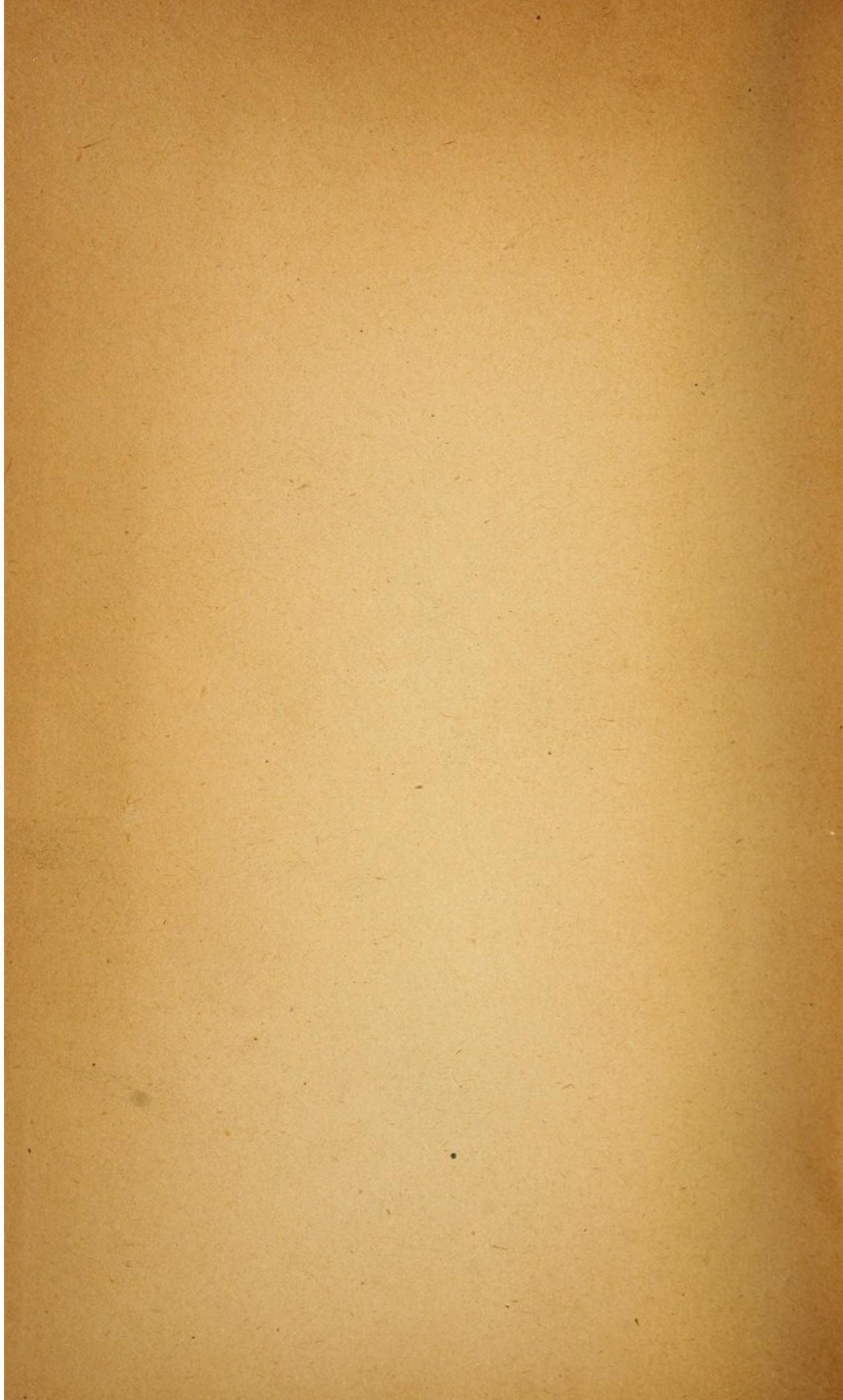




Imp. Becquet à Paris

Bo





JAN 27 192

RF 989.5-8

B 38

Beaune

Le Hotel de Beaune

JUL 20 1945

Garbeek

